Département de L'OISE

Commune de COYE-LA-FORÊT

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°2a : RAPPORT DE PRESENTATION

Diagnostic socio-économique et état initial du site et de l'environnement

Révision du Plan Local d'Urbanisme
Document arrêté le :
Document approuvé le :

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

IngESPACES

Urbanisme, Environnement, Déplacements

Siège social : 23 rue Alfred Nobel - 77420 Champs-sur-Marne
Tel : 01.64.61.86.24 - Email : contact@ingespaces.com

SOMMAIRE

I. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT 7

A. LE CONTEXTE SUPRACOMMUNAL 7
1. LE POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE SUPRA COMMUNAL 7
2. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA LEGISLATION NATIONALE 9
3. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX 11

B. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE (DIAGNOSTIC COMPLET REPORTE EN ANNEXE DU PRESENT DOCUMENT) 25
1. LA POPULATION 25
2. LE PARC IMMOBILIER ET SON EVOLUTION 25
3. LE CONTEXTE ECONOMIQUE 26
4. LE DEGRE D'EQUIPEMENT ET DE SERVICES DE LA COMMUNE ET SA COUVERTURE NUMERIQUE 27
5. BESOINS ET ENJEUX 28

C. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT 29
1. LES COMPOSANTES PHYSIQUES ET NATURELLES DU SITE 29
2. LES RISQUES ET LES NUISANCES 31
3. LE PAYSAGE, LE CADRE DE VIE, LE FONCTIONNEMENT URBAIN ET LES RESEAUX 32
4. BESOINS ET ENJEUX 35

II. ANALYSE DETAILLEE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 36

A. LES COMPOSANTES PHYSIQUES ET NATURELLES DU SITE 36
1. LES COMPOSANTES PHYSIQUES 36
2. LES COMPOSANTES NATURELLES 54
3. L'ENERGIE 73

B. LES RISQUES ET LES NUISANCES 81
1. LES RISQUES NATURELS 81
2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES 92
3. LES NUISANCES 94

III. ANALYSE DETAILLEE DU PAYSAGE, DU CADRE DE VIE ET DU FONCTIONNEMENT URBAIN 97

A. LE PAYSAGE 97
1. LE GRAND PAYSAGE 97
2. LES SITES CLASSES ET INSCRITS 98
3. LES COMPOSANTES PAYSAGERES SUR LE TERRITOIRE DE COYE-LA-FORET 100
4. LES PERSPECTIVES VISUELLES 103
5. LES ENTREES DE VILLAGE 105

B. LE CADRE DE VIE 108
1. HISTOIRE, MORPHOLOGIE URBAINE ET ARCHITECTURE 108
2. ARCHEOLOGIE 127

C. LE FONCTIONNEMENT URBAIN 128
1. LES MODES DE DEPLACEMENT 128
2. LE RESEAU ROUTIER ET LA SECURITE ROUTIERE 129
3. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT ET DES POSSIBILITES DE MUTUALISATION DE CES CAPACITES 132
A. LES LIAISONS DOUCES 133

B. LES TRANSPORTS EN COMMUN 137
D. LES RESEAUX ET LA GESTION DES DECHETS 140
1. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 140
2. L'ASSAINISSEMENT 144
3. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES 147
4. LA GESTION DES DECHETS 148

IV. ANNEXES RELATIVES AU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE 152

PREAMBULE

La commune de Coye-la-Forêt, située dans le département de l'Oise, a prescrit par délibération en date du 09/02/2024 la révision de son Plan Local d'Urbanisme. La révision du PLU est l'occasion pour les habitants de participer aux choix de développement futurs et aux grandes orientations que devra prendre la commune au cours des prochaines années. L'objet du PLU est avant tout d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune avant de définir, de façon précise, le droit des sols applicable à chaque parcelle du territoire communal.

Ce projet *« détermine les conditions permettant d'assurer :*
1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
e) Les besoins en matière de mobilité ;
2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.».

Le Plan Local d'Urbanisme doit donc programmer l'aménagement du territoire et la gestion des ressources de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux, paysagers et environnementaux.

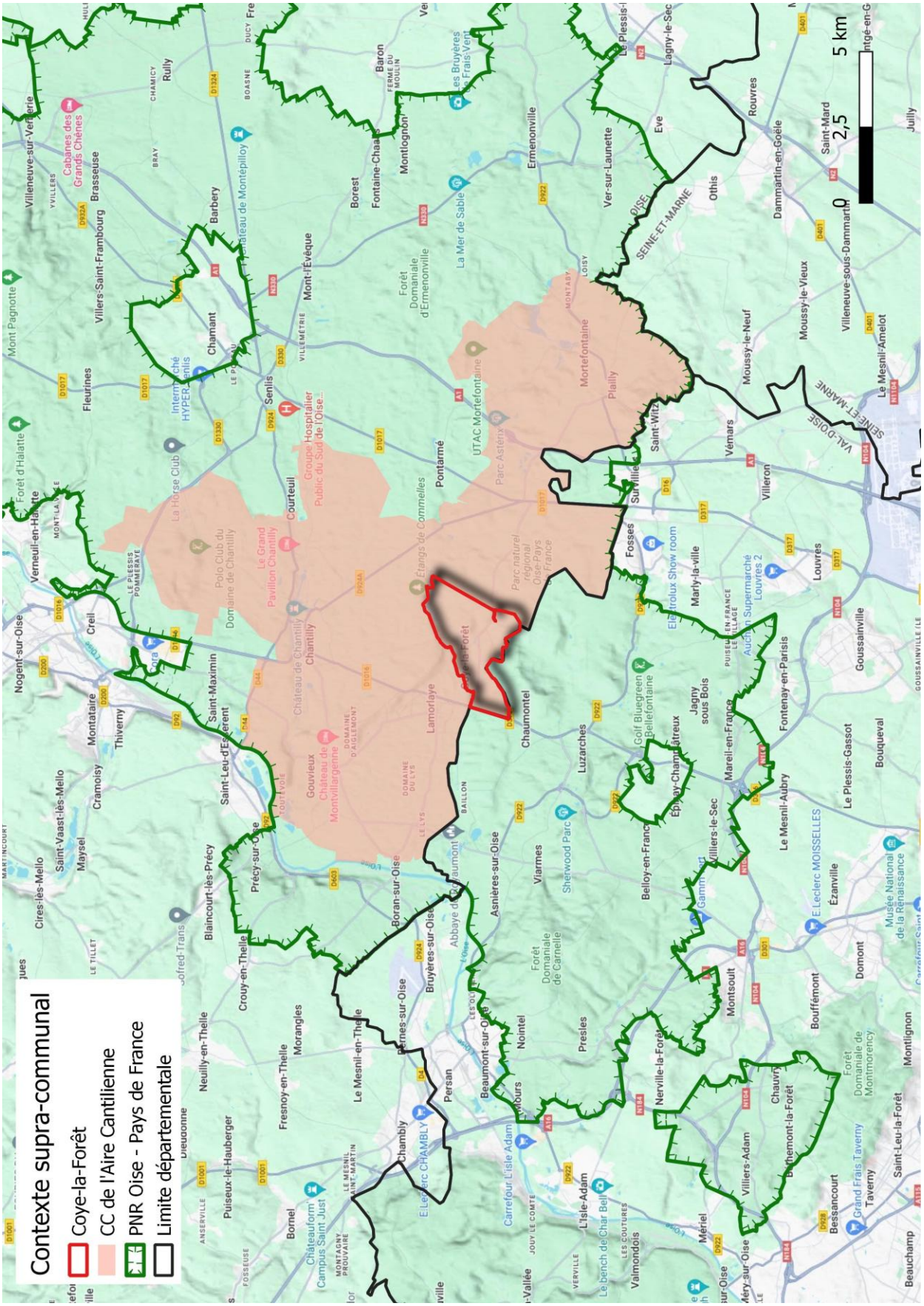
Contexte supra-communal
Coye-la-Forêt
CC de l'Aire Cantilienne
PNR Oise - Pays de France
Limite départementale
5 km
2,5
0

I. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

A. LE CONTEXTE SUPRACOMMUNAL

1. Le positionnement de la commune dans son contexte supra communal

La commune de Coye-la-Forêt, qui s'étend sur environ 7 km², est située au Sud du département de l'Oise, en région Hauts-de-France, à environ 40 kilomètres au Nord de Paris. La commune fait partie de l'agglomération de Chantilly et se trouve à proximité immédiate de la forêt de Chantilly, une vaste forêt domaniale.

Coye-la-Forêt bénéficie d'une bonne accessibilité grâce à sa proximité avec la capitale. La commune est desservie par la ligne D du RER ainsi que le TER, qui permettent de rejoindre rapidement Paris. Elle est également proche de l'autoroute A1, ce qui facilite les déplacements en voiture vers Paris et d'autres grandes villes de la région.

Les communes voisines incluent Lamorlaye au Nord, Orry-la-Ville à l'Ouest, et Luzarches dans le Val-d'Oise au Sud. Coye-la-Forêt est donc à la frontière entre les départements de l'Oise et du Val-d'Oise.

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)

Structure créée en 1999, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne regroupe aujourd'hui 11 communes :

- Apremont
- Avilly-Saint-Léonard
- Chantilly
- Coye-la-Forêt
- Gouvieux
- La Chapelle-en-Serval
- Lamorlaye
- Mortefontaine
- Orry-la-Ville
- Plailly
- Vineuil-Saint-Firmin

Selon l'INSEE, elle comprenait 44 701 habitants au 1er janvier 2021.

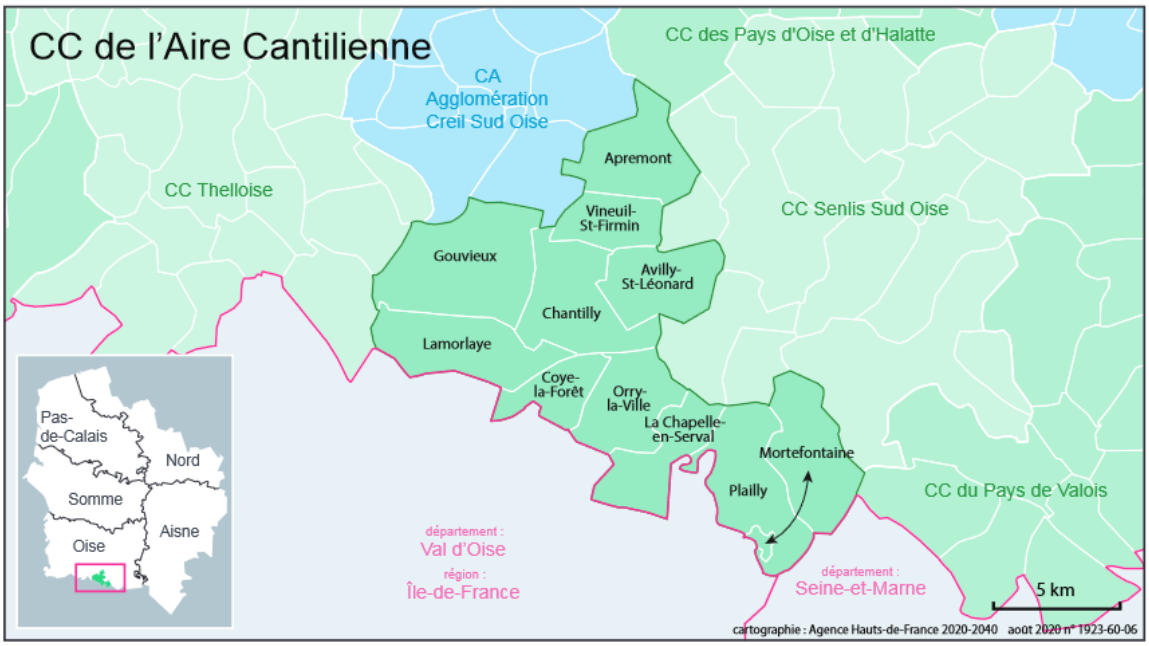

Compétences obligatoires de la Communauté de Communes :

- Développement économique dont le développement économique lié au cheval de course,
- Aménagement de l'espace communautaire (dont l'aménagement d'un Plan de Déplacements Urbains)
- Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondation (GEMAPI)
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Mobilité

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Principales compétences facultatives :

- L'eau et l'assainissement
- La gestion et l'entretien des pistes cyclables
- Toutes réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire
- …

2. Les principes généraux de la législation nationale

Selon l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme :

« L'objectif de développement durable vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;

c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. ».

Conformément à l'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme, le PLU doit mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durables en compatibilité avec les principes de l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

3. Compatibilité avec les documents supra-communaux

Le PLU de Coye-la-Forêt doit être compatible avec les documents supra communaux suivants.

a) Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le SRADDET des Hauts-de-France a été adopté par la Région lors de la séance plénière du 30 juin 2020, et approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

Depuis son approbation, six lois ont rendu nécessaire une adaptation et une précision des enjeux et objectifs du SRADDET. Ainsi, depuis le 23 juin 2022, la Région Hauts-de-France a engagé une procédure de modification de ce schéma pour intégrer les nouvelles exigences législatives, notamment en matière d'artificialisation des sols, de logistique, de lutte contre le changement climatique et de prévention des déchets.

La Région Hauts-de-France a ainsi élaboré de nouvelles propositions, validées en séance plénière le 21 novembre 2024 et approuvée par arrêté préfectoral du 29 novembre 2024.

Les orientations règlementaires du SRADDET, s'organisant en trois axes listés ci-après :

Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée

- Le hub logistique structuré et organisé :

- Veiller à conditionner l'implantation des activités logistiques à une desserte adaptée existante.
- Privilégier la création et le développement des implantations logistiques à proximité des accès multimodaux.
- Intégrer la gestion du dernier Km et prévoir des espaces dédiés à l'implantation de centres de distribution urbaine.
- Prévoir des dispositions afin de traiter les limites d'emprise et d'assurer la perméabilité écologique des nouvelles infrastructures de transport et de leurs aménagements connexes et des infrastructures existantes lorsque des travaux d'envergure sont prévus.

- La transition énergétique encouragée :

- Développer une stratégie coordonnée et cohérente d'adaptation au changement climatique conçue pour répondre aux vulnérabilités propres au territoire concerné et préparer la population et les acteurs économiques à la gestion du risque climatique et pour préserver et restaurer des espaces à enjeux en travaillant notamment sur la résilience des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Contribuer à l'objectif régional privilégiant le développement des énergies renouvelables et de récupération autre que l'éolien terrestre.

Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional

- Une ossature régionale affirmée :

- Organiser une armature territoriale cohérente avec l'ossature régionale du SRADDET.

- Des stratégies foncières économes :

- Prioriser le développement urbain (résidentiel, économique, commercial) à l'intérieur des espaces déjà artificialisés et conditionner les extensions urbaines.
- Développer des stratégies foncières dans lesquelles le renouvellement urbain est prioritaire à l'extension urbaine.

- Intensifier le développement urbain (résidentiel, commercial, économique) dans les pôles de l'ossature régionale et autour des nœuds de transport, en particulier les pôles d'échanges multimodaux.
- Définir des densités minimales dans les secteurs les plus propices au développement urbain, notamment les quartiers de gare, les pôles d'échanges multimodaux, et à proximité des arrêts de transport en commun.

o La production et l'offre de logements soutenues :

- Estimer les besoins de production neuve de logements à partir de l'estimation des besoins en stock non satisfaits et des besoins en flux.
- Favoriser le maintien, à l'échelle de leur périmètre, de la part de résidences principales observée en 2014 dans les pôles de l'ossature régionale.

o Une offre commerciale et un développement économique adaptés :

Favoriser la mutabilité, la réversibilité, la modularité, et l'adaptabilité du foncier et du bâti à vocation économique et commerciale dans le cadre de nouvelles constructions, de réhabilitation ou de restructuration de zones existantes, tout en développant des formes urbaines qui contribuent à une gestion économe du foncier et à la mixité fonctionnelle.

o Des aménagements innovants privilégiés :

Privilégier des projets d'aménagement (renouvellement, extension) favorisant : la mixité fonctionnelle permettant les courts déplacements peu ou pas carbonés, notamment au sein des différents pôles de l'ossature régionale ; la biodiversité en milieu urbain, notamment par le développement d'espaces végétalisés et paysagers valorisant les espèces locales ; l'adaptation au changement et à la gestion des risques climatiques, dont la gestion de la raréfaction de l'eau potable, des inondations et des pollutions de l'eau et la gestion des épisodes de forte chaleur ; des formes urbaines innovantes contribuant à la réduction des consommations d'énergie, favorables à la production d'énergies renouvelables et au raccordement aux réseaux de chaleur ; un bâti économe en énergie, conçu écologiquement et résilient au changement climatique.

o L'intermodalité et l'offre de transports améliorées :

- Élaborer, proposer ou participer à une stratégie de développement des transports et de la mobilité qui répond aux besoins de la population, notamment pour un accès facilité à l'emploi et à la formation, et à l'impératif de sobriété carbone.
- Faciliter le déploiement et la mise en œuvre de services et d'outils favorisant les pratiques intermodales (information, coordination des offres, tarification et billettique). En particulier, ils doivent veiller au bon respect des normes d'interopérabilité et assurer la transmission des données en matière de mobilité.
- Créer les conditions favorables à l'usage des modes de déplacement actifs. Dans les limites de leurs domaines respectifs, ils développent des mesures incitatives et des dispositions pour le déploiement d'installations, en particulier pour les itinéraires cyclables les plus structurants.
- Faciliter les trajets domicile-travail et l'accès aux zones d'activités par des modes alternatifs à la voiture individuelle. Pour cela, ils encouragent le développement : d'expérimentations dans les réponses aux besoins de déplacements domicile-travail, notamment le développement des espaces de télétravail ; du stationnement et des infrastructures nécessaires pour les modes alternatifs de mobilités (modes actifs, transports en commun, covoiturage, auto-partage…) de points de rechargement énergies alternatives au pétrole (électrique, hydrogène, GNV…).

Un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue

o Les stratégies numériques déployées :

- Intégrer des dispositions concernant le numérique, portant à la fois sur les infrastructures et les usages.

- Définir des principes d'aménagement visant à une réduction chiffrée des émissions de polluants atmosphériques, et une réduction de l'exposition des populations à la pollution de l'air, notamment des établissements accueillant des publics sensibles aux pollutions atmosphériques.

o La prévention et la gestion des déchets organisées :

- Mettre en place une stratégie de prévention et de gestion des déchets compatible avec la planification régionale par les personnes morales compétentes en matière de déchets.
- Intégrer un volet « Prévention et gestion des déchets de situations exceptionnelles » dans leurs démarches de planification, en vue de disposer de solutions de collecte et de stockage de ces déchets, compatible avec la planification régionale.
- Intégrer une démarche d'économie circulaire.

o Les fonctionnalités écologiques restaurées :

- Prévoir un diagnostic et des dispositions favorables à la préservation des éléments de paysages.
- S'assurer de la préservation de la biodiversité des chemins ruraux, et prioritairement de ceux pouvant jouer un rôle de liaison écologique et/ou être au service du déploiement des trames vertes.
- S'assurer de la non-dégradation de la biodiversité existante, préciser et affiner les réservoirs de biodiversité identifiés dans le rapport.
- Identifier les sous-trames présentes sur le territoire, justifier leur prise en compte et transcrire les objectifs régionaux de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

La commune de Coye-la-Forêt est concernée plus spécifiquement par les orientations suivantes :

- Proposer des conditions de déplacements soutenables : Faciliter les échanges avec l'Ile-de-France en particulier grâce à la liaison Roissy-Picardie
- Développer le Pôle d'Echanges Multimodal que constitue la gare Orry-la-Ville-Coye,
- Garantir des paysages et un cadre de vie de qualité et œuvrer pour la reconquête des chemins ruraux
- Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité

Extrait de la carte de synthèse du SRADDET

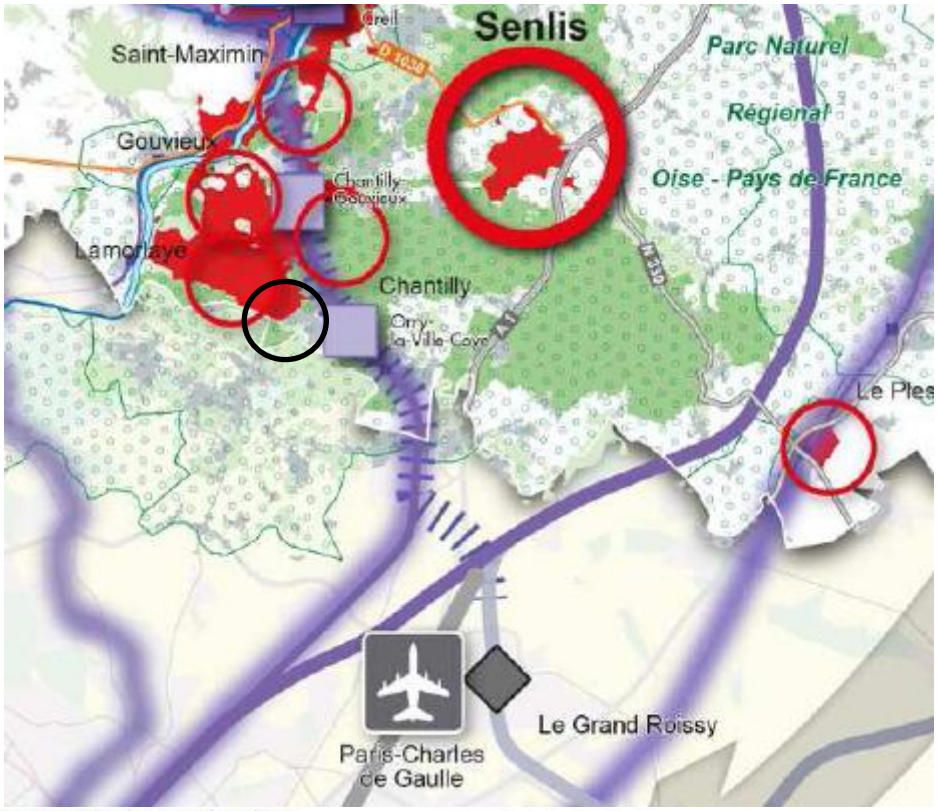

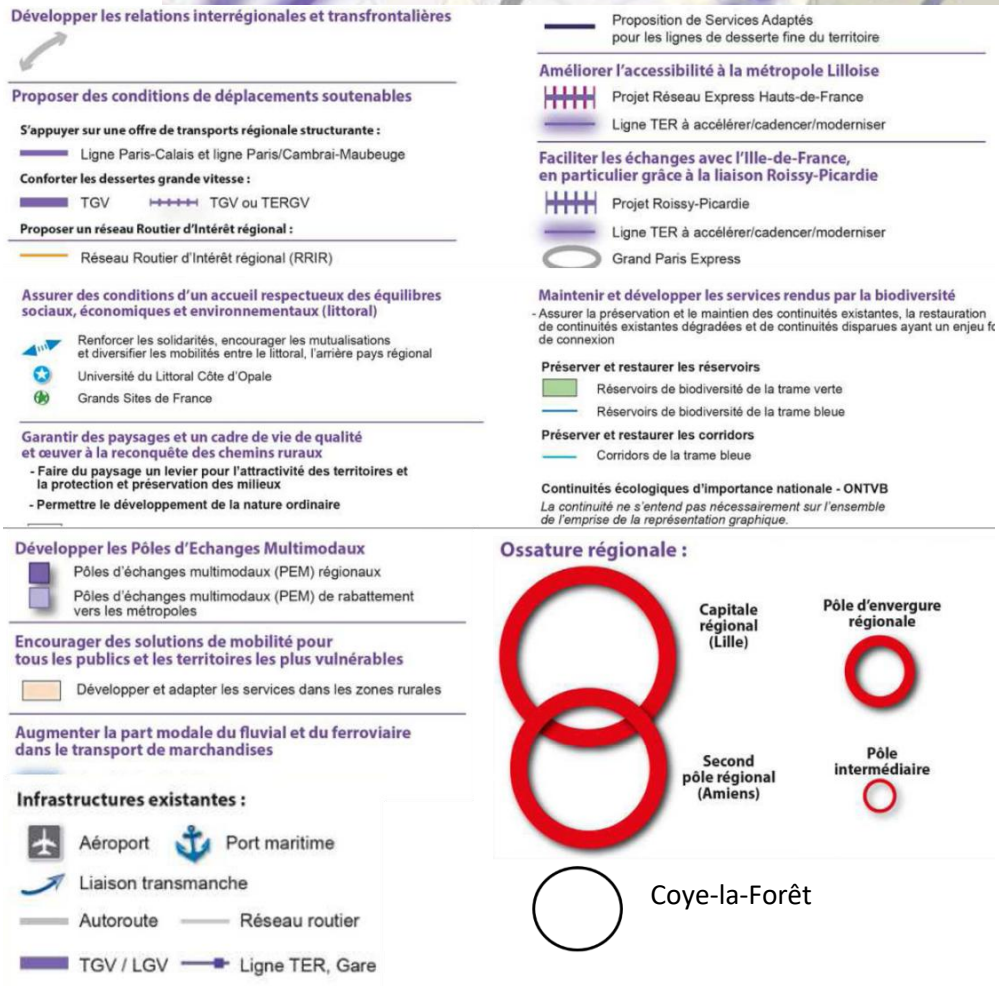

Le SRCE intégré au SRADDET

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé en août 2020 intègre les schémas sectoriels tels que les Schémas régionaux Climat Air Energie ou encore les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique.

Le schéma régional de cohérence écologique est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

La commune de Coye-la-Forêt est concernée par les orientations suivantes :

- des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte
- des zones à enjeu d'identification de corridors boisés

En termes d'obstacle à la continuité écologique, sont identifiés sur la carte suivante :

- Une liaison routière importante en bordure Ouest de la commune,
- Une voie ferrée passant dans l'Est de la commune,
- Une qualité physico chimique médiocre et mauvaise du cours d'eau traversant le territoire. En effet, au regard des données disponibles auprès de l'agence de l'Eau Seine-Normandie, la Thève présente en 2023 un état médiocre signifiant que les activités humaines affectent notablement la vie animale ou végétale du cours d'eau. Les espèces sensibles et moyennement sensibles ne peuvent plus y vivre.[1]

[1] Source : Qualité Rivière,
URL : https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/#/map/station/03137685/LA%20THEVE%20A%20ASNIERES-SUR-OISE%202, consulté le 19/09/2024

Extrait de l'Atlas cartographique des continuités écologiques du SRADDET

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité

Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue
(cours d'eau de la liste 2 + réservoirs biologiques des Sdage)

Réservoirs de Biodiversité de la trame verte

Corridors principaux

Corridors boisés

Corridors humides

Corridors littoraux

Corridors ouverts

Corridors multitrames

Corridors fluviaux

Attention: les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.

Zones à enjeux

Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers

Zones à enjeu d'identification de corridors boisés

Zones à enjeu d'identification des chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels

OBSTACLES A LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

Intersections entre les éléments fragmentants et les CER : réservoirs - corridors

Urbanisation

Routes de type autoroutier

Liaisons routières principales

Voies ferrées à grande vitesse (LGV)

Autres liaisons ferroviaires où circulent en moyenne au moins 40 trains par jour

Qualité physico-chimique médiocre et mauvaise des CER

Obstacles majeurs à l'écoulement

ELEMENTS DE CONTEXTE

Occupation du sol

Espaces artificialisés

Cultures

Espaces semi-naturels

Avertissement au lecteur : cette carte a été réalisée au 1/100 000 au format A3, sa lisibilité est optimale à ce format et n'est pas assurée pour les formats intermédiaires (A4, etc.)

Région Hauts-de-France

Réalisation : DBIO/DPSR/SIGAC - Sources : Région Hauts-de-France, ©IGN-BD Topo®, MNHN, Aeap, Aesn, Sandre - Carte N° : 486-44 décembre 2018.

b) Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

Les missions d'un Parc naturel régional sont déclinées dans une Charte qui définit les grandes orientations et les mesures que s'engagent à mettre en œuvre les collectivités et l'Etat pendant les 15 ans de classement du territoire en Parc naturel régional.

La Charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France a été approuvé par décret du 1er ministre le 18 janvier 2021.

Extrait du Plan de référence

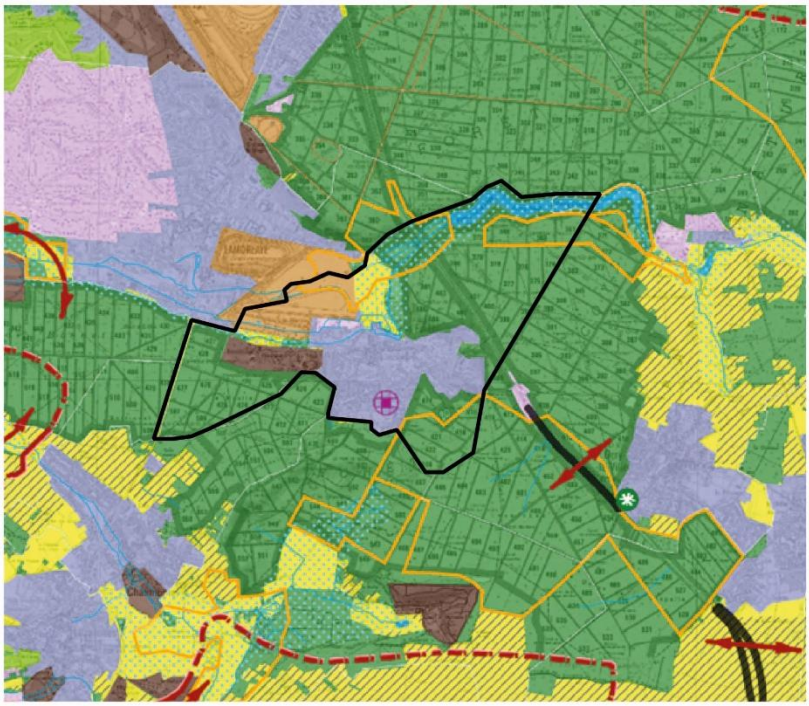

Espaces agricoles

Ce sont les espaces dont la vocation agricole est à préserver ou à rétablir

Espaces boisés

Ce sont les massifs forestiers et l'ensemble des éléments boisés du territoire. Ils sont à préserver dans leur intégralité.

Fonds de vallées

Ce sont les espaces en fond de vallées à sensibilité éco-paysagère, qui sont à préserver.

Réseau hydrographique

Ce sont les cours d'eau, des rus et fossés aux écoulements temporaires et leurs annexes hydrauliques. Ces éléments sont à préserver.

Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère

Ce sont les espaces jouant un rôle primordial dans l'identité et la qualité paysagère du territoire, à préserver et à valoriser.

Sites d'intérêt écologique

Ce sont les espaces naturels concentrant des habitats et des espèces faunistiques et floristiques remarquables, La richesse écologiques de ces sites est à préserver.

Sites d'intérêt géologique

Ce sont des sites présentant un patrimoine géologique remarquable, à préserver et à mettre en valeur.

Corridors relictuels :

Limites perméables

Limites contraintes par des éléments infranchissables

Ce sont les derniers espaces contraints assurant la mise en réseau des espaces naturels du territoire, entre eux et avec les grandes entités naturelles voisines. leur fonctionnalité est à préserver ou à restaurer.

Liaisons relictuelles

Ce sont les espaces de continuités écologiques extrêmement contraintes, dont la fonctionnalité est parfois réduite au maintien de quelques parcelles ou à la présence d'un passage faune. Elles sont à préserver.

Espaces à vocation hippique

Ce sont le champs de courses et les terrains d'entraînement nécessaires à l'activité hippique "course". L'intégrité et la fonctionnalité de ces espaces sont à respecter.

Grands domaines patrimoniaux

Ce sont de grandes propriétés encloses présentant une valeur patrimoniale, dont l'évolution est à maitriser.

Enveloppes urbaines

Ce sont les espaces construits ou ayant vocation à accueillir l'urbanisation sur le territoire. Sur chaque enveloppe urbaine, les schémas d'orientations urbaines proposent des orientations.

Tissus diffus

Ce sont des zones de construction régulièrement édifiés en milieu naturel, n'ayant pas vocation à accueillir de nouveaux bâtis.

Ainsi, sur le territoire de Coye-la-Forêt sont identifiés :

- Des espaces agricoles et boisés à préserver,
- Des enjeux en matière de paysage principalement au regard du fond de vallée de la Thève et de la nouvelle Thève,
- Des sites d'intérêt écologiques à préserver : les pelouses de Comelles, la route Nibert et les marais et coteaux de la Troublerie,
- Le site d'intérêt géologique des poudingues de Coye-la-Forêt,
- Des espaces à vocation hippique,
- Un grand domaine patrimonial : le Domaine des Trois Châteaux

Enjeux relatifs à la mobilité

Extrait du schéma des mobilités actives (vélo)

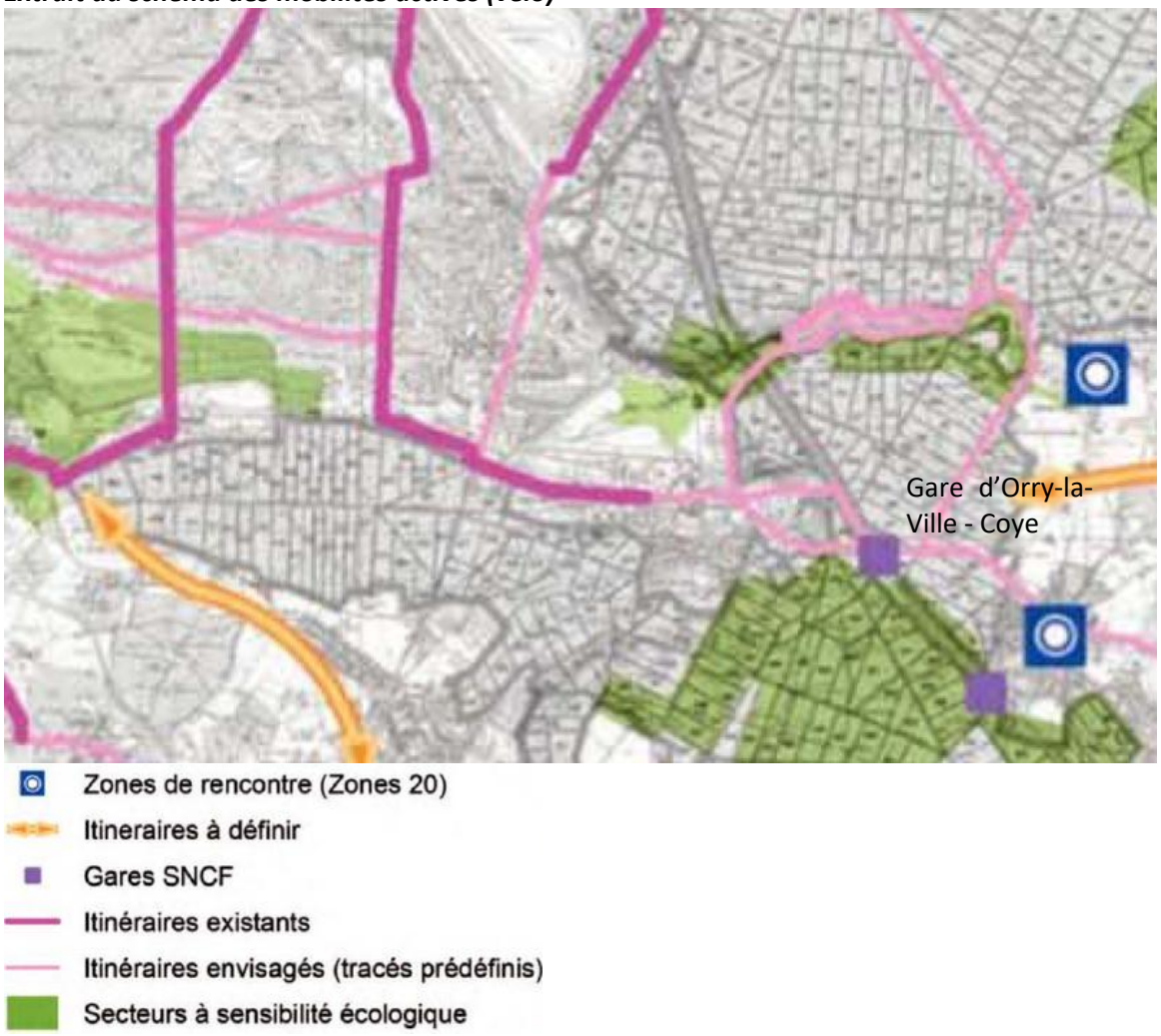

Sur la commune, des itinéraires vélos sont d'ores et déjà existants. La charte du PNR a pour objectif de renforcer les itinéraires notamment vers la gare d'Orry-la-Ville-Coye et vers les communes limitrophes.

Enjeux et potentialité identifiés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine de Coye-la-Forêt :

- Préserver / protéger le patrimoine bâti et paysager
    - Préserver le caractère villageois du village ancien,
    - Protéger l'important patrimoine architectural, tant traditionnel que celui des villas ou du pavillonnaire,

  - Protéger les alignements d'arbres et les sujets les plus remarquables.
- Optimiser l'occupation des espaces bâtis
  - Organiser une restructuration urbaine des îlots peu denses (autour de la rue de la Charmée, et entre la Grande Rue et la rue de Luzarches)
  - Etudier les possibilités de densification près du centre-ville (derrière l'église, quai du Chardonneret…)
- Aménager / requalifier les espaces bâtis :
  - Réaménager les espaces collectifs des ensembles d'habitations entre la rue du Layon de l'Enclave et l'avenue du Bois Brandin,
  - Poursuivre la requalification des espaces publics derrière le cimetière,
  - Etudier l'aménagement d'un stationnement de proximité quai du Chardonneret.
- Contenir l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine : pas de secteur agricole urbanisable
- Potentiels de logements réalisables dans l'enveloppe urbaine : 70 à 120 logements.

Schéma d'orientations urbaines sur la commune de Coye-la-Forêt

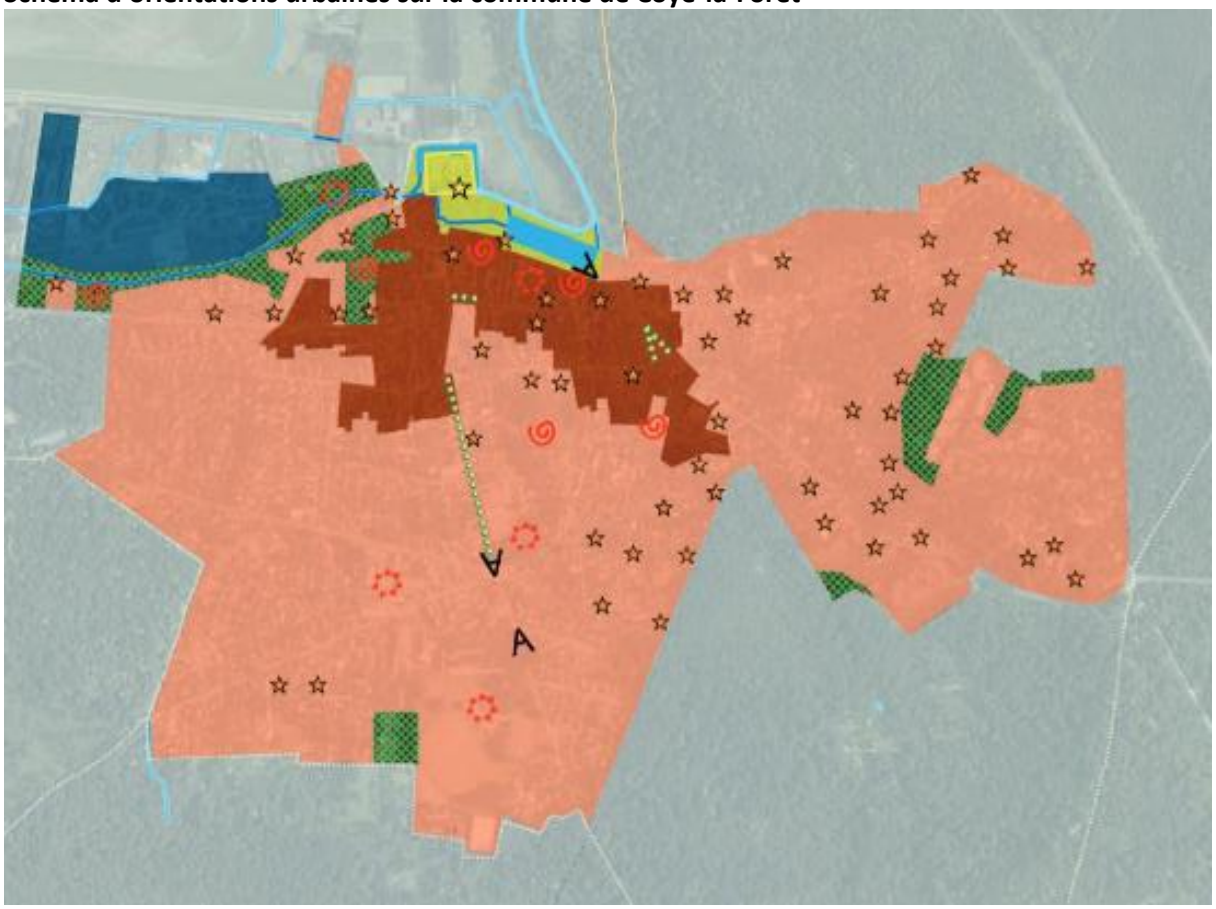

Légendes et vocations	Dispositions de la Charte associées
Tissus d'intérêt architectural et/ou urbain Ce sont les parties anciennes des villes, des bourgs et des villages, dont le caractère identitaire et la diversité typologique sont à maintenir.	• Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis (cf. disposition 14.4). • Maintenir une diversité typologique dans les tissus bâtis et accompagner les évolutions de l'architecture patrimoniale et vernaculaire *(cf. disposition 15.3)*.
Tissus bâtis récents Ce sont les tissus bâtis contemporains périphériques des villes, des bourgs et des villages, souvent composés de lotissements pavillonnaires, à valoriser (aménager, requalifier) et/ou à optimiser, le cas échéant.	• Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour permettre un renouvellement urbain harmonieux et optimisé *(cf. disposition 12.3)*. • Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés *(cf. disposition 14.5)*.
Espaces éco-paysagers Ce sont généralement des espaces de cœur d'îlots ou de fonds de parcelles, occupés par des jardins, des vergers, des pâtures, etc qui présentent des enjeux paysagers et/ou écologiques. En fonction des projets communaux, ces espaces sont soit préservés, soit font l'objet d'un aménagement ou d'une urbanisation où l'intérêt éco-paysager est pris en compte.	• Optimiser la densité des opérations de développement urbain, dans le respect de l'environnement paysager, naturel et bâti *(cf.disposition 12.2)*. • Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine *(cf. disposition 13.1)*.
Grandes propriétés Ce sont des unités foncières souvent de plus d'1ha, incluses dans les trames parcellaires traditionnelles, recelant des villas ou des maisons bourgeoises d'un grand intérêt architectural, et possédant souvent un patrimoine paysager intéressant. Ces grandes propriétés sont préservées. Cependant, elles peuvent accueillir quelques constructions dans le respect de l'environnement du bâti, du patrimoine paysager et des murs de clôture.	• Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis *(cf. disposition 14.4)*.
Quartiers d'écuries Ce sont les secteurs où les écuries disposant d'un accès direct aux pistes ou dont l'accès aux pistes est aménagé sont maintenues. Celles moins bien situées peuvent être amenées à changer de destination si les conditions (l'accès, les bâtiments) ne permettent plus de maintenir l'activité.	• Participer au maintien de l'activité hippique *« courses » et à sa valorisation au cœur du territoire (cf. disposition 24.1)*.
Monuments historiques classés ou inscrits Ce sont les éléments bâtis protégés (bâti patrimonial). Ils participent à la structure et à l'identité paysagère du territoire. Ils sont à restaurer et à valoriser.	• Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire *(cf. disposition 14.2)*.
Éléments bâtis d'intérêt patrimonial, non protégés Ce sont les éléments bâtis singuliers (bâti patrimonial non protégé, petit patrimoine rural) qui participent à la structure et à l'identité paysagère du territoire. Ils sont à maintenir, à restaurer et à valoriser.	• Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire *(cf. disposition 14.2)*.

Ensembles bâtis remarquables Ce sont les ensembles bâtis (îlots, lotissements, ensembles d'immeubles...) présentant un intérêt architectural et/ou urbains à préserver.	• Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis *(cf. disposition 14.4).*
Alignements d'arbres / haies Ce sont les ensembles paysagers constituant le réseau végétal (alignements, rotondes, mails d'arbres, linéaires de haies...) à préserver.	• Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire *(cf. disposition 14.2).* • Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine *(cf. disposition 13.1).*
Points de vue ou relations visuelles structurantes Ce sont les points de vue et les relations visuelles qui contribuent à la découverte et favorisent la mise en valeur du territoire. Ils sont à préserver et à maintenir.	• Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découvertes *(cf. disposition 14.3).* • Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis *(cf. disposition 14.4).*
Routes à caractère pittoresque Ce sont les routes présentant un caractère pittoresque et participant à la découverte du territoire, à préserver et valoriser.	• Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découverte *(cf. disposition 14.3).*
Secteurs potentiels d'aménagement et/ou de requalification Ce sont les espaces pouvant voir leur traitement amélioré par un aménagement plus qualitatif.	• Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés *(cf. disposition 14.5).*
Secteurs potentiels de densification et de reconversion Ce sont les secteurs porteurs de renouvellement urbain pouvant faire l'objet d'une opération de densification et de reconversion.	• Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour permettre un renouvellement urbain harmonieux et optimisé *(cf. disposition 12.3).*

c) Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Le PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.). Le S.D.A.G.E. est un outil de l'aménagement du territoire visant à obtenir les conditions d'une meilleure économie de la ressource en eau et le respect du milieu aquatique tout en assurant le développement économique et humain. Le S.D.A.G.E. développe les grandes orientations sectorielles relatives à la gestion de la ressource en eau à l'échelle des vallées fluviales.

La commune de Coye-la-Forêt est concernée par le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2022-2027 qui a été approuvé le 23 Mars 2022.

Les 5 orientations fondamentales du SDAGE 2022-2027 sont les suivants :

- Des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- Pour un territoire sain, réduire les pressions ponctuelles
- Assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique
- Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

d) Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ne décline les orientations du SDAGE à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.

e) Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Seine Normandie a été arrêté le 3 mars 2022 par le préfet coordonnateur du bassin.

Il fixe 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie :

- Objectif 1 – Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité
- Objectif 2 – Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages
- Objectif 3 – Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
- Objectif 4 – Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque.

La commune de Coye-la-Forêt n'est pas identifiée comme un territoire à risque important d'inondation (TRI).

f) Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Source : https://www.ccac.fr/blog/projet/aire-au-vert-le-plan-climat-air-energie-territorial-du-sud-de-loise-adopte/

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un programme de lutte contre le changement climatique élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Le PCAET a été adopté en conseil communautaire le 6 juillet 2022.

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, divers objectifs ont été définis concernant :
- Les consommations énergétiques (-38% entre 2010 et 2050),
- Les émissions de gaz à effet de serre (-44% entre 2010 et 2050),
- Les émissions de polluants atmosphériques,
- Les réseaux énergétiques,
- La production d'énergie renouvelable (produire 480 GWh/an)
- La séquestration carbone
- L'adaptation au changement climatique,
- La santé environnementale.

Pour répondre à ces objectifs, un plan d'action a été mis en place.

- 11 actions relatives au parc bâti et au cadre de vie **:**
  - Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique
  - Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat
  - Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique
  - Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages « rénovation énergétique »
  - Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique
  - Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation
  - Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal
  - Développement des opérations de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal
  - Remplacer et optimiser l'éclairage public
  - **Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics**
  - **Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public**

- 3 actions relatives à l'industrie :
  - Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les zones économiques
  - Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "énergie"
  - Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

- 9 actions relatives aux transports :
  - Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens alternatifs à la voiture individuelle
  - Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt
  - Renforcer les bus desservant les centres urbains, zones d'activité et pôles de mobilité rurale
  - Créer un service de transport à la demande en zones peu denses
  - **Poursuivre le développement de l'offre de covoiturage sur le territoire**
  - **Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain**

  - **Aménager des itinéraires « modes doux » en zones urbaines et vers les gares et zones d'emplois**
  - Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de Plan de Déplacement(s) d'Entreprise (PDE)ou de Plan de Déplacement(s) Inter-Entreprise (PDIE)
  - Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire

- 3 actions relatives à l'activité agricole
  - Accompagner la diminution des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) des pratiques agricoles
  - Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles
  - Accompagner la diminution des consommations d'énergie du secteur agricole
  - Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaires

- 8 actions relatives à la production d'énergie renouvelable et de récupération
  - Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés
  - Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR&R
  - Identifier les grandes toitures propices au panneaux photovoltaïque et amorcer un dialogue avec les propriétaires
  - Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine
  - Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking
  - Lancer un projet de méthanisation territoriale
  - Accompagner les projets de méthanisation
  - Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation

- Poursuivre la politique de réduction des déchets et de valorisation

- 5 actions relatives à l'adaptation au changement climatique
  - Accompagner les agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural
  - Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme
  - Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme
  - Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau
  - S'associer aux démarches de sensibilisation et de préservation des domaines forestiers

B. PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE (diagnostic complet reporté en annexe du présent document)

1. La population

Coye-la-Forêt compte 3950 habitants au 1er janvier 2021[2]. La population a progressé de façon constante entre 1975 et 2020 (environ +0,6% de variation annuelle, pendant 45 ans).

La commune a connu un pic de croissance de sa population entre 1968 et 1975(+2,82% de croissance annuelle moyenne). Depuis 1999, la croissance démographique diminue avec un taux de variation annuelle passant de 1,06% à 0,47% pour la période 2014-2020.

Entre 2020 et 2021, la population a diminué de 22 habitants laissant présager une tendance à la stabilisation ou à la baisse pour les années à venir.

Entre 1968 et 1999, l'augmentation de la population s'est réalisée par un solde naturel important accompagné d'une arrivée de populations nouvelles sur le territoire. Depuis 1999, la démographie communale est en légère hausse uniquement grâce au solde naturel positif sur la commune.

En 2020, la population communale est plus jeune que celle de la CC de l'Aire Cantilienne, mais plus âgée que celle du département. Entre 2014 et 2020, un léger vieillissement de la population s'est opéré avec :

- une diminution des 0-14 ans (-2,9 points),
- une augmentation des 45-59 ans (+1,9 point) et des 75 ans et plus (+0,3 points).

Ce constat est confirmé par une baisse de l'indice de jeunesse de 0,95 en 2020, compris entre ceux de la CC (0,77) et du département de l'Oise (1,14).

En 2020, 63,8% des ménages sont des familles, avec ou sans enfant. Ce taux est en baisse depuis 2014 avec -2,5 points au profit des ménages d'une personne (+3,3 points).

La taille des ménages qui composent son territoire est en baisse (3,01 personnes par ménage en 1968 contre 2,17 en 2020). Cette tendance se reflète également à l'échelle nationale : la taille des ménages en 2020 à Coye-la-Forêt est proche de la moyenne nationale (2,19).

2. Le parc immobilier et son évolution

Évolution du parc immobilier

Entre 1968 et 2020, le nombre de logements présents sur le territoire communal est passé de 1043 à 1994 (soit + 951 logements).

Le parc immobilier se compose en 2020 de 1994 logements, répartis en 1790 résidences principales (89,9%), 65 résidences secondaires (3,3%) et 139 logements vacants (7,0%).

Le parc de résidences secondaires est globalement en baisse depuis 1968, il représente 3,3% des logements (soit 65 résidences secondaires) contre 2,4% en moyenne dans le département de l'Oise.

[2] La population légale 2024 fournie par l'INSEE correspond aux estimations de population de l'année 2021.

Le taux de vacance oscille entre 1968 et 2020, pour atteindre 7% en 2020 démontrant une absence de pression foncière sur le territoire communal (environ 5% sont nécessaires pour assurer une bonne rotation du parc immobilier).

Rythme de construction

Le rythme de construction a été très important entre 1968 et 1975 avec en moyenne 29 logements nouveaux par an. Après une subite baisse de ce rythme, depuis 1999, celui-ci est relativement stable avec en moyenne une vingtaine de logements nouveaux par an.

Typologie de logements

En 2020, le parc est majoritairement composé de maisons individuelles (à hauteur de 59,1%) occupées par leurs propriétaires (66,1%). Entre 2014 et 2020, le parc immobilier se diversifie : la part des appartements (39,5% avec +2,2 points entre 2014 et 2020) est particulièrement élevée pour une commune de cette taille, bien que cela demeure inférieur au taux intercommunal (43,6%).

Logements sociaux

La commune de Coye-la-Forêt n'est pas soumise au respect des obligations de la loi SRU imposant 25% de logements sociaux au sein du parc de résidences principales.

D'après les données gouvernementales, le territoire dispose de 237 logements sociaux soit environ 13% du parc des résidences principales au 1er janvier 2023.

3. Le contexte économique

Le taux d'activité, rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population, à Coye-la-Forêt est similaire à celui de la CC de l'Aire Cantilienne mais légèrement supérieur à celui du département.

Le taux de chômage en 2020 à Coye-la-Forêt est supérieur à celui de l'intercommunalité, toutefois il est inférieur à celui du département. Ce taux a par ailleurs fortement augmenté depuis 2009, passant de 6% à 9,6%.

88,4% des actifs occupés habitant à Coye-la-Forêt quittent la commune quotidiennement pour se rendre sur leur lieu de travail. Coye-la-Forêt accueille, en 2020, 436 emplois au sein de son territoire (-60 emplois en 6 ans en lien notamment avec la fermeture des activités au Domaine des Trois Châteaux).

23,2 emplois pour 100 actifs sont disponibles sur la commune. Cet indice est largement inférieur (près de 50 points de différence) aux indices de l'intercommunalité et du département du fait de l'absence de zones d'activités économiques et de grandes entreprises sur le territoire.

Les établissements actifs présents sur le territoire communal, appartiennent principalement :

- aux activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (26,3% des établissements),
- au commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (17,6% des établissements).

D'après la base de données SIREN, les plus gros employeurs sur la commune sont les établissements suivants :

- Commune de Coye-la-Forêt
- ASS Les très riches heures de la Thève

- SOCOMELEC Industrie

La commune dispose ainsi de commerces et services liés à la vie quotidienne des habitants. On recense une offre diversifiée, telles qu'une boulangerie, une pharmacie, une boucherie-charcuterie-traiteur, un bar-tabac, un bureau de poste. Cette offre est concentrée près de la mairie et le long des rues de la Gare, de la Charmée et de la Grande Rue.

En outre, il existe un centre équestre prestigieux (à l'échelle européenne) à Coye-la-Forêt : le centre équestre Bernard DUMEIGE, proposant des services divers (pensions pour chevaux, cours théoriques et pratiques, activités sportives, …)

En 2020, selon le **recensement général agricole**, il n'existe pas d'exploitation agricole à Coye-la-Forêt. Le Registre Parcellaire Graphique 2022 n'identifie également aucune culture dans cette commune.

4. Le degré d'équipement et de services de la commune et sa couverture numérique

La commune dispose d'un bon degré d'équipements publics. Ils satisfont les besoins des habitants (mairie, écoles, terrains de sport, bibliothèque…).

La commune comporte deux écoles :
- L'École des Bruyères (comprenant 5 classes en élémentaires et 5 classes en maternelle avec des doubles niveaux)
- L'École du Centre (comprenant 4 classes en élémentaires)

La fibre optique est développée sur l'ensemble du territoire.

5. Besoins et enjeux

Thématiques	Enjeux et besoins
Équilibre social de l'habitat **-** **Le parc immobilier et son évolution**	Maintenir le niveau de population en enrayant la baisse de population pressentie avec le dernier recensement de population. Poursuivre la diversification des logements pour permettre à chacun de se loger sur le territoire Poursuivre la diversification du parc de logements en termes de typologie, en augmentant la part de logement en petit collectif et de petite taille et des logements aidés afin d'enrayer le vieillissement de la population.
Développement économique **Commerce** **Surfaces et développement agricole**	Maintenir le niveau d'emploi sur le territoire (maintenir les activités existantes et accueillir de nouveaux établissements notamment dans le domaine du tourisme et du loisirs…). Maintenir l'offre commerciale et plus particulièrement les commerces de proximité.
Équipements et services	Continuer à offrir des équipements et services de qualité aux habitants présents et futurs. Maintenir les équipements scolaires existants. Poursuivre le développement des communications numériques au gré des évolutions à venir.

C. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les composantes physiques et naturelles du site

Synthèse relief et hydrographie

La commune de Coye-la-Forêt a un relief plutôt varié. Son altitude moyenne est de 65 m par rapport au niveau de la mer, avec une altitude maximale de 126 m atteinte au Sud-Est de la commune, et une altitude minimale de 31 m atteinte au Nord de la commune. Au Nord, la commune est marquée par la plaine alluviale de la Thève et de la Nouvelle Thève, contrastant avec les buttes boisées.

Le réseau hydrographique communal est constitué de la Thève et de la Nouvelle Thève. Ce réseau est complété par la présence d'étangs : l'étang de la Loge (9,95 ha) et l'étang Neuf (8,96 ha), l'étang Chapron (5,55 ha) et l'étang Comelles (6,5 ha).

Le territoire de Coye-la-Forêt est compris dans la zone de répartition des eaux 03001 dite Albien (B5).

Synthèse géologie et hydrogéologie

Coye-la-Forêt est situé dans le bassin parisien (sol sédimentaire), sur le Valois Multien. On distingue diverses formations géologiques différentes sur la commune :

- des alluvions récentes (argiles et limons),
- une formation résiduelle à silex
- des Sables d'Auvers et Sables de Beauchamps (faciès "Auversien").
- des Calcaires grossiers et des Calcaires à cérithes
- des Calcaires et des sables grossiers glauconieux ("Glauconie grossière"),
- des Argiles de Laon et des Sables de Cuise
- des Marno-calcaires, des argiles à lignite et des sables coquilliers
- des Sables à débris coquilliers et sables à débris ligniteux
- des Craies blanches à bélemnitelles et des Craies à Micraster

A Coye-la-Forêt, un site est inventorié par l'INPG : Le Chaos de poudingue Thanétien de Coye-la-Forêt (PIC0076). Ce site, de type affleurement, présente une surface de 3 532 m². Son intérêt géologique principal est la sédimentologie. La rareté du site est régionale.

Le contexte hydrogéologique de la commune de Coye-la-Forêt s'analyse à travers le contexte hydrographique du bassin de Seine-Normandie dont elle fait partie. La commune est concernée par 3 masses d'eau souterraines :

- la masse d'eau Éocène du Valois (état chimique médiocre / état quantitatif bon)
- la masse d'eau Craie du Vexin normand et picard (état chimique médiocre / état quantitatif bon)
- la masse d'eau Craie Albien-néocomien captif (état chimique bon / état quantitatif bon)

Synthèse des données sur le climat et la qualité de l'air

Le secteur climatique des Hauts-de-France, dans lequel s'inscrit Coye-la-Forêt, est un climat océanique dégradé, c'est-à-dire un climat où tous les paramètres sont relativement modérés. Sur la période 1974-2024, la moyenne des températures est de 11,72°C. Depuis les années 2000, les températures moyennes présentent une tendance à la hausse. L'année 2023 présente une température moyenne de +2,2° par rapport à la période 1971-2000, avec une température moyenne de 13,5°C.

Les sites de mesure de la qualité de l'air les plus proches de la commune de Coye-la-Forêt indiquent que les niveaux de pollution (concentration des polluants) en 2022 sont en moyenne inférieurs aux valeurs limites de la réglementation française.

Synthèse milieu naturel

Il existe deux zones Natura 2000 sur la commune de Coye-la-Forêt :
- Le SIC « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (FR2200380).
- La ZPS « Forêts Picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » (FR2212005)

En outre, 2 ZNIEFF sont identifiées sur le territoire communal :
- La ZNIEFF de type 1 « massif forestier de Chantilly/Ermenonville » (220014323)
- La ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Thève et de l'Ysieux » (110120061)

Divers Espaces Naturels Sensibles sont également répertoriés sur le territoire :
- ENS « Lisière Nord-ouest de la forêt de Coye-la-Forêt » (N_FRA_04),
- ENS « Chaos de poundingue Thanétien de Coye-la-Forêt (N_FRA_05),
- ENS « Autour des Etangs de Comelles » (N_FRA_06)
- ENS « Forêt de Coye et Bois de Luzarches » (N_FRA_07)
- ENS « Forêts de Chantilly et de Pontarmé » (N_VAL_10).

Les éléments de la trame verte et bleue présents sur la commune de Coye-la-Forêt sont les suivants :
- Des boisements,
- Des espaces naturels ouverts,
- Le parc du Domaine des Trois Châteaux,
- Des alignements d'arbres et des haies ;
- Des ripisylves,
- Des cours d'eau, mares et plans d'eau,
- Des zones humides (avérées et potentielles).

Ces milieux forment 2 principales continuités écologiques permettant le passage de la faune et de la flore sur le territoire de Coye-la Forêt de part et d'autre des milieux en eau et des espaces semi-naturels dédiés aux centres équestres.

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel recense un certain nombre d'espèces protégées (faune et flore) sur le territoire.

Synthèse énergie

Sur la commune, les résidences principales ont principalement recours au gaz de ville (58%) et à l'électricité (35%). Ces combustibles peuvent être produits, pour une part, de façon durable.

En 2020, la consommation énergétique moyenne par résidence principale en gaz et en électricité était de 16,44 MWh tandis qu'elle s'élevait à 20,9 MWh en 2011. Ainsi, sur la commune de Coye-la-Forêt, la consommation liée au secteur résidentiel a diminué en une dizaine d'années.

Sur le territoire de Coye-la-Forêt, ENEDIS ne recense aucun dispositif pour la production d'électricité en 2023.

2. Les risques et les nuisances

Synthèse des nuisances et risques naturels et technologiques

La commune de Coye-la-Forêt bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 60DREAL20200001. L'Entente Oise-Aisne porte et anime le PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise qui répond aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) établies et approuvées, en décembre 2016 sur quatre territoires à risque important d'inondation (TRI) : Chauny-Tergnier-La Fère, Compiègne, Creil et la Métropole francilienne dans le Val-d'Oise.

Une partie de la commune est sujette à l'aléa des remontées de nappes. La zone dédiée à l'équipement hippique ainsi que la partie Nord du village, sont des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes. De plus, une grande partie du bourg est une zone potentiellement sujette aux inondations de cave, tout comme le Domaine des Trois Châteaux et le Nord-Est de la commune.

Sur la commune de Coye-la-Forêt, il existe un aléa retrait-gonflement des argiles fort sur la partie Est et Sud du bourg, et un aléa moyen sur toute la partie Est du territoire communal ainsi qu'une zone dans l'Ouest de la commune. La zone au Nord du bourg, principalement les équipements hippiques, est concernée par un aléa faible au retrait-gonflement des argiles.

On trouve trois carrières sur le territoire de Coye-la-Forêt :

Identifiant de la cavité :	Nom :	Date de validité :
PIC0000435CS	-	01/12/1996
PICAW0015325	La Reine Blanche	01/01/2008
PICAW0015326	Carrière 1	01/01/1994

Il existe ainsi un risque de mouvement de terrain à Coye-la-Forêt, et un mouvement de terrain a été enregistré en 1999. De plus la carrière PICAW0015326 est située en bordure urbaine.

A Coye-la-Forêt, 8 anciens sites industriels ou activités de service sur le territoire communal sont recensés par « géorisques ». Ces anciennes activités sont susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.

Il existe un risque lié au transport de gaz : le réseau GRTgaz passe à travers le bourg de Coye-la-Forêt. Un poste de livraison client ou de distribution publique est présent sur la RD118 au niveau du lieu-dit « les Tilles », où se situe également un poste de coupure ou de sectionnement. Un autre poste de livraison est situé au carrefour de l'avenue du Bois Brandin et de la rue d'Hérivaux.

Coye-la-Forêt est affecté par le passage de la route départementale 118, qui passe à travers le bourg. Elle est en catégorie 4 dans la majorité de la zone urbanisée, ce qui signifie que la zone de 30 m de part et d'autre de la route est concernée. A l'Ouest, elle est en catégorie 3, et la zone affectée est de 100 m de part et d'autre de la route. La RD1016 en bordure Ouest de commune est également classée pour nuisance sonore, en catégorie 3.

D'après l'arrêté préfectoral du 30 août 2018, Coye-la-Forêt est concerné par la ligne 272000 de Paris-Nord à Lille située à l'Est du territoire, avec une largeur affectée de part et d'autre de 250 m.

3. Le paysage, le cadre de vie, le fonctionnement urbain et les réseaux

Synthèse paysage

A l'échelle du grand paysage, le territoire de Coye-la-Forêt est situé sur le plateau du Valois Multien, et plus précisément sur la sous entité paysagère du plateau du Valois Multien forestier.

Le territoire communal est concerné par :
- Le site inscrit de la Vallée de la Nonette,
- Le site classé du Domaine de Chantilly.

La majorité du territoire communal est occupé par de l'espace boisé. La forêt du Domaine de Chantilly est composée de plusieurs forêts, dont la forêt de Coye qui couvre près des trois quarts de la commune. La vallée de la Thève contraste avec les buttes calcaires boisées. Elle est occupée par le terrain d'entrainement des chevaux de course et des zones naturelles composées de prairies, d'équipements à vocation hippique, de jardins familiaux ainsi que par une partie de l'entité urbaine.

Le réseau hydrographique est dense au Nord de la commune, notamment avec la présence des étangs de Comelles au Nord-Est.

Synthèse : morphologie urbaine et éléments remarquables

La composition urbaine du centre ancien s'ordonne de part et d'autre des voies principales, principalement de la Grande Rue, d'une partie de la rue d'Hérivaux et de la rue Blanche. Ces rues sont bordées de maisons formant une continuité du bâti. Le parcellaire est serré et les constructions sont édifiées sur des parcelles de petite à moyenne taille. Les habitations de type rural présentent en général deux niveaux.

Le long de la rue d'Hérivaux se trouvent différents territoires d'équipements publics, notamment le marché, le centre culturel et le cimetière au Nord du carrefour des Bruyères, ainsi que l'école des Bruyères, et les terrains de sport au Sud. On trouve également des équipements publics au sein du centre ancien, sur la place de la Mairie.

Des équipements liés aux activités hippiques sont situés au Nord-Ouest du territoire. Il s'agit de grands bâtiments assez peu visibles depuis les voies publiques grâce à la présence de boisements, d'alignements d'arbres et de haies. En lien avec ces espaces se trouvent des jardins familiaux le long du chemin des Vaches.

Résidence de la Place des Sports, Chemin des Loups, ainsi qu'à l'Est du bourg avec la résidence le Regard et la résidence du Bois, se trouvent des habitats collectifs qui dénotent du bâti pavillonnaire du reste du bourg.

Le château de Coye est situé au Nord de la place de la Mairie, et forme un ensemble distinct qui contraste avec le reste du bourg. Les bâtiments du Domaine des Trois Châteaux ne sont pas visibles depuis les voies publiques.

Le reste de l'espace bâti du bourg est dédié à des habitats pavillonnaires résidentiels.

Le territoire de Coye-la-Forêt présente de nombreux bâtis remarquables dont :
- Le Château de Coye et ses espaces associés inscrits aux Monuments Historiques,
- Le Château de la Reine Blanche classé aux Monuments Historiques,
- Le domaine des Trois Châteaux,
- Des demeures remarquables (maisons bourgeoises ou maisons rurales),

- Du patrimoine vernaculaire (espace interactif entre l'environnement et l'activité humaine)

Synthèse déplacements

Le territoire communal est desservi par 2 voies de transit et d'échange que sont :

- La RD1016 (portion Nord) et la RD316 (portion Sud), sont de catégorie 1 en 2019, ce qui signifie qu'il a été compté plus de 15000 véhicules par jour. Plus précisément, au niveau de la commune voisine de Lamorlaye, 15611 véhicules dont 4,5% de poids lourds ont été enregistrés en juin 2023.
- La RD118 qui est de catégorie 3 en 2019, ce qui signifie qu'il a été compté entre 2000 et 7000 véhicules par jour. Plus précisément, à Coye-la-Forêt et Orry-la-Ville, 4768 véhicules dont 3,5% de poids lourds ont été enregistrés en mars 2024.

La commune de Coye-la-Forêt est située à environ 6 km à l'Ouest de l'autoroute A1 avec un trafic moyen journalier annuel en 2019 de 85 300 véhicules sur sa portion la plus proche de Coye-la-Forêt.

Plusieurs parcs de stationnement sont à disposition de la population. Ils regroupent environ 260 places et peuvent faire l'objet d'une mutualisation puisqu'ils se situent tous à proximité d'habitations, de commerces et/ou d'équipements. Ces parkings sont complétés par des places situées le long des voies.

Les liaisons douces

Sur la commune de Coye-la-Forêt, 2 circuits de Grande Randonnée (GR) suivants sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : Le GR1 et le GR 12.

En outre, la municipalité a inventorié les chemins de découverte suivants :

- Le sentier découverte de Coye-la-Forêt,
- La promenade historique et touristique à travers les rues de Coye-la-Forêt, parcours pédestre qui permet de découvrir les différents monuments au sein de la commune (initiée par le Parc Naturel Régional).

8 pistes cyclables parcourent l'Aire Cantilienne :

- Piste Apremont / Vineuil-Saint-Firmin
- Piste Vineuil-Saint-Firmin / Chantilly
- Piste Avilly-Saint-Léonard / Chantilly
- Piste Chantilly / Piscine Aqualis (Gouvieux)
- Piste Chantilly (Voie Blanche)
- Piste Gouvieux / Lamorlaye
- Piste Lamorlaye (via Le Lys) / Coye-la-Forêt
- Piste Coye-la-Forêt / Lamorlaye

On trouve une piste cyclable à Coye-la-Forêt le long de la RD118, sur la route de Lamorlaye, aménagée jusqu'à l'entrée Ouest du bourg.

Les transports en commun

La ligne 644 est une ligne régulière reliant la gare d'Orry-la-Ville à la gare de Chantilly. Elle dessert 4 arrêts sur la commune de Coye-la-Forêt. Elle permet ainsi de rejoindre le réseau ferré entre 7h et 20h30 en période scolaire.

Ce réseau est complété par des lignes scolaires que sont :

- La ligne 6205 Orry-la-Ville / Lamorlaye (collège Françoise Dolto)
- La ligne 6212 Gouvieux / Mortefontaine (Institut Saint Dominique)
- La ligne 6213 Lamorlaye – Mortefontaine (Institut Saint Dominique)

- La ligne 6223 Lamorlaye / Senlis (Lycées)
- La ligne 6232 Pontarmé / Chantilly (lycée Jean Rostand)
- La ligne 6233 Orry-la-Ville / Chantilly (collège des Bourgognes)

Ce réseau est complété par une navette, pensée pour les actifs, permettant de rejoindre quotidiennement la gare d'Orry-la-Ville. Plusieurs arrêts de la ligne G2 sont proposés sur la commune de Coye-la-Forêt avec un renforcement des dessertes aux heures de pointes.

L'arrêt de train de Orry-la-Ville – Coye se situe à Orry-la-ville, à environ 350 m de l'entrée Est de Coye-la-Forêt, sur la RD118. Il permet de desservir la commune de Coye-la-Forêt par la ligne de RER D (Ligne Paris-Creil), ainsi que par des trains TER Hauts-de-France (Ligne Paris-Nord – Lille). La gare dispose de trois parkings, tous payants en semaine.

Les réseaux et la gestion des déchets

Le territoire communal est concerné par l'aire d'alimentation de captage AAC BEAUMONT – ASNIERES 1.

Depuis le 1er janvier 2016, le service de distribution d'eau potable a été transféré par les communes au SIECCAO. Ce service public a pour objet la distribution de l'eau potable depuis l'entrée des communes jusqu'au compteur d'eau potable des usagers.

L'eau distribuée au cours de l'année 2023 à Coye-la-Forêt est conforme aux limites de qualité réglementaires, fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés.

La gestion de l'assainissement est déléguée au Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins (SICTEUB) de la Thève et de l'Ysieux 2020.

La commune de Coye-la-Forêt dispose d'un réseau d'assainissement collectif dont les eaux usées sont traitées sur une unité de traitement intercommunale d'une capacité de 63 000 EH située sur le territoire d'Asnières-sur-Oise.

La collecte des déchets ménagers et des encombrants a été déléguée à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, qui fait partie du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Le SMDO est composé de 19 intercommunalités dont 3 agglomérations, il gère le traitement des déchets d'une population de plus de 790 638 habitants (en 2022).

4. Besoins et enjeux

Thématiques	Enjeux et besoins
Développement forestier	Préserver les boisements présents sur le territoire communal.
Aménagement de l'espace	L'aménagement de l'espace communal doit prendre en compte : - la préservation de l'identité patrimoniale de Coye-la-Forêt, notamment, son centre ancien et les éléments constitutifs du paysage, - le respect des formes urbaines existantes afin de ne pas dénaturer le village, - les risques et les nuisances existant sur la commune, - la capacité des réseaux existants pour l'accueil de nouvelles populations.
Environnement et biodiversité	Préserver l'ensemble des éléments constitutifs de la trame verte et bleue communale, notamment en : - Préservant les petits éléments de nature - Préservant la fonctionnalité des espaces d'intérêt écologique présents sur le territoire - Préservant les continuités écologiques locales nécessaires au maintien de la biodiversité. - Préservant le réseau hydrographique communal Préserver une qualité de l'air satisfaisante Promouvoir les énergies renouvelables Promouvoir une réduction de la consommation énergétique des bâtiments Réduire l'utilisation des énergies fossiles liée aux déplacements
Transports	Maintenir l'offre en transport en commun et poursuivre le développement des liaisons douces. Prévoir des conditions satisfaisantes de circulation et de stationnement au sein du village et des espaces à développer.

II. ANALYSE DETAILLEE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. Les composantes physiques et naturelles du site

1. Les composantes physiques

a) Le relief et l'hydrographie

Le relief

Reliefs et altitudes

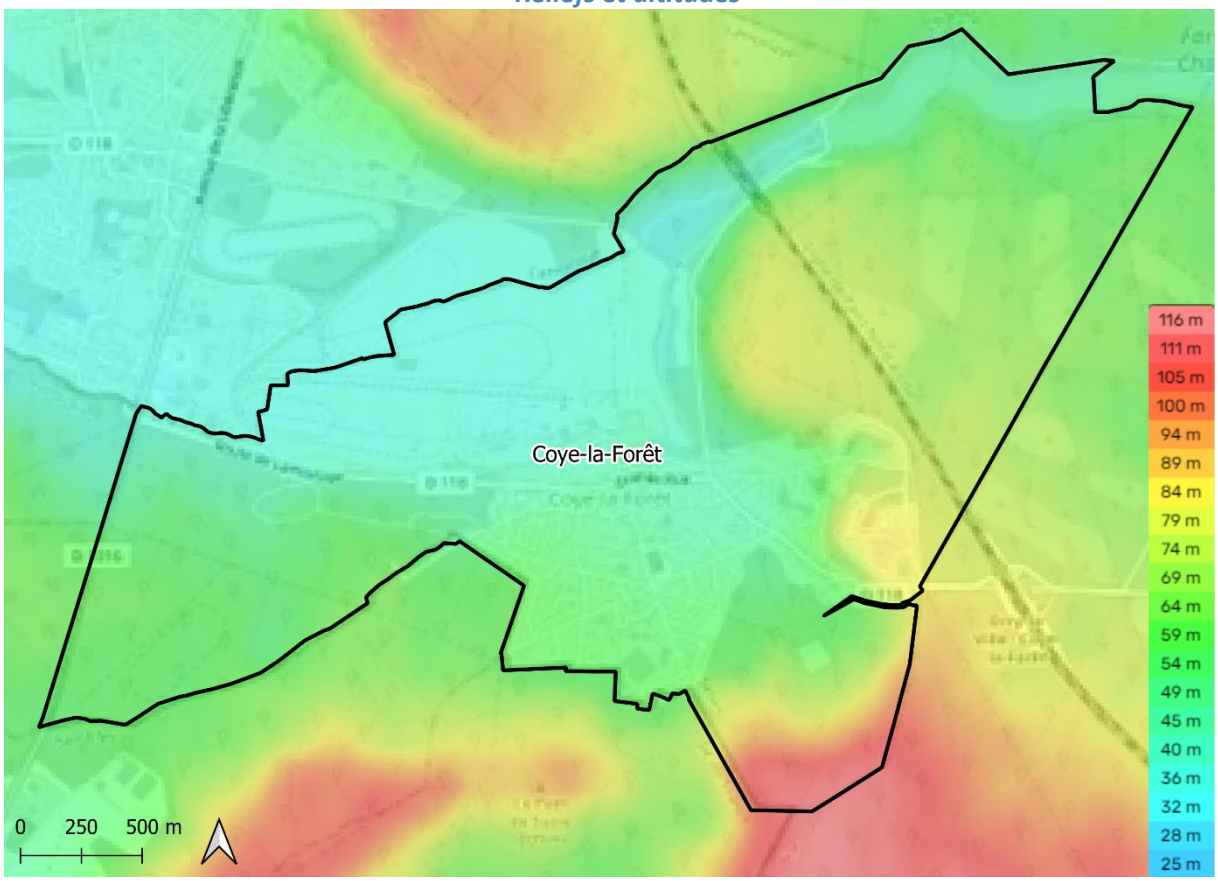

Source : Topographic-map.com

La commune de Coye-la-Forêt a un relief plutôt varié. Son altitude moyenne est de 65 m par rapport au niveau de la mer, avec une altitude maximale de 126 m atteinte au Sud-Est de la commune, et une altitude minimale de 31 m atteinte au Nord de la commune. L'altitude du bourg ancien de Coye-la-Forêt est d'environ 40 m. Au Nord, la commune est marquée par la plaine alluviale de la Thève et de la Nouvelle Thève, contrastant avec les buttes boisées.

L'hydrographie (source : Sandre ; SIGES Seine-Normandie)

La commune de Coye-la-Forêt est située sur le bassin versant de la Thève de sa source au confluent de l'Oise. La Thève a une longueur de 33,5 km, un débit de 0,53 m^3/s (débit enregistré à Asnières-sur-Oise), et son bassin versant présente une superficie de 133 km^2.

La Thève a sept affluents : l'Ysieux (15 km), le ruisseau de la Batarde (8 km), le cours d'eau de l'étang de Valière (4 km), le cours d'eau « ru du Lys » de la commune de Lamorlaye (3 km), le Fossé du Grand Etang (3 km), le Fossé de Neuf Moulin (2 km) et la Fosse la Coque (1 km).

Elle prend sa source à Othis dans le Nord-Ouest de la Seine et Marne.

Bassins versants

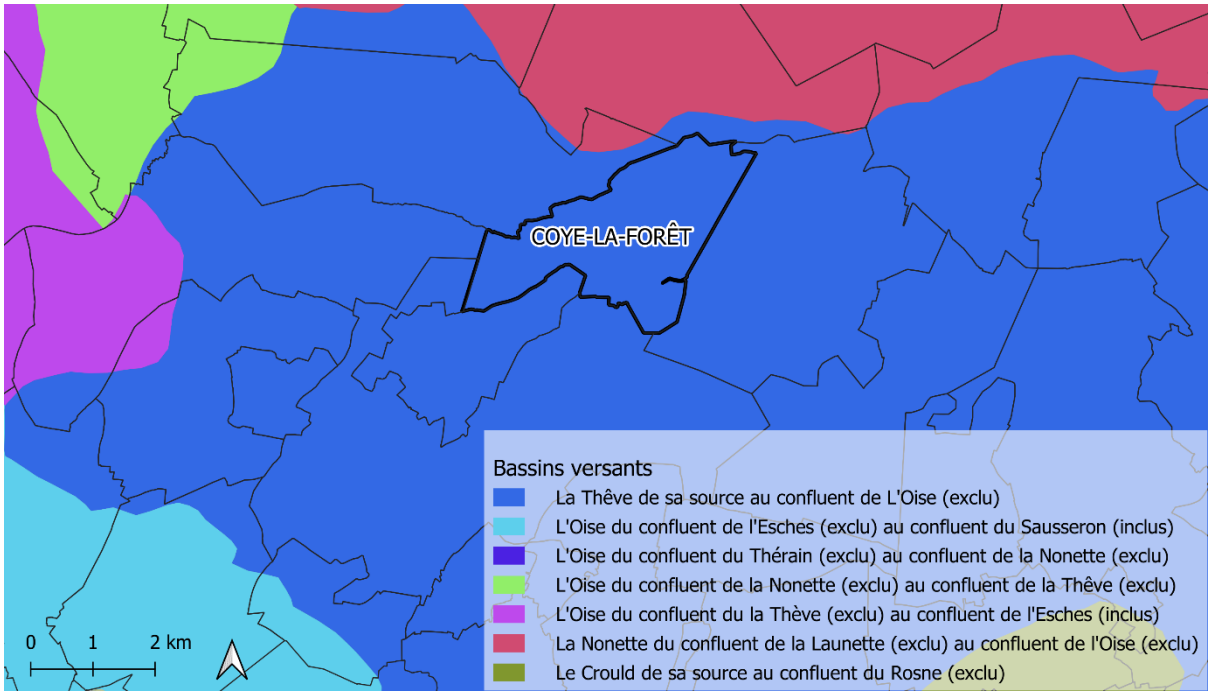

Source : Données IGN, SIG Ingespaces

Selon le SIGES Seine-Normandie, il se trouve ainsi à Coye-la-Forêt :

- La Thève qui se jette dans l'Oise à environ 6 km à l'Ouest de Coye-la-Forêt (à Asnières-sur-Oise). Elle est présente en deux bras sur la commune qui se rejoignent à Lamorlaye. Le bras au Nord a une longueur sur la commune de 2,283 km, il est aussi appelé Ru Saint-Martin, et le second bras plus au Sud, aussi appelé Vieille Thève, a une longueur sur la commune de 1,935 km.
- La Nouvelle Thève qui se jette dans l'Ysieux à l'Ouest de la commune. Historiquement, l'Yzieux a été détournée par un bras perché vers la nouvelle Thève pour alimenter l'abbaye de Royaumont. L'Yzieux se jette dans la Nouvelle Thève Elle présente une longueur sur le territoire de 3,604 km.

Le linéaire global de cours d'eau sur la commune est de 7,82 km :

Classe	Nom	Longueur
3	Bras Nord de la Thève (« Ru Saint-Martin »)	2,283 km
6	Bras Sud de la Thève(« Vieille Thève »)	1,935 km
5	La Nouvelle Thève	3,604 km

Cours d'eau sur la commune de Coye-la-Forêt

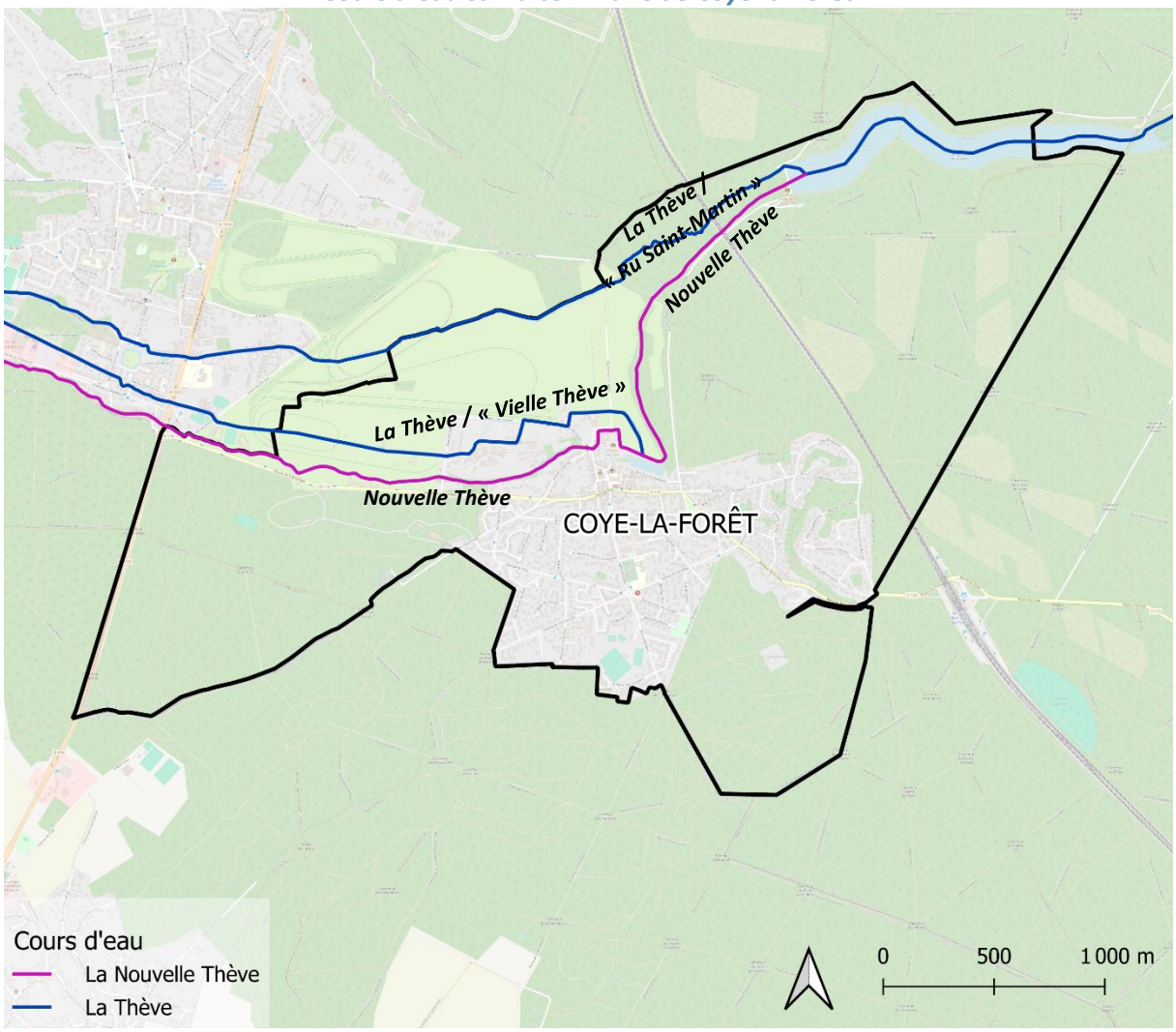

Source : Données IGN / SDAGE Seine-Normandie / SIG Ingespaces

Les plans d'eau principaux sont situés au Nord-Est du territoire communal. Il s'agit des étangs de Comelles qui sont divisés en quatre étangs distincts. On trouve sur la commune l'étang de la Loge (9,95 ha) et l'étang Neuf (8,96 ha), tandis que l'étang Chapron (5,55 ha) et l'étang Comelles (6,5 ha) sont en bordure de commune.

Les étangs sont situés dans la vallée de la Thève, il s'agit d'étangs aménagés dans le lit de la rivière au XIII^{e} siècle. On trouve également le plan d'eau de la commune de Coye-la-Forêt situé quai du Chardonneret, au Nord du bourg, à côté duquel se situe un lavoir. De plus, on peut noter la présence de points d'eau au Sud du bourg, ainsi qu'un château d'eau au sein du Domaine des Trois Châteaux.

Les zones de répartition des eaux (source : SIGES Seine-Normandie / DDT60)

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'Etat d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Le territoire de Coye-la-Forêt est compris dans la zone de répartition des eaux 03001 dite Albien (B5).

Coye-la-Forêt est classé en ZRE en raison d'un « affaissement généralisé de la piézométrie de la nappe » dû à une exploitation excessive des ressources hydriques. C'est pourquoi pour y remédier, le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands y applique des mesures de protection.

Zones de répartition des eaux

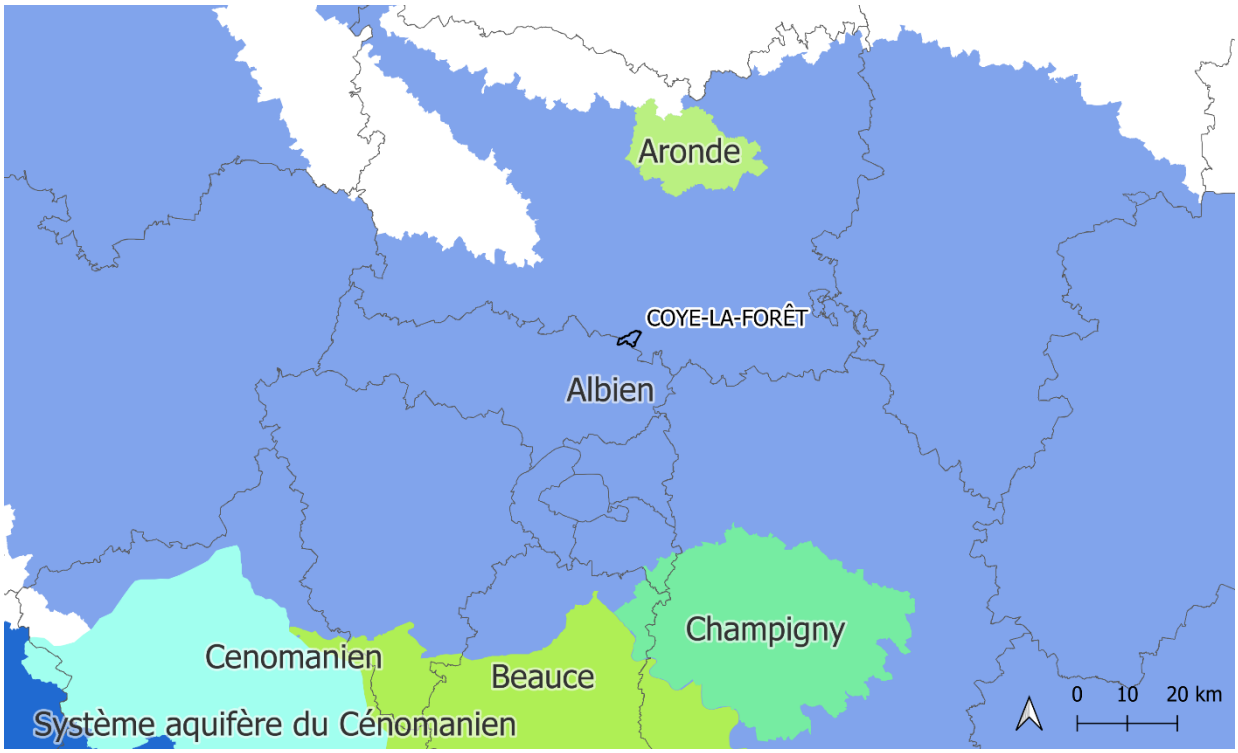

Source : Atlas Catalogue du Sandre

b) La géologie et l'hydrogéologie

Données géologiques

(source : BRGM / Atlas hydrogéologiques numérique de l'Oise)

Contexte géologique

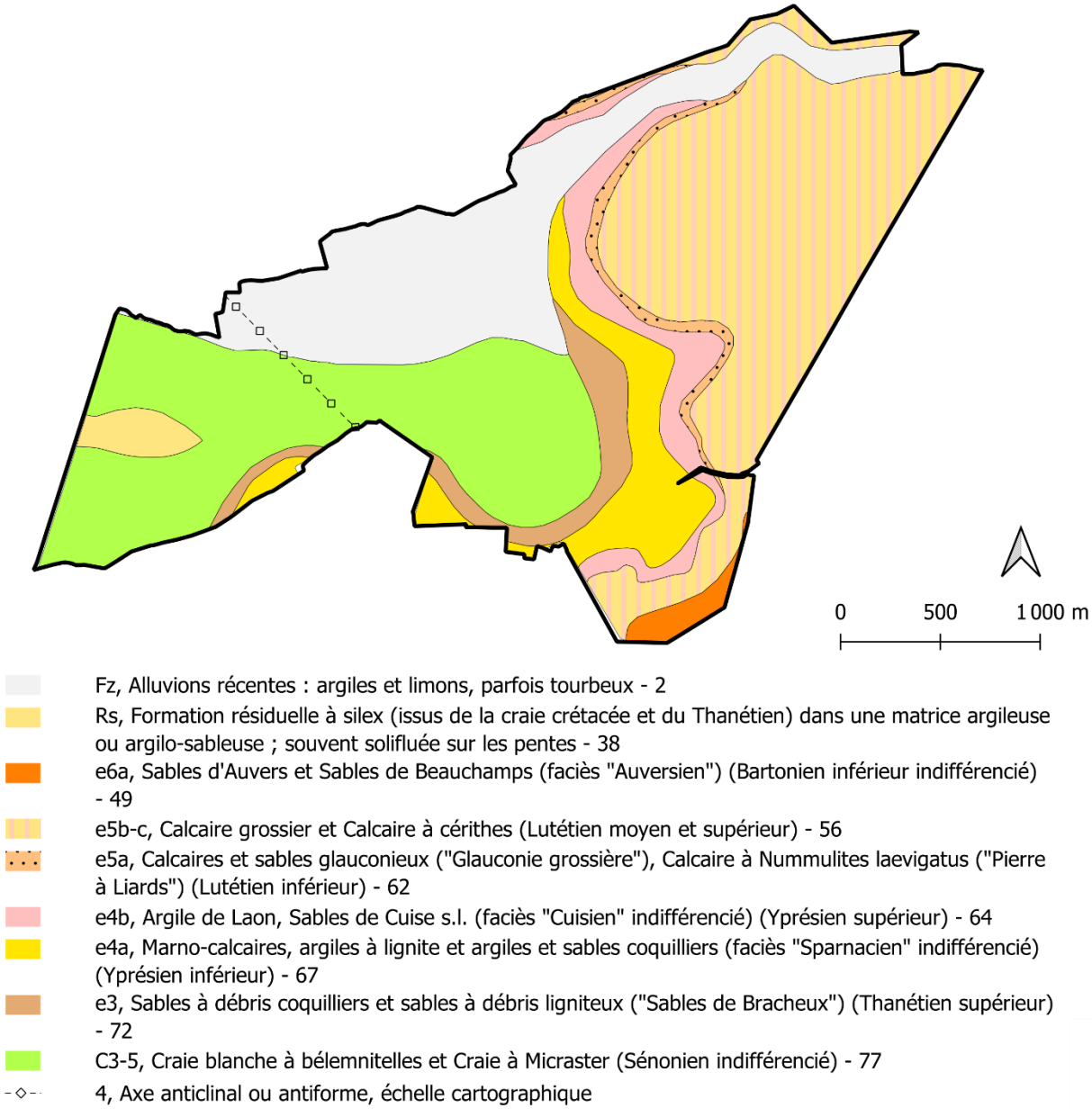

Source : Données BRGM, SIG Ingespaces

Coye-la-Forêt est situé dans le bassin parisien (sol sédimentaire), sur le Valois Multien. Il s'agit d'un vaste plateau calcaire grossier ponctué de buttes témoins. Ce plateau est bordé par les vallées de l'Oise à l'Ouest, de l'Automne au Nord et de l'Ourcq à l'Est et est entaillé par de nombreuses vallées (Nonette, Thève, Gergogne, Grivette…).

A Coye-la-Forêt, on trouve en majorité des craies, des calcaires et des alluvions dans les vallées.

Le territoire est sous-tendu par plusieurs natures de sols :

- L'horizon Fz qui correspond à la plaine alluviale de la Thève, de la Nouvelle Thève ainsi qu'aux étangs de Comelles. Les alluvions modernes sont localisées le long des cours d'eau actuels jusqu'à la limite des débordements maxima périodiques. Ils sont essentiellement constitués d'argiles et de limons, parfois tourbeux. Les alluvions récentes peuvent atteindre une dizaine de mètres d'épaisseur, notamment lorsque des tourbes sont présentes.

- L'horizon Rs correspond à une formation résiduelle à silex (issus de la craie crétacée et du Thanétien) dans une matrice argileuse ou argilo-sableuse, souvent solifluée sur les pentes. L'épaisseur est souvent faible sur les plateaux (moins d'un mètre) et plus importante dans les pentes (plusieurs mètres). Les limons à silex sont de couleur brun-rougeâtre et leur matrice devient parfois accessoire, devant les nombreux blocs résiduels qu'ils contiennent : silex branchus dérivant directement des assises crétacées démantelées, grès à patine rougeâtre, galets avellanaires de silex noir, silex verdis thanétiens, calcaires silicifiés lutétiens, meulières…

- L'horizon e6a correspond aux Sables d'Auvers et Sables de Beauchamps (faciès "Auversien"). Dans la forêt de Chantilly et de Coye, autour de la butte de la Haute Pommeraie, des sables remaniées par le ruissellement et par le vent tapissent la surface des calcaires lutétiens sur une épaisseur de moins de 2 m. Le faciès de Beauchamp se compose de sables blancs ou jaunâtres très fins. De nombreux blocs de grès et de galets de silex parfois cimentés en poudingue, en place ou glissés sur pentes, les accompagnent. Le faciès d'Auvers est constitué de sables jaunâtres assez grossiers à galets noirs de silex.

- L'horizon e5b-c correspond à des Calcaires grossiers et des Calcaires à cérithes (Lutétien moyen et supérieur). Il s'agit de dépôts marins très fossilifères. Ces calcaires grossiers constituent l'ossature rocheuse des tableaux tertiaires et des corniches bien marquées qui dominent la plupart des vallées du Sud du département. Le faciès supérieur est un calcaire en rognons en bancs irréguliers alternant avec un sable calcaire friable de couleur blanche à jaune-ocre. Les calcaires à cérithes sont des calcaires durs, marins à laguno-marins.

- L'horizon e5a correspond à des Calcaires et des sables grossiers glauconieux ("Glauconie grossière"), ainsi qu'à des Calcaires à *Nummulites laevigatus* ("Pierre à Liards") (Lutétien inférieur). Les calcaires présentent parfois des niveaux dolomitiques durs et l'ensemble peut atteindre 15 m de puissance.

- L'horizon e4b correspond à des Argiles de Laon et des Sables de Cuise (faciès "Cuisien" indifférencié) (Yprésien supérieur). Les argiles de Laon se présentent comme une argile gris verdâtre, finement varvée. Elles renferment parfois des niveaux glauconieux et de fréquents lits sableux. Elles déterminent, sur les versants des plateaux et des buttes tertiaires, un niveau humide (sources) marqué par une végétation hygrophile. L'épaisseur est inférieure à 3 m. Les sables de Cuise correspondent à une accumulation importante de sables fins siliceux, glauconieux, plus ou moins argileux et parfois fossilifères. Leur épaisseur peut atteindre 50 à 70 m.

- L'horizon e4a correspond à des Marno-calcaires, à des argiles à lignite et à des sables coquilliers (faciès "Sparnacien" indifférencié) (Yprésien inférieur). Il s'agit d'argiles plastiques à lignites, à intercalations sableuses et lits de galets de silex. Il s'agit principalement de dépôts laguno-lacustres. L'épaisseur est en général de 15 m mais peut atteindre 40 m.

- L'horizon e3 correspond à des Sables à débris coquilliers et sables à débris ligniteux ("Sables de Bracheux") (Thanétien supérieur). Ce sont des sables fins, argileux et quartzeux, non fossilifères, de couleur gris-vert à vert olive, souvent altérés en surface, plus ou moins glauconieux et légèrement micacés.

- L'horizon C3-5 correspond à des Craies blanches à bélemnitelles et des Craies à Micraster (Sénonien indifférencié). La craie du Sénonien est très présente notamment sur les versants de nombreux vallons secs et vallées humides. L'épaisseur de la craie sénonienne est de l'ordre de 200 m en moyenne. La lithologie apparaît assez homogène, ayant les caractéristiques suivantes, de l'étage le plus récent au plus ancien :

    - Campanien (100 m) : craie blanche et tendre, à silex et bélemnitelles ;
    - Santonien (35 à 40 m) : craie blanche et tendre, à silex à patine rosée, rares nodules de marcasites, Micraster coranguinum ;
    - Coniacien (25 à 60 voire 80 m) : craie blanche, généralement plus compacte et plus massive, à silex, à Micraster decipiens et Micraster cortestudinarum.

Inventaire national du patrimoine géologique (INPG)

Sources (données et carte) : DREAL Hauts-de-France – Inventaire régionale du patrimoine géologique / INPN (Inventaire national du patrimoine naturel)

Lancé en 2007 par l'État, l'INPG constitue l'outil national privilégié pour la connaissance du patrimoine géologique et ses enjeux de conservation. Partie intégrante de l'inventaire national du patrimoine naturel (l'INPN), ses informations sont mises à disposition des gestionnaires, des décideurs du territoire et des citoyens, comme outil d'information et d'aide à la décision.

L'inventaire Hauts-de-France est issu des démarches initiées dès 2007 dans les anciennes régions administratives du Nord – Pas-de-Calais et de la Picardie et validées par le Comité de validation nationale en mars et novembre 2015. Avec le passage à l'inventaire continu, il fait, depuis 2015, l'objet chaque année d'actualisations et d'ajouts.

Carte des sites de l'INPG – Déclinaison Hauts-de-France

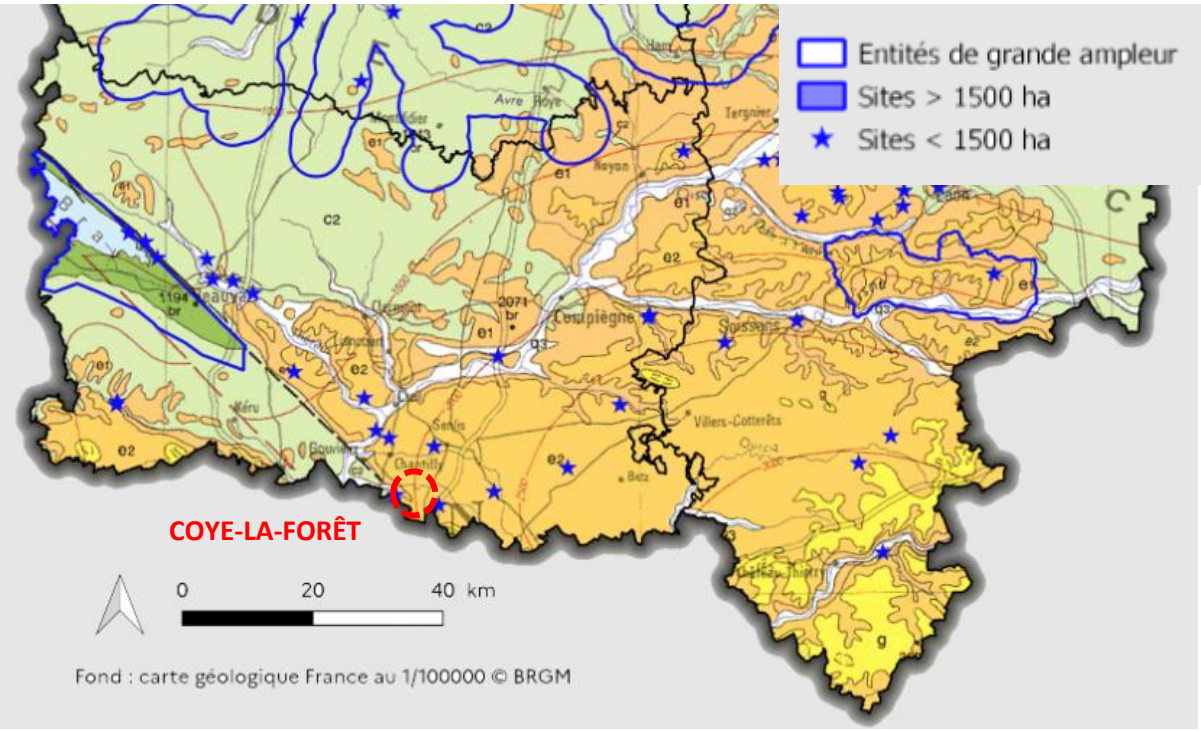

Site de l'INPG à Coye-la-Forêt

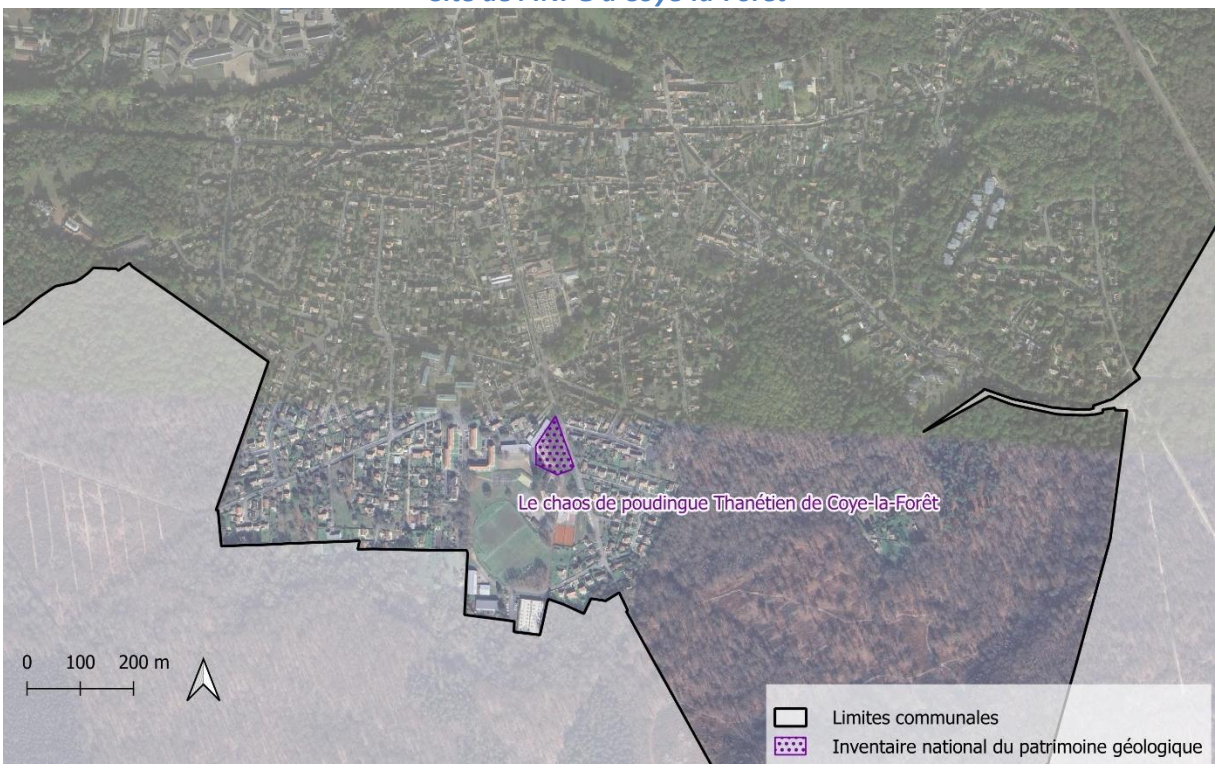

A Coye-la-Forêt, un site est inventorié par l'INPG : Le chaos de poudingue Thanétien de Coye-la-Forêt (PIC0076). Ce site, de type affleurement, présente une surface de 3 532 m². Son intérêt géologique principal est la sédimentologie. La rareté du site est régionale.

- Description physique du site :

« *Chaos de "poudingue" monogénique siliceux de taille variable, mais souvent de quelques dizaines de centimètres. Il s'agit de blocs en place ou légèrement déplacés lors de la réalisation des fondations de l'école maternelle.* ».

- Description géologique :

« *Ce site présente le poudingue de Coye-la-Forêt, d'âge Thanétien. C'est un faciès de rivage de mer des sables de Bracheux. Le poudingue contient des galets de silex bien roulés dont le ciment est un grès siliceux de dureté variable. Les galets peuvent être sectionnés ce qui indique un ciment quartzitique plus dur que le silex des galets. Présence de grès mamelonnés.* »

- Intérêt :

« *Faciès détritique littoral représenté par le poudingue de Coye. Galets de silex roulés issus de l'érosion de la craie et ciment siliceux de dureté variable pouvant être plus dur que le silex (ciment quartzitique). Ces galets indiquent le début de l'érosion suite à l'émersion de l'anticlinal du Pays de Bray. Cette formation montre la position du littoral à cet endroit au Thanétien*. »

Plan d'action en faveur de la géodiversité

Sources : DREAL Hauts-de-France / ARB (agence régionale de la Biodiversité) Hauts-de-France

La DREAL porte conjointement avec le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN) des Hauts-de France un Plan d'action Géodiversité des Hauts-de-France, autour de 3 principaux axes : connaissance, protection et sensibilisation et valorisation.

- Volet connaissance : Ce premier axe vise principalement à enrichir le volet Hauts-de-France de l'inventaire du patrimoine national du patrimoine géologique (ajout de nouveaux sites et mise à jour des fiches existantes).
- Volet protection : Des réflexions sur la protection du patrimoine géologique sont d'ores et déjà engagées.
- Volet sensibilisation et valorisation : L'objectif de cet axe est de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de la géodiversité et du patrimoine géologique et de les valoriser auprès du plus grand nombre.

Schéma départemental des carrières

Source : DREAL Hauts-de-France

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise a été approuvé le 14 octobre 2015. A Coye-la-Forêt, les gisements retrouvés majoritairement sur le territoire communal sont des craies, des calcaires, des alluvions ainsi que des sables et des argiles. Le Schéma départemental des carrières délimite des zones :

- Zonage Violet : interdits réglementaires d'exploitation de carrières.
- Zonage Rouge : exploitation de carrière à éviter.
- Zonage Jaune : enjeu(x) à prendre en compte de manière approfondie en vue de l'exploitation d'une carrière.

Carte du zonage du Schéma Départemental des Carrières de l'Oise

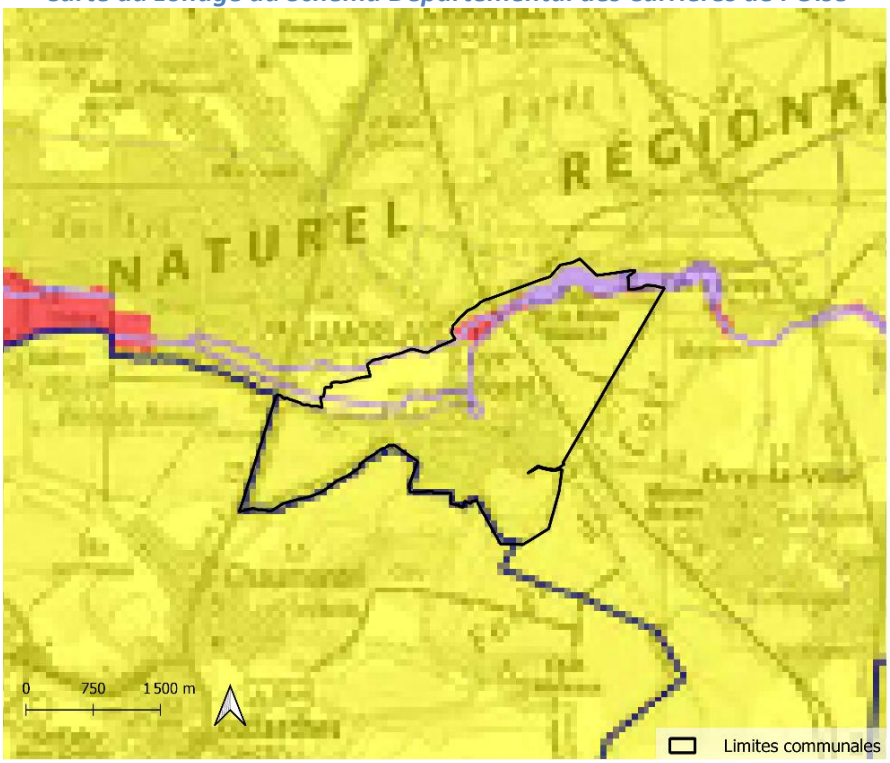

Ainsi, la majorité de la commune est en zone jaune, il y a donc des enjeux à prendre en compte en vue de l'exploitation d'une carrière. De plus, les lits des rivières et les plans d'eau sont en zone violette où

il est interdit d'exploiter les carrières. Le marais de la Troublerie au Nord de la commune est en zone rouge, où l'exploitation de carrière est à éviter.

Hydrogéologie

Source : SIGES (Système d'information pour la gestion des eaux souterraines) Seine-Normandie / Agence Eau Seine-Normandie – SDAGE 2022-2027

La commune de Coye-la-Forêt fait partie du bassin de Seine-Normandie. Elle est concernée par trois masses d'eau souterraines :

Masses d'eau souterraines présentes à Coye-la-Forêt :
Masse d'eau souterraine FRHG104
Code national : HG104 / Code européen : FRHG104
Nom : Éocène du Valois / Niveau : 1
Type : Dominante sédimentaire non alluviale
Ecoulement : Entièrement libre

ETAT DE LA MASSE D'EAU

Etat chimique	médiocre	Etat quantitatif	bon

OBJECTIFS D'ATTEINTE DU BON ETAT EN 2027

Etat chimique	Bon état	Etat quantitatif	Bon état (depuis 2015)

PRESSIONS SIGNIFICATIVES DE LA MASSE D'EAU

	Diagnostic bassin actuel 2019	Diagnostic bassin à l'horizon 2027
Macropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression non significative
Micropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression non significative
Nitrates diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phosphore diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phytosanitaires diffus	Pression significative	Pression significative
Prélèvements	Pression non significative	Pression significative

Masse d'eau souterraine FRHG201
Code national : HG201 / Code européen : FRHG201
Nom : Craie du Vexin normand et picard / Niveau : 1
Type : Dominante sédimentaire non alluviale
Ecoulement : Libre et captif, majoritairement libre

ETAT DE LA MASSE D'EAU

Etat chimique	médiocre	Etat quantitatif	bon

OBJECTIFS D'ATTEINTE DU BON ETAT EN 2027

Etat chimique	Bon état à l'exception de certains éléments	Etat quantitatif	Bon état (depuis 2015)

PRESSIONS SIGNIFICATIVES DE LA MASSE D'EAU

	Diagnostic bassin actuel 2019	Diagnostic bassin à l'horizon 2027
Macropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression non significative
Micropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression non significative
Nitrates diffus	Pression significative	Pression significative
Phosphore diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phytosanitaires diffus	Pression significative	Pression significative
Prélèvements	Pression non significative	Pression non significative

Masse d'eau souterraine FRHG218
Code national : HG218 / Code européen : FRHG218
Nom : Albien-néocomien captif / Niveau : 2
Type : Dominante sédimentaire non alluviale
Ecoulement : Entièrement captif

ETAT DE LA MASSE D'EAU

Etat chimique	bon	Etat quantitatif	bon

OBJECTIFS D'ATTEINTE DU BON ETAT EN 2027

Etat chimique	Bon état (depuis 2015)	Etat quantitatif	Bon état (depuis 2015)

PRESSIONS SIGNIFICATIVES DE LA MASSE D'EAU

	Diagnostic bassin actuel 2019	Diagnostic bassin à l'horizon 2027
Macropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression non significative
Micropolluants ponctuels	Pression non significative	Pression non significative
Nitrates diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phosphore diffus	Pression non significative	Pression non significative
Phytosanitaires diffus	Pression non significative	Pression non significative
Prélèvements	Pression non significative	Pression non significative

Un ruissellement des eaux pluviales se produit quand le sol est gorgé d'eau et/ou imperméable. Les sols fins argileux, limoneux ou même sableux facilitent le ruissellement car la granulométrie, très fine, ne permet pas la création d'une forte porosité facilitant l'infiltration des eaux dans le sous-sol. Un sol peut facilement être saturé d'eau après une pluie prolongée, mais avec une nappe perchée (sables ou marnes) les écoulements engendrés peuvent se prolonger pendant longtemps. Une pluie suivante peut être dévastatrice sur les sols fins désagrégés tels que les sols agricoles travaillés.

c) La climatologie et la qualité de l'air

La climatologie

Source des données et illustrations : InfoClimat

Le secteur climatique des Hauts-de-France, dans lequel s'inscrit Coye-la-Forêt, est un climat océanique dégradé, c'est-à-dire un climat où tous les paramètres sont relativement modérés : les vents sont faibles, les hivers cléments et les étés doux, les précipitations sont fréquentes mais peu intenses. Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest et Nord-Est soufflant avec des forces faibles ou modérées.

La station de mesures avec suffisamment de données la plus proche de Coye-la-Forêt est située à Roissy / Charles-de-Gaulle (station Météo-France), localisée dans le département du Val-d'Oise à environ 15 km de Coye-la-Forêt.

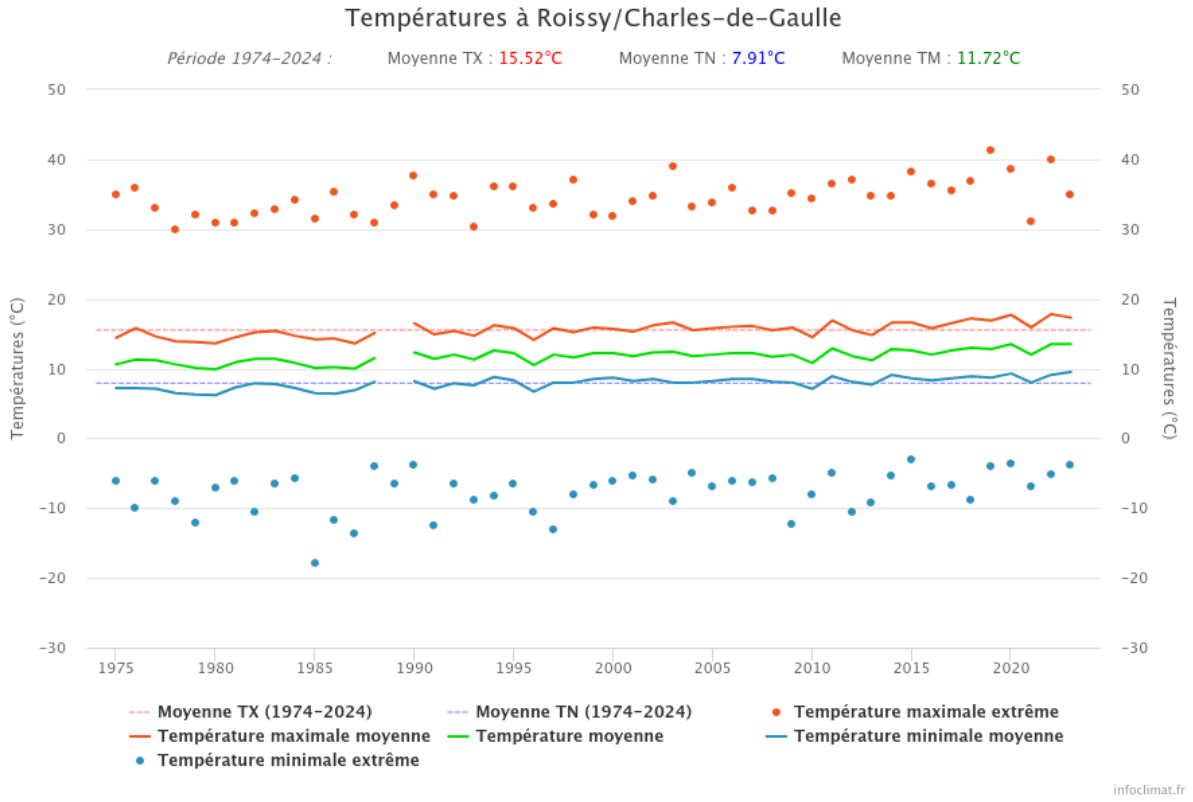

Entre 1974 et 2024, on observe ainsi :

Température maximale extrême	41,4°C (en 2019)
Température minimale extrême	-17,8°C (en 1985)

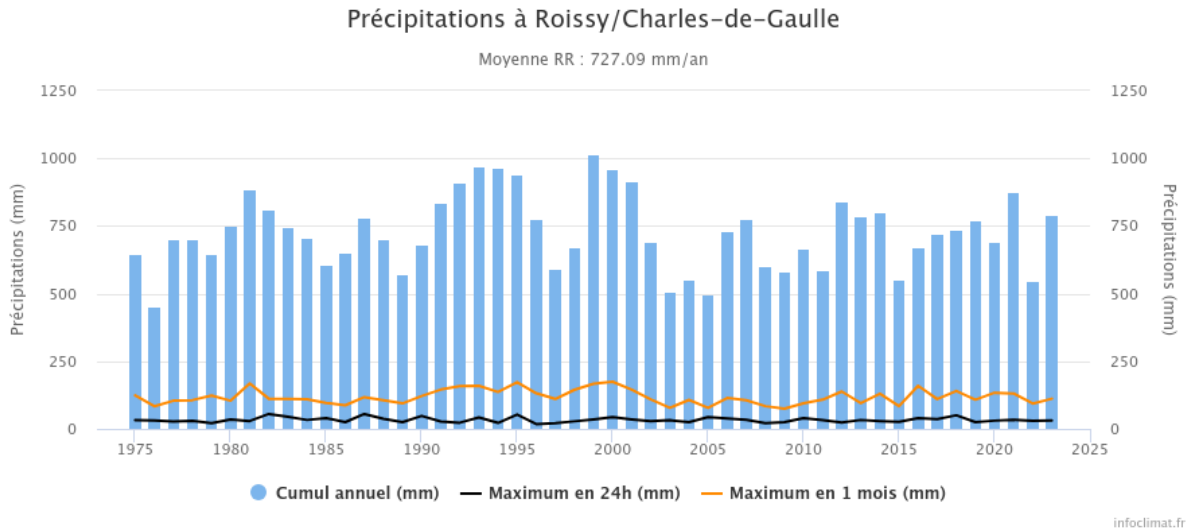

Concernant les précipitations, entre 1974 et 2024, on observe une moyenne annuelle de 727,09 mm/an de pluie. La précipitation maximum atteint en 24 heures est de 55,1 mm et elle a été atteinte deux fois, en septembre 1982 et en août 1987.

Les projections de l'évolution du climat dans l'Oise
Source : Portail DRIAS les futurs du climat du ministère de la transition écologique

D'après les données Météo France, dans l'Oise, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario, avec un écart de température moyenne sur l'année comprise entre 0,8° et 1,2° C selon le scénario.

Sur la seconde moitié du XXIe siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario qui intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO_2. Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre entre 3,5 et 4°C à l'horizon 2071-2100 dans l'Oise.

La qualité de l'air

Source : DREAL Hauts-de-France

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie, dite LAURE, du 31 décembre 1996 modifiée, aujourd'hui reprise dans les articles L.220-1 et suivants du Code de l'Environnement, a reconnu le droit à chacun de respirer un air "qui ne nuise pas à sa santé". Cette action d'intérêt général passe par la surveillance, la prévention et un ensemble de mesures visant à réduire les pollutions atmosphériques. Les plans climat-air-énergie territorial (PCAET) constituent les plans d'action locaux des collectivités et des acteurs socio-économiques pour atténuer et s'adapter au changement climatique, maîtriser la consommation d'énergie et reconquérir la qualité de l'air. Un PCAET a été adopté dans la communauté de commune de l'Aire Cantilienne.

Généralités

Les activités anthropiques libèrent dans l'atmosphère des substances émises par des sources fixes et mobiles : activités industrielles, domestiques et agricoles, transport routier. Ces substances sont appelées « polluants primaires ».

Certains de ces composés chimiques subissent des transformations notamment sous l'action du soleil conduisant à la formation de « polluants secondaires ».

Les composés émis dans l'atmosphère par les différentes activités génératrices sont très nombreux ; les principaux composés polluants sont :

- le dioxyde de soufre (SO_2) provient majoritairement de l'utilisation de combustibles fossiles (soufre du combustible) dans les installations fixes de combustion (production d'électricité thermique, résidentiel tertiaire) ;
- les particules en suspension (Pm) émanent en majorité du transport routier (véhicules diesel) et des installations fixes de combustion ;
- les oxydes d'azote (Nox) sont issues en majorité du transport routier mais aussi des installations fixes de combustion ;
- les composés organiques volatils (COV) résultent majoritairement du transport routier et des industries pétrochimiques (usage de solvants). L'attention se porte aujourd'hui sur le benzène (C_6H_6) émis dans l'atmosphère et provenant à 80 % de l'automobile (évaporation ou gaz d'échappement) ;
- le monoxyde de carbone (CO) découle majoritairement du transport routier mais aussi minoritairement des installations fixes de combustion ;
- le gaz carbonique (CO_2) provient majoritairement du transport routier. Il contribue à l'accroissement de l'effet de serre ;
- le plomb (Pb) émane des activités industrielles (sidérurgie, usines d'incinération d'ordures ménagères) mais aussi du transport routier ;
- les hydrocarbures (HC) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont rejetés dans l'air par évaporation ou sous forme d'imbrûlés dont une part non négligeable en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). En milieu urbain, l'automobile est la principale source de ces substances ;
- l'ozone (O_3) est un polluant particulier dans le sens où il n'est pas directement émis par les activités anthropiques. Il est le produit de réactions photochimiques dans l'air à partir de polluants précurseurs (monoxyde de carbone, oxydes d'azotes, composés organiques volatils...) émis principalement par le trafic automobile dans les grandes agglomérations.

La qualité de l'air sur la commune de Coye-la-Forêt

Les données qui suivent proviennent d'Atmo Hauts-de-France, observatoire agréé par l'État français destiné à surveiller la qualité de l'air dans la région Hauts-de-France.

<u>Particules PM10</u>

Particules PM10 : particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (10 µm)

Valeurs réglementaires :

- Valeur limite pour la protection de la santé : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
- Objectif de qualité : 30 µg/m³ en moyenne annuelle

Sur la communauté de communes de l'Aire Cantilienne en 2020, la modélisation des concentrations de particules PM10 en moyenne annuelle montre une répartition non homogène. La moyenne annuelle en particules PM10 sur la communauté de communes est de 14 µg/m3. Les concentrations les plus faibles (12 µg/m3) sont situées dans le nord alors que les concentrations dans l'extrême sud

sont plus élevées. A noter aussi, l'influence du trafic automobile de l'autoroute A1 ainsi que celui de la D 1016, et dans une moindre mesure l'influence des carrières.
La valeur limite sur la moyenne annuelle fixée à 40 µg/m3 n'est pas dépassée sur le territoire, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de cette valeur limite.

Carte de la concentration annuelle en PM10 en 2022 à Coye-la-Forêt

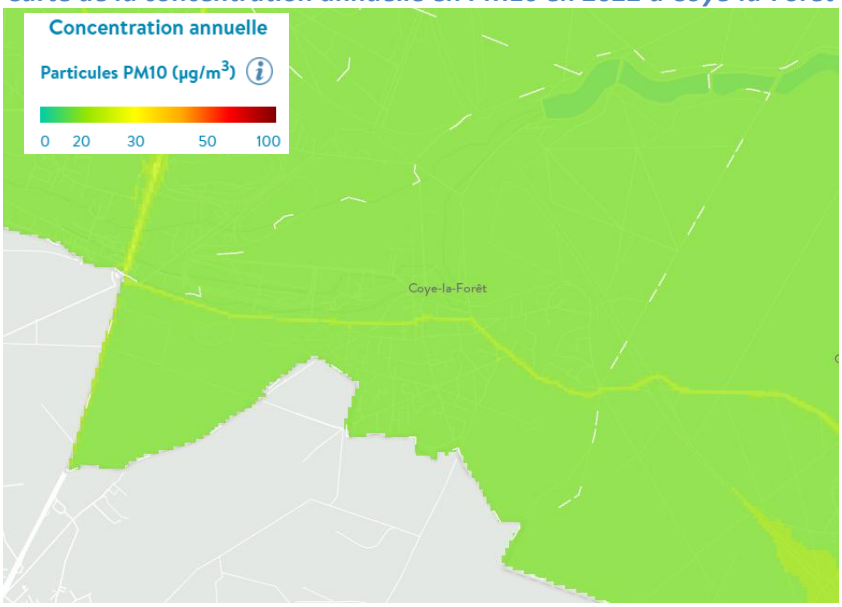

Source : Atmo Hauts-de-France

Sur la commune de Coye-la-Forêt, en moyenne en 2022, la valeur est d'environ 20 µg/m³, avec une valeur légèrement plus élevée sur les axes routiers (entre 25 et 30 µg/m³).

Particules PM2.5
Particules PM2.5 : particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres (2,5 µm)

Valeurs réglementaires :
- Valeur limite pour la protection de la santé : 25 µg/m³ en moyenne annuelle
- Valeur cible : 20 µg/m³ en moyenne annuelle
- Objectif de qualité : 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

Sur la communauté de communes de l'Aire Cantilienne, en 2020, la modélisation des concentrations de particules PM2.5 en moyenne annuelle montre des niveaux très homogènes sur le territoire. La moyenne annuelle en particules PM2.5 est de 8 µg/m3. Les concentrations maximales sont observées sur l'autoroute A1 et la départementale D1016. **La valeur limite sur la moyenne annuelle fixée à 25 µg/m3 n'est pas dépassée, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de cette valeur limite.**

Carte de la concentration annuelle en PM2.5 en 2022 à Coye-la-Forêt

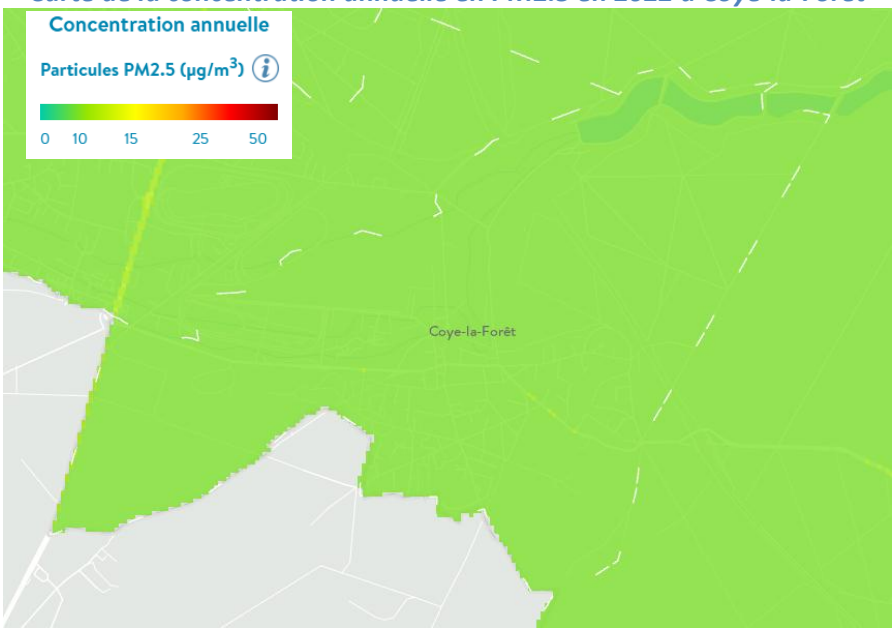

Source : Atmo Hauts-de-France

Sur la commune de Coye-la-Forêt, en moyenne en 2022, la valeur est comprise entre 10 et 15 µg/m³.

Dioxyde d'azote NO_2

Valeurs réglementaires : Valeur limite pour la protection de la santé : 40 µg/m³ en moyenne annuelle

Sur la communauté de communes de l'Aire Cantilienne, en 2020, la modélisation des concentrations de dioxyde d'azote NO_2 (8 µg/m³ en moyenne annuelle) met en avant les sources locales : l'influence du trafic automobile sur l'autoroute A1 ainsi que celui de la D 1016, et dans une moindre mesure le chauffage. Les concentrations minimales sont de 6 µg/m3 et se situent sur la périphérie des agglomérations, là où l'influence des sources anthropiques se fait moins sentir. La valeur limite fixée à 40 µg/m3 n'est dépassée que très ponctuellement sur l'A1. Sur les 0,005 km² en dépassement, aucun habitant n'est exposé à un dépassement de cette valeur limite.

Carte de la concentration annuelle en NO_2 en 2022 à Coye-la-Forêt

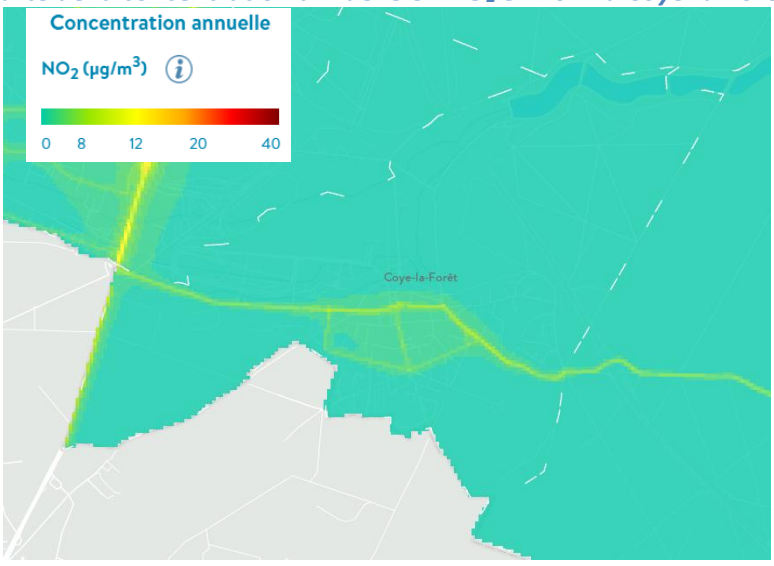

Source : Atmo Hauts-de-France

A Coye-la-Forêt, la concentration annuelle en 2022 est d'environ 12 µg/m³ sur les axes routiers et est bien plus faible sur le reste de la commune, avec une valeur inférieure à 5 µg/m³.

Ozone O_3

Valeurs réglementaires :

- Objectif long-terme santé : 120 µg/m3 en maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h, aucun dépassement autorisé
- Objectif long-terme végétation : 6 000 (µg/m³)/h pour l'AOT40*
- Valeur cible santé : 120 µg/m3 en maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h, à ne pas dépasser plus de 25 jours/an (moyenne calculée sur 3 ans)
- Valeur cible végétation : 18 000 (µg/m³)/h pour l'AOT40 (moyenne calculée sur 5 ans)

Sur la communauté de communes de l'Aire Cantilienne en 2020, la carte du nombre de jours de dépassement de l'objectif long-terme concernant la protection de la santé montre que la répartition n'est pas homogène dans l'EPCI. Les valeurs maximales se trouvent au sud-est et au sud-ouest de la communauté de communes (29 jours) et les valeurs minimales se retrouvent au nord (17 jours).

En 2020, le nombre de jours de dépassement (pour les valeurs hautes et basses) est plus important à l'est de la région. Les valeurs maximales se trouvent dans l'Oise principalement au sud de Creil et de Senlis (28 jours), dans l'Aisne, à l'est de Laon (27 jours) et dans une moindre mesure au nord de Valenciennes et de Maubeuge (24 jours). Les valeurs minimales se retrouvent près d'Amiens (8 jours) et sur le littoral de la Manche/Mer du Nord entre Dunkerque et Boulogne (10 jours).

En 2022 à Coye-la-Forêt, le nombre de jours de dépassement est d'environ 15 jours, valeur inférieure à celle de 2020 et 2021, respecte la valeur cible santé.

Carte du nombre de jour de dépassement de la valeur cible en O_3 en 2022 à Coye-la-Forêt

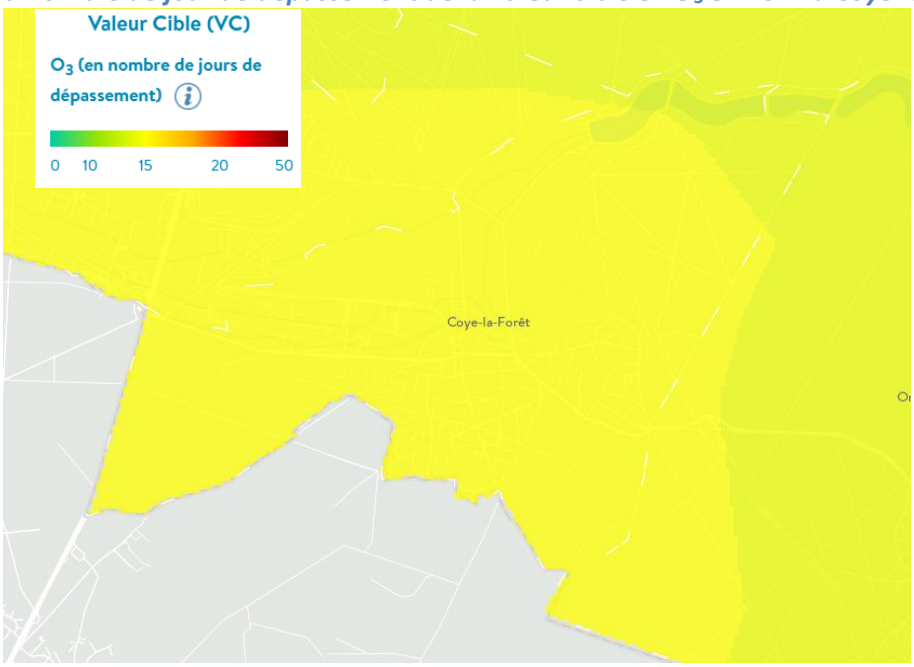

Source : Atmo Hauts-de-France

Evolution depuis 2014

La station de mesure Atmo la plus proche de Coye-la-Forêt est celle de Creil-Faiencerie, située à environ 15 km de la commune. Les données enregistrées depuis 2014 sont les suivantes (moyennes annuelles des concentrations en polluants) :

Concentrations moyennes par années en NO_2, O_3, PM2.5 et PM10 à Creil, exprimées en µg/m³

Polluant /Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dioxyde d'azote	22	23	24	22	22	20	16	18	17	15
Ozone	43	47	41	43	-	49	51	-	48	52
Particules fines PM2,5	-	-	-	12	12	-	10	11	10	9
Particules PM10	-	-	-	18.8	18.8	17.7	14.9	15.9	15.9	14.6

La concentration en NO_2, en PM2.5 et en PM10 ont une tendance à diminuer depuis 2017, tandis que la concentration en O_3 a plutôt tendance à légèrement augmenter.

Ce constat est essentiellement lié à la baisse tendancielle des émissions du secteur résidentiel et du trafic routier et à des conditions météorologiques dispersives avec des températures globalement clémentes en période hivernale, qui ont limité les émissions du chauffage résidentiel.

2. Les composantes naturelles

a) Les espaces d'intérêt écologique et naturel autour de Coye-la-Forêt

Source : INPN

Les Zones Natura 2000

Zones Natura 2000

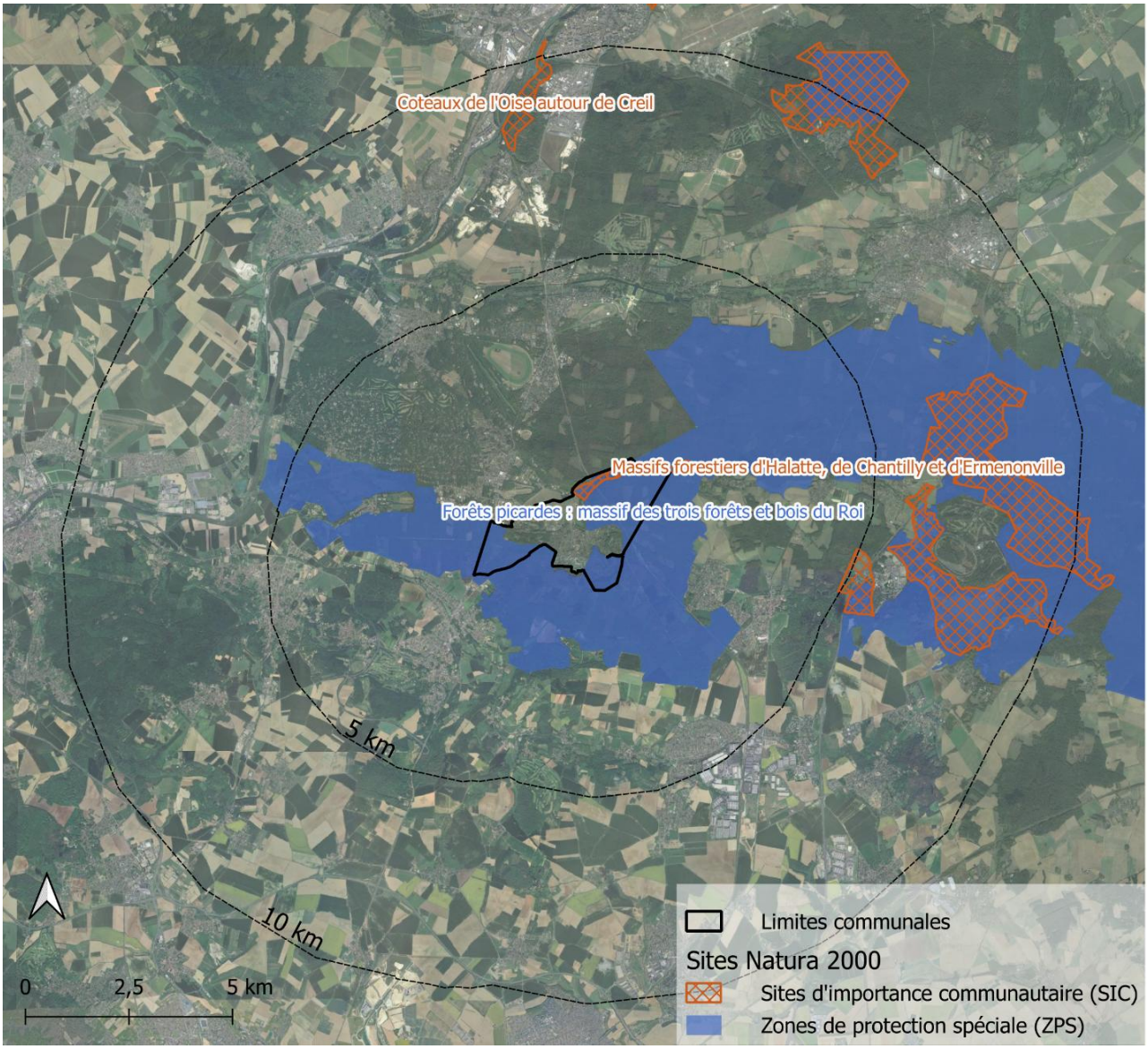

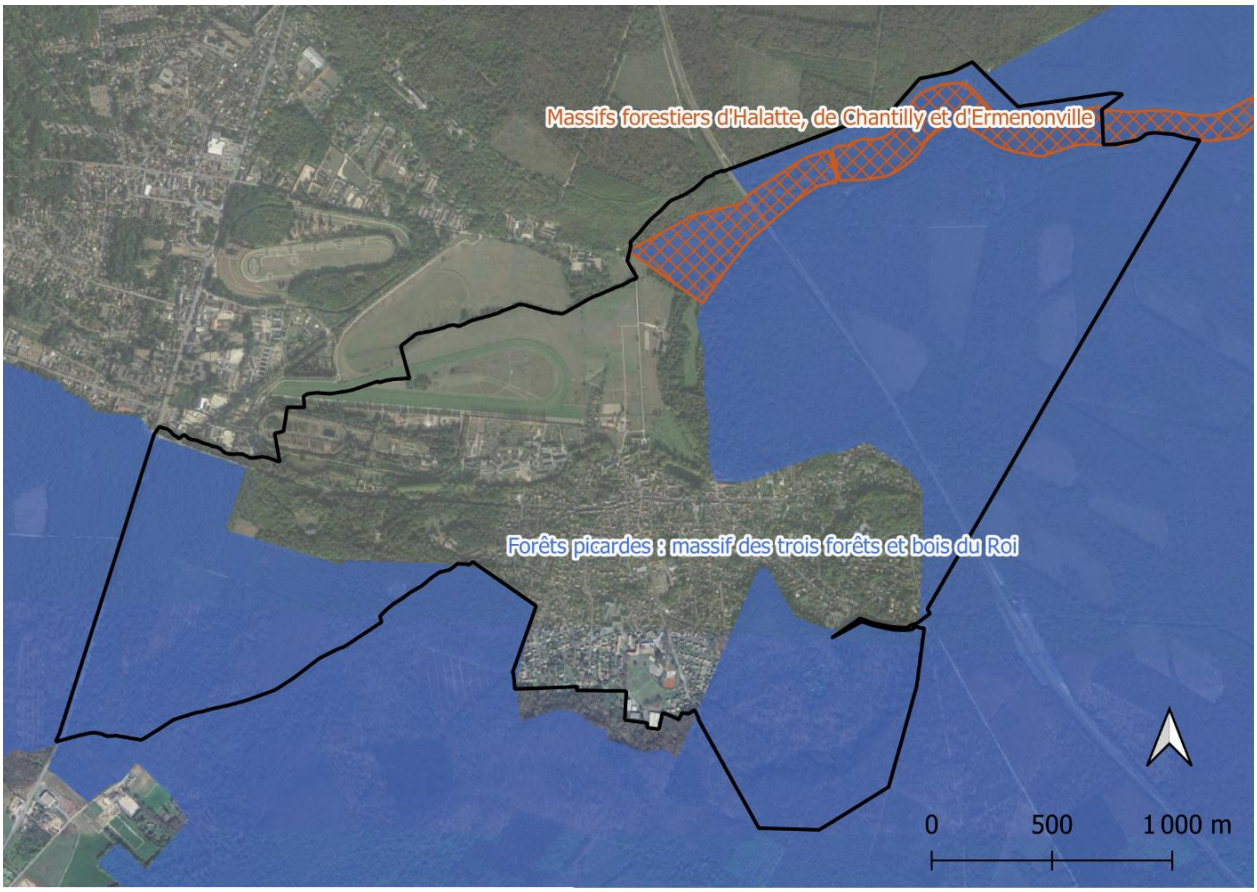

Source : INPN / SIG Ingespaces

Il existe deux zones Natura 2000 sur la commune de Coye-la-Forêt : un site d'importance communautaire et une zone de protection spéciale.

SIC « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (FR2200380) :
Source : INPN / Document d'objectifs : Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » (SIC) & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 » (ZPS)

Les Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville, couvrant un total de 3 247,87 ha, sont répartis en plusieurs massifs distincts, dont l'un se trouve au Nord-Est de la commune de Coye-la-Forêt. Il s'agit en majorité de forêts caducifoliées (59%) et de forêts artificielles en monocultures (18%).

Il s'agit d'un vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forets d'Halatte, Chantilly et Ermenonville, connu sous le nom de "Massif des Trois Forets". Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépôts sableux éoliens (Forêt de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens - une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures a des mouvements d'origine éolien. Les

similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arrêtent pas là, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel *Carex arenaria* a longtemps intrigué les naturalistes. Ces systèmes dunaires intérieurs sont aujourd'hui fixés par des enrésinements massifs, mais il est possible de retrouver les conditions dynamiques de mobilité des arènes dans le parc d'attraction de la Mer de Sable ou en miniature dans quelques zones érodées.

L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides (avec aulnaies a sphaignes et Osmonde), enfin par la mosaïque extra- et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides a fraîches, etc...

L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc Naturel Régional en 2004 et un classement en ZPS sur la majeure partie du site. »

« Les intérêts spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie, la rareté. Ces intérêts sont surtout :

- floristiques : 19 espèces protégées, environ 45 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;
- entomologique : nombreux insectes menacés, dont une importante population d'Agrion de Mercure, odonate inscrit à l'annexe II ;
- mammalogique : présence d'une population de cervidés, de petits carnivores et de chauves-souris dont le Petit rhinolophe et le Murin de Bechstein inscrits à l'annexe II ... ;
- herpétologique : avec 3 sites de reproduction du Triton creté ;
- malacologique avec la présence des 2 Vertigos de l'annexe II.

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux a bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes a Junipéraies, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins... »

Sur le territoire de Coye-la-Forêt, le SIC « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » est composé des habitats suivants :

Habitats dits élémentaires de la directive et hors directive Habitats du site Natura 2000 FR2200380 à Coye-la-Forêt

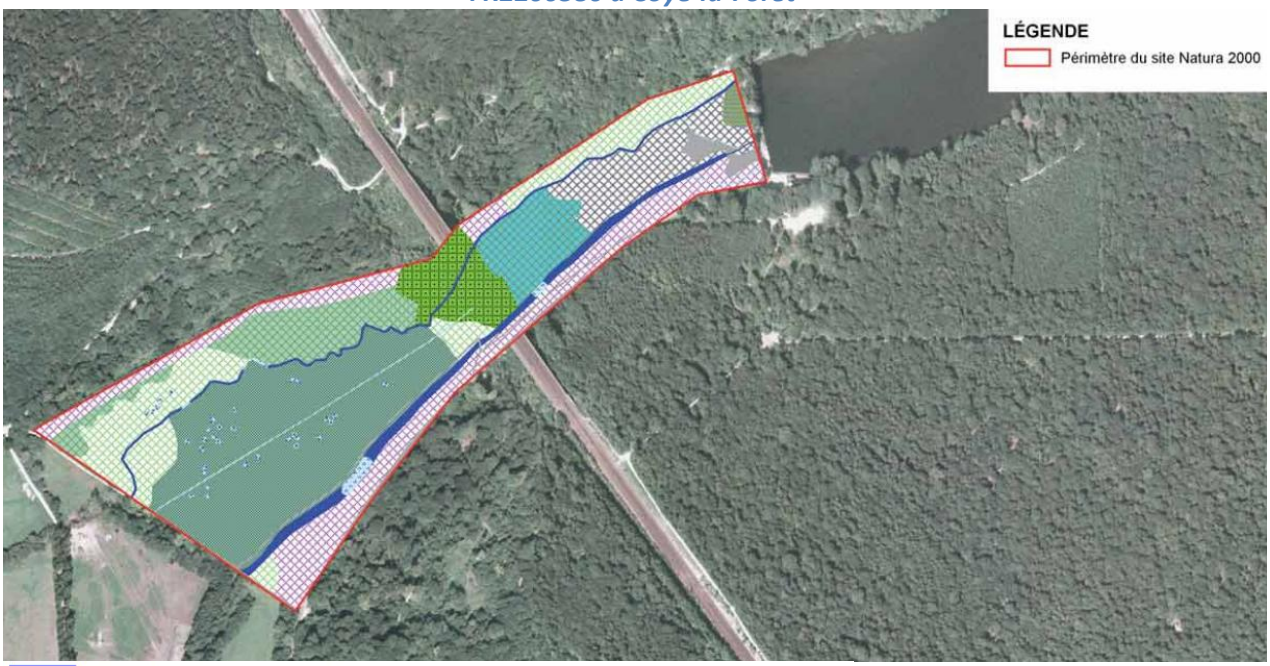

Eau libre douce, courante ou stagnante
Cx eau libre douce courante et végétation aquatique enracinée
Hêtraie-Charmaie, Frênaie et autres boisements colluvionnaires
Frênaie-Aulnaie hygrophile rivulaire à hautes herbes
Plantation de feuillus
Cx mégaphorbiaie avec fourrés hygrophiles ou sous plantation de feuillus
Cx végétation hélophytique basse, mi-haute ou haute et Saulaie cendrée
Aulnaie ou Bétulaie pubescente hygrophile
Plantation de feuillus et de résineux
Zone anthrophique diverse

Source : Préfecture de l'Oise – Document d'objectifs, atlas cartographique du SIC, juillet 2010

ZPS « Forêts Picardes : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » (FR2212005) :
Source : INPN / Document d'objectifs : Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville « FR2200380 » (SIC) & Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi « FR2212005 » (ZPS)

Les zones de protection spéciales (Z.P.S.) correspondent aux sites présentant des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire listés par la directive Oiseaux.

Le Massif des Trois Forêts et le Bois du Roi, couvrant un total de 13 615 ha, est réparti en plusieurs massifs distincts, dont l'un couvre une grande partie de la commune de Coye-la-Forêt. Le territoire de la ZPS est en partie partagé avec le site d'importance communautaire « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (voir description).

« Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs. »

« L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier...) avec fragmentations et coupures de corridors par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion. »

La zone de protection spéciale « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » a été inventorié par le bureau d'études Ecothème et plusieurs naturalistes.

« La ZPS compte 10 espèces de la directive Oiseaux. Sur ces dix espèces, la moitié semble bien présente (Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Pics noir et mar et Martin-pêcheur d'Europe) et le site a une responsabilité particulière pour deux espèces de fort intérêt (Engoulevent d'Europe et Pic mar). »

« L'Engoulevent d'Europe est inféodé aux secteurs de landes sèches du territoire Natura 2000. Sa population semble stable depuis les deux dernières années néanmoins les populations ont tendance à se concentrer du fait d'une régression importante de son habitat. Ainsi la préservation des secteurs de landes est indispensable à la préservation de cette espèce. »

« Le Pic mar est présent principalement au niveau des vieilles chênaies de l'ensemble des massifs forestiers de la ZPS. Les belles populations actuelles ne pourront être préservées que si un réseau de boisements mâtures est conservé. »

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF 1 et 2

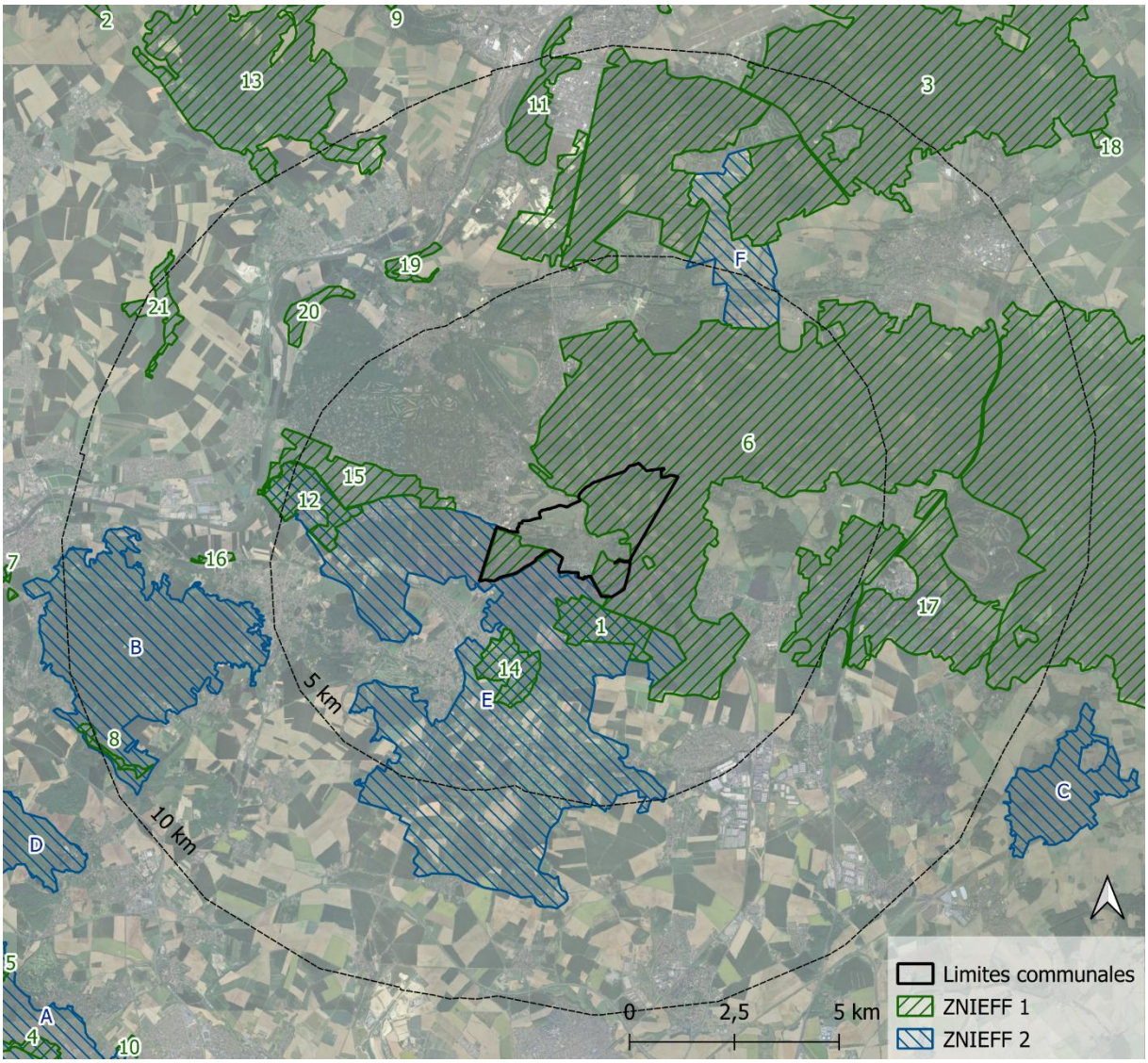

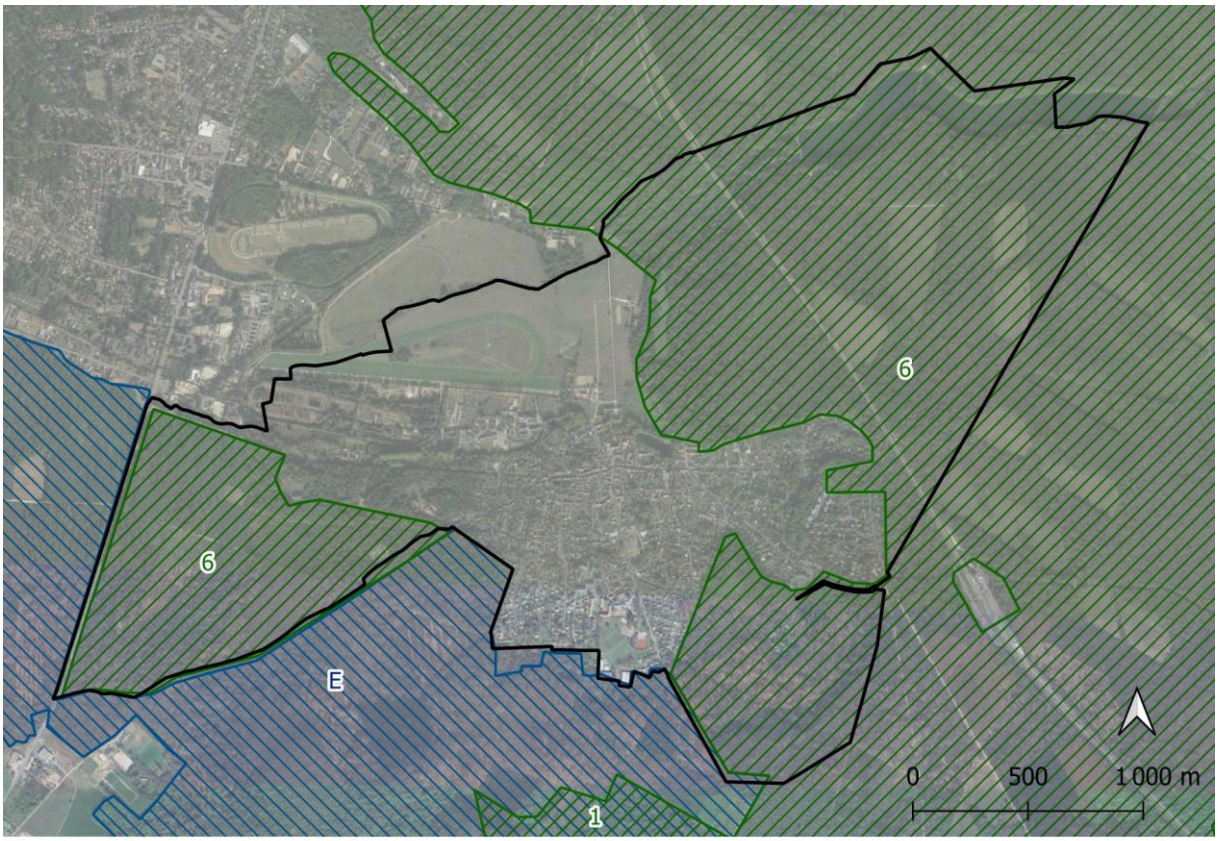

Source : INPN, SIG Ingespaces

Nom de la ZNIEFF 1	N°
FORÊT DE COYE : LES HAUTES COUTUMES	1
LES LARRIS ET LE BOIS COMMUN	2
MASSIF FORESTIER D'HALATTE	3
VALLON DE LA CHASSE	4
VALLON DU RU DE L'ETANG DE CHAUVRY	5
MASSIF FORESTIER DE CHANTILLY/ERMENONVILLE	6
CARRIERE DE NOINTEL	7
MARAIS DE PRESLES	8
MARAIS DE LA PLAINE ET ANCIENNES CARRIÈRES DE SAINT-VAAST-LES-MELLO	9
PRAIRIE DE LA PLATRIERE	10
COTEAUX DE VAUX ET DE LAVERSINE	11
ETANG ET MARAIS DE ROYAUMONT	12
BOIS SAINT-MICHEL ET DE MELLO	13
LE MOULIN DE LUZARCHES	14
MARAIS DU LYS	15
MARAIS D'ASNIERES-SUR-OISE	16
BOIS DE MORRIÈRE	17
PELOUSES ET LISIERES CALCICOLES DE LA CARRIERE D'OGNON	18
COTEAUX DU CAMP DE CESAR A GOUVIEUX	19
LE MARAIS DOZET À GOUVIEUX	20
BOIS DES BOULEAUX ET LA REMISE DES CHÊNES (VALLÉE DE LA BOSSE)	21

Nom de la ZNIEFF 2	Lettre
FORET DE MONTMORENCY	A
FORET DE CARNELLE	B
BOIS DE SAINT LAURENT	C
FORET DE L'ISLE ADAM	D
VALLEES DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX	E
SITES D'ÉCHANGES INTERFORESTIERS (PASSAGE DE GRANDS MAMMIFERES) D'HALATTE/CHANTILLY	F

Il existe deux ZNIEFF à Coye-la-Forêt, une ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2.

ZNIEFF de type 1 « massif forestier de Chantilly/Ermenonville » (220014323) (n°6 sur la carte)

« Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France. Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...). La structure géologique de la forêt reprend l'essentiel des affleurements tertiaires du sud de l'Oise. On note, de haut en bas :

- les sables d'Auvers, qui recouvrent la majorité des affleurements lutétiens sur le plateau ;
- les calcaires lutétiens, souvent très massifs et épais, surtout vers Saint-Maximin ;
- les alluvions récentes, essentiellement sableuses, et comprenant localement quelques facies tourbeux (vers Saint Nicolas d'Acy par exemple).

Un synclinal, structure géologique consistant en un pli concave, longe la vallée de la Thève en suivant une orientation nord-ouest/sud-est. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et micro-zones humides boisées subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au moyen âge (étangs de Chaalis ou de Comelles), d'autres plus récemment.

Certaines de ces zones humides, sur substrat sableux, permettent la présence d'aulnaies acides à sphaigne et à Osmonde royale. Ce sont les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques sur sables (du Carpinion betuli) qui dominent les peuplements, traités en futaie pour la plus grande partie.

Les affleurements de calcaire, plus ou moins mêlés aux sables auversiens, permettent la présence de végétations calcicoles, dont la hêtraie thermocalcicole du Cephalanthero-Fagion (type subatlantique méridional) et la chênaie pubescente du Quercion pubescentis, sur les corniches du Lutétien en exposition méridionale.

Quelques lisières comprennent de petites pelouses (Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae) et des ourlets thermophiles (Geranion sanguinei) sur calcaires et sables calcaires, par exemple dans le champ de manœuvres de Senlis.

Sur les buttes de sables (formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) subsistent, en forêt d'Ermenonville notamment, des landes à Ericacées (Calluno-Ericion cinerae), avec des systèmes de sables mobiles. Ceux-ci sont largement développés vers la Mer de Sable.

Les étangs et les mares apportent une importante diversité de biotopes dans ces milieux de plateaux majoritairement secs. »

« Les pelouses et lisières calcicoles, ainsi que les groupements pionniers et les landes sur sables, tendent à disparaître sous l'avancée des broussailles et des milieux sylvatiques. Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable à ces groupements de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

Le maintien de ces biodiversités ornithologique, mammalogique et entomologique serait favorisé par la présence de nombreux arbres d'âge avancé (150 à 200 ans, voire plus) ou sénescents. De nombreuses espèces cavernicoles ne subsistent plus que dans les grandes forêts du nord de la France, à la faveur de vastes futaies âgées de chênes et de hêtres.

La libre circulation des grands animaux, entre les massifs d'Halatte et de Chantilly-Ermenonville, pose des problèmes au niveau des franchissements de la vallée de la Nonette, entre Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint-Léonard, du fait notamment de l'évolution de l'urbanisation et des poses de grillages en lisière du massif. »

ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Thève et de l'Ysieux » (110120061) (Lettre E sur la carte)

Cette vaste zone diversifiée présente un intérêt écologique global par sa population de Cerf élaphe qui utilise les différents boisements et sa population de Chouette chevêche, bien représentée sur la vallée de l'Ysieux et autour des villages de plaine de France. Elle abrite par ailleurs plusieurs zones de grand intérêt comme les étangs et marais de Royaumont ou la Forêt de Coye. Zone largement méconnue dans sa partie sud mais dont les limites ne semblent pas devoir être remise en cause de façon significative.

Les espaces naturels sensibles (ENS)

Source : Site Internet du département de l'Oise

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site reconnu pour son intérêt écologique, paysager ou géologique, nécessitant une gestion visant à le préserver, le restaurer et le conserver. Cet espace doit être ouvert au public tout en respectant la fragilité des milieux présents et ce, dans un objectif d'éducation à l'environnement et de développement territorial.

Le Conseil Départemental de l'Oise a approuvé le 4 juillet 2022 son nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles identifiant 258 ENS dont 134 prioritaires.

Le territoire de Coye-la-Forêt est concerné par 5 ENS d'intérêt départemental :

- ENS « Lisière Nord-ouest de la forêt de Coye-la-Forêt » (N_FRA_04),
- ENS « Chaos de poundingue Thanétien de Coye-la-Forêt (N_FRA_05),
- ENS « Autour des Etangs de Comelles » (N_FRA_06)
- ENS « Forêt de Coye et Bois de Luzarches » (N_FRA_07)
- ENS « Forêts de Chantilly et de Pontarmé » (N_VAL_10).

La commune n'est pas concernée par la présence d'une Zone de Préemption au titre des ENS.

Les espaces naturels sensibles

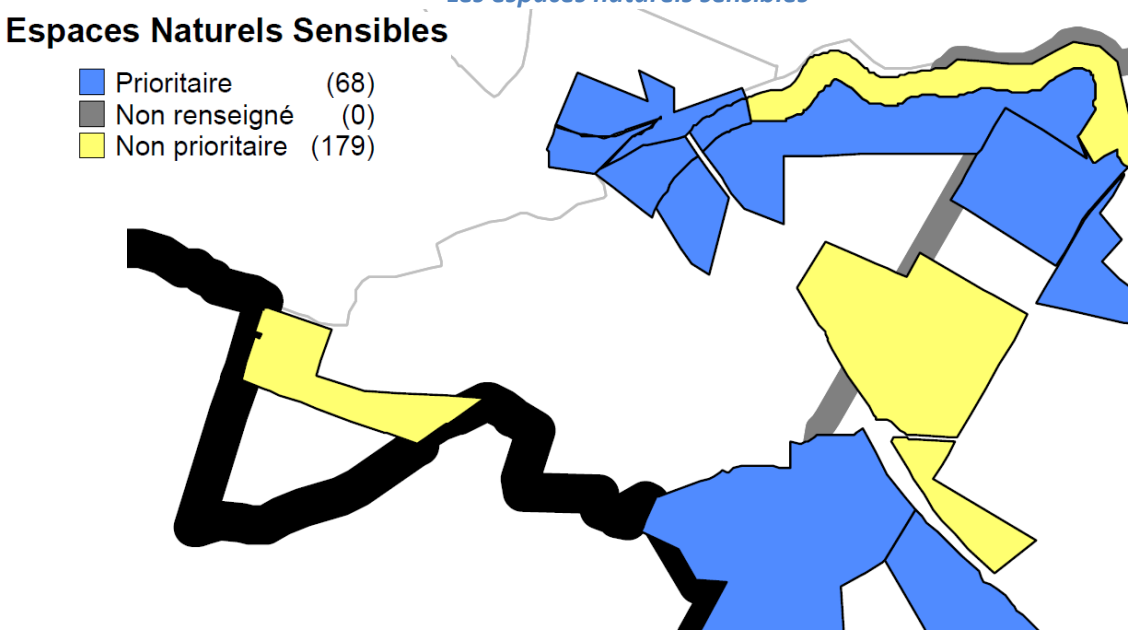

Source : Site Internet du département de l'Oise

Les réserves naturelles

Il n'y a pas de réserve naturelle sur le territoire de Coye-la-Forêt ni dans un diamètre de 10 km autour de la commune. La réserve la plus proche est la réserve naturelle régionale du « Marais de Stors » (FR9300029), située à environ 17 km à l'Ouest de Coye-la-Forêt, à Mériel (95).

Les arrêtés de protection de biotope

Il n'y a pas d'arrêté de protection de biotope sur le territoire de Coye-la-Forêt ni dans un diamètre de 10 km autour de la commune. L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à environ 14 km à l'Ouest de Coye-la-Forêt, à Isle-Adam (95). Il s'agit du site des « Écrevisses à pieds blancs sur le ru du goulet » (FR3800977). Le site est créé en 2016 suite à l'arrêté n°13489 du préfet du Val d'Oise.

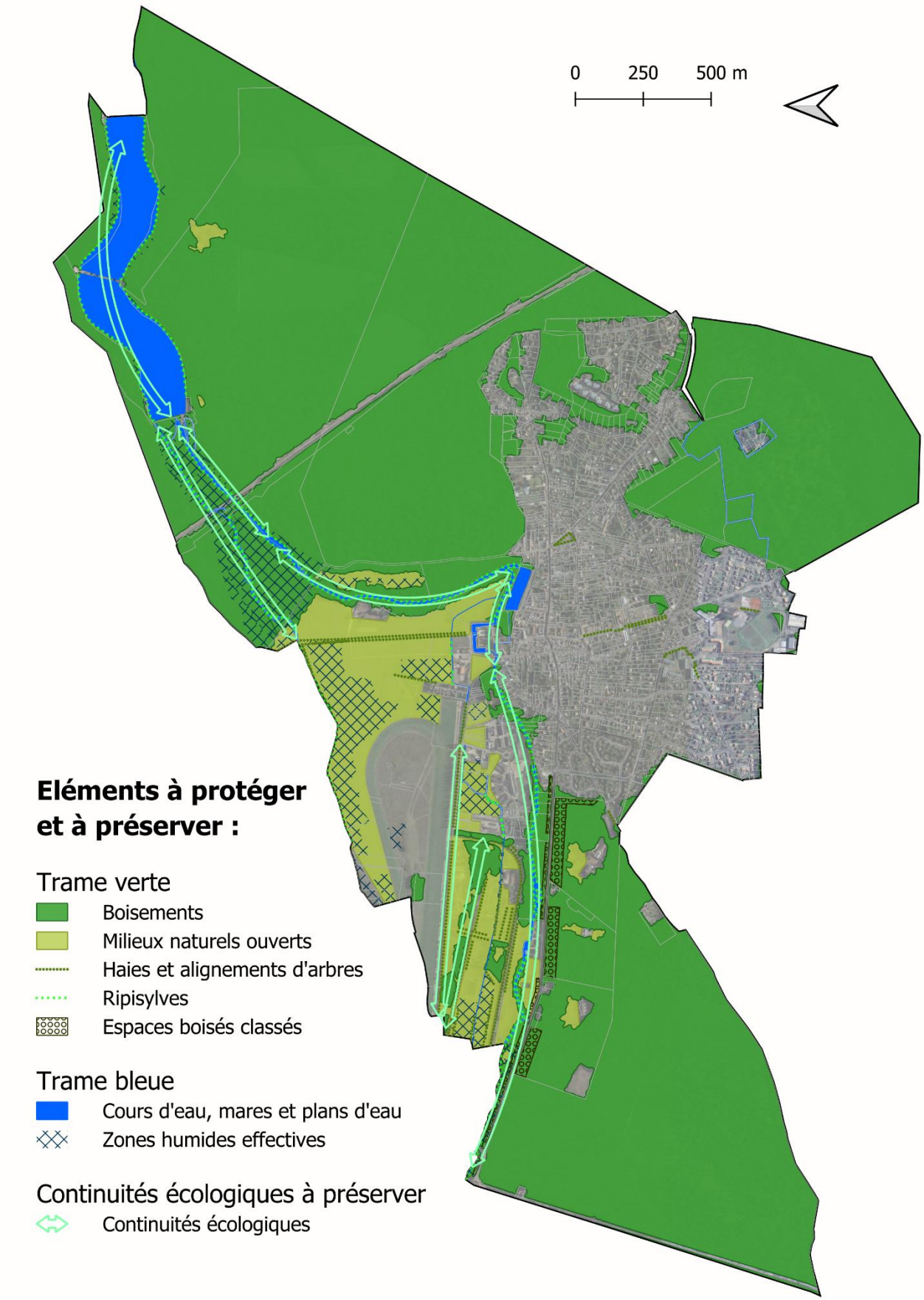
0
250
500 m
Eléments à protéger et à préserver :
Trame verte
Boisements
Milieux naturels ouverts
Haies et alignements d'arbres
Ripisylves
Espaces boisés classés
Trame bleue
Cours d'eau, mares et plans d'eau
Zones humides effectives
Continuités écologiques à préserver
Continuités écologiques

b) La trame verte et bleue sur le territoire de Coye-la-Forêt

Sources : IGN, INPN, agence Eau Seine Normandie, Ingespaces

Les espaces naturels à Coye-la-Forêt assurent un équilibre écologique et animent le paysage par la diversité de leur importance, de leur forme et des essences qui les constituent.

Les espaces naturels (bois, espaces verts, étangs, espaces naturels aménagés…) occupent environ 80% de la superficie de la commune. La majorité de la commune (environ 70%) est occupée par des espaces boisés. Tous les espaces naturels sont organisés autour du noyau bâti.

Les continuités écologiques

Les continuités écologiques permettent le bon fonctionnement des réservoirs biologiques et la libre circulation des organismes vivants pour qu'ils puissent accéder aux zones indispensables aux étapes de leur cycle de vie. Elles sont permises majoritairement grâce à la continuité des espaces verts (trame verte) et du réseau hydrographique (trame bleue).

La partie Nord-Ouest du territoire communal est occupée par des espaces dédiés aux centres équestres et à l'équitation. Ce sont des espaces naturels aménagés et entretenus pour l'activité, considérés comme espaces agricoles. Ils permettent cependant une continuité des espaces naturels par l'absence de construction au sol. On y trouve également de nombreuses haies et ensembles végétaux.

La trame verte

Les boisements
Les bois et forêts couvrent environ 70% de la superficie de Coye-la-Forêt. La quasi-totalité du boisement appartient à la forêt du Domaine de Chantilly. Il s'agit en majorité de forêt de feuillus, avec un mélange de futaie et de taillis. Au Nord Est, les bois entourent les lacs et les cours d'eaux et forment des réservoirs à biodiversité et assurent une continuité des trames vertes et bleues.

D'après l'INPN, les essences prédominantes sont des chênes, des charmes et des hêtres, traités en futaie pour la plus grande partie. On trouve des aulnes dans certaines zones humides. (Voir description ZNIEFF « massif forestier de Chantilly/Ermenonville »).
Ces espaces sont riches en biodiversité et comprennent des espèces animales et végétales menacées. Ils permettent la circulation de la faune. L'âge avancé des peuplements d'arbres de la forêt favorise le maintien des biodiversités ornithologique, mammalogique et entomologique.

Les alignements d'arbres, les haies et les ripisylves
Les haies sont principalement situées au niveau du terrain d'entrainement pour les chevaux de course de Coye-la-Forêt, ainsi que le long de certains axes principaux. Elles peuvent notamment assurer la transition entre espaces naturels et bâtis et constituent des éléments du patrimoine naturel à préserver.
Les ripisylves sont par endroit bien développées, notamment le long de la Nouvelle Thève. Les ripisylves s'inscrivent dans la continuité des boisements, et ont un intérêt écologique qu'il convient de préserver.

Les autres espaces naturels

- Les prairies

On trouve des prairies au Nord de la commune de Coye-la-Forêt, aux abords du centre équestre. Elles servent en majorité au pâturage des chevaux. Entourées de haies arbustives ou de clôtures en bois rustiques, ces prairies font partie intégrante du patrimoine paysager communal.
Il peut également s'agir de friches en continuité avec les espaces boisés, c'est-à-dire des ensembles de végétation basse avec parfois la présence d'arbres. Ce sont des milieux naturels réservoirs de biodiversité.

- Les jardins familiaux, partagés et privés

Les jardins familiaux situés le long du Chemin des Vaches, ainsi que le jardin partagé au Sud de Coye-la-Forêt s'inscrivent pleinement dans la trame verte. Ils offrent une grande diversité de végétaux par les différentes cultures effectuées, ce qui assure une biodiversité faunistique et floristique riche. De plus, les jardins familiaux sont entourés de haies qui assurent la continuité écologique avec les espaces boisés.
De même, en zone urbaine, les jardins privés de Coye-la-Forêt sont riches en végétations avec de nombreux arbres et haies, complétant pleinement la trame verte communale.

- Les espaces verts urbains

Les terrains de sport, cimetières, jardin d'enfants, les espaces boisés avenue des Bruyères ou allée des Chênes, et divers espaces verts au sein de la zone urbanisée participent en une certaine mesure à la continuité écologique grâce à la végétation qui les entourent.

La trame bleue

La trame bleue est très développée dans la commune de Coye-la-Forêt avec les bras de la Thève et les divers étangs. Ces milieux constituent une continuité écologique à travers le territoire communal qu'il convient de préserver.

Plans d'eau et mares

Le réseau hydrographique de la commune est développé avec les bras de la Thève, de la Nouvelle Thève, et la présence des étangs au Nord-Est. Ce réseau hydrographique constituant la trame bleue et lié à la trame verte avec la présence à proximité immédiate des ripisylves et des boisements.

Les cours d'eau et étangs sont des réservoirs à biodiversité (amphibiens, libellules, plantes…). Ces espaces jouent également un rôle primordial pour la ressource en eau.

Zones humides effectives et potentielles à Coye-la-Forêt – Etudes Geo-Seine-Normandie

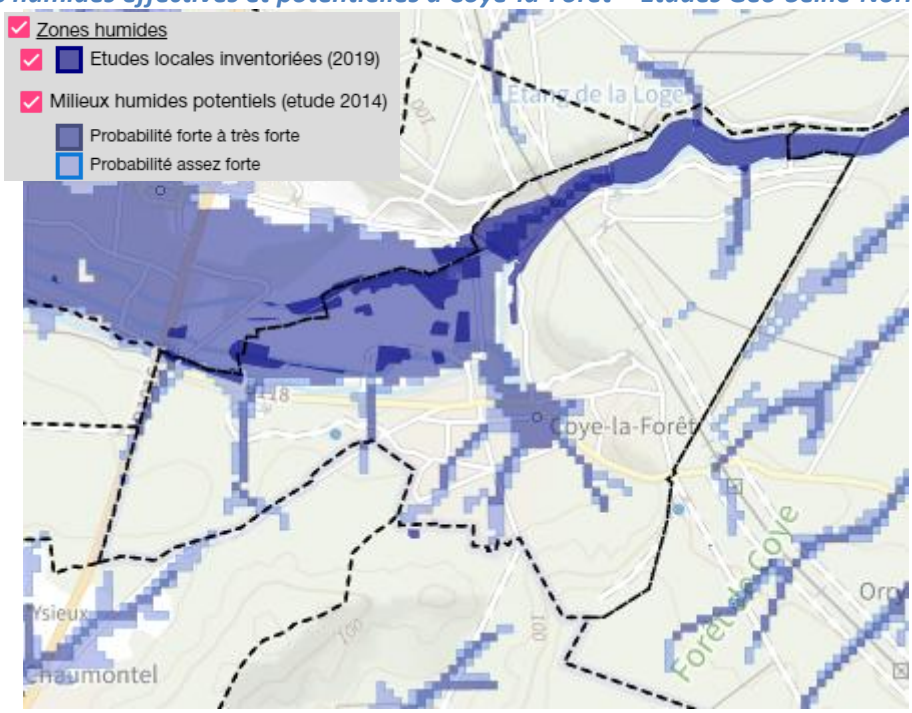

Source : Agence Eau Seine Normandie – Portail Géo-Seine-Normandie

Zones humides avérées et potentielles à Coye-la-Forêt – Etudes BRGM

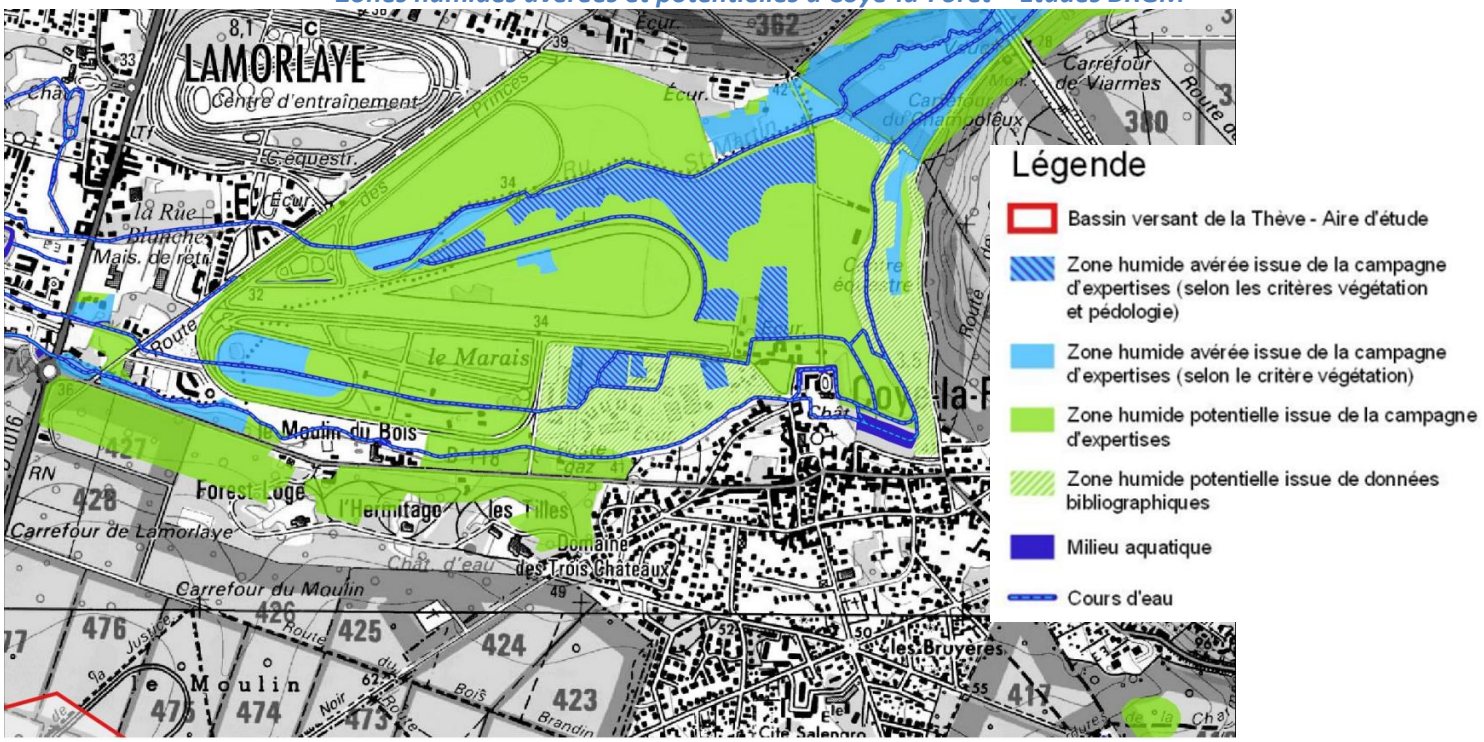

Source : BRGM / CC Aire Cantilienne / Eau Seine Normandie

Les zones humides

La commune est concernée par des zones humides avérées notamment, dans la partie Nord du territoire communal, dans les boisements à l'Ouest des étangs de Comelles. De plus, de nombreux espaces autour du centre équestre sont des zones humides et une grande partie de la commune est en zone humide potentielle à probabilité très forte.

Les zones humides offrent des espaces riches en biodiversité où de nombreuses espèces peuvent se développer.

c) La faune et la flore

Les espèces protégées sur le territoire communal
Sources des données et tableaux suivants : INPN

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense des espèces protégées (faunes et flores) sur le territoire de Coye-la-Forêt postérieurement à 1950, dont :

Protection départementale :
Pas de protection spécifique sur le territoire départemental.

Protection régionale :

Arrêté interministériel du 17 août 1989 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Picardie complétant la liste nationale

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820	Armérie des sables, Armérie faux plantain
Carex mairei Coss. & Germ., 1840	Laîche de Maire
Coeloglossum viride (L.) Hartm., 1820	Coeloglosse vert, Orchis grenouille, Dactylorhize vert, Orchis vert
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962	Dactylorhize incarnat, Orchis incarnat, Orchis couleur de chair
Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962	Dactylorhize négligé, Orchis négligé, Orchis oublié
Erica tetralix L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée, Bruyère des marais
Gentiana cruciata L., 1753	Gentiane croisette, Gentiane en croix
Gentiana pneumonanthe L., 1753	Gentiane pneumonanthe, Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais
Geranium sanguineum L., 1753	Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet
Inula salicina L., 1753	Inule saulière, Inule à feuilles de saule
Limodorum abortivum (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille, Limodore à feuilles avortées
Ophioglossum vulgatum L., 1753	Ophioglosse répandu, Herbe paille-en-queue, Herbe un cœur, Langue de serpent
Polygala comosa Schkuhr, 1796	Polygale chevelu, Polygala chevelu, Polygale à toupet
Stellaria palustris Ehrh. ex Hoffm., 1791	Stellaire des marais
Tephroseris helenitis (L.) B.Nord., 1978	Téphroséride hélénitis, Séneçon à feuilles en spatule, Séneçon spatulé, Séneçon hélénitis, Séneçon à feuilles spatulées, Téphroséris à feuilles spatulées
Teucrium montanum L., 1753	Germandrée des montagnes

Teucrium scordium L., 1753	Germandrée des marais, Germandrée des marais, Chamaraz, Germandrée d'eau
Vaccinium oxycoccos L., 1753	Airelle canneberge, Canneberge à gros fruits, Canneberge commune

Protection nationale :
Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé
Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)	Grèbe esclavon
Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux
Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran
Ardea alba (Linnaeus, 1758)	Grande Aigrette
Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)	Héron cendré
Tringa ochropus (Linnaeus, 1758)	Chevalier culblanc
Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette
Buteo buteo (Linnaeus, 1758)	Buse variable
Falco tinnunculus (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle
Falco subbuteo (Linnaeus, 1758)	Faucon hobereau
Cygnus olor (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé
Mergus merganser (Linnaeus, 1758)	Harle bièvre
Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir
Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe
Larus argentatus (Pontoppidan, 1763)	Goéland argenté
Sterna hirundo (Linnaeus, 1758)	Sterne pierregarin
Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)	Guifette noire
Cuculus canorus (Linnaeus, 1758)	Coucou gris
Strix aluco (Linnaeus, 1758)	Chouette hulotte
Apus apus (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
Jynx torquilla (Linnaeus, 1758)	Torcol fourmilier
Picus viridis (Linnaeus, 1758)	Pic vert,Pivert
Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)	Pic noir
Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)	Pic mar
Dendrocopos minor (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette
Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage
Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique,Hirondelle de cheminée
Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres
Motacilla flava (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière
Motacilla cinerea (Tunstall, 1771)	Bergeronnette des ruisseaux
Parus major (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière
Sitta europaea (Linnaeus, 1758)	Sittelle torchepot
Certhia familiaris (Linnaeus, 1758)	Grimpereau des bois

Certhia brachydactyla (C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins
Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe,Loriot jaune
Motacilla alba (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise
Motacilla alba alba (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise
Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir
Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc
Cettia cetti (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti
Locustella naevia (Boddaert, 1783)	Locustelle tachetée
Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)	Phragmite des joncs
Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte
Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte,Petit contrefaisant
Sylvia communis (Latham, 1787)	Fauvette grisette
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce
Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis
Regulus regulus (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé
Muscicapa striata (Pallas, 1764)	Gobemouche gris
Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)	Gobemouche noir
Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue,Orite à longue queue
Corvus monedula (Linnaeus, 1758)	Choucas des tours
Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique
Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres
Fringilla montifringilla (Linnaeus, 1758)	Pinson du nord,Pinson des Ardennes
Chloris chloris (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
Acanthis flammea (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé
Pyrrhula pyrrhula (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine
Coccothraustes coccothraustes (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux
Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune
Mergellus albellus (Linnaeus, 1758)	Harle piette
Saxicola rubicola (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
Regulus ignicapilla (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse
Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
Lophophanes cristatus (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée
Periparus ater (Linnaeus, 1758)	Mésange noire
Poecile montanus (Conrad von Baldenstein, 1827)	Mésange boréale
Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette
Linaria cannabina (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse

Spinus spinus (Linnaeus, 1758)	Tarin des aulnes
Tadorna ferruginea (Pallas, 1764)	Tadorne casarca,Casarca roux
Aythya valisineria (Wilson, 1814)	Fuligule à dos blanc
Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe

Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Pilularia globulifera (Linnaeus, 1753)	Pilulaire à globules,Boulette d'eau

Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national (JORF 24 novembre 2009, p. 20143)

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Mareca penelope (Linnaeus, 1758)	Canard siffleur
Anas crecca (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'hiver
Anas acuta (Linnaeus, 1758)	Canard pilet
Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin
Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)	Fuligule morillon
Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais
Scolopax rusticola (Linnaeus, 1758)	Bécasse des bois
Rallus aquaticus (Linnaeus, 1758)	Râle d'eau
Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Gallinule poule-d'eau, Poule-d'eau
Fulica atra (Linnaeus, 1758)	Foulque macroule
Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé
Columba livia (Gmelin, 1789)	Pigeon biset
Columba oenas (Linnaeus, 1758)	Pigeon colombin
Streptopelia decaocto (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque
Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois
Turdus merula (Linnaeus, 1758)	Merle noir
Turdus pilaris (Linnaeus, 1758)	Grive litorne
Turdus philomelos (C. L. Brehm, 1831)	Grive musicienne
Turdus iliacus (Linnaeus, 1766)	Grive mauvis
Turdus viscivorus (Linnaeus, 1758)	Grive draine
Mareca strepera (Linnaeus, 1758)	Canard chipeau
Spatula querquedula (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'été

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection [JORF n°0036 du 11 février 2021, Texte n° 3].

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Rana temporaria (Linnaeus, 1758)	Grenouille rousse (La)
Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur (L'), Crapaud accoucheur
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles (Le)
Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique, Couleuvre à collier
Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée (La)

Bufo bufo (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun (Le)
Anguis fragilis (Linnaeus, 1758)	Orvet fragile (L')
Zootoca vivipara (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare (Le)
Lissotriton vulgaris (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué (Le)

Arrêté interministériel du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Rhodeus amarus (Bloch, 1782)	Bouvière
Cobitis taenia (Linnaeus, 1758)	Loche de rivière,Loche épineuse
Esox lucius (Linnaeus, 1758)	Brochet

Arrêté du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement (JORF n°0108 du 8 mai 2008)

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'),Écrevisse à pattes blanches (L'),Écrevisse pallipède (L')
Esox lucius (Linnaeus, 1758)	Brochet

Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
Phengaris alcon (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré de la Croisette (L'),Argus bleu marine (L')

Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modifié par l'article 2 de l'arrêté du 1er mars 2019, JORF n°0064 du 16 mars 2019 texte n° 7)

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Erinaceus europaeus (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe
Nyctalus leisleri (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler
Nyctalus noctula (Schreber, 1774)	Noctule commune
Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune
Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius
Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Écureuil roux
Arvicola sapidus (Miller, 1908)	Campagnol amphibie,Rat d'eau
Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)	Muscardin

Arrêté interministériel du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones

Nom scientifique de référence	Nom vernaculaire
Austropotamobius pallipes (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs (L'),Écrevisse à pattes blanches (L'),Écrevisse pallipède (L')

3. L'énergie

a) Les objectifs règlementaires

La réglementation environnementale 2020

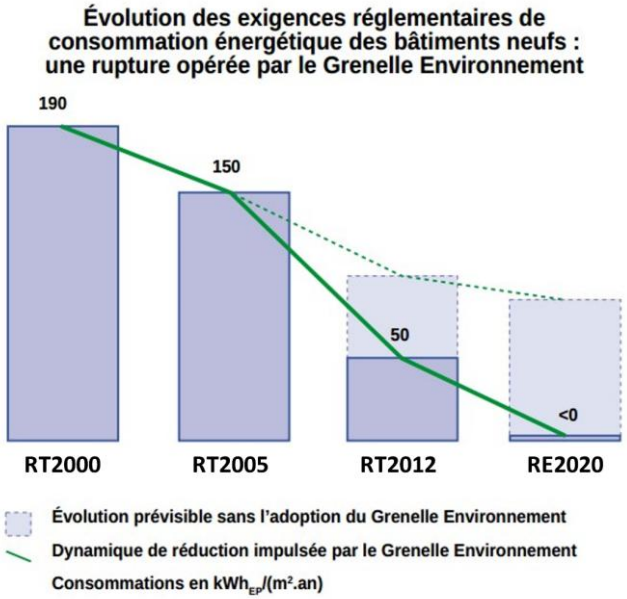

Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement « Réglementation thermique 2012 : un saut énergétique pour les bâtiments neufs », 2011

Cette règlementation rentre dans le cadre de la loi Energie Climat mettant en place des mesures afin que la France puisse obtenir la neutralité carbone d'ici 2050. La réglementation environnementale 2020, entrée en vigueur en 2022, intervient essentiellement sur les émissions des bâtiments (résidentiel ou tertiaire) mais en allant au-delà de la seule question thermique et ses priorités sont les suivantes :

- Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs : prendre en compte les émissions au cours de son cycle de vie, afin d'inciter à des modes constructifs émettant peu de gaz à effet de serre,
- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs avec le renforcement de l'indicateur « Besoin bioclimatique »,
- Garantir aux habitants que leur logement sera adapté aux conditions climatiques.

Les nouvelles exigences sont les suivantes :

- Les logements individuels ne devront pas dépasser un plafond d'émission de dioxyde de carbone pour la consommation d'énergie, de 4 kilos de CO_2 par m² et par an,
- La consommation de chauffage devra être inférieure à 12 kWh/m²,
- La consommation totale d'énergie devra être inférieure à 100 kWh/m²,
- Les logements neufs devront adopter un bilan énergétique passif (production d'énergie plus importante que la consommation),
- Limitation des émissions de CO_2 liées à la phase de construction du bâtiment,
- Utilisation de matériaux biosourcés et renouvelables y compris dans le gros œuvre.

b) Consommations et productions énergétiques sur la commune de Coye-la-Forêt

Plusieurs variables influent sur la consommation énergétique du territoire :
- la morphologie urbaine (la densité favorise une réduction de la consommation d'énergie) ;
- la vétusté du parc immobilier (matériaux et techniques de constructions utilisés) ;
- le type d'activités qui s'y opère.

Consommation des résidences principales (toutes énergies confondues)

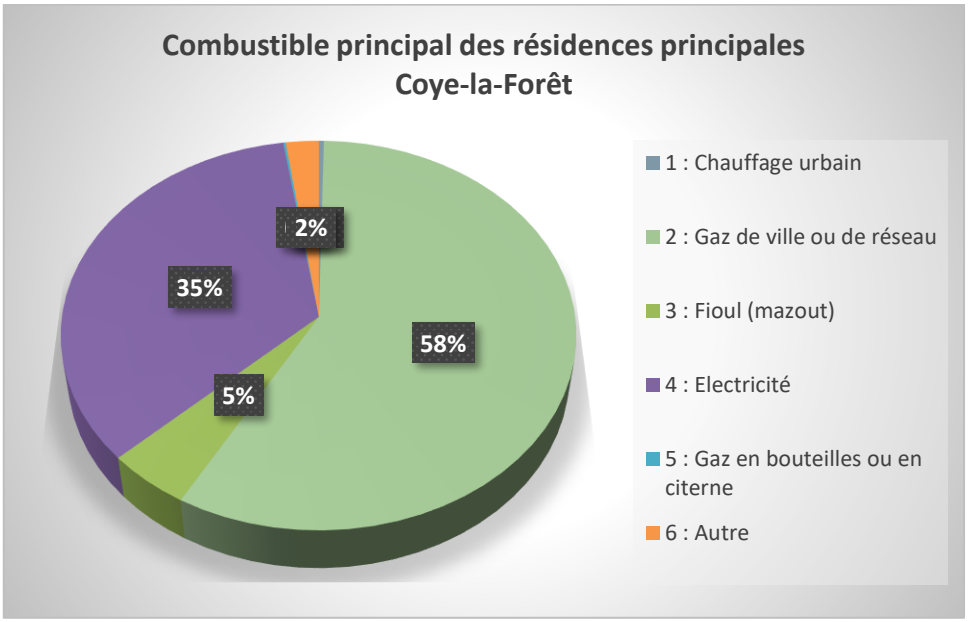

Source INSEE 2021

Sur la commune, les résidences principales ont principalement recours au gaz de ville (58%) et à l'électricité (35%). Ces combustibles peuvent être produits, pour une part, de façon durable.

L'évolution de la consommation énergétique par résidence principale à Coye-la-Forêt (RP)

	LOGEMENTS	ENERGIE	
2020	**Nombre de RP INSEE 2020**	**Consommation énergétique résidentielle de Coye-la-Forêt en 2020 (Gaz et électricité) (MWh)**	**Consommation énergétique par RP en 2020 (MWh)**
	1 790	**29 428**	**16,44**
2011	**Nombre de RP INSEE 2011**	**Consommation énergétique résidentielle de Coye-la-Forêt en 2011 (Gaz et électricité) (MWh)**	**Consommation énergétique par RP en 2011 (MWh)**
	1 619	**33 862**	**20,9**

Sources : INSEE / Agence ORE - Consommations locales d'énergie

En 2020, la consommation énergétique moyenne par résidence principale en gaz et en électricité était de 16,44 MWh tandis qu'elle s'élevait à 20,9 MWh en 2011. Ainsi, sur la commune de Coye-la-Forêt, la consommation liée au secteur résidentiel a diminué en une dizaine d'années.

La consommation et la production d'électricité

Source : ENEDIS – Bilan de mon territoire

La consommation moyenne annuelle résidentielle de Coye-la-Forêt (4,6 MWh/foyer en 2022) est faible comparée à la moyenne du département. Aussi, par rapport aux 10 communes ayant le profil le plus proche en termes de nombre d'habitants, de taux de pénétration du chauffage électrique et de taux de résidences principales du département de l'Oise, la consommation moyenne résidentielle de Coye-la-Forêt est 11 % plus faible (5,2 MWh/foyer en moyenne pour les communes similaires).
Par rapport à l'année précédente, la consommation électrique résidentielle moyenne en 2022 est en baisse de 16 %. Plus globalement, on observe sur les 10 dernières années une baisse annuelle moyenne de 3 % dans cette commune, à comparer à une baisse moyenne de 2 % au niveau du département.

Source : ENEDIS, consulté le 19/09/2024

Sur le territoire de Coye-la-Forêt, ENEDIS ne recense aucun dispositif pour la production d'électricité en 2022. Toutefois, selon la commune, le potentiel hydroélectrique de la Chute du Château a bel et bien été exploité durant de nombreuses années.

Potentiel des énergies renouvelables

La géothermie

La géothermie exploite la chaleur stockée dans le sous-sol. Celle-ci est récupérée à diverses profondeurs et dans différents milieux : liquide dans les aquifères (sol gorgé d'eau) ou directement dans le sol.

Chauffage	**Géothermie/très basse énergie** moins de 30°C	La chaleur du sous-sol est récupérée pour l'exploiter directement ou grâce à des pompes à chaleur afin de chauffer des maisons, des immeubles, des piscines.
	Géothermie/ basse énergie de 30 à 90°C	
Électricité	**Géothermie/à haute énergie** plus de 150°C	La chaleur alimente des turbines afin de produire de l'électricité.

Source : DDT77, 2013

Le sous-sol de l'Oise, et de la Picardie en général, ne présente pas de ressources capables de fournir des eaux à des températures supérieures à 70°C. Au niveau industriel, comme au niveau des collectivités, l'exploitation de la chaleur géothermique se limite donc aux utilisations de basse et très basse température (*source : BRGM – Atlas hydrogéologique numérique de l'Oise*).

Concernant les aquifères profonds qui permettent un développement de la géothermie basse énergie, pouvant couvrir des besoins importants, alimentés par des réseaux de chaleur et sans assistance de pompes à chaleur, est très limité en Picardie. Seule la zone Sud et Sud-Ouest, où les aquifères profonds (notamment le Dogger, très intéressant pour sa productivité) s'inscrivent dans la continuité de l'Île de France avec des profondeurs d'environ 1800 m et des températures avoisinant les 70°C (*source : BRGM – Atlas du potentiel géothermique des aquifères de la région Picardie*).

Zones favorables au développement de la géothermie sur aquifères superficiels

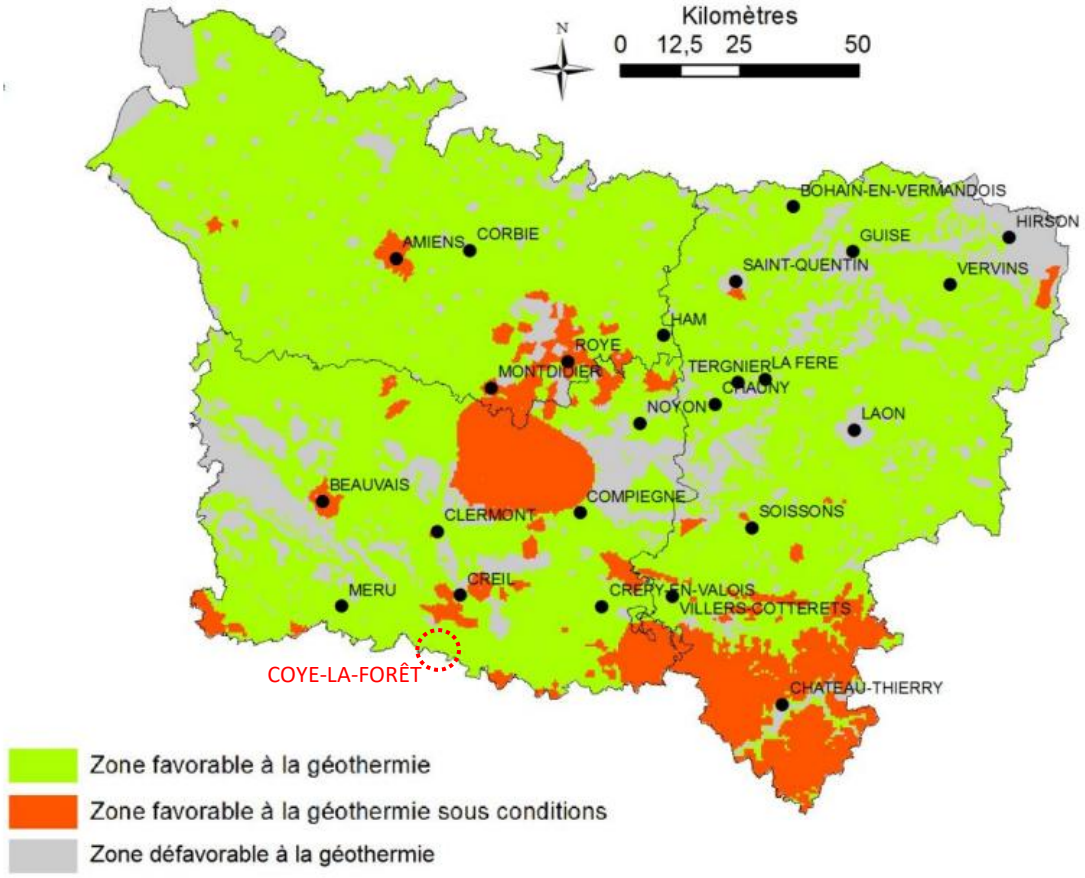

Source : BRGM – Atlas du potentiel géothermique des aquifères de la région Picardie, mai 2013

Concernant la géothermie de très basse énergie sur aquifères superficiels, les analyses menées par le BRGM ont permis d'identifier un potentiel géothermique à Coye-la-Forêt. La commune est donc favorable au développement de nouveaux réseaux de chaleur.

Géothermie à Coye-la-Forêt

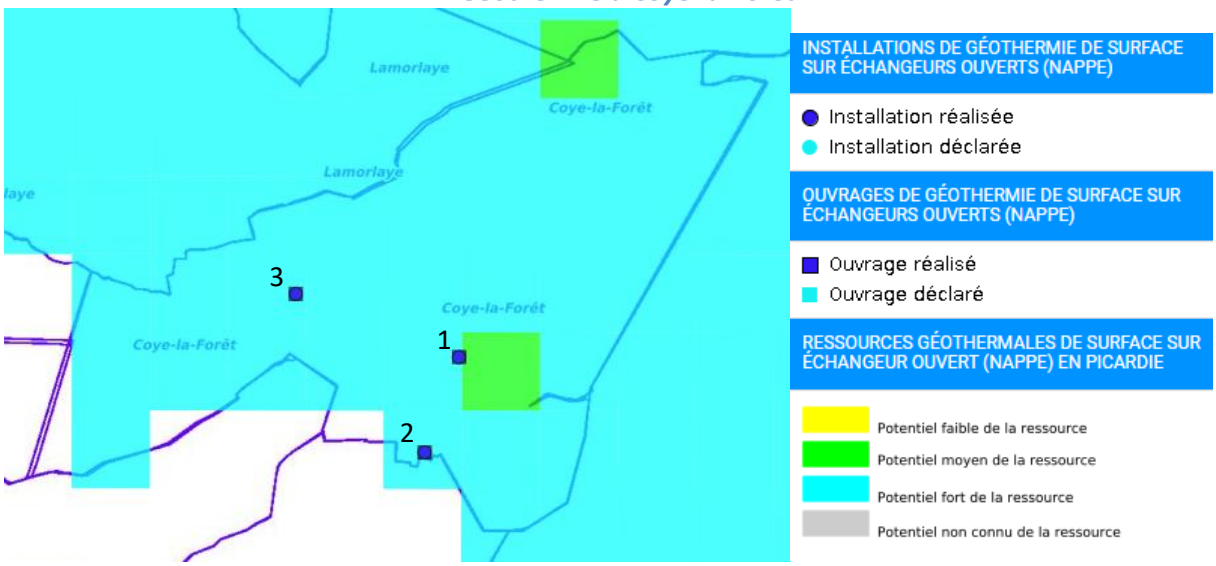

Source : Portail Géothermie du BRGM

Il existe à Coye-la-Forêt un potentiel fort de la ressource géothermale de surface sur échangeur ouvert. On trouve trois installations et ouvrages de géothermie de surface sur échangeur ouvert réalisés sur le territoire :

N° sur la carte	1	2	3
Adresse	10 rue des Genêts	-	Allée des Aulnes
Identifiant national de l'ouvrage	BSS000JWHJ	BSS000LJPL	BSS000JWKU
Nature	Forage	Forage	Forage
Fonction	Très basse énergie	Très basse énergie	Très basse énergie
Procédé géothermique	Aquifère	Aquifère	Aquifère
Profondeur totale forée	50.0 m	35.0 m	24.0 m
Date de fin de travaux	25 janvier 1981	1 juillet 1984	23 novembre 2010
Utilisation	Chauffage, pompe à chaleur	Pompe à chaleur	Pompe à chaleur

Source : Portail Géothermie du BRGM

L'Energie éolienne

Cartographie du potentiel éolien réglementaire

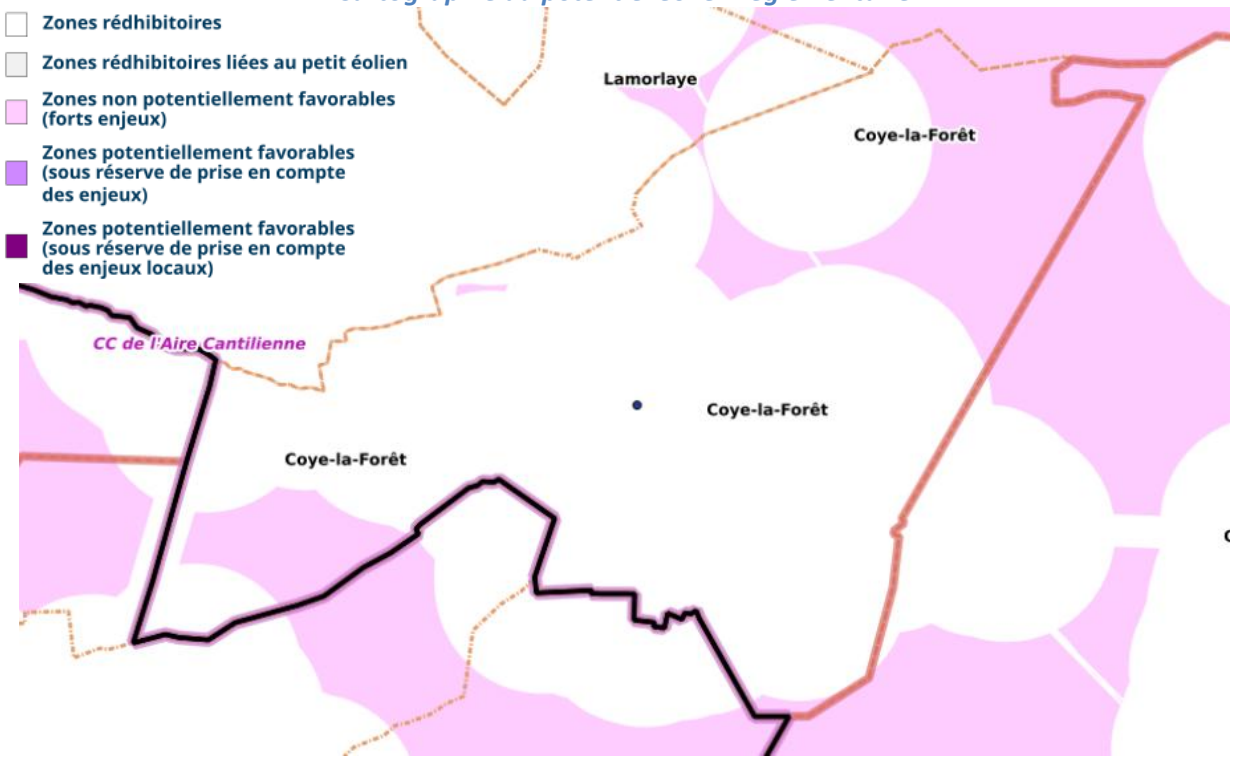

Source : Portail cartographique des énergies renouvelables de l'IGN

Ainsi, au regard des contraintes règlementaires et de l'occupation des sols, il n'existe pas de potentiel pour le développement de l'énergie éolienne en dehors des éoliennes domestiques (zones non potentiellement favorables). Les zones à forts enjeux sont des zones couvertes par des boisements.

La méthanisation

Source : Cerema

La méthanisation, qui consiste à produire du biogaz ou du digestat fertilisant à partir de produits fournis par le secteur agricole (lisier, pailles, culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE) ...), se développe ces dernières années. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit une production de 24 à 32 TWh par an de biométhane/biogaz en 2028, et les collectivités peuvent jouer un rôle dans le déploiement des unités de production.

Ce gaz est utilisé pour produire du biométhane injecté dans le réseau gazier, utilisé par exemple pour les réseaux de transport urbains, pour la production d'électricité par cogénération, et pour la production d'eau chaude, moins courante en ce qui concerne la méthanisation agricole.

La Préfète et le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ont signé le 6 décembre 2021 à la préfecture la stratégie départementale d'accompagnement de la filière méthanisation agricole.

Cette stratégie vise à favoriser la mise en place d'un dialogue territorial avec les habitants du territoire, élus comme riverains, pour travailler en amont l'intégration des projets, et installer un climat de confiance et de transparence avec les habitants.

Unités de méthanisation en fonctionnement dans l'Oise et puissance associée en MW

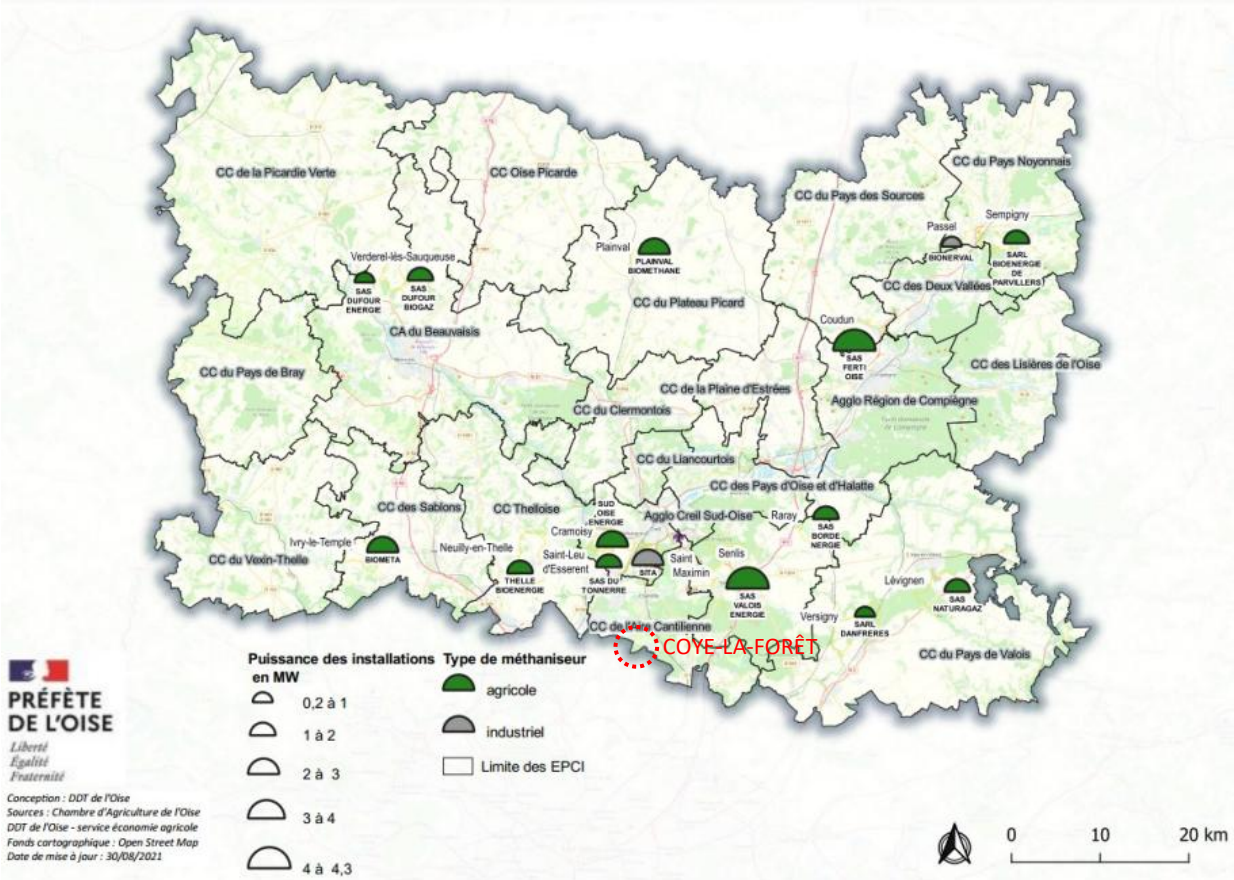

Source : DDT60 / Chambre d'Agriculture de l'Oise

La cartographie ci-dessus est une photographie de la filière méthanisation agricole au 1er septembre 2021 : 13 unités de méthanisation agricoles sur les 15 unités en fonctionnement, recensées dans l'Oise. L'ensemble de ces unités représente une puissance totale d'un peu plus de 30 MW, dont 28 MW sont d'origine agricole. Cela représente environ 20 000 logements approvisionnés en biogaz.
(Source : DDT60 / Chambre d'Agriculture de l'Oise)

L'énergie solaire

Etant une énergie diurne, l'énergie solaire est bien adaptée aux bâtiments d'activités fonctionnant principalement la journée. Pour les bâtiments résidentiels, cette technique peut servir à chauffer l'eau.
L'énergie solaire peut être convertie :

- En chaleur grâce à des panneaux solaires thermiques. Ils peuvent être utilisés en complément notamment de l'eau chaude sanitaire.
- En électricité grâce aux panneaux solaires photovoltaïques.

D'après les cartes d'ensoleillement, la commune de Coye-la-Forêt est localisée en zone 1 par rapport à son exposition au soleil, représentant en moyenne entre 1 400 et 1600 heures/an d'exposition au soleil.

Temps d'exposition au soleil en une année par zone géographique

Le potentiel de production énergétique du solaire thermique et du solaire photovoltaïque est variable, il dépend principalement du positionnement et de l'orientation des panneaux. De plus, le choix du système est orienté par la typologie du bâti, le solaire thermique est adaptée à tout type de bâtiment tandis que le photovoltaïque est davantage adapté aux bâtiments d'activités.

Potentiel solaire en toiture

Potentiel solaire sur toiture à Coye-la-Forêt

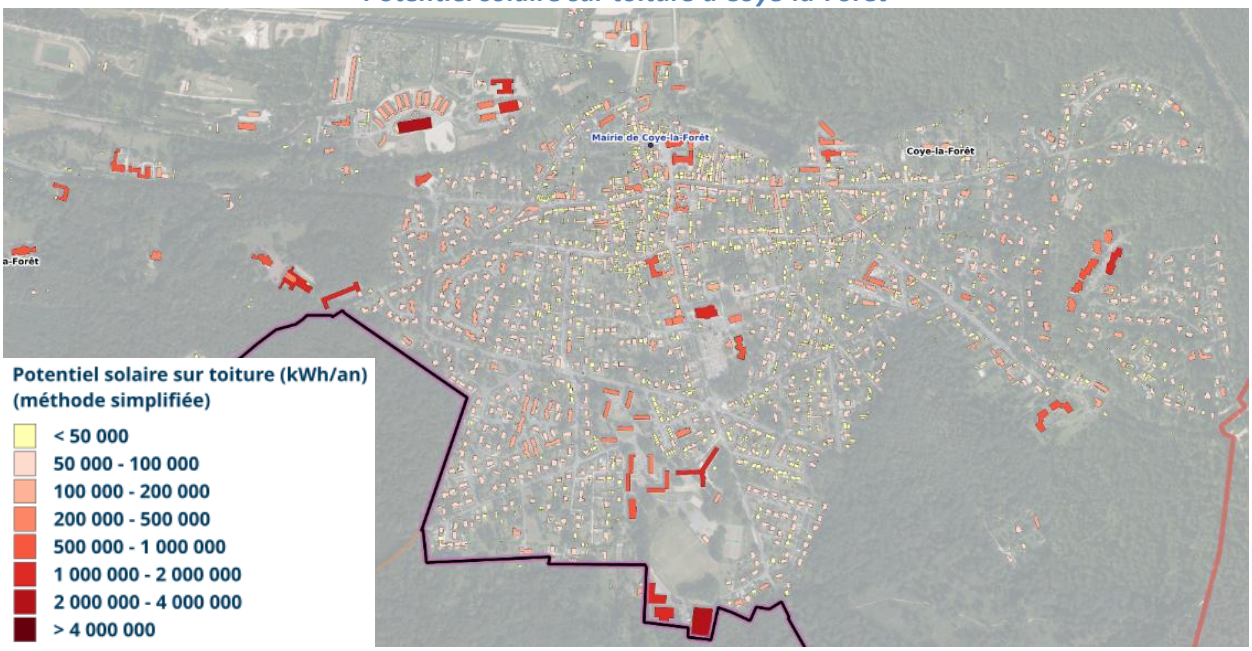

Source : Portail cartographique des énergies renouvelables de l'IGN

Sur la commune de Coye-la-Forêt, il existe un potentiel de développement du solaire sur toiture notamment sur les bâtiments publics et liés aux activités hippiques.

L'énergie hydraulique

L'énergie hydraulique est l'énergie produite par le mouvement de l'eau. On la qualifie donc d'énergie cinétique, à l'image de l'énergie éolienne. L'énergie issue de l'eau peut être récupérée à différents niveaux, notamment de l'énergie issue des barrages.

D'après les données disponibles sur le portail des énergies renouvelables, la commune de Coye-la-Forêt ne présente pas de potentiel hydroélectrique. Toutefois, selon la commune, le potentiel hydroélectrique de la Chute du Château a bel et bien été exploité durant de nombreuses années.

B. Les risques et les nuisances

1. Les risques naturels

Plusieurs catastrophes naturelles ont été enregistrées à Coye-la-Forêt :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/06/2018	27/07/2018
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/08/1994	17/12/1994
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	16/01/1993
Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Source : Géorisques

a) Le risque d'inondation

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vallée de l'Oise

D'après Géorisques, la commune de Coye-la-Forêt bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 60DREAL20200001.

L'Entente Oise-Aisne porte et anime le PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise qui répond aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) établies et approuvées, en décembre 2016 sur quatre territoires à risque important d'inondation (TRI) : Chauny-Tergnier-La Fère, Compiègne, Creil et la Métropole francilienne dans le Val-d'Oise.

Carte du périmètre du PAPI

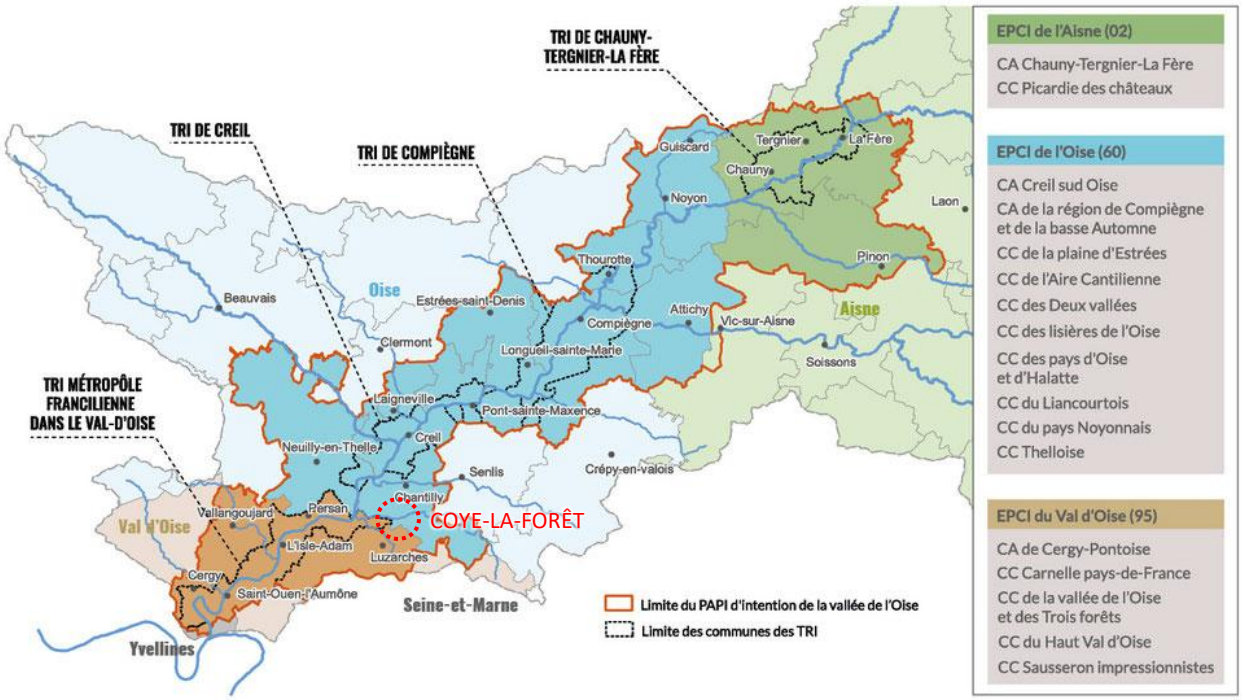

Source : Entente Oise-Aisne

L'objectif principal du PAPI est la résilience de la vallée de l'Oise aux inondations, au travers d'une approche globale de gestion du risque depuis la protection individuelle sur des bâtiments à des dispositifs de prévention à l'échelle d'un territoire.

Ce programme comprend principalement des études préliminaires en vue d'élaborer un futur PAPI complet (nouvelles connaissances, diagnostics de vulnérabilité, maîtrise d'œuvre de projet de réduction du risque, plan de gestion de crise, analyse coût/bénéfice, mise en conformité des ouvrages, etc.).

Selon le portail Géorisques et une étude de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la commune ne risque pas d'inondation :

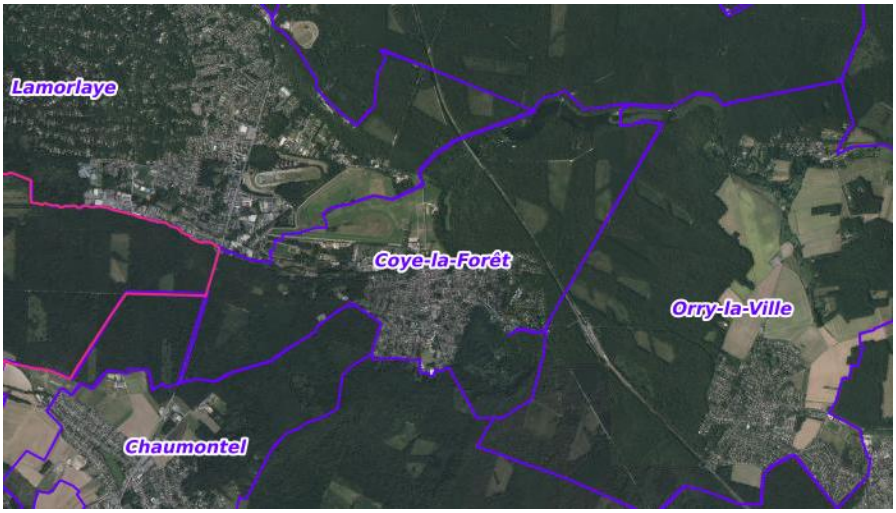

Source : Géorisques

TRI : Territoire à risques importants d'inondation

<u>Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR)</u>
Source : SIGES Seine-Normandie / Porter à connaissance

Cet indicateur spatial traduit l'aptitude des formations du sous-sol à laisser ruisseler ou s'infiltrer les eaux de surface.

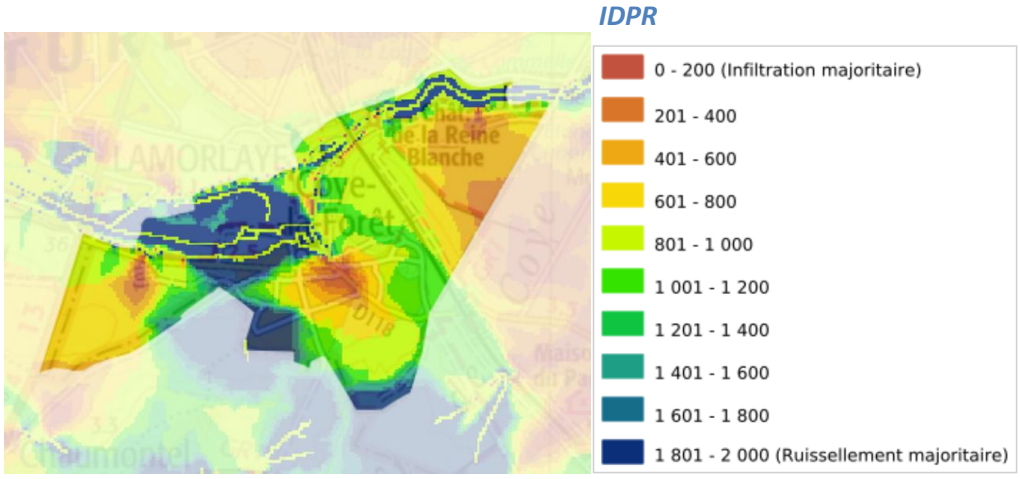

Sur la commune de Coye-la-Forêt, le ruissellement est majoritaire sur la zone comprenant le terrain d'entrainement des chevaux et une partie du Domaine des Trois Châteaux, ainsi qu'au Sud du bourg et le

long des cours d'eau. On trouve des zones en infiltration majoritaire au niveau du bourg, à l'Est et à l'Ouest du territoire communal.

La commune de Coye-la-Forêt est concernée par plusieurs zones de dépression, toutes localisées au Nord du territoire communal, dans la Vallée de la Thève. Les principaux axes de ruissellement s'orientent vers la Vallée de la Thève.

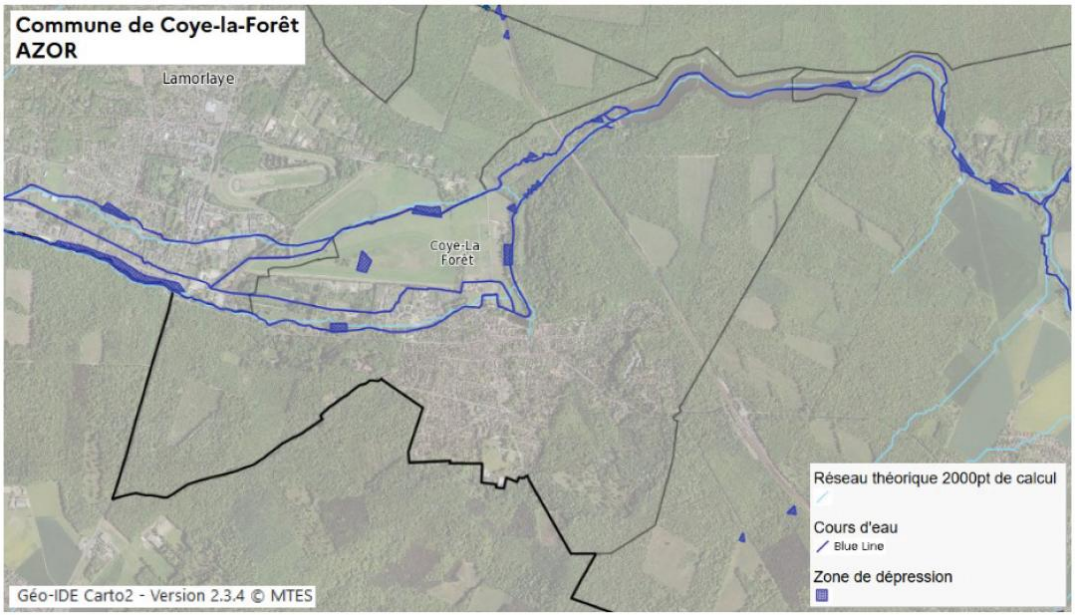

<u>Aléas des remontées de nappes</u>

La carte permet de localiser les zones où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe. Une partie de la commune est sujette à l'aléa des remontées de nappes. La zone dédiée à l'équipement hippique ainsi que la partie Nord du village, sont des zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes. De plus, une grande partie du bourg est une zone potentiellement sujette aux inondations de cave, tout comme le Domaine des Trois Châteaux et le Nord-Est de la commune.

Aléas des remontées de nappes

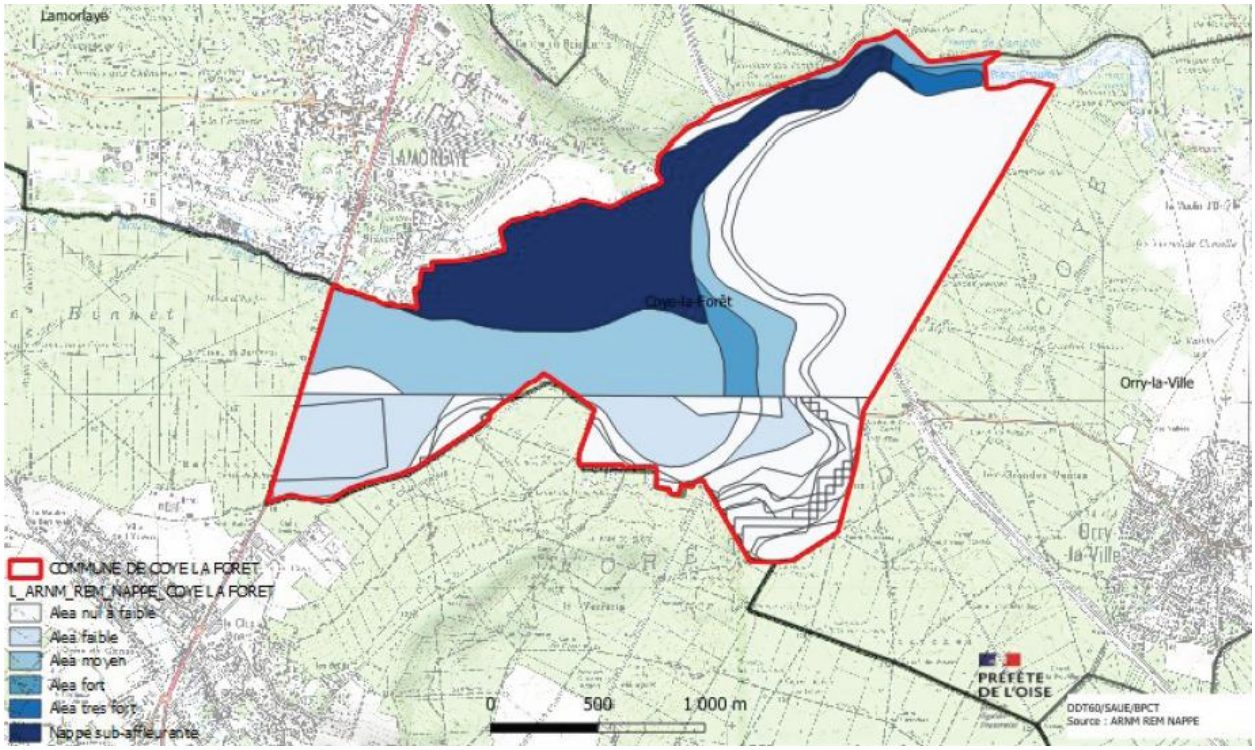

Source : Porter à connaissance de l'Etat

b) Les coulées de boues

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins *(source : Géorisques)*.

La commune de Coye-la-Forêt est concernée par des aléas nuls à faibles de coulées de boue.

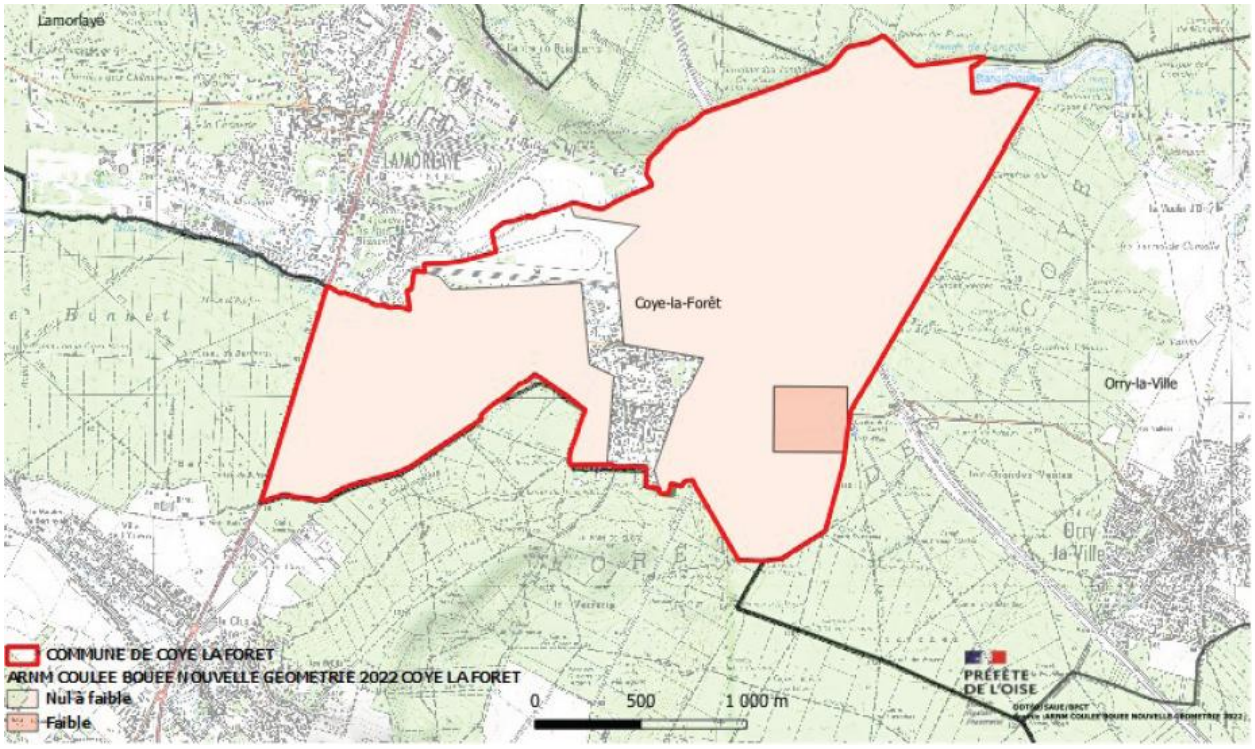

Source : Porter à connaissance de l'Etat

c) Les aléas retrait-gonflement des argiles

Aléas des retrait-gonflement des argiles

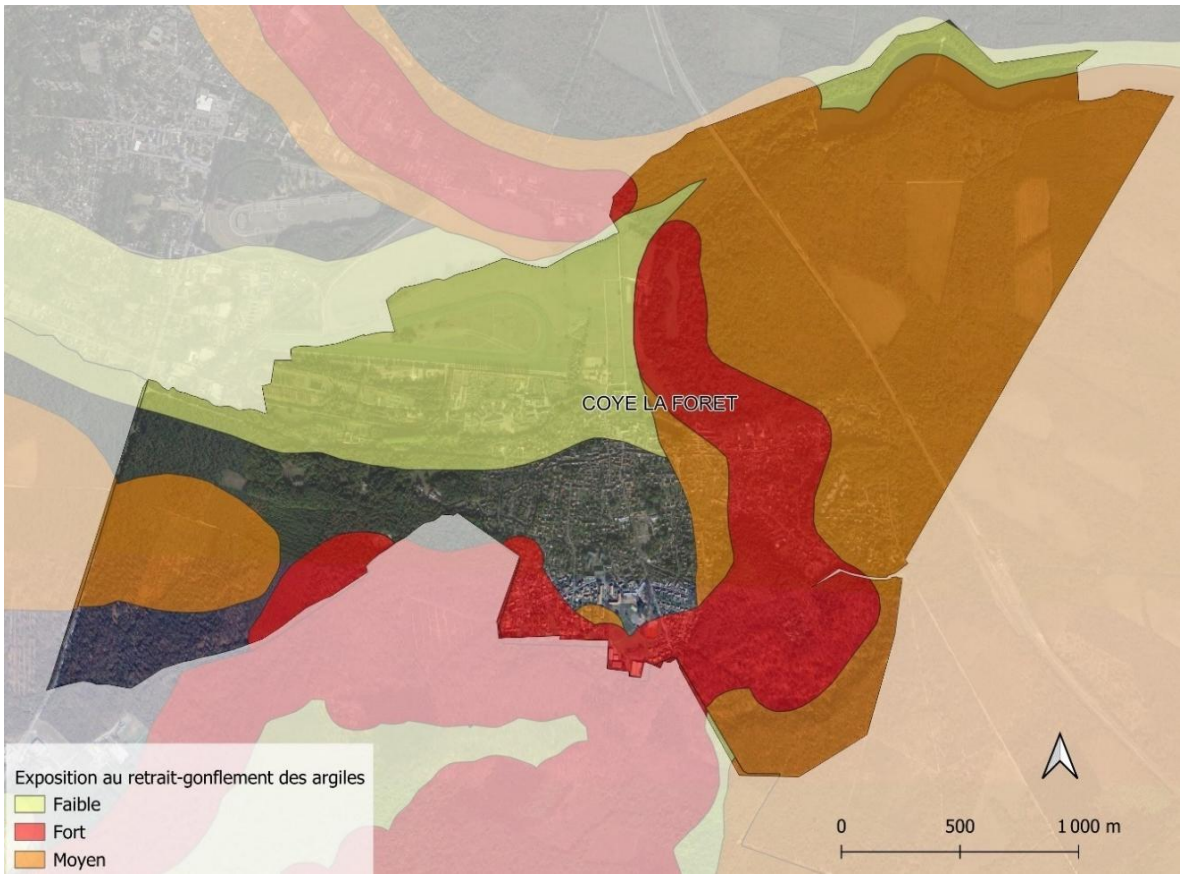

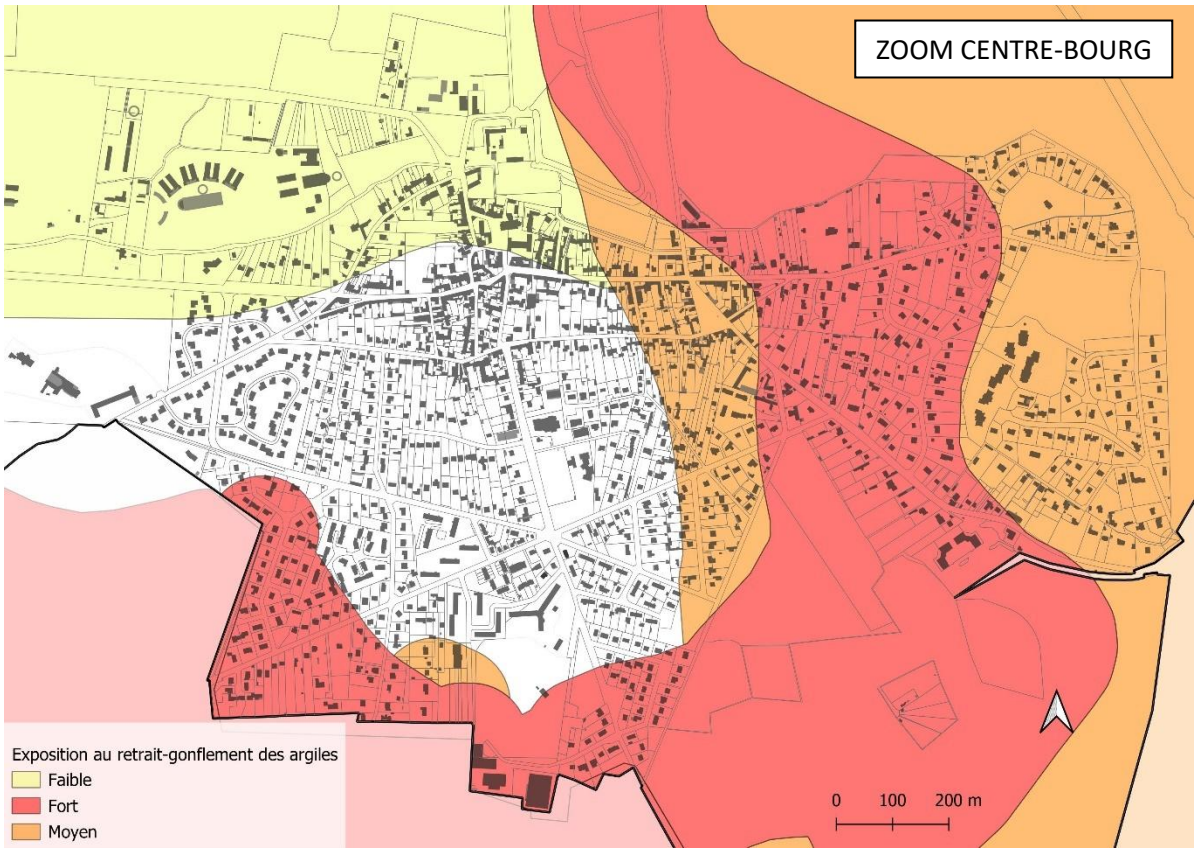

Source : Données Géorisques, SIG Ingespaces

Il s'agit du risque de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraine un tassement irrégulier, il s'agit d'un retrait tandis qu'en périodes d'apport d'eau dans ces terrains, il y a un phénomène de gonflement qui conduit les terrains à reprendre du volume mais sans revenir à leur emplacement initial.

Par leur structure particulière, certaines argiles gonflent lorsque leur teneur en eau augmente et se rétractent en période de sécheresse. Ces variations de volume, rarement uniformes, se traduisent par des tassements différentiels entre les secteurs qui sont soumis à l'évaporation et à la succion des racines d'arbres et à ceux qui en sont protégés. Les maisons individuelles légères et fondées superficiellement résistent mal à de tels mouvements de sol, ce qui se traduit par des désordres tels que la fissuration des façades et des soubassements mais aussi des dallages et des cloisons, la distorsion des huisseries, des décollements entre corps de bâtiment voire des ruptures de canalisations enterrées.

Sur la commune de Coye-la-Forêt, il existe un aléa retrait-gonflement des argiles fort sur la partie Est et Sud du bourg, et un aléa moyen sur toute la partie Est du territoire communal ainsi qu'une zone dans l'Ouest de la commune. La zone au Nord du bourg, principalement les équipements hippiques, est concernée par un aléa faible au retrait-gonflement des argiles.

Mesures règlementaires

Dans les zones d'aléa moyen ou fort, définies par l'arrêté du 22 juillet 2020 (JO des 9 et 15 août 2020), le code de la construction (Articles L132-4 à L132-9) prévoit que pour les actes de vente ou pour les contrats de construction conclus après le 1er janvier 2020 :

- En cas de vente d'un terrain non bâti constructible, une étude géotechnique préalable est fournie par le vendeur. Cette étude est annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, l'étude est annexée au cahier des charges. Elle reste annexée au titre de propriété du terrain et suit les mutations successives de celui-ci. Les ventes de terrains non bâtis destinés à la construction dans des secteurs où les dispositions d'urbanisme applicables ne permettent pas la réalisation de maisons individuelles n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L132-5.
- Avant la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction ou la maîtrise d'œuvre d'un ou de plusieurs immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation ne comportant pas plus de deux logements, le maître d'ouvrage transmet l'étude mentionnée à l'article L. 132-5 aux personnes réputées constructeurs de l'ouvrage.

Lorsque cette étude n'est pas annexée au titre de propriété du terrain, il appartient au maître d'ouvrage de fournir lui-même une étude géotechnique préalable équivalente ou une étude géotechnique prenant en compte l'implantation et les caractéristiques du bâtiment.

Le contenu des études géotechniques à réaliser (étude préalable et/ou étude de conception) est défini par un autre arrêté du 22 juillet 2020.
Pour ces travaux, le constructeur de l'ouvrage est tenu :

- Soit de suivre les recommandations de l'étude géotechnique fournie par le maître d'ouvrage, ou réalisée avec l'accord de celui-ci par le constructeur, qui prend en compte l'implantation et les caractéristiques du bâtiment ;
- Soit de respecter des techniques particulières de construction définies par voie réglementaire (arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux techniques particulières de construction dans les zones exposées au phénomène de mouvement différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols).

Si l'étude géotechnique indique l'absence de risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols, le constructeur n'est pas tenu par cette obligation.

Mesures préventives

On sait parfaitement construire sur des sols argileux sujets au phénomène de retrait-gonflement et ceci moyennant le respect de règles relativement simples qui n'entraînent pas de surcoût majeur sur les constructions.

Il est donc fondamental de savoir identifier avant construction la présence éventuelle d'argile gonflante au droit de la parcelle, afin de prendre en compte ce paramètre lors de la mise en œuvre du projet. Les règles à respecter concernent la réalisation des **fondations** et, dans une moindre mesure, la **structure** même de la maison. Elles concernent aussi l'environnement immédiat du projet et en particulier la maîtrise de la teneur en eau dans le sol à proximité immédiate des fondations.

Ces **règles préventives** à respecter sont désormais bien **connues** des professionnels de la construction. Encore faut-il savoir identifier les zones susceptibles de renfermer à faible profondeur des argiles sujettes au phénomène de retrait-gonflement. Les **cartes départementales d'aléa retrait-gonflement** élaborée par le BRGM dans les régions les plus touchées par le phénomène peuvent contribuer à attirer l'attention des maîtres d'ouvrage sur la question. Cependant, pour déterminer avec certitude la **nature du terrain** situé au droit de la parcelle et **adapter** au mieux les caractéristiques de la construction aux **contraintes géologiques locales**, une **étude géotechnique** menée par un bureau d'études techniques spécialisé constitue la mesure a priori la plus sûre.

Comment identifier un sol sensible au retrait-gonflement

L'élaboration du **cahier des charges détaillé** de l'étude de sol préalable à une construction sur terrain argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement reste du ressort du géotechnicien qui l'adaptera pour tenir compte des **spécificités du terrain de construction** (géologie, topographie, hydrogéologie, végétation, etc.) et de la **nature du projet** envisagé. Les conclusions de cette étude serviront à prescrire les **dispositions constructives** adaptées aux caractéristiques du terrain et au projet de construction. Elles permettront notamment de définir le **type et la profondeur requises pour les fondations**, ainsi que la nature des **aménagements extérieurs** spécifiques à prévoir.

Comment construire sur sol sensible au retrait-gonflement

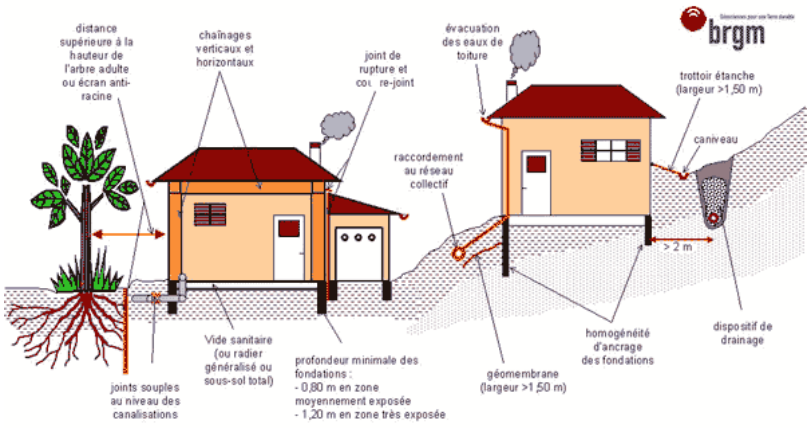

Les **dispositions préventives** généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux quelques **principes** suivants, sachant que leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur.

- Les **fondations** sur semelle doivent être **suffisamment profondes** pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. A titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit

atteindre **au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort**. Une construction sur **vide sanitaire** ou avec **sous-sol généralisé** est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un **radier généralisé**, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.

- Les fondations doivent être ancrées de manière homogène sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.

- La structure du bâtiment doit être suffisamment rigide pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des chaînages haut et bas.

- Deux éléments de construction accolés et fondés de manière différente doivent être désolidarisés et munis de joints de rupture sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.

- Tout élément de nature à provoquer des **variations saisonnières d'humidité** du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être **le plus éloigné possible** de la construction. On considère en particulier que l'**influence d'un arbre** s'étend jusqu'à une **distance égale à au moins sa hauteur** à maturité.

- Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.

- Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de **trottoir périphérique** ou de **géo membrane enterrée**, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.

- En cas de **source de chaleur** en sous-sol (chaudière notamment), les **échanges thermiques** à travers les parois doivent être **limités** par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie.

d) Les aléas sismiques

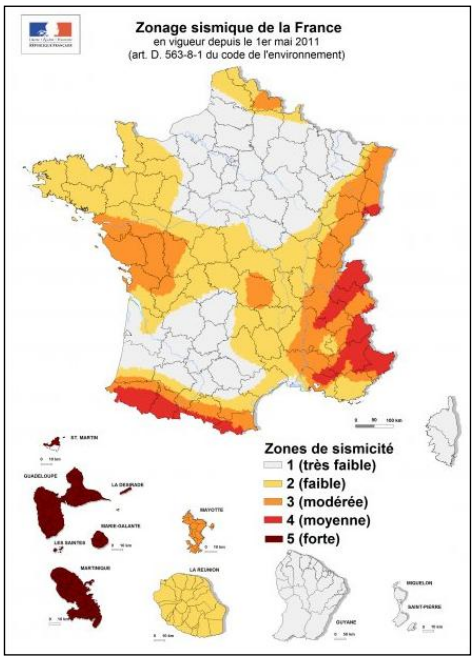

Le séisme constitue un risque naturel potentiellement très meurtrier et pouvant causer des dégâts importants sur les équipements et les bâtiments. La révision du zonage sismique de la France est entrée en vigueur le 1er mai 2011 afin de se mettre en conformité avec le code européen de construction parasismique, l'Eurocode (EC8).

Ce nouveau zonage est défini dans les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010, codifiés dans les articles R.563-1 à 8 et D563-8-1 du Code de l'Environnement. Il a été déterminé par un calcul probabiliste (calcul de la probabilité qu'un mouvement sismique donné se produise au moins une fois en un endroit et une période de temps donné, la période de retour préconisée par les EC8 étant de 475 ans). Il divise la France en cinq zones de sismicité.

La commune de Coye-la-Forêt se situe en zone de sismicité 1 (très faible).

e) Risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Localisation des cavités et indices de mouvements de terrain

Source : Géorisques

On trouve trois carrières sur le territoire de Coye-la-Forêt :

Identifiant de la cavité :	Nom :	Date de validité :
PIC0000435CS	-	01/12/1996
PICAW0015325	La Reine Blanche	01/01/2008
PICAW0015326	Carrière 1	01/01/1994

Il existe ainsi un risque de mouvement de terrain à Coye-la-Forêt, et un mouvement de terrain a été enregistré en 1999.

En complément à ces carrières identifiées par le BRGM et cartographiées sur Géorisques (carte ci-dessus), une description des carrières (selon « Autour des lieux-dits de Coye et de sa forêt », éditions La Sylve 2011, écrit par JACQUET Raymond, p40-41) apporte d'avantage d'informations, et semble notamment identifier deux carrières à Coye-la-Forêt :

« A proximité immédiate de Coye, on connait :

Petite Carrière [PIC0000435CS]
La plus ancienne dont on ait gardé le souvenir à ce jour : en 1520 on cite « *le bois de la Petite Carrière* » situé dans le Champ *au leu*, proche de l'actuel *pont Mandrou* ; en bordure de *la route du Porchène*, on peut penser qu'elle fut utilisée, entre-autre, pour la construction de la *chaussée du Porchène*. Des aménagements récents, notamment les nouvelles routes et l'installation du *Sentier Botanique* ont perturbé le site.

Deux autres carrières de pierre sont encore connues à Coye :

La plus ancienne des deux et la plus intéressante puisqu'on y a encore accès, est située à gauche du *chemin de Montgrésin*, lorsqu'on part du *Sauteur*. Elle était encore exploitée en 1579, date d'un bail de la carrière, sans autre précision. C'est vraisemblablement de là que furent extraites les pierres pour la construction de l'église du XVe siècle. Et peut-être aussi celles pour l'église actuelle car on trouve, en février 1806, un bail pour exploitation d'une carrière au *clos de vigne* à Denis Lefèvre. Les Coyens disaient encore XXe siècle *la carrière à Emile Adophe* (?) – voir à ce nom.

La seconde, plus récente, était située dans le *Regard*, au sommet de la côte dominant la *rue du Clos des Vignes*, au-dessus du calvaire disparu à la Révolution. Il existe des cartes postales de cette exploitation encore en activité au début XXe siècle. Elle est aujourd'hui close (domaine de Chantilly) ; on distingue encore la rampe d'accès, au-dessus des dernières maisons du côté Sud de la rue du Clos des Vignes. Elle était, en fin de vie, exploitée par le *Père Hainault*. »

2. Les risques technologiques

a) Les installations classées pour la protection de l'environnement

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en termes d'autorisations.

Aucune installation classée pour la protection de l'environnement n'est recensée sur le territoire de Coye-la-Forêt.

b) Les sols pollués

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.

A Coye-la-Forêt, il existe plusieurs anciens sites industriels ou activités de service sur le territoire communal (les établissements actuels sur ces sites peuvent avoir changé entre-temps) :

Identifiant	Nom établissement	Activités
n°SSP : SSP4018328 n°BASIAS : PIC6000181	Non renseigné	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
n°SSP : SSP4018327 n°BASIAS : PIC6000180	Non renseigné	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres
n°SSP : SSP4018247 n°BASIAS : PIC6000095	Garage Espace Coye la Forêt - Volkswagen (Ex : Garage de la reine blanche)	Garages, ateliers, mécanique et soudure Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) Mécanique industrielle
n°SSP : SSP4018325 n°BASIAS : PIC6000178	Garage Espace Coye la Forêt - Volkswagen (Ex : Garage de la reine blanche)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) Garages, ateliers, mécanique et soudure
n°SSP : SSP4018324 n°BASIAS : PIC6000177	Décharge	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)
n°SSP : SSP4018323 n°BASIAS : PIC6000176	Non renseigné	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)

n°SSP : SSP4018248 n°BASIAS : PIC6000096	Garage des Etangs – Station-service ELAN (Ex : Station-service Total)	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
n°SSP : SSP4018246 n°BASIAS : PIC6000094	Transports B. Beaufils	Garages, ateliers, mécanique et soudure Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)

Source : Géorisques

Anciens sites industriels ou activités de services dont la localisation est connue à Coye-la-Forêt

Source : Données Géorisques, SIG Ingespaces

c) Les risques liés au transport de gaz

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène…) et de la saumure (saumoduc) (*Source : Géorisques*).

Canalisations de transport de matières dangereuses

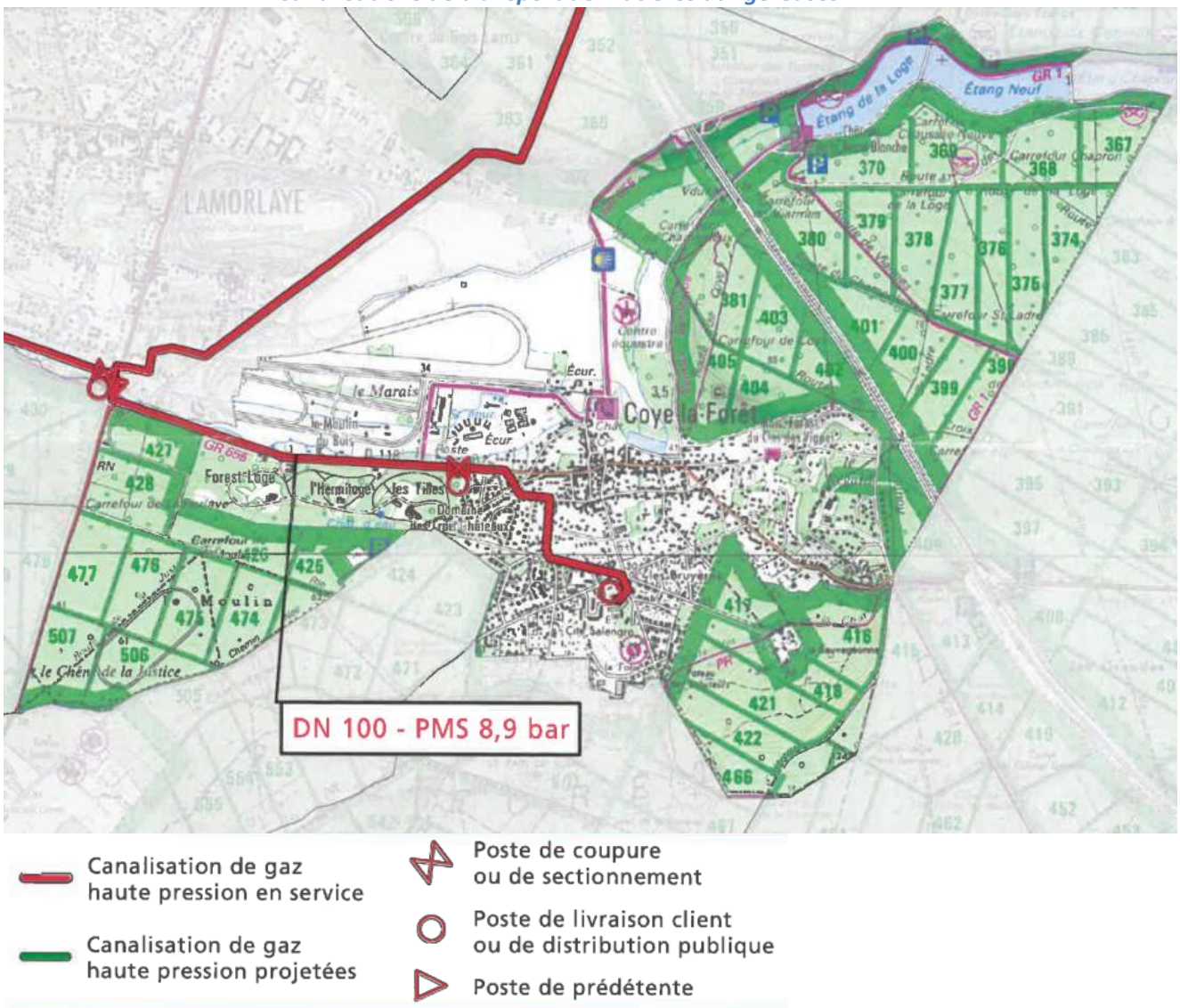

Source : Porter à connaissance Coye-la-Forêt – données GRTgaz, 02/08/2017

Il existe un risque lié au transport de gaz : le réseau GRTgaz passe à travers le bourg de Coye-la-Forêt. Un poste de livraison client ou de distribution publique est présent sur la RD118 au niveau du lieu-dit « les Tilles », où se situe également un poste de coupure ou de sectionnement. Un autre poste de livraison est situé au carrefour de l'avenue du Bois Brandin et de la rue d'Hérivaux.

3. Les nuisances

a) Bruit aux abords des infrastructures de transports terrestres

Source : Portail gouvernemental du préfet de l'Oise

La loi « bruit » du 31 décembre 1992 oblige les préfets à classer les voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores. Ce classement permet de fixer les règles de construction applicables aux zones exposées au bruit des transports terrestres.
Le classement aboutit à la détermination de secteurs, de part et d'autre de la voie, où un isolement acoustique renforcé des bâtiments est nécessaire.

Une révision du classement sonore des infrastructures de transport routier du département de l'Oise a été réalisée. L'arrêté préfectoral actant cette révision a été signé le 23 novembre 2016.

La catégorie des infrastructures de transports terrestres est définie en fonction de leur niveau sonore. Un secteur affecté par le bruit est une zone qui s'étend de part et d'autre d'une infrastructure classée dont la largeur maximum est de 300 mètres. La largeur du secteur dépend de sa catégorie (300 m en catégorie 1, 250 m en catégorie 2, 100 m en catégorie 3, 30 m en catégorie 4 et 10 m en catégorie 5).

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres : infrastructures routières

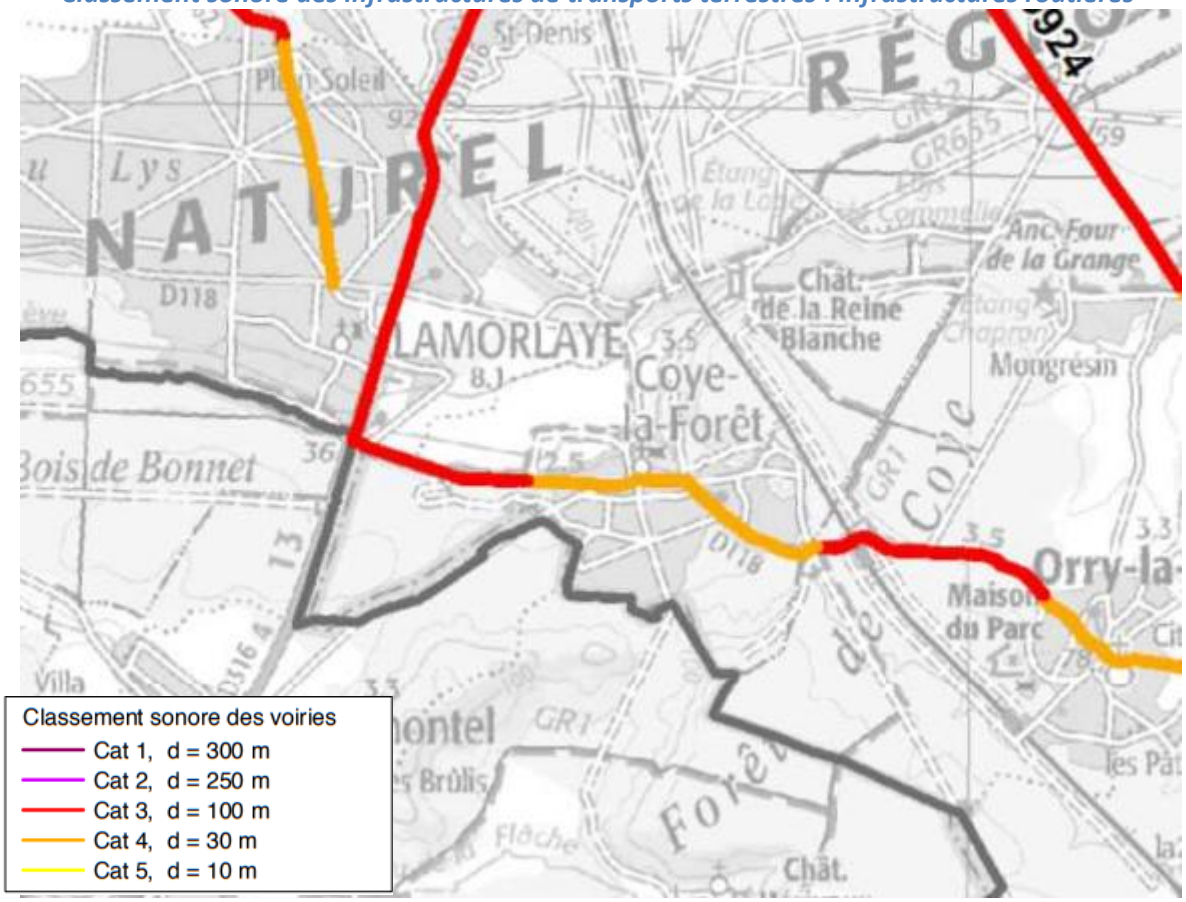

Source : Préfecture de l'Oise, novembre 2016

Coye-la-Forêt est affecté par le passage de la route départementale 118, qui passe à travers le bourg. Elle est en catégorie 4 dans la majorité de la zone urbanisée, ce qui signifie que la zone de 30 m de part et d'autre de la route est concernée. A l'Ouest, elle est en catégorie 3, et la zone affectée est de 100 m de part et d'autre de la route. La RD1016 en bordure Ouest de commune est également classée pour nuisance sonore, en catégorie 3.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres : infrastructures ferroviaires

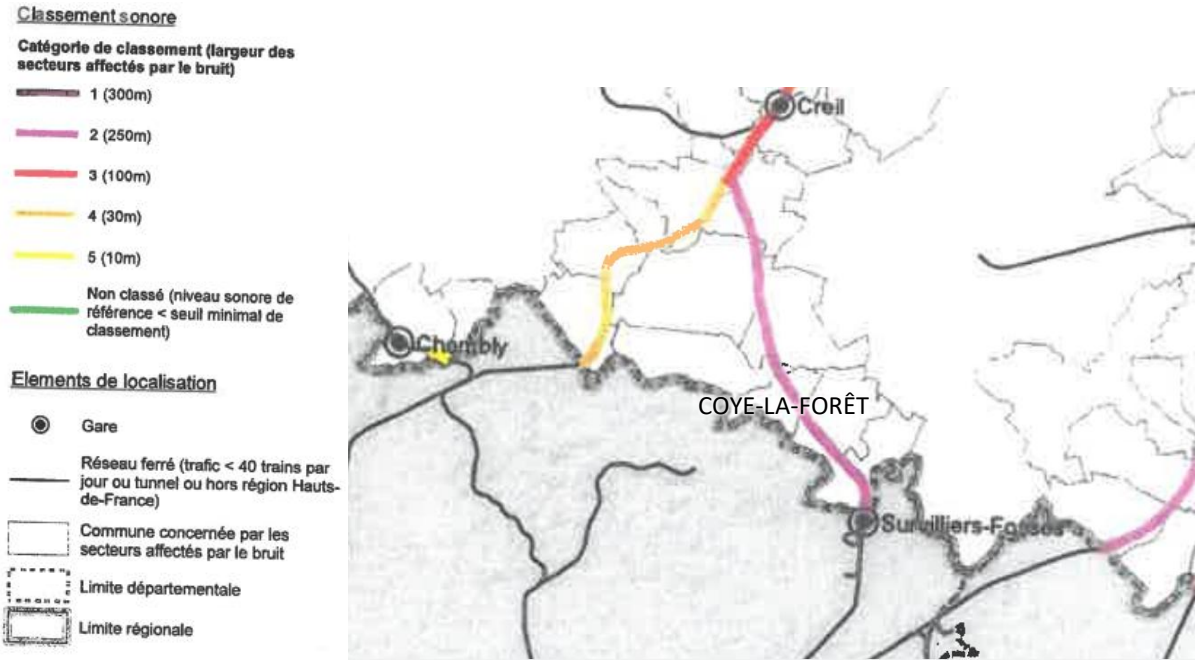

Source : Département de l'Oise / SNCF, janvier 2018

D'après l'arrêté préfectoral du 30 août 2018, Coye-la-Forêt est concerné par la ligne 272000 de Paris-Nord à Lille, avec une largeur affectée de part et d'autre de 250 m. L'Est de la commune est impacté par les nuisances sonores.

III. ANALYSE DETAILLEE DU PAYSAGE, DU CADRE DE VIE ET DU FONCTIONNEMENT URBAIN

A. Le paysage

1. Le grand paysage

Types et unités de paysages de l'Oise

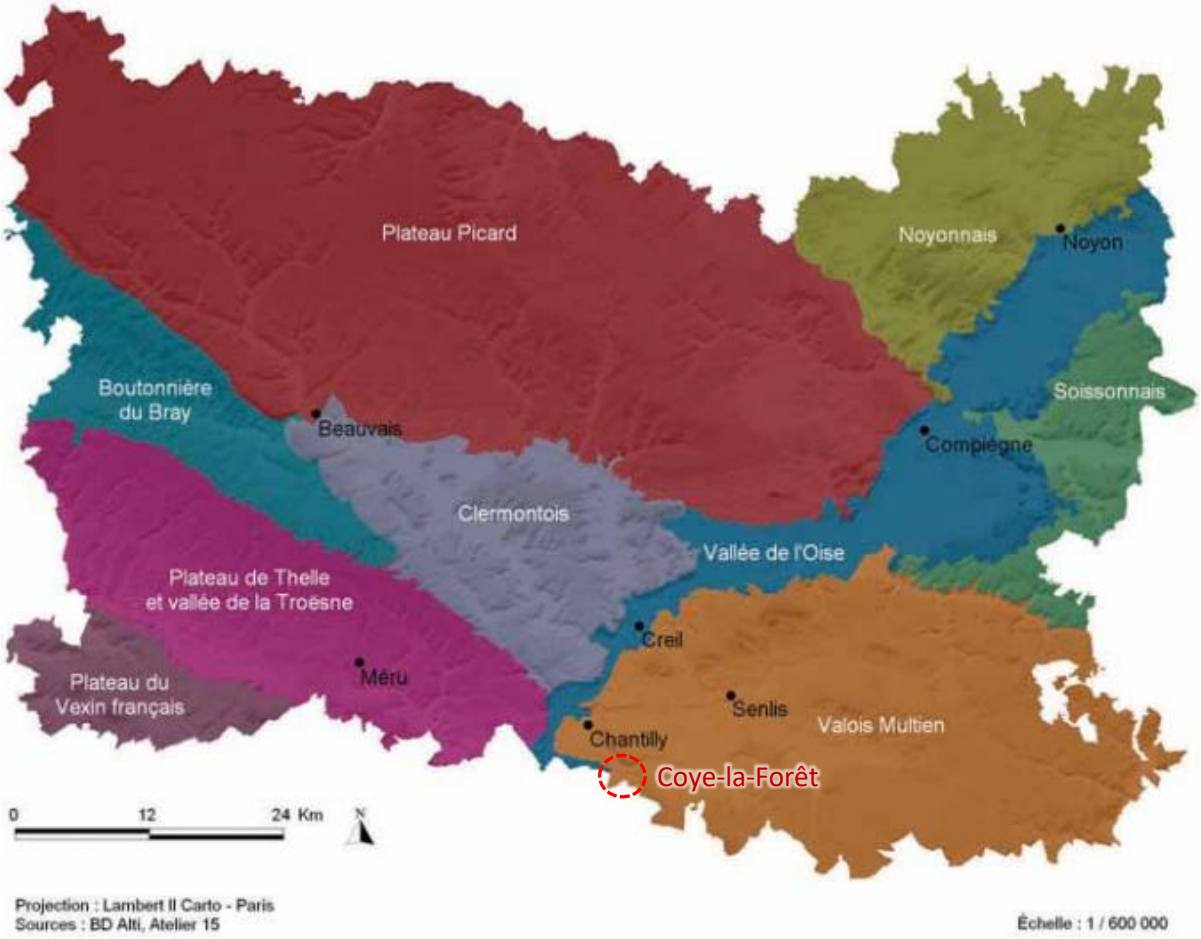

Source : Atlas des paysages de l'Oise, septembre 2005

A l'échelle du grand paysage, le territoire de Coye-la-Forêt est situé sur le plateau du Valois Multien, et plus précisément sur la sous entité paysagère du plateau du Valois Multien forestier.

Le plateau du Valois Multien
Source : Atlas des paysages de l'Oise, septembre 2005

Le Valois Multien est un vaste plateau occupant la partie Sud-Est du département. Il possède une forte identité forestière (Massif des Trois Forêts) et agricole. Il est bordé par les vallées de l'Oise, de l'Automne et de l'Ourcq alimentées par de nombreuses vallées affluentes. Ces dernières entaillent le plateau et lui confèrent une grande diversité paysagère (pâtures, polycultures, parcs…). Cette entité se distingue par une densité urbaine plus élevée à l'Ouest (Senlis, Chantilly, Lamorlaye…) qu'à l'Est, où le secteur est beaucoup plus rural. Les bourgs de plus grande taille sont concentrés autour des voies de communications (Crépy-en-Valois, le Plessis-Belleville…).

Le Plateau forestier est occupé par de grands massifs forestiers et de polyculture traversés par deux petites vallées (Nonette et Thève).

Le Valois Multien est fortement influencé par le dynamisme économique de la région parisienne comme en atteste par exemple la présence de zones d'activités logistiques ou la forte proportion d'habitants travaillant dans le Val d'Oise. Il est desservi par de nombreuses infrastructures routières ainsi que par deux lignes de chemin de fer rayonnant depuis Paris.

2. Les sites classés et inscrits

Sites classés et inscrits

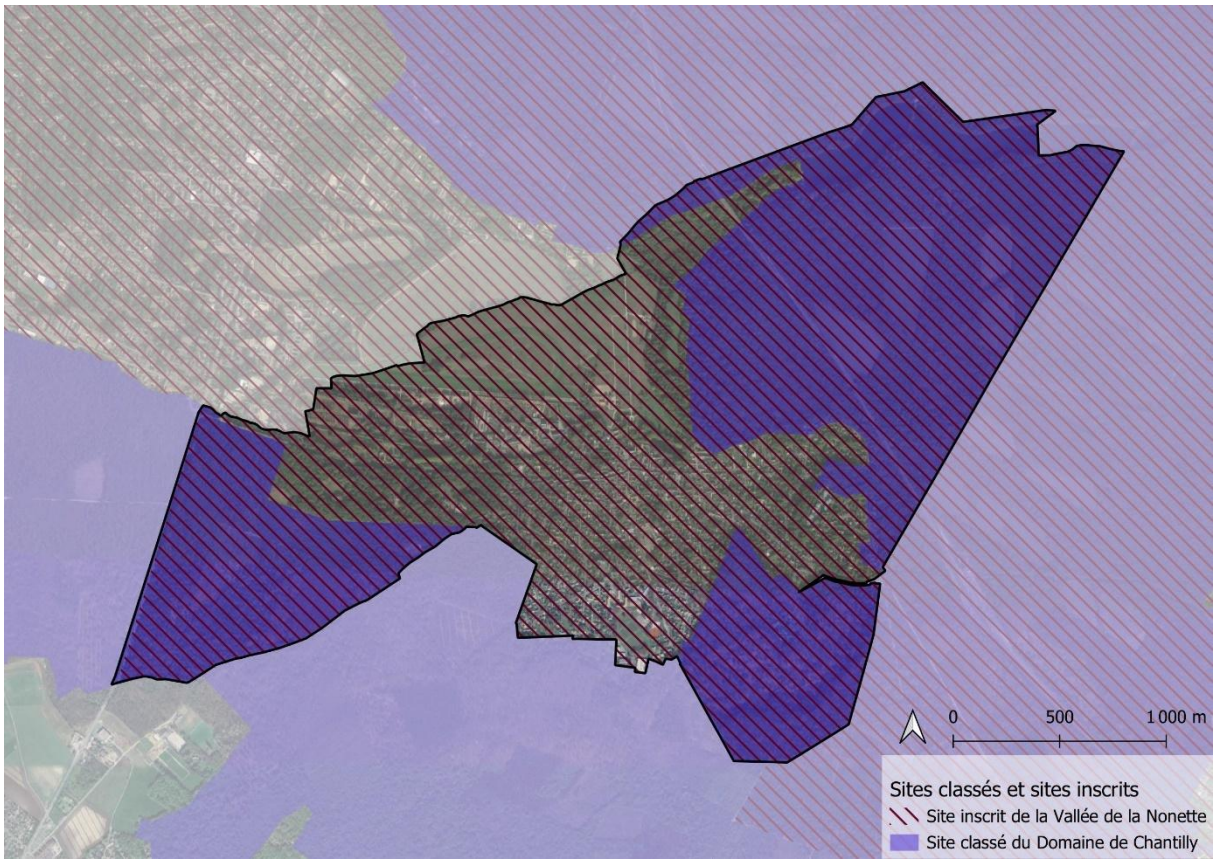

Source : DREAL Hauts-de-France, SIG Ingespaces

Le territoire communal est concerné par :

- Le site inscrit de la Vallée de la Nonette,
- Le site classé du Domaine de Chantilly.

Le site inscrit de la Vallée de la Nonette
Source : Inventaire des sites classés et inscrits de l'Oise – DREAL Picardie

La Vallée de la Nonette est un grand ensemble paysager inscrit par arrêté le 6 février 1970, pour son caractère pittoresque. Elle s'étend sur 49 communes avec une superficie de 36 153,32 ha. La motivation de l'inscription du site était la mise en place d'une protection cohérente dans la région de Senlis.

La vallée de la Nonette est un site convoité, riche d'un important patrimoine historique et naturel. Elle constitue un poumon vert au Nord de la capitale.

Le site classé du Domaine de Chantilly
Source : Inventaire des sites classés et inscrits de l'Oise – DREAL Picardie

Le Domaine de Chantilly est un grand ensemble paysager classé par arrêté le 28 décembre 1960, pour son caractère pittoresque. L'ensemble est formé par les propriétés de l'Institut de France et sa superficie est de 6 553,48 ha.

En demandant le classement au titre des sites du Domaine de Chantilly, l'Institut de France répondait à la volonté du Duc d'Aumale qui avait précisé dans ses dispositions testamentaires qu'il était fait obligation à l'Institut de préserver son legs en l'état.

Le site ainsi constitué est principalement boisé (plus de 6 000 ha de forêt) mais comprend aussi une grande partie des éléments du patrimoine architectural, historique et artistique qui font la renommée de Chantilly et de sa région.

3. Les composantes paysagères sur le territoire de Coye-la-Forêt

Les entités paysagères du territoire sont clairement marquées.

Le paysage de Coye-la-Forêt

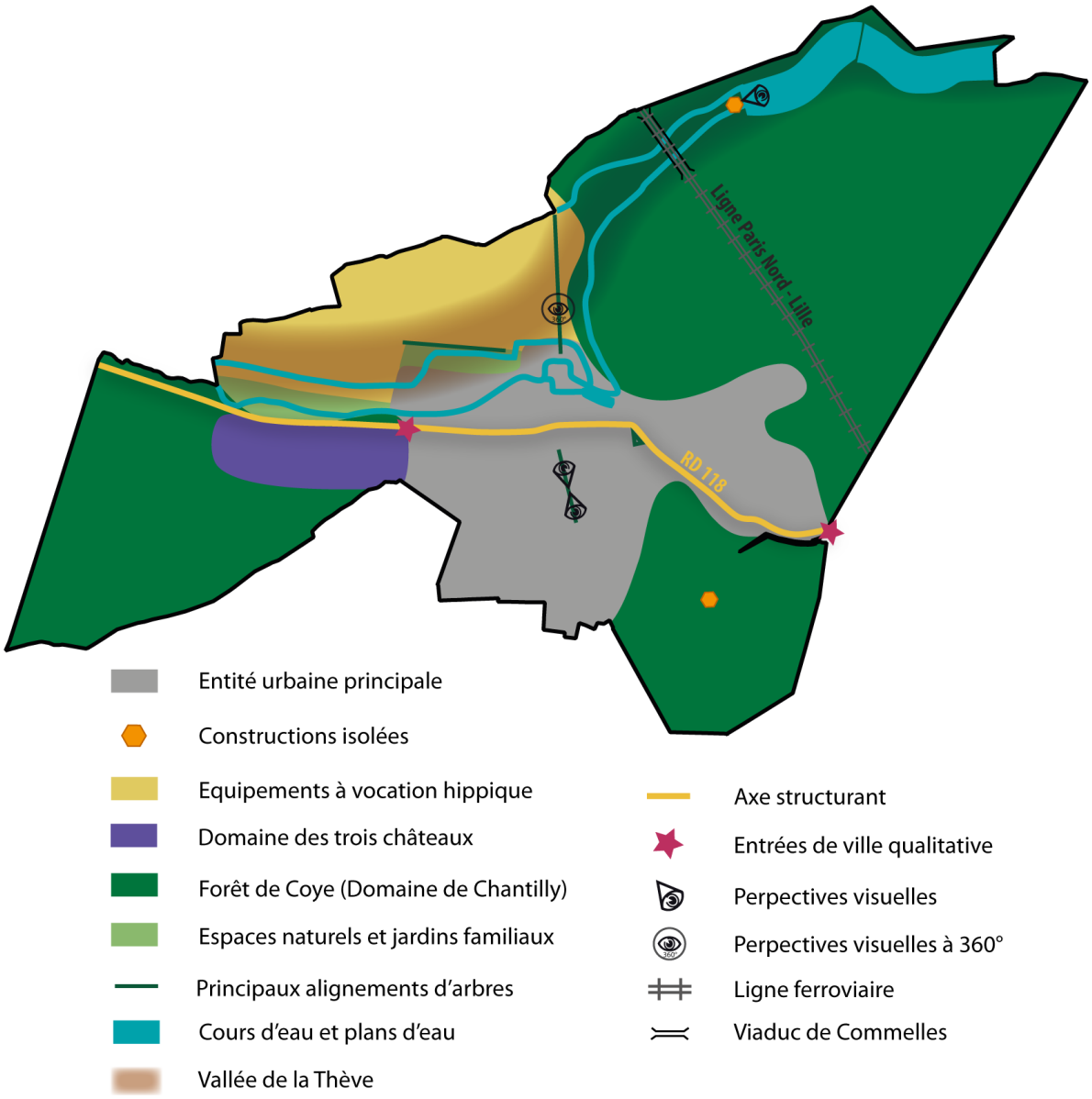

La majorité du territoire communal est occupé par de l'espace boisé. La forêt du Domaine de Chantilly est composée de plusieurs forêts, dont la forêt de Coye qui couvre près des trois quarts de la commune. La vallée de la Thève contraste avec les buttes calcaires boisées. Elle est occupée par le terrain d'entrainement des chevaux de course et des zones naturelles composées de prairies, d'équipements à vocation hippique, de jardins familiaux ainsi que par une partie de l'entité urbaine.

Le réseau hydrographique est dense au Nord de la commune, notamment avec la présence des étangs de Comelles au Nord-Est.

Le tissu urbanisé actuel occupe un peu plus de 20% de la superficie communale. On y trouve de nombreux jardins souvent boisés, en continuité avec la forêt.

La voie ferrée de la ligne Paris-Nord – Lille participe au paysage communal en divisant l'espace boisé et par la présence du viaduc qui témoigne de l'encaissement de la vallée au niveau du marais de la Troublerie. Elle permet de plus aux voyageurs d'avoir un point de vue sur la vallée.

a) Les espaces naturels

A Coye-la-Forêt, les espaces verts représentent près de 80% de la surface communale, et en particulier l'espace forestier occupe près de 70% du territoire. Située sur des buttes calcaires entourant le bourg, il s'agit d'une forêt de feuillus, avec en majorité des chênes, des charmes et des hêtres, traités en futaie pour la plus grande partie. Le marais de la Troublerie forme une entité distincte au sein de l'espace boisé de par son caractère humide et son encaissement. On y trouve des aulnes et des ensembles de végétaux hygrophiles.

Les espaces naturels ouverts tels que les prairies et les jardins familiaux forment des entités paysagères contrastant avec le reste du paysage de Coye-la-Forêt aux perspectives visuelles souvent bloquées par les boisements.

b) Le terrain d'entrainement des chevaux de course

Le terrain d'entrainement des chevaux couvre une vaste partie du Nord du territoire, et donne sa spécificité au paysage de Coye-la-Forêt. Alors que l'agglomération est souvent en contact avec les boisements, l'étendue des prairies à vocation hippique et du terrain d'entrainement, situés dans la vallée de la Thève, offrent un vaste dégagement visuel où tout nouvel élément est perceptible de loin. Cela produit une diversité paysagère dans la commune.

Le terrain d'entrainement des chevaux est segmenté par de longs alignements d'arbres qui séparent les divers espaces.

c) L'eau dans le paysage

L'eau est très présente sur le territoire de Coye-la-Forêt qui s'inscrit en totalité dans la vallée de la Thève. L'élément d'eau principal est l'ensemble formé par les étangs de Comelles, situés au sein de la forêt et à côté desquels se situe le château de la Reine Blanche. Les étangs présents sur la commune sont l'étang de la Loge et l'étang Neuf. Ils offrent un point de vue dégagé au sein de l'espace boisé, et font de l'espace un lieu de promenade et de tourisme.

Les étangs sont en continuité avec la Thève qui se sépare en plusieurs bras. Le ru Saint Martin longe le Nord de la commune tandis que la Nouvelle Thève et la Vieille Thève séparent l'espace bâti de l'espace dédié à l'entraînement hippique. La Nouvelle Thève traverse une partie du bourg. Elle forme le plan d'eau situé Quai du Chardonneret, entoure le château de Coye et est traversée par un lavoir et un pont. Ces éléments apportent un intérêt paysager et historique au territoire.

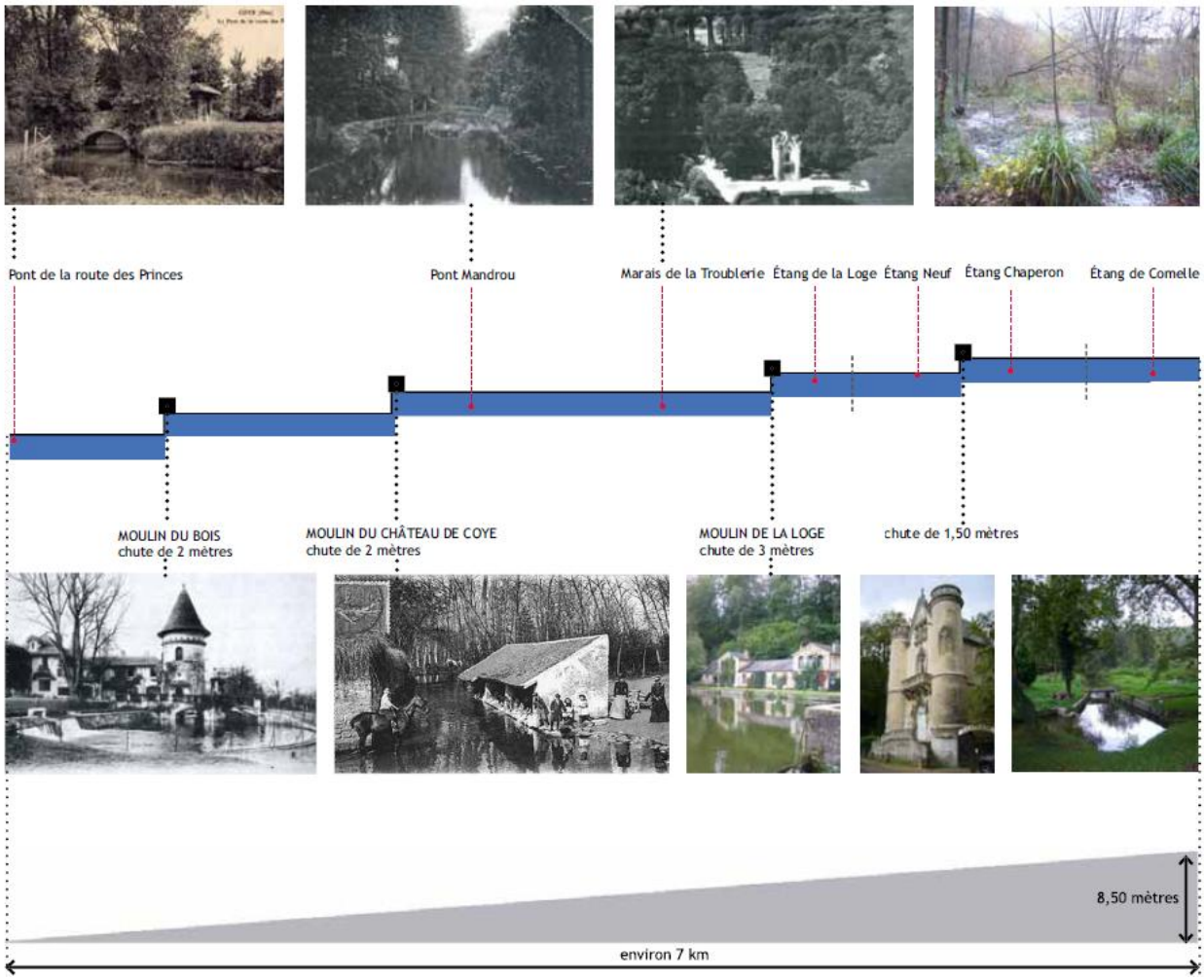

Source : Etude urbaine Coye-la-Forêt, PNR Oise-Pays de France, 2007

d) <u>Les espaces bâtis</u>

Source : PNR Oise-Pays de France – Etude urbaine, commune de Coye-la-Forêt, mai 2007.

La disposition d'ensemble du village a sensiblement évolué au cours des XIXe et XXe siècles. Plusieurs entités paysagères distinctes sont ainsi perceptibles :

- Le centre ancien notamment avec la présence du château, du pont et du lavoir, et autour de la Place de la mairie. Il s'étale le long de la Grande Rue où l'on trouve de nombreux commerces et au Sud jusqu'à la Rue Blanche.
- Les quartiers plus récents d'habitats pavillonnaires individuels, avec une diversité historique des styles architecturaux. Les plantations sont développées et donnent un caractère de « cité jardin » au bourg. Certains quartiers pavillonnaires présentent une identité et un caractère particulier, et se distinguent ainsi du reste du paysage.
- L'habitat collectif et les espaces d'activité se différencient du reste du territoire bâti par la présence d'immeubles et de masses bâties. On distingue de plus la zone de l'école et des terrains de sport au Sud du bourg, ainsi que la zone bâtie dédiée au centre équestre.

La situation de l'ensemble urbain est singulière, au creux d'une cuvette et entouré par des massifs forestiers. Le bourg s'est développé sur la vallée de la Thève, puis vers le Sud le long d'anciennes routes forestières.

4. Les perspectives visuelles

La topographie du territoire communal engendre la présence de trois perspectives visuelles d'intérêt.

Vue depuis le chemin des peupliers :
Le long du chemin des Peupliers, il existe une perspective visuelle à 360° qui permet d'avoir un regard ouvert sur les vastes prairies pâturées, et de se rendre compte du relief plat de fond de vallée, cadré par le coteau boisé. Vers le Sud, la vue offre une perspective sur le château de Coye.

Vue vers le Nord depuis le chemin des Peupliers

Vue vers le Sud depuis le chemin des Peupliers

Vue sur l'Etang de la Loge :
Les étangs de Comelles offrent des perspectives visuelles remarquables. Le cadre vastement dégagé contraste avec l'espace boisé l'entourant, et est marqué par la présence du château de la Reine Blanche.

Vue sur les étangs de Comelles

Vues sur le château de la Reine Blanche

Depuis l'Etang de la Loge et ses contours, il est possible de contempler le château de la Reine Blanche, contrastant avec la forêt en arrière-plan.

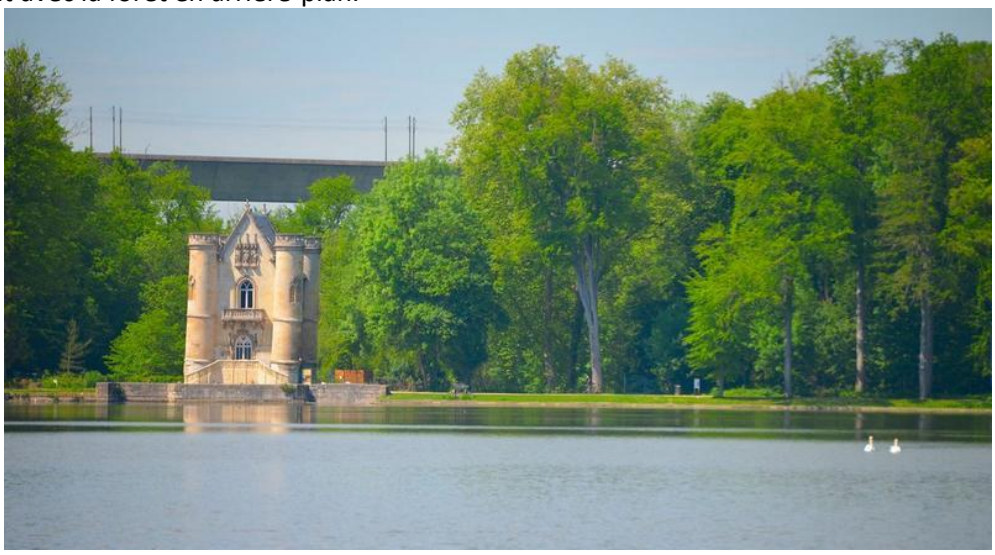

Vue sur le château de la Reine Blanche, depuis l'Etang de la Loge

Vues depuis la rue d'Hérivaux :

Depuis la rue d'Hérivaux, le long du cimetière, il est possible d'avoir des perspectives visuelles plutôt dégagées au sein de l'espace urbanisé, à la fois vers le Nord et vers le Sud. Les vues, situées sur un des axes structurants de la commune, sont encadrées par des alignements remarquables de tilleuls des deux côtés de la chaussée.

Vue vers le Sud depuis la rue d'Hérivaux

Vue vers le Nord depuis la rue d'Hérivaux

5. Les entrées de village

a) Les routes à grande circulation

L'article L. 111-6 du code de l'urbanisme vise à maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes, en édictant un principe d'inconstructibilité en dehors des espaces urbanisés de la commune, de part et d'autre des autoroutes, voies express et axes routiers à grande circulation.

Aucune autoroute, voie express et route à grande circulation n'est présente sur le territoire de Coye-la-Forêt.

b) Les entrées de village

Principales entrées de ville

Entrée de ville n°1 depuis la RD118

L'entrée de ville à l'Ouest au droit de la RD118 donne un accès au bourg en longeant des boisements. L'entrée dans l'agglomération est marquée par un giratoire permettant de ralentir la circulation en entrée de ville. Une portion de la RD118 est en sens interdit de 18h00 à 20h00 pour sécuriser le trafic provenant principalement de la gare d'Orry-la-Ville – Coye.

Cette entrée de ville présente une bonne qualité paysagère au regard de la présence de végétalisation importante assurant une transition entre les espaces naturels et l'agglomération.

Entrée de ville n°2 depuis la RD118

L’entrée de ville à l’Est au droit de la RD118 relie l’agglomération de Coye-la-Forêt à la gare d’Orry-la-ville – Coye. Sur cette portion, la RD118 est bordée de part et d’autre par des boisements permettant de garantir une entrée de ville de qualité.

B. Le cadre de vie

1. Histoire, morphologie urbaine et architecture

a) Histoire communale et évolution urbaine

La structure urbaine de Coye-la-Forêt résulte d'un processus de développement historique ancien.

L'origine du village :
Source : coyelaforet.com – L'histoire de Coye-la-Forêt

D'après les trouvailles archéologiques, il est probable que Coye-la-Forêt soit occupé par l'homme dès le néolithique, il y a environ 5 000 ans. Cependant il n'existe de traces écrites que depuis 797. Il s'agit de la donation de propriétés appartenant au comte Theudaldix, vassal de Charlemagne, à l'abbaye de Saint-Denis. Il faut attendre 1138 pour trouver un second document relatif à l'attribution de revenus de l'église de Coye, au prieuré de Saint Nicolas d'Acy.

Du VIIIe au XIIe siècle, Coye est une dépendance du château Royal de Lamorlaye, puis des Bouteiller de Senlis. La seigneurie est très modeste du fait des sols pauvres composés de landes, de bruyères et de fougères, ainsi que d'arbres peu productifs.

Au XVIIIe siècle, le duc de Bourbon fait installer des entreprises industrielles dans le château : impression d'étoffe, puis fabrique de cartes et filature de coton qui comptera jusqu'à 200 ouvriers au début du XIXe siècle. Au XIXe siècle, sera construite une usine d'impression sur étoffe (jusqu'à 300 ouvriers). La création des margotins occupera à partir de 1850 une centaine d'ouvriers, de même que la fabrication des liens et cordes en tilles. Une usine de fabrication d'objets en acier poli, qui cessera son activité en 1914, mettra fin à l'activité industrielle de Coye.

La partie ancienne du village s'est développée au niveau du château de Coye, au Sud de l'Etang du Chardonneret et sur la place de la Mairie.

Schéma organique du tissu urbain

La première chapelle de Coye remontait au XIIe siècle. Une église paroissiale est fondée en 1483 et est reconstruite entre 1737 et 1753, mais sera remplacée par l'église Notre-Dame de la Jeunesse présente actuellement dont la construction est achevée en 1875. Le château de Coye est construit sur plusieurs période, dont la première est au XVIe siècle. La construction du pont sur la Thève a permis un développement du centre bâti vers le Sud en partant du château de Coye, le long de la rue de l'Abreuvoir. Les extensions du bourg bâties au XIXe et au XXe siècles n'ont pas suivi les lignes du relief. Les routes s'organisant autour du carrefour des Bruyères ne sont pas orientées selon les contraintes du relief naturel. Le tracé rectiligne des voies est de type forestier. Seuls les quartiers de l'Est du bourg (la Côte de Bellevue et le quartier du chemin du Crochet de Coye) ont suivi les lignes de niveau, et sont situés en altitude par rapport au reste de la commune.

Carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte - 1723
Source : gallica.bnf.fr

La carte topographique de la Capitainerie royale d'Halatte, levée sur les lieux et dessinée par Jacques Dubois, géographe et arpenteur ordinaire du Roy, montre la ville de Coye en 1723. Elle représente le bourg ancien de Coye-la-Forêt, s'étalant du château de Coye à la rue Blanche, le long de la rue du Puits et de la rue d'Hérivaux, et à l'Est le long de la Grande Rue jusqu'au carrefour avec la rue de la Gare et la rue du Clos des Vignes. Une ancienne église est présente à l'endroit de l'église actuelle. L'étang du

Chardonneret est présent, ainsi que l'étang Blanc et un autre étang qui n'existent plus aujourd'hui. On peut aussi voir une chapelle au Nord et le Moulin du Bois sur la Nouvelle Thève.

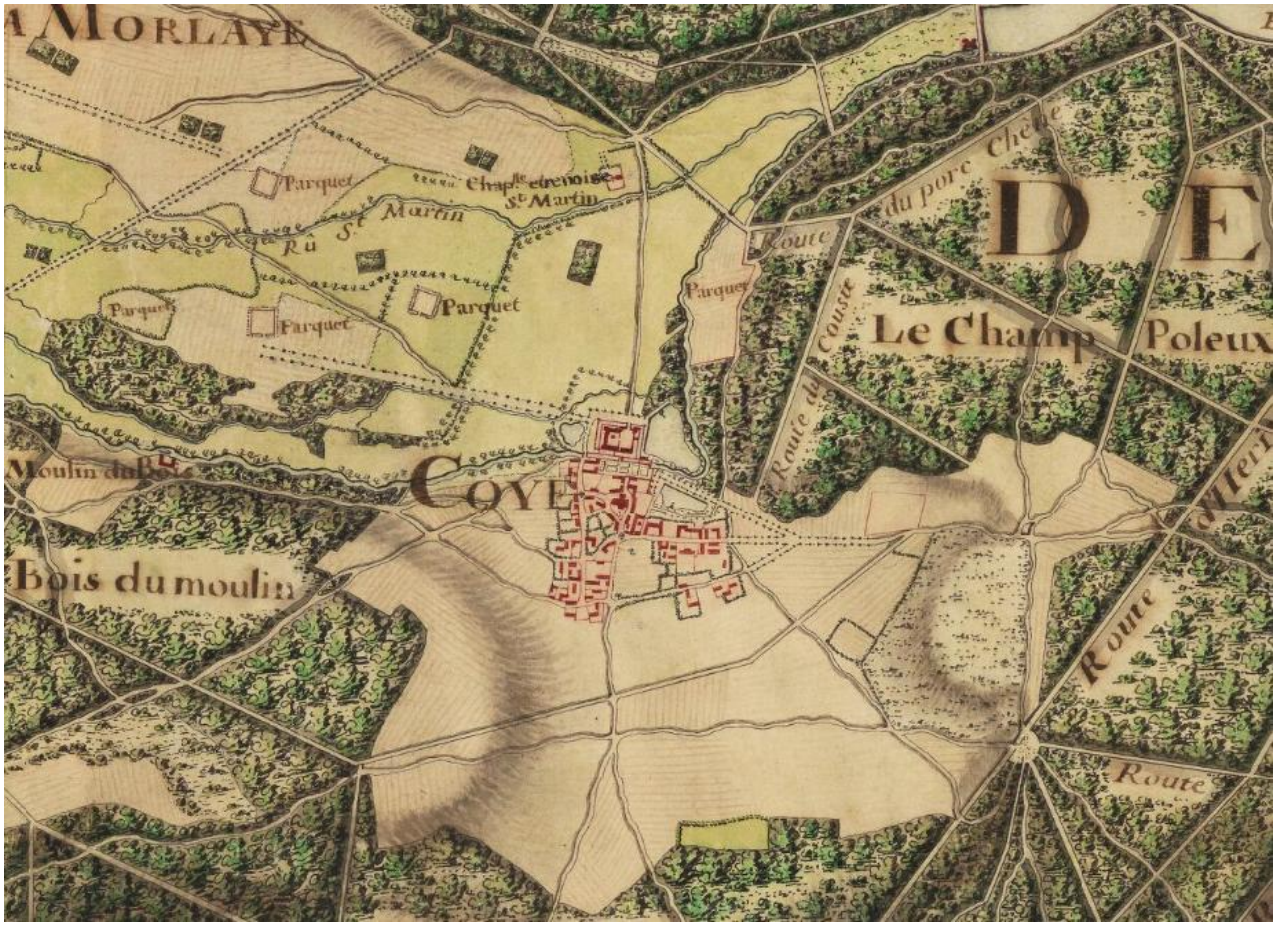

Source : gallica.bnf.fr

Carte de l'Etat-Major 1820-1866

Sur le plan cadastral napoléonien, un léger étalement du bourg par rapport au plan de 1723 est constaté, ainsi que l'apparition de la voie ferrée qui permet de desservir la commune. La ligne Paris-Chantilly-Creil a été ouverte en 1859, après la construction du viaduc de la Reine Blanche, qui a pris 3 ans. Le château de la Dame Blanche près des étangs de Comelles était alors une ferme connue sous le nom de la loge de Viarmes, nommée « la Loge » sur la carte. Toute la Vallée de la Thève est en zone marécageuse.

Carte de l'Etat-Major 1820-1866

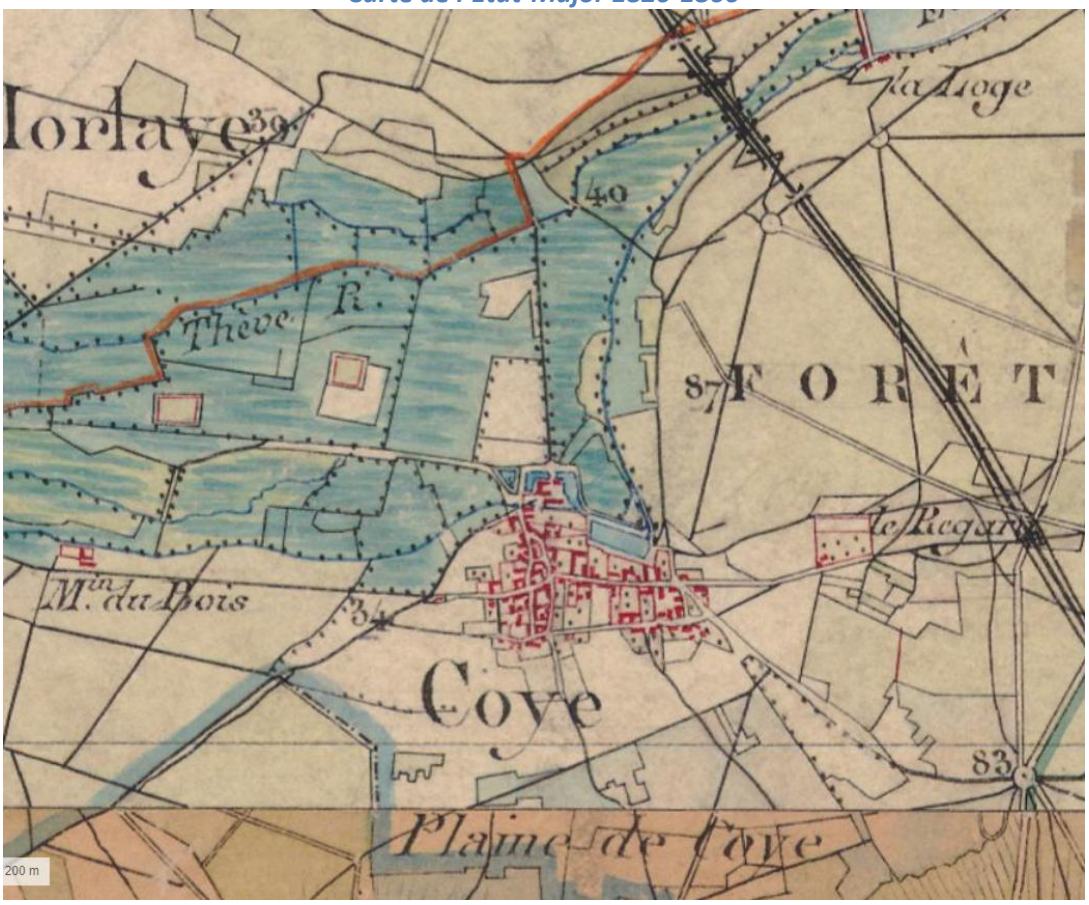

Source : Géoportail

b) Évolution récente

Les zones humides en marécages contraignent la zone urbaine à s'étaler vers le Sud, jusqu'à rejoindre la forêt. L'étalement a relié les routes anciennes du village au réseau de routes forestières qui formait un maillage au Sud du bourg. Ainsi, la structure du centre bâti évolue entre 1850 et 1950 pour inclure les routes forestières organisées en étoile autour du carrefour des Bruyères et du « poteau des Bruyères » (au niveau de l'Allée de la Ménagerie) et s'étale le long des avenues des Bruyères et de la Gare.

Date de prise de vue 1955 – Coye-la-Forêt

Source : Portail Remonter le temps de l'IGN

Au niveau du Clos des Vignes se trouvait une carrière à ciel ouvert qui employait une dizaine d'ouvriers, et qui a été fermée puis remblayée dans les années soixante.

Date de prise de vue 1978 – Coye-la-Forêt

Source : Portail Remonter le temps de l'IGN

Les espaces à vocation hippique se développent en grande partie au milieu du XXe siècle. La majeure partie de la zone est d'abord occupée par des prairies humides.

Date de prise de vue 1992 – Coye-la-Forêt

Source : Portail Remonter le temps de l'IGN

Date de prise de vue 2011 – Coye-la-Forêt

Source : Portail Remonter le temps de l'IGN

c) Morphologie urbaine

Composition urbaine

Source : PNR Oise-Pays de France – Etude urbaine, commune de Coye-la-Forêt, mai 2007

La composition urbaine du centre ancien s'ordonne de part et d'autre des voies principales, principalement de la Grande Rue, d'une partie de la rue d'Hérivaux et de la rue Blanche. Ces rues sont bordées de maisons formant une continuité du bâti. Le parcellaire est serré et les constructions sont édifiées sur des parcelles de petite à moyenne taille. Les habitations de type rurales présentent en général deux niveaux.

Le long de la rue d'Hérivaux se trouvent différents territoires d'équipements publics, notamment le marché, le centre culturel et le cimetière au Nord du carrefour des Bruyères, ainsi que l'école des Bruyères, et les terrains de sport au Sud. On trouve également des équipements publics au sein du centre ancien, sur la place de la Mairie l'offre en équipements et services détaillée en annexe du diagnostic).

Des équipements liés aux activités hippiques sont situés au Nord-Ouest du territoire. Il s'agit de grands bâtiments assez peu visibles depuis les voies publiques grâce à la présence de boisements, d'alignements d'arbres et de haies. En lien avec ces espaces se trouvent des jardins familiaux le long du chemin des Vaches.

Résidence de la Place des Sports, ainsi qu'à l'Est du bourg avec la résidence le Regard et la résidence du Bois, se trouvent des habitats collectifs qui dénotent du bâti pavillonnaire du reste du bourg.

Le château de Coye est situé au Nord de la place de la Mairie, et forme un ensemble distinct qui contraste avec le reste du bourg. Les bâtiments du Domaine des Trois Châteaux ne sont pas visibles depuis les voies publiques.

Le reste de l'espace bâti du bourg est dédié à des habitats pavillonnaires résidentiels.

Cadastre du centre-bourg de Coye-la-Forêt

Source : Cadastre gouvernemental

Spécificités du bâti et caractéristiques architecturales

Source : PNR Oise-Pays de France – Etude urbaine, commune de Coye-la-Forêt, mai 2007

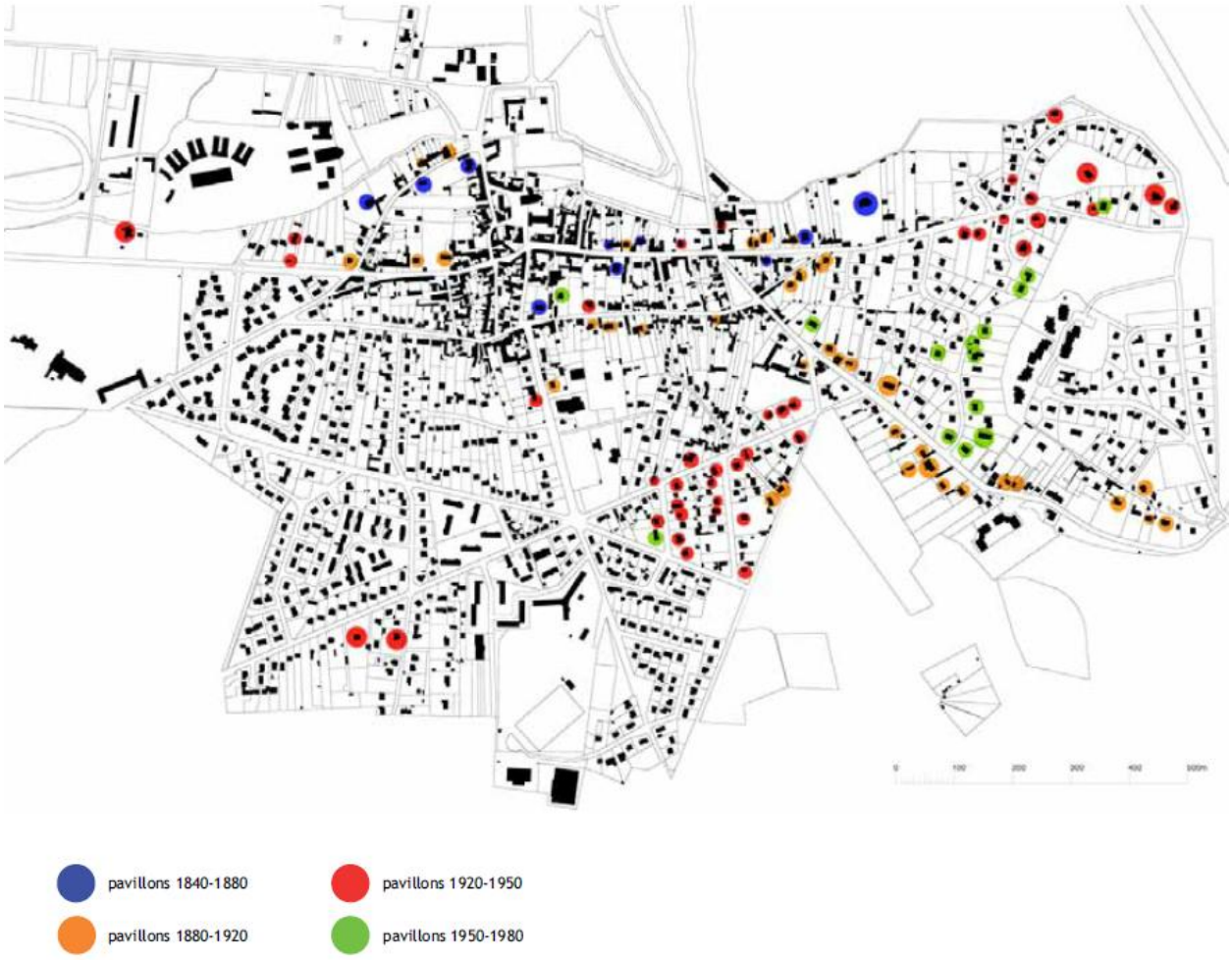

- **Le tissu ancien**

Principalement représenté entre la Grande Rue et la rue Blanche, le tissu ancien est constitué d'un habitat relativement serré le long des rues. Pour la plupart, les maisons ont été édifiées entre 1750 et 1850, l'architecture est assez ordinaire. Certaines habitations plus bourgeoises se retirent de l'alignement, laissant à la clôture le soin d'assurer la continuité bâtie. Parfois, l'implantation perpendiculaire à la voie organise les constructions autour d'une cour où l'on peut trouver un puit. Les adjonctions de petits volumes sont assez fréquentes et confèrent aux ensembles une certaine complexité volumétrique.
L'architecture rurale de Coye-la-Forêt ne présente pas de grandes compositions de volumes ni de caractères particuliers d'emploi de matériaux.

- **L'habitat pavillonnaire individuel**

Depuis l'ouverture de la ligne de chemin de fer en 1859 et de la gare en 1860, l'ancien village rural a été complété par de multiples lotissements qui ont vu naître toutes les modes et les modèles pavillonnaires. Entre l'arrivée du chemin de fer et aujourd'hui, l'habitat pavillonnaire a conquis presque tous les espaces constructibles entre le vieux village et la forêt.
Les quartiers pavillonnaires présentent ainsi la diversité de l'histoire des modèles et des styles architecturaux. En général, l'habitat pavillonnaire de Coye-la-Forêt est assez soigné et les espaces extérieurs qui l'accompagnent bénéficient de plantations généreusement développées.

- **L'habitat pavillonnaire présentant une identité et un caractère particuliers**

Certains quartiers présentent des caractères et des identités particulières. C'est le cas du quartier s'organisant autour des rues des Hêtres, des Acacias, des Ormes et des Noisetiers, dans lequel les maisons sont construites dans un style s'inspirant des pavillons canadiens. Le quartier situé allée des Castillets présente également une identité particulière, par ses maisons s'organisant par paires et toutes similaires. Les lotissements regroupant plusieurs dizaines de maisons de même facture ne sont pas majoritaires parmi l'habitat pavillonnaire coyen. De fait, ces ensembles se distinguent par leur unité.

- **L'habitat collectif**

Les bâtis des immeubles collectifs contrastent avec le reste de l'espace urbanisé dominé par l'habitat pavillonnaire. Par exemple, le bâti de la Résidence de la Place des Sports contraste de par son architecture typique des années 1950.

- **Le territoire des châteaux**

De nombreux châteaux sont présents sur le territoire de Coye-la-Forêt. Le château de Coye, et l'ensemble qui l'entoure, est une entité fondatrice et structurante pour l'organisation de l'agglomération. Son territoire et les allées qui en partent (chemin des Peupliers et chemin des Vaches) délimitent certaines séquences paysagères.
Le Domaine des Trois Châteaux est quant à lui soustrait à la représentation du paysage communal par l'impossibilité de le percevoir depuis les voies publiques.

- **Les équipements publics**

Les équipements publics sont situés au niveau de la place de la Mairie et le long de la rue d'Hérivaux. Ils apparaissent comme une succession de zones. Si la structure du centre, héritée de l'implantation ancienne, est assez compacte, les équipements dispersés le long de la rue d'Hérivaux apparaissent en ordre dispersé dans des espaces ouverts aux limites imprécises.

- **Les équipements liés aux activités hippiques et les jardins**

L'espace du Pré Tison (entre le chemin des Vaches et la Thève) présente à l'arrière d'une façade de jardins familiaux les silhouettes de grandes écuries et manèges du centre équestre. L'ensemble est ponctué de petites constructions annexes rudimentaires et certains bâtiments sont visibles depuis le chemin des Vaches.

d) Les éléments bâtis remarquables

Le territoire de Coye-la-Forêt présente de nombreux bâtis remarquables dont :

- Le Château de Coye et ses espaces associés inscrits aux Monuments Historiques,
- Le Château de la Reine Blanche classé aux Monuments Historiques,
- Le domaine des Trois Châteaux,
- Des demeures remarquables (maisons bourgeoises ou maisons rurales),
- Du patrimoine vernaculaire

Les éléments de bâti remarquable sont nombreux. Les maisons remarquables sont principalement situées dans le centre ancien, rue du Clos des Vignes, avenue de la Gare et avenue des Bruyères. Il s'agit pour la plupart de maisons bourgeoises ou de maisons rurales à caractère particulier. Sont également remarquables les châteaux du domaine des Trois Châteaux.

Carte des monuments historiques et du bâti remarquable

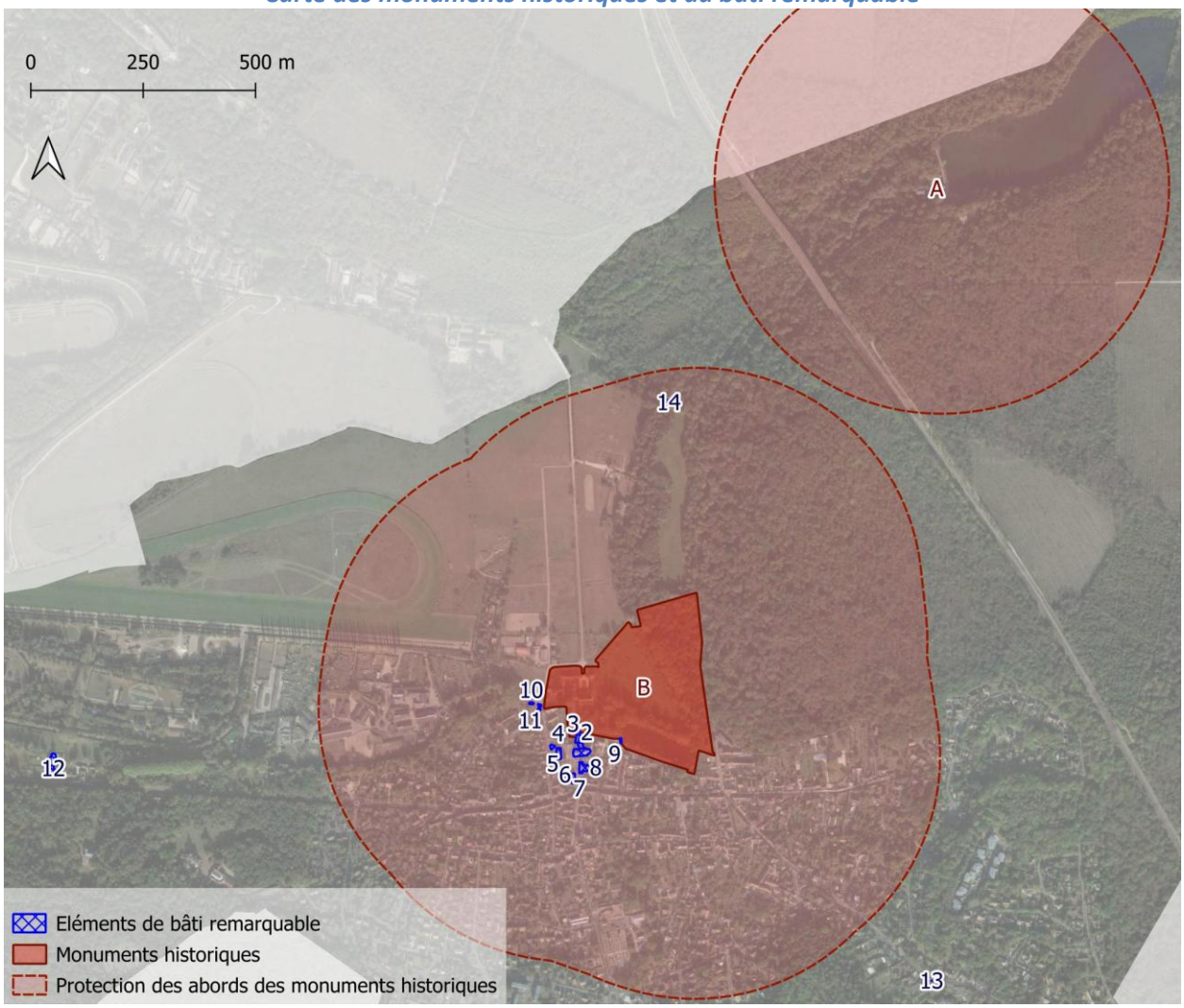

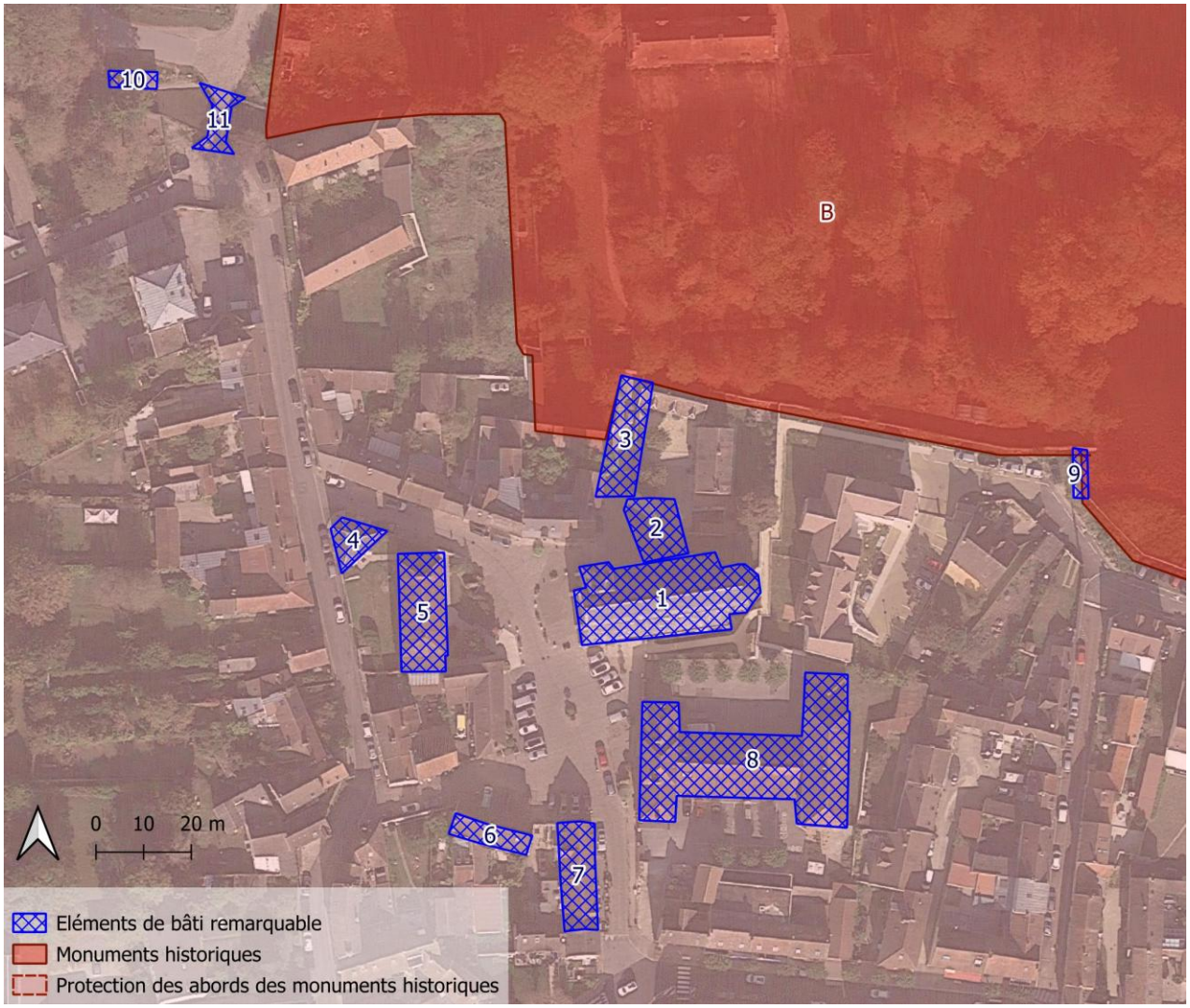

N°	Nom du bâti remarquable
1	Eglise Notre-Dame-de-la-Jeunesse
2	Presbytère et sacristie
3	Impasse avec des murs en pierres
4	Ancien bâtiment du Corps de Garde
5	Mairie
6	Maisons bordant la place
7	Bâtiment en pierres
8	Bâtiment de l'école du Centre
9	Lavoir du Chardonneret
10	Ancien lavoir
11	Pont sur la Thève
12	Château du Moulin des Bois
13	Statue de la Vierge
14	Pont Mandrou

Lettre	Nom du Monument Historique
A	Château de la Reine Blanche (classé)
B	Château de Coye et espaces associés (inscrit)

Les éléments bâtis remarquables

Eglise Notre-Dame-de-la-Jeunesse

La première chapelle de Coye-la-Forêt a été bâtie au XIIe siècle et était dédiée à Saint Martin. Jean de Suze, seigneur de Coye, fait fonder une église paroissiale en 1483. Les armes des de Suze figurent sur la clé de la voûte située à la base du clocher, seul vestige de cette église.

Entre 1737 et 1757 une première reconstruction a lieu, mais l'église ne dure pas et l'édifice laissera place à l'église actuelle dont la première pierre est posée en 1869. Le gros œuvre est achevé en 1875. L'église est due à l'architecte Drin, de Senlis, et à l'abbé Delachapelle.

L'édifice est de style néo-gothique et comporte sept travées avec bas-côtés, un chevet à cinq pans et un clocher placé sur la base du XVe siècle.

A l'intérieur, l'élévation superpose trois étages comprenant les grandes arcades retombant sur des piles circulaires, un étage de triforium avec des arcatures aveugles devant les combles des bas-côtés, et un étage de fenêtres circulaires.

Sacristie

Au Nord de l'Eglise se trouve la sacristie, évoquant une petite maison. Elle est construite en pierres claires typiques de Coye-la-Forêt.

Impasse avec des murs en pierres

Les abords de l'impasse située derrière l'église sont à préserver pour leurs murs en pierres et leur caractère rural et ancien en continuité avec l'église et la sacristie.

Ancien bâtiment du Corps de Garde

L'ancien corps de garde est un bâtiment de plan triangulaire qui conserve l'inscription indiquant son usage d'origine. Il accueille aujourd'hui un magasin de retouches.

La mairie

Le bâtiment de la mairie donnant sur la place contraste avec les autres bâtiments par la présence de verdure sur les murs ainsi que devant le bâtiment. Cela ajoute une zone plus naturelle sur la place qui est plutôt dégagée et minérale.

Les maisons bordant la place

Les maisons au Sud de la place sont remarquables. Il s'agit de maisons en pierres claires sur deux étages qui s'inscrivent pleinement au sein de la place de la mairie. Une maison possède une sculpture ornementale représentant Saint Georges terrassant le dragon, ainsi que la représentation d'un cadran solaire avec deux têtes de chevaux.

Le bâtiment en pierres

Le bâtiment qui sert aujourd'hui de bar est remarquable. Il s'agit d'un grand bâtiment en pierres situé à l'entrée de la Place de la Mairie, en face de la Grande Rue.

Le bâtiment de l'école du Centre

Le bâtiment de l'école du centre qui accueille également un fleuriste et la bibliothèque municipale, est un grand bâtiment au milieu de la Place de la Mairie qui se distingue des autres par sa taille et la présence de briques rouges contrastant avec les pierres blanches de la construction.

Les lavoirs

Le lavoir du Chardonneret

L'ancien lavoir près du pont sur la Thève

Les lavoirs témoignent de l'histoire de la commune. Le lavoir du Chardonneret, situé sur l'étang du même nom, date de 1841. Il est accessible à partir de la Place de la Mairie, en passant par la sente des Chardonneret, en contournant l'église.

Le pont sur la Thève

Ce pont en pierres a été construit au milieu du XIXe siècle pour franchir la Thève. Le pont, au cœur de l'ancien village de Coye, relie le château au bourg. Le cadre est historique par la présence de l'abreuvoir où venaient les chevaux, des pavés anciens, et du lavoir.

Trois lavoirs existaient autrefois à proximité du pont, il n'en reste qu'un. Les deux autres étaient des lavoirs en plein air sur les rives droites et gauche, à l'aplomb d'un vieux mur possédant une ouverture semi-circulaire sur la Thève d'où s'écoule l'eau de la rivière après être passée, suivant les époques, dans les aubes d'une roue hydraulique ou plus récemment dans celles d'une petite turbine installée dans le domaine du château de Coye.

Le Château du Moulin des Bois

Il s'agissait d'un moulin à eau, puis vers la fin du XIXe siècle, il fut remplacé par la gentilhommière de grand style que l'on peut voir encore aujourd'hui.
Les propriétaires utilisèrent la chute d'eau comme force motrice pour actionner une dynamo produisant de l'électricité, non seulement pour le château mais aussi pour éclairer sur une centaine de mètres la route conduisant au village.

La Statue de la Vierge

Une sculpture en pierres blanches de la Vierge est située avenue de la gare, le long de la route.

Le Pont Mandrou

Le pont Mandrou traverse la Thève au milieu de l'espace boisé, sur la chaussé Porchène. Il a été construit à la fin du XVIIIe siècle. D'autres ponts se trouvent dans les environs : pont de la chaussée Porchène sur le ru Saint-Martin, et pont d'un sentier sur la Thève, près du viaduc du chemin de fer.

Abreuvoir

L'abreuvoir sur la Thève est en forme d'un gué, il est situé à côté du pont et du lavoir.

Pierres levées

Le long de la route d'Hérivaux, se trouvent quelques petites pierres levées, dont il est tout à fait incertain s'il s'agit de mégalithes. L'une des pierres, d'après l'abbé Leullier, curé de Coye en 1900, aurait servi de télégraphe optique à l'époque préhistorique.

Source image : coye29.com, « La pierre tournante de Coye »

Les monuments historiques

Le château de la Reine-Blanche

Le château a été classé comme Monument Historique (classement par arrêté du 9 mai 1989).

Ce petit édifice d'époque médiévale fut transformé en moulin, connu sous le nom de loge de Viarmes. En 1825 et 1826, il fut transformé dans le goût néogothique alors naissant, à la demande du Duc de Bourbon. Les travaux furent confiés à l'architecte Victor Dubois, et les sculptures furent réalisées par Boichard et Thierry. Cet édifice constitue un témoignage particulièrement précoce du goût néogothique qui accompagna la redécouverte de l'art médiéval au début du XIXe siècle. L'abondante iconographie romantique à son sujet en a fait un des archétypes du genre.

Le Château de Coye

Le château (façades et toitures) avec les décors intérieurs des petits et grands salons (lambris du XVIIIe), son parc, ses aménagements hydrauliques, les douves en eau, le pont métallique de Pinel, les deux pavillons d’entrée et la ferme, ont été inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques par arrêté du 2 avril 2002.

Situé au Nord du village, à l'origine propriété de Toussaint Rose (1611-1701), marquis de Coye, magistrat et secrétaire du cabinet de Louis XIV pendant quarante années, le Château de Coye a été remanié par le prince de Condé dans les années 1760-1770 dans un style néo-classique.

Les aménagements hydrauliques du parc datent des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles pour répondre aux besoins du moulin à blé du château puis à ceux de la manufacture installée dans les dépendances. C'est le début de l'activité industrielle dans le village. Elle perdurera tout le XXème siècle sous l'impulsion de Messieurs Andryane père et fils.

Le Château de Coye est une demeure familiale privée depuis 1825.

Le Domaine des Trois Châteaux

Source : coyelaforet.com

Il s'agit d'un domaine de 28 hectares comprenant 8 bâtiments et annexes.

Le château des Tilles

Le château de l'Ermitage

Le château Forest-Lodge

Les châteaux du domaine des Trois Châteaux sont de grandes bâtisses de 15 à 20 pièces, avec les combles aménagés pour les domestiques et de nombreux lieux pour chevaux, chiens, voitures et gardiens.

Le château des Tilles, construit en 1897, est l'imitation d'une grande villa normande. Il était la propriété de Monsieur Krafft.

Le château de l'Ermitage est construit en 1900, il se veut la réplique d'un château du Kent. Il est occupé par Monsieur Paul Decauville, industriel français (1846 - 1922), constructeur de matériel pour chemin de fer à voie étroite, puis de voitures automobiles.

Quelques années plus tard, le baron de Neuflize (régent de la banque de France et appartenant à la grande banque d'affaires protestante) rachètera les propriétés des Tilles et de l'Ermitage et fera construire pour son fils un troisième château, Forest-Lodge, dans le style de la Maison Blanche.

Le neveu du baron de Neuflize, Jacques Mirabaud, habite à l'Ermitage et est lui-même banquier. Les châtelains ont de nombreux chevaux et chiens avec équipage de chasse à courre. Un pigeonnier est construit par Monsieur Decauville.

Le baron de Neuflize meurt en 1928, et les héritiers délaisseront peu à peu les trois châteaux situés trop près de Paris.

Les châteaux des Tilles et de l'Ermitage furent cédés en 1943 à une société suédoise de bienfaisance.
De 1944 à 1949, de nombreux enfants, victimes de la guerre furent accueillis d'abord à l'Ermitage, puis aux Tilles. En 1949, l'Ambassadeur de Suède en France remet les châteaux de Tilles et de l'Ermitage à la Préfecture de la Seine. Le château de Forest Lodge est acquis en 1952.

En 1954, s'ouvre aux Trois Châteaux un internat scolaire accueillant des enfants de 6 à 14 ans des arrondissements du Nord de Paris et issus de familles en grandes difficultés sociales. Ce sont près de trois générations de résidents qui ont pu bénéficier d'un cadre privilégié d'apprentissage et de reconstruction

personnelle. L'école a accueilli ses derniers élèves en 2017 avant de laisser place à un centre d'hébergement d'urgence qui a notamment accueilli une centaine de réfugiés de l'ouragan Irma. Puis de 2018 à 2021, un lieu d'accueil du 115 de la ville de Paris (*source : Réunion d'information publique : Domaine des Trois Châteaux – Coye-la-Forêt*). L'activité cesse en mars 2021 et la ville de Paris met en vente le domaine.

Autres éléments bâtis remarquables

En outre, des pavillons significatifs et remarquables sont présents sur le territoire de par leur ornement et la qualité du jardin dans lequel ils se sont installés. En effet, le pavillon est au centre d'un territoire qu'il contrôle ; ce terrain, jardiné ou paysager, est l'écrin indissociable et consubstantiel dans lequel il s'installe et sans lequel il ne serait presque plus rien.

On remarquera la cohérence de leur implantation avec la croissance du village ; les premiers autour du vieux village sur des surfaces de parcellaires qui restent généreuses jusqu'à aujourd'hui, les seconds principalement installés le long des anciennes voies de communication rurales, les troisièmes associés aux lotissements conjugués au carrefour des Bruyères et à la rue du Clos des Vignes et enfin les derniers sur les voies de desserte des lotissements récents.

Autres bâtis remarquables :

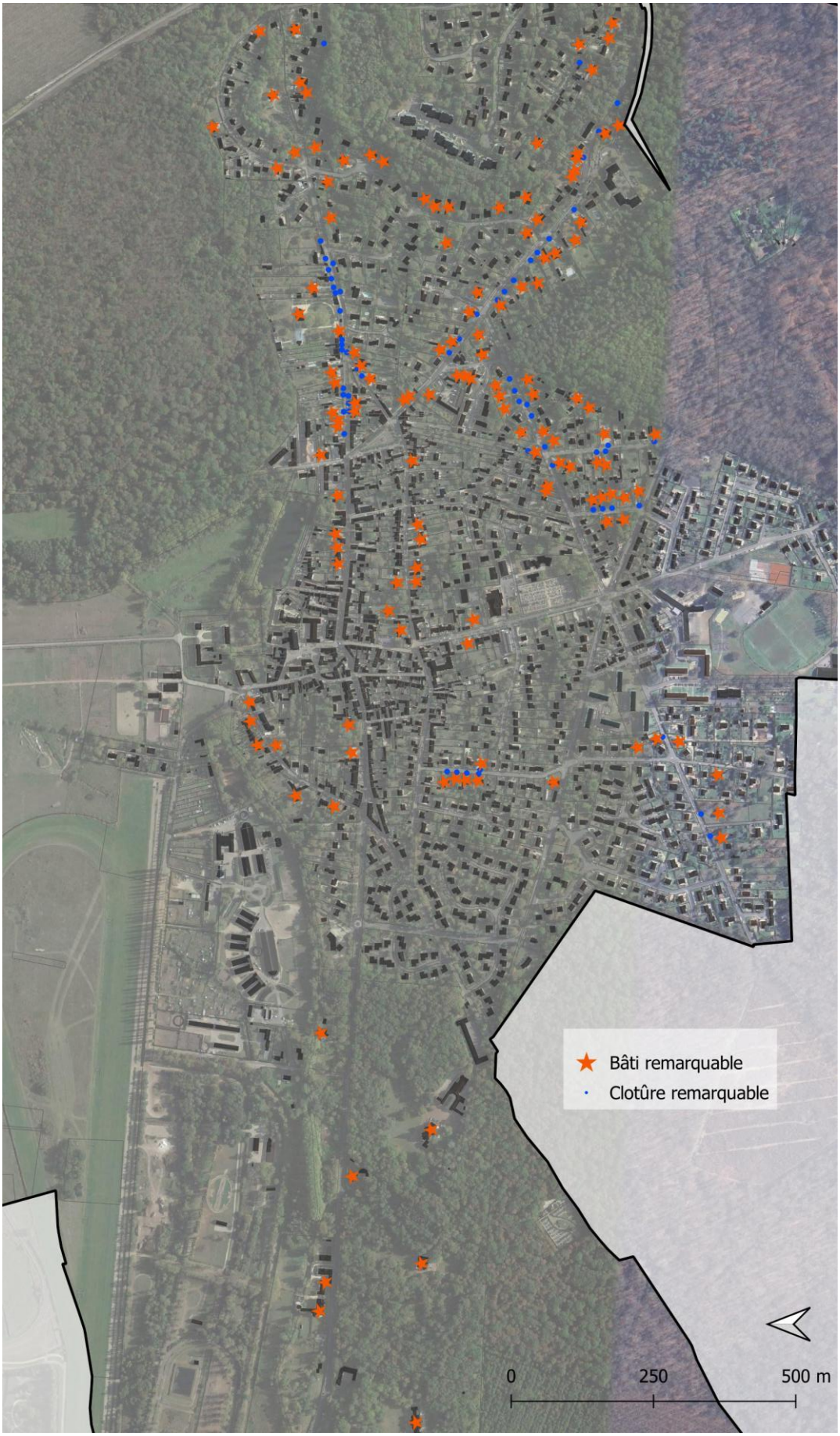

2. Archéologie

Trois sites archéologiques ont été découverts à Coye-la-Forêt. Il s'agit de :

- l'église de Coye et les terrains la jouxtant à l'Est
- le Poteau des étangs de Comelles
- la Troublerie (au Nord du ru de St-Martin)

C. Le fonctionnement urbain

1. Les modes de déplacement

En 2021, selon les statistiques de l'INSEE, les coyens se rendent au travail en utilisant les modes de déplacement suivants :

- 57,9% de la population utilise la voiture contre 65,1% dans la CCAC
- 34,2% de la population utilise les transports en commun contre 24% dans la CCAC
- 3% de la population se rend à pied à leur travail contre 4,5% dans la CCAC
- 1% de la population se rend au travail à vélo
- 0,7% de la population utilise des deux-roues motorisés
- 3,2% de la population n'utilise pas de transport

Coye-la-Forêt : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

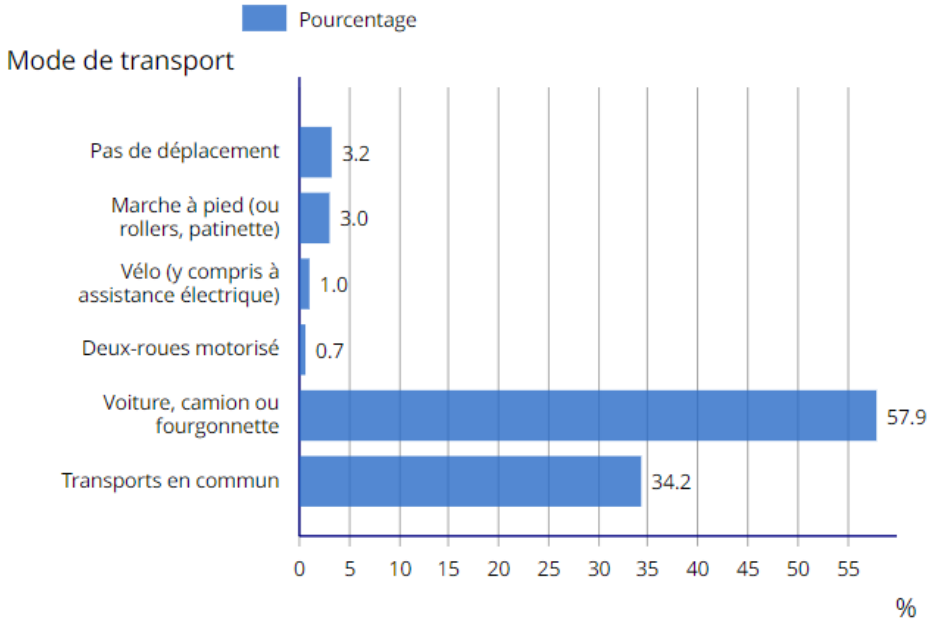

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024

Ainsi, comparativement à la CCAC, les transports en commun sont largement utilisés sur le territoire.

2. Le réseau routier et la sécurité routière

Carte de comptage du trafic 2019

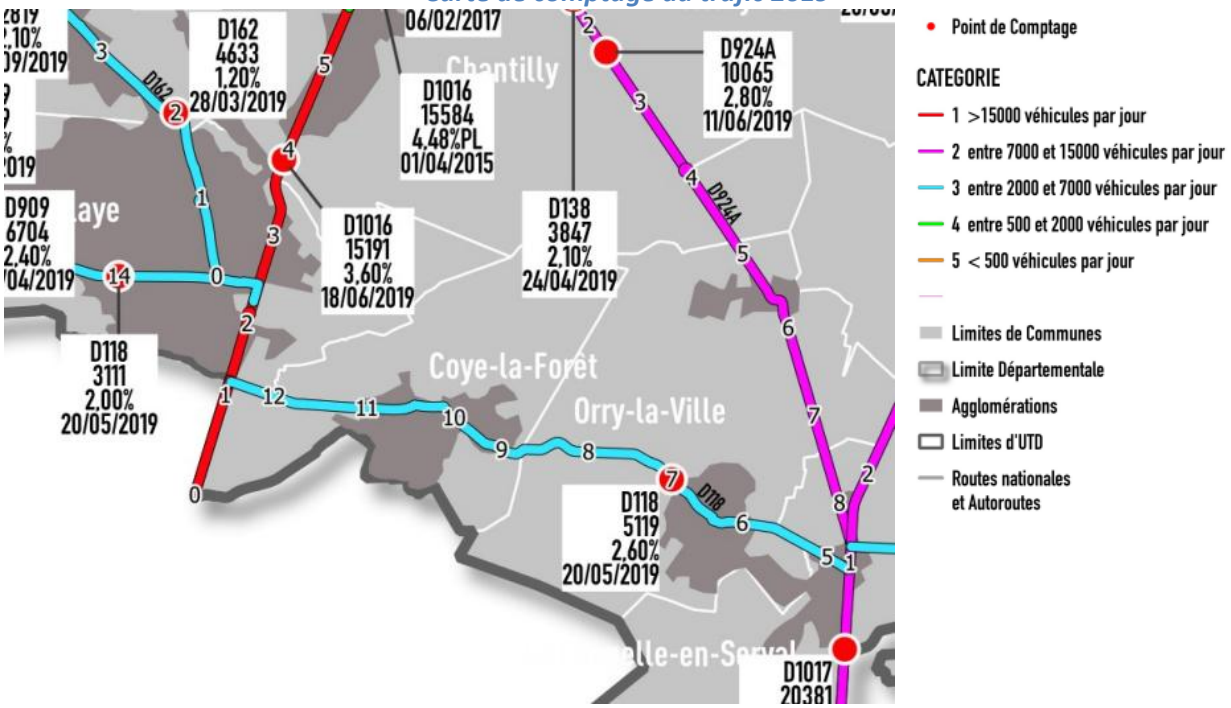

Source : Bureau de système d'information routier (BSIR) / Oise le département

Voies de communications routières

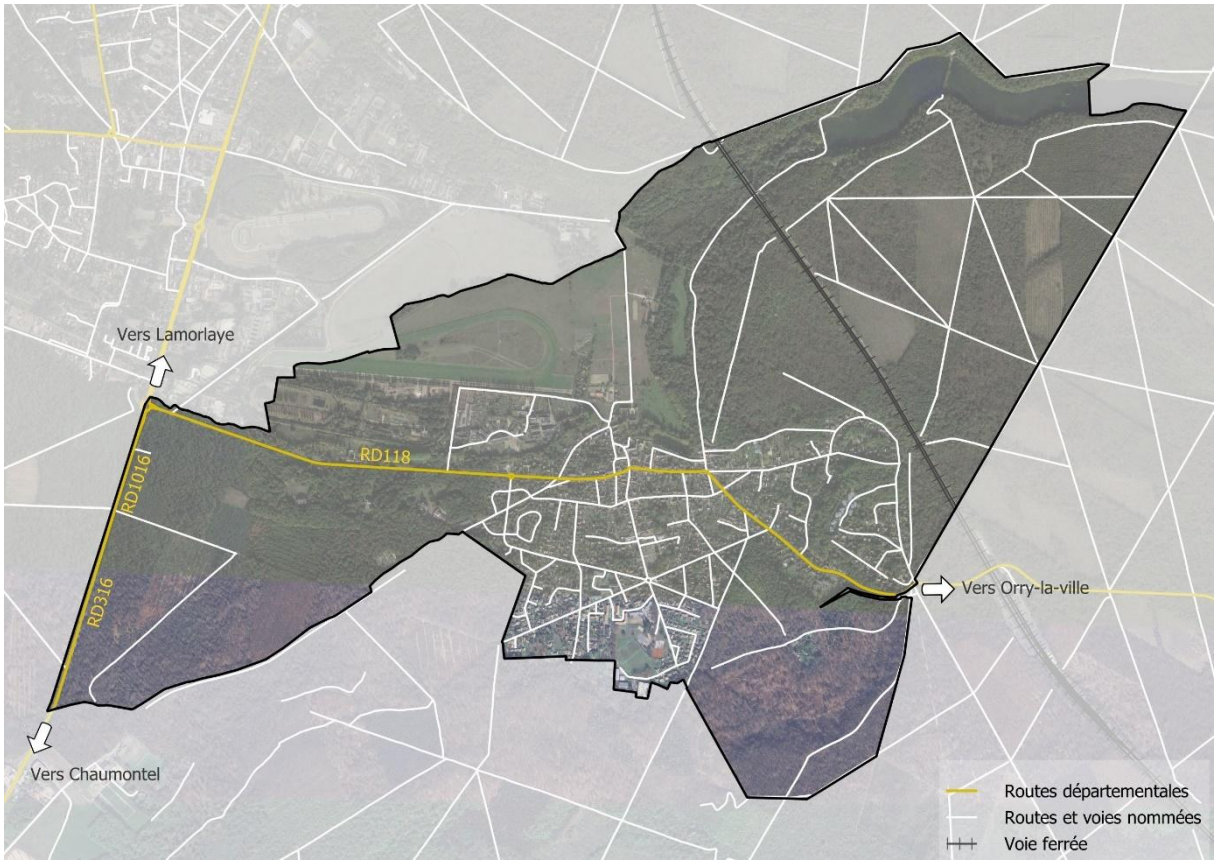

Source : Données IGN, SIG Ingespaces

Les voies de transit et d'échange :

Sur la commune de Coye-la-Forêt, il s'agit de :

- La RD1016 (portion Nord) et la RD316 (portion Sud), sont de catégorie 1 en 2019, ce qui signifie qu'il a été compté plus de 15000 véhicules par jour. Plus précisément, au niveau de la commune voisine de Lamorlaye, 15611 véhicules dont 4,5% de poids lourds ont été enregistrés en juin 2023.
- La RD118 qui est de catégorie 3 en 2019, ce qui signifie qu'il a été compté entre 2000 et 7000 véhicules par jour. Plus précisément, à Coye-la-Forêt et Orry-la-Ville, 4768 véhicules dont 3,5% de poids lourds ont été enregistrés en mars 2024. Depuis 12 ans, une déviation de la RD118 a été mise en place durant les heures de pointes, entre 18h et 20h. D'après la municipalité environ 30% des usagers de la route de la respecte pas. Ainsi, il est envisagé la mise en place de plot rétractable pour assurer le respect de cette déviation.

La commune de Coye-la-Forêt est située à environ 6 km à l'Ouest de l'autoroute A1 avec un trafic moyen journalier annuel en 2019 de 85 300 véhicules sur sa portion la plus proche de Coye-la-Forêt.

Voie	Catégorie	PR	Comptage (v/j)	PL (%)	Année
RD 118	3	*7 (Orry-la-Ville)*	4 768	3,5	2024
RD 1016	1	1	16 918	4	2009
		4 (Lamorlaye)	15 611	4,5	2023

Catégories des voies :

- *catégorie 1 : > 15 000 véhicules/jour ;*
- *catégorie 2 : 7 000 à 15 000 véhicules/jour ;*
- *catégorie 3 : 2 000 à 7 000 véhicules/jour ;*
- *catégorie 4 : 500 à 2 000 véhicules/jour ;*
- *catégorie 5 : < 500 véhicules/jour.*

Source : Conseil Départemental de l'Oise

Le réseau de desserte locale :

Le réseau secondaire, au sein de la commune, remplit une fonction importante de liaisons inter-quartiers et de desserte des équipements. Il s'agit principalement de :

- La rue d'Hérivaux qui relie le Nord et le Sud du bourg et qui permet d'accéder à l'école et aux équipements sportifs,
- L'avenue du Bois Brandin, l'avenue des Bruyères et la rue du Layon de l'enclave qui s'organisent en étoile avec la rue d'Hérivaux autour du carrefour des Bruyères permettant une desserte des différents quartiers de la commune,
- La rue du Clos des Vignes qui permet l'accès à la partie Est du territoire,
- La route forestière des Etangs de Comelles menant aux étangs au Nord-Est de la commune.

Ce réseau est complété par un réseau de desserte local secondaire permettant de desservir chacune des constructions.

Circulation et sécurité routière

Il n'existe pas de problème de sécurité routière majeur sur la commune.

D'après l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR), on recense entre 2013 et 2022 cinq accidents sur la commune de Coye-la-Forêt :

- Un accident grave non mortel sur la RD1016 au Sud du rond-point à l'entrée de Lamorlaye, en 2019 : un homme de 60 ans en moto est hospitalisé
- Un accident grave non mortel sur la RD118 sur le rond-point à l'entrée Ouest du bourg, en 2022 : l'accident concerne deux voitures, un homme de 28 ans, un homme de 60 ans et une femme de 59 ans sont hospitalisés, un homme de 24 ans est blessé

- Un accident grave non mortel entre la Grande Rue et le rue de Luzarches, en 2015 : l'accident concerne une voiture et un scooter, un homme de 18 ans est hospitalisé
- Un accident léger entre la Grande Rue et la Place de la Mairie, en 2020 : un homme de 51 ans en vélo est blessé
- Un accident léger entre l'avenue de la Gare et la rue Blanche, en 2021 : l'accident concerne une voiture et un vélo, un adolescent de 17 ans est blessé

Depuis 2013, aucun accident mortel n'est recensé sur la commune.

On note toutefois que, selon le Porter A Connaissance (PAC) remis par l'Etat, il y a eu 7 accidents corporels entre 2013 et 2023 (sur la base des procès-verbaux établis par les forces de l'ordre)

Voie	Nbr. accidents	Nbr. tués	Nbr. blessés hospitalisés	Nbr. blessés non hospitalisés
RD 1016	2	0	1	2
RD 118	5	0	5	8
Total	**7**	**0**	**6**	**10**

3. Inventaire des capacités de stationnement et des possibilités de mutualisation de ces capacités

Carte des principaux parcs de stationnement ouverts au public

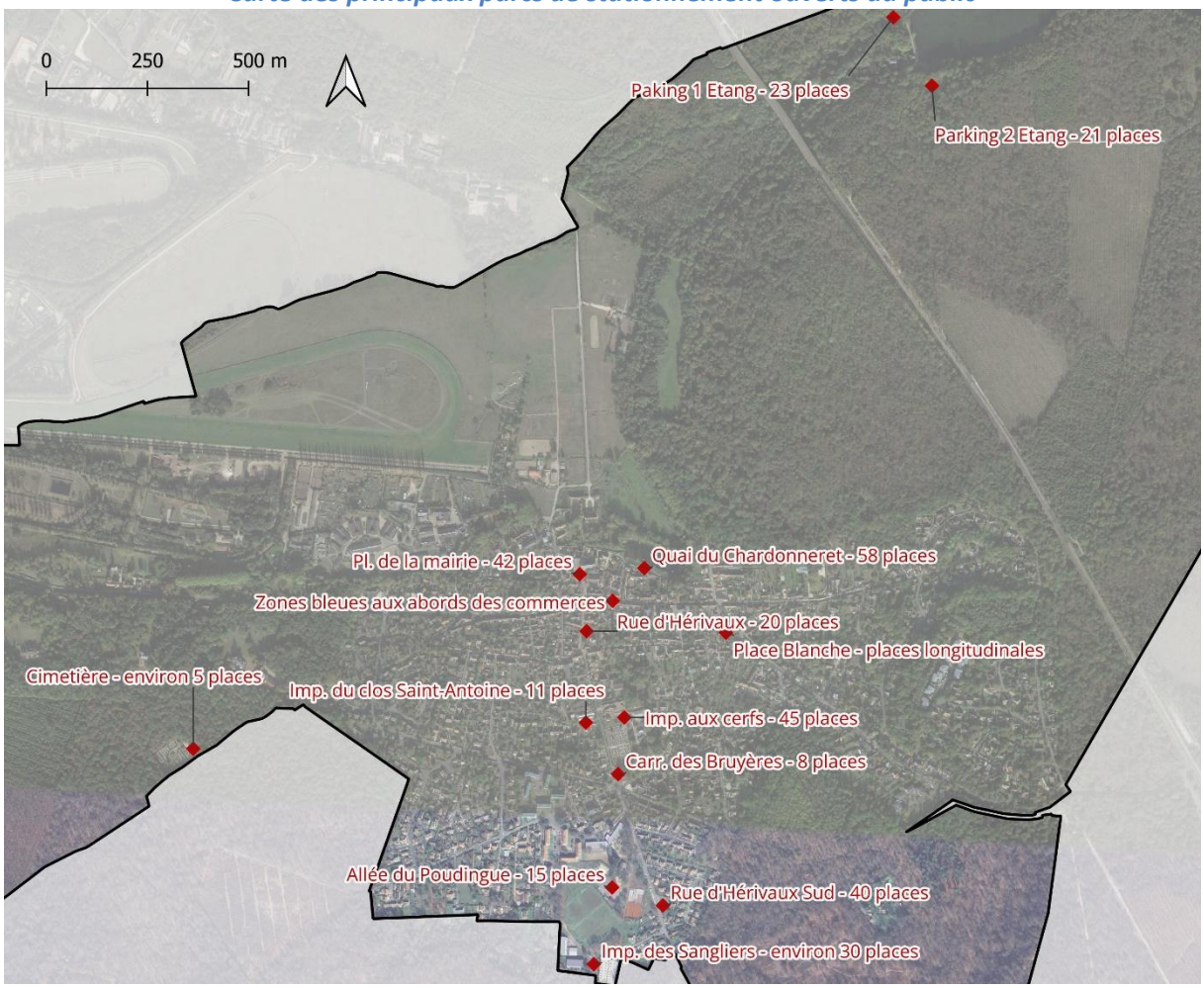

Plusieurs parcs de stationnement sont à disposition de la population :

- Place de la Mairie : 42 places de stationnement à durée limitée (places « bleues »), dont 3 places réservées aux personnes en situation de handicap, 8 arceaux à vélo.
- Quai du Chardonneret : 58 places dont 2 places de rechargement pour véhicules électriques.
- Rue d'Hérivaux : 20 places de stationnement à durée limitée, dont 1 place réservée aux personnes en situation de handicap.
- Impasse aux Cerfs : 45 places, dont 3 places réservées aux personnes en situation de handicap, 2 arceaux à vélo, 1 borne de recharge pour les véhicules électriques associée à 2 places réservées.
- Impasse du Clos Saint-Antoine : 11 places, dont 1 place réservée aux personnes en situation de handicap.
- Allée du poudingue : 15 places dont 1 place PMR.
- Rue d'Hérivaux Sud : 40 places.
- Impasse des Sangliers : environ 30 places.
- Nouveau cimetière de Coye-la-Forêt : environ 5 places.
- Parking 1 étang : 23 places, dont 2 places réservées aux personnes en situation de handicap.
- Parking 2 étang : 21 places.
- Zone bleue aux abords des commerces : places longitudinales et 4 arceaux vélos
- Places longitudinales en Place Blanche

Ces parkings sont complétés par des places situées le long des voies.

Les parcs de stationnement répertoriés peuvent faire l'objet d'une mutualisation puisqu'ils se situent tous à proximité d'habitations, de commerces et/ou d'équipements.

A. Les liaisons douces

Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Source : Porter à connaissance du département / oisetourisme-pro.com

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est un outil de gestion de la promenade et de la randonnée visant à :

- Préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux,
- Assurer la pérennité et la continuité des itinéraires,
- Promouvoir la pratique de la randonnée et de la promenade.

Le PDIPR permet l'inscription de chemins relevant des voies appartenant aux collectivités publiques c'est-à-dire relevant :

- du domaine public pour les voies publiques (routes nationales, départementales et communales) et les chemins de halage (Etat / Département)
- du domaine privé pour les chemins ruraux (communes) et les chemins forestiers (Etat / Commune).

Pour les chemins ruraux inscrits au PDIPR, ils disposent d'une couverture juridique qui impose la continuité de l'itinéraire. Ainsi, en cas d'aliénation du chemin, il y a obligation pour la commune de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental. Il s'agit donc d'une véritable fonction de protection des chemins ruraux inscrits, opposable aux tiers.

Sur la commune de Coye-la-Forêt, 2 circuits de Grande Randonnée (GR) suivants sont inscrits au PDIPR :

GR	Voies empruntées
GR1	
	Route du Débat
	Route Nibert
	CD 118 de Plailly à Crouy-en-Thelle
	Chemin Latéral Voie Ferrée
	Chaussée de la Loge Chapron (Route d'Hérivaux
	Sentier en Bordure d'Etang
	Route des Tombes
	Route Manon
	Chemin des Vignettes
GR 12	
	Château de la Reine Blanche
	Etang de la Loge

Carte topographique IGN

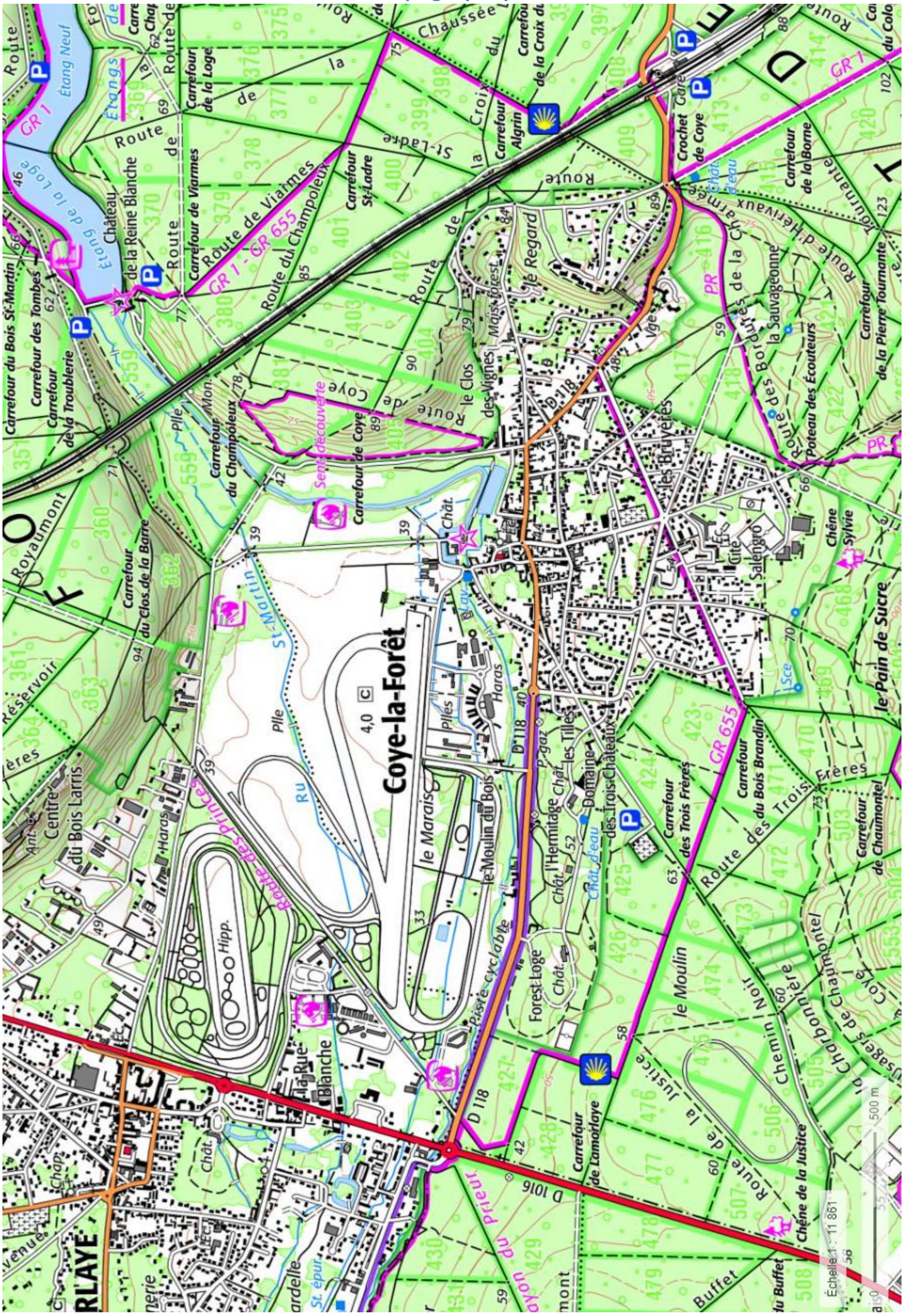

Source : Géoportail

Autres chemins
Source : coyelaforet.com – Promenades
Source : rando.pnr-idf.fr

Sur le site de la commune de Coye-la-Forêt sont recensés les chemins de randonnée suivants :

- Le sentier découverte de Coye-la-Forêt :

Le Sentier découverte de Coye-la-Forêt est implanté depuis novembre 2023.
Il est balisé par huit panneaux ou totems informatifs sur l'histoire, la culture, la géologie, la botanique…
Au départ de la gare d'Orry-la-Ville/Coye-la-Forêt, en passant par les étangs de Comelles, le Château de Coye, le lavoir, la place de la Mairie, quai du Chardonneret, rue Blanche, rue d'Hérivaux puis la forêt pour revenir au point de départ.
Il permet de découvrir sur 13 km (2 boucles de 6,5 km) les richesses du Domaine de l'Institut de France :

- la forêt,
- les étangs de Comelles,
- les chemins de grande randonnée,
- l'architecture locale.

- La promenade historique et touristique à travers les rues de Coye-la-Forêt est un parcours pédestre d'environ 1h30 qui permet de découvrir les différents monuments au sein de la commune (initiée par le Parc Naturel Régional).

Les régions Ile de France et Hauts de France ont recensé les chemins de randonnées des PNR de l'Oise Pays de France, du Vexin Français, de la Haute Vallée de la Chevreuse, et du Gâtinais Français. On trouve notamment sur la commune de Coye-la-Forêt :

- Le tour des étangs de Comelles, d'une longueur de 5,2 km.
- Le sentier « des étangs de Comelles au village d'Orry-la-Ville », d'une longueur de 11,8 km.
- Le sentier « De gare à gare en passant par les étangs », d'une longueur de 9,9km.
- Le sentier « Une boucle très variée, en passant par Coye », d'une longueur de 13,6 km.

Les pistes cyclables

La Trans'Oise
Source : Site internet du département de l'Oise

La Trans'Oise est un réseau de voies douces, aménagé par le Conseil départemental, qui traverse l'Oise, l'Aisne en passant par la Somme jusqu'à la Seine-Maritine. Certaines sections se poursuivent également vers le sud de l'Oise. Elle emprunte exclusivement un réseau aménagé et sécurisé pour les cyclistes, mais aussi piétons, rollers et personnes à mobilité réduite. Cette infrastructure supporte également deux itinéraires internationaux : la Paris-Londres (132 km) et la Scandibérique (EuroVélo route N°3 - 100 km) qui relie Saint-Jacques de Compostelle à Trondheim en Norvège.

La Trans'Oise propose actuellement un linéaire aménagé de 132 km (hors agglomération). Elle connait une forte fréquentation par les Oisiens dans le cadre des déplacements quotidiens ou par les cyclotouristes itinérants sur les liaisons à vocation plus touristiques ou sur les trajets internationaux.

Plan de la Trans'Oise – Février 2023

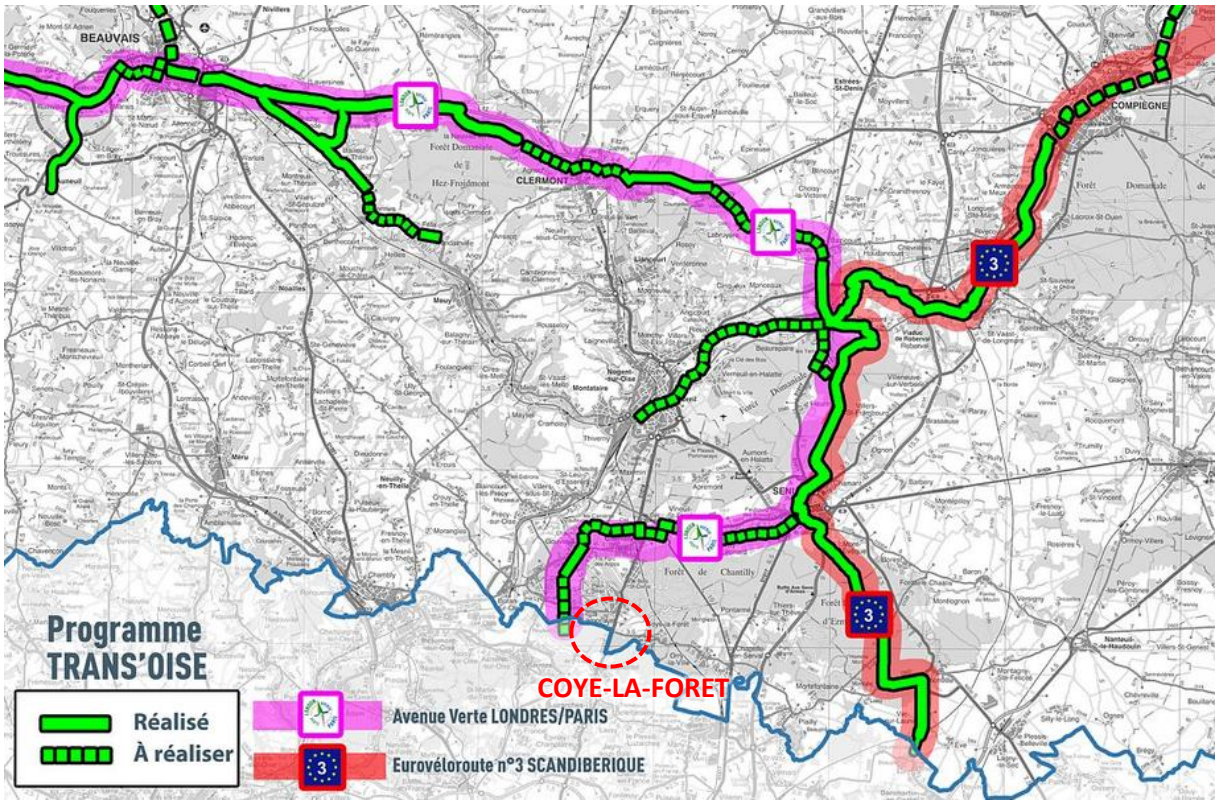

Source : département de l'Oise

Ainsi, les voies de la Trans'Oise ne passent pas au sein de la commune de Coye-la-Forêt. La portion la plus proche est le projet à réaliser de l'avenue Verte Londres/Paris, passant par Lamorlaye à l'Ouest de Coye-la-Forêt.

Les pistes cyclables de l'Aire Cantilienne

8 pistes cyclables parcourent l'Aire Cantilienne :

- Piste Apremont / Vineuil-Saint-Firmin
- Piste Vineuil-Saint-Firmin / Chantilly
- Piste Avilly-Saint-Léonard / Chantilly
- Piste Chantilly / Piscine Aqualis (Gouvieux)
- Piste Chantilly (Voie Blanche)
- Piste Gouvieux / Lamorlaye
- Piste Lamorlaye (via Le Lys) / Coye-la-Forêt
- Piste Coye-la-Forêt / Lamorlaye

Plan des pistes cyclables de l'Aire Cantilienne

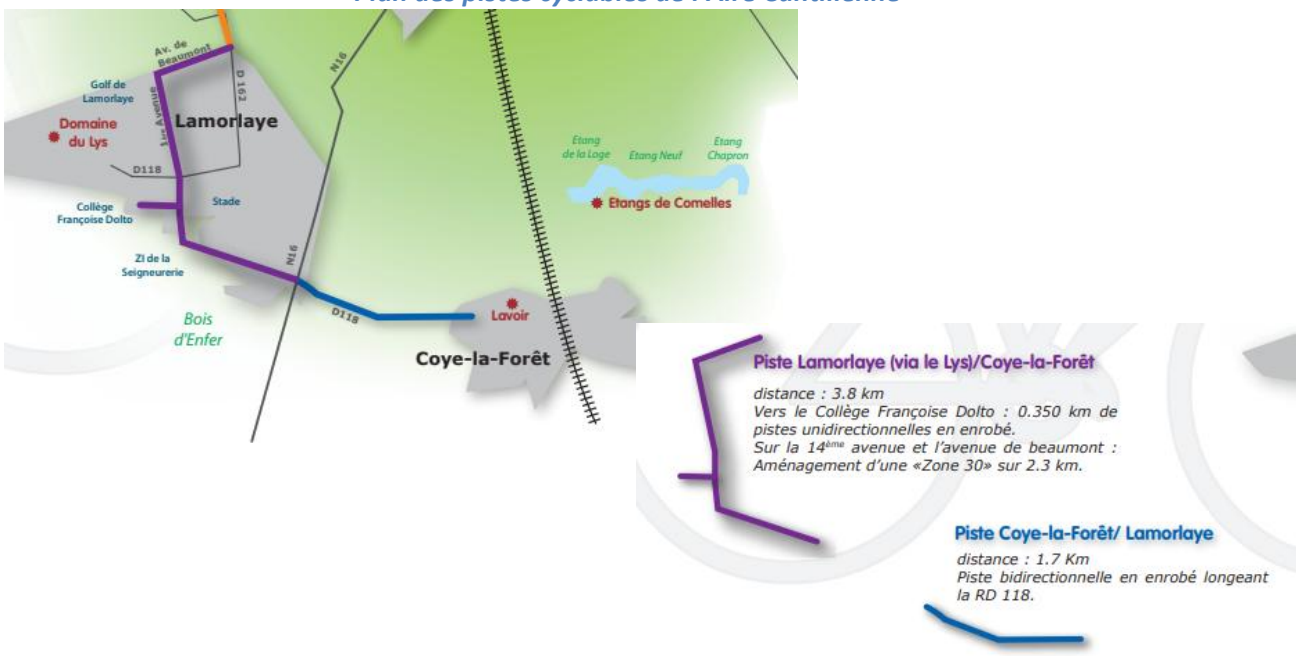

Source : coyelaforet.com

On trouve une piste cyclable à Coye-la-Forêt le long de la RD118, sur la route de Lamorlaye, aménagée jusqu'à l'entrée Ouest du bourg.

B. Les transports en commun

Les lignes de bus
Source : Oise Mobilité

Carte des transports en commun à Coye-la-Forêt

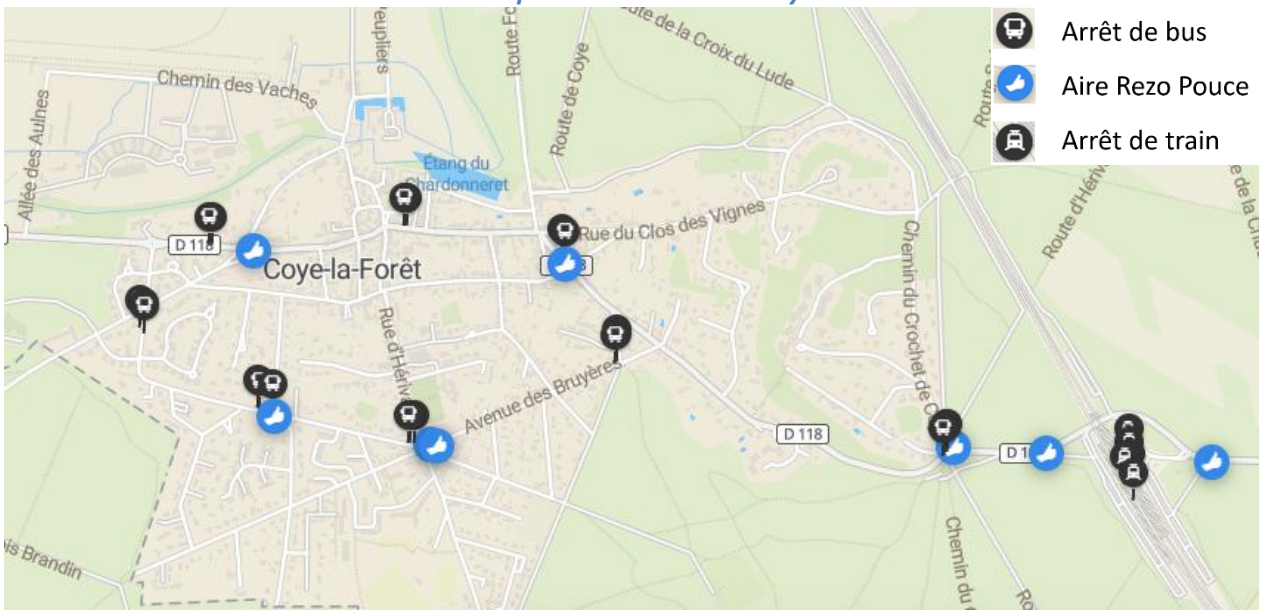

Source : Oise Mobilité

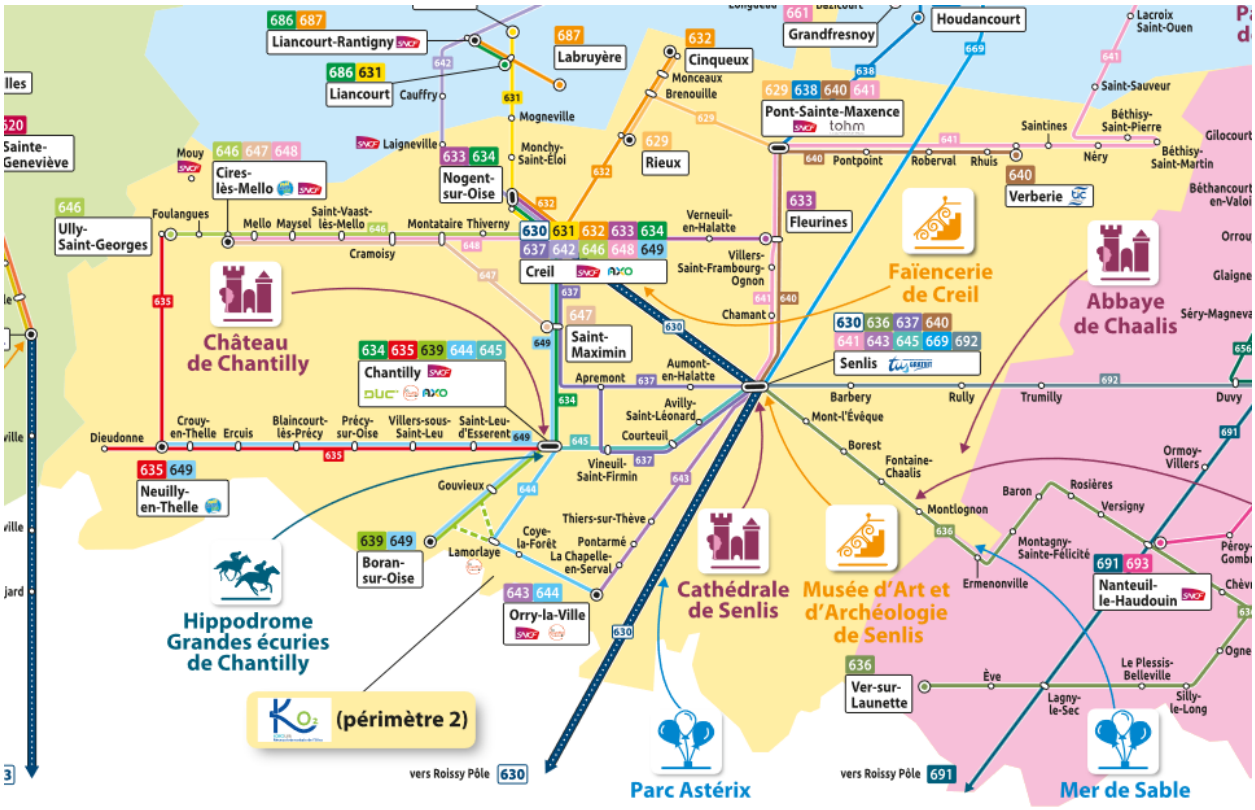

Source : Oise Mobilité

La ligne 644 est une ligne régulière reliant la gare d'Orry-la-Ville à la gare de Chantilly. Elle dessert 4 arrêts sur la commune de Coye-la-Forêt. Elle permet ainsi de rejoindre le réseau ferré entre 7h et 20h30 en période scolaire.

Ce réseau est complété par des lignes scolaires que sont :

- La ligne 6205 Orry-la-Ville / Lamorlaye (collège Françoise Dolto)
- La ligne 6212 Gouvieux / Mortefontaine (Institut Saint Dominique)
- La ligne 6213 Lamorlaye – Mortefontaine (Institut Saint Dominique)
- La ligne 6223 Lamorlaye / Senlis (Lycées)
- La ligne 6232 Pontarmé / Chantilly (lycée Jean Rostand)
- La ligne 6233 Orry-la-Ville / Chantilly (collège des Bourgognes)

Ce réseau est complété par une navette, pensée pour les actifs, permettant de rejoindre quotidiennement la gare d'Orry-la-Ville. Plusieurs arrêts de la ligne G2 sont proposés sur la commune de Coye-la-Forêt avec un renforcement des dessertes aux heures de pointes.

Un service de correspondance garantie avec le train est proposé sur les navettes toute la journée qu'ainsi que pour le dernier départ de la gare d'Orry-la-Ville et jusqu'à 20 minutes après l'horaire théorique d'arrivée du train. Le service vers la gare est payant.

Le réseau ferré

Source : SNCF – TER Haut-de-France

L'arrêt de train de Orry-la-Ville – Coye se situe à Orry-la-ville, à environ 350 m de l'entrée Est de Coye-la-Forêt, sur la RD118. Il permet de desservir la commune de Coye-la-Forêt par la ligne de RER D (Ligne Paris-Creil), ainsi que par des trains TER Hauts-de-France (Ligne Paris-Nord – Lille). La gare dispose de trois parkings, tous payants en semaine.

Le réseau de covoiturage Rezo Pouce
Source : rezopouce.fr / PNR Oise – Pays de France

Rezo Pouce est une association et une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'association Covoiturons sur le Pouce est à l'origine du Rezo.
En 2021, Rezo Pouce se rapproche de Mobicoop, une autre coopérative de la mobilité partagée : les 2 structures décident de s'allier pour former une grande SCIC sous le nom de Mobicoop.

Le dispositif revisite l'autostop en l'organisant au niveau du territoire, grâce à l'engagement du Parc Oise – Pays de France et de ses communes. Les passagers et conducteurs s'inscrivent gratuitement au préalable en mairie, sur le site internet ou sur l'application mobile. Chacun est identifié par une carte de membre ou un macaron sur le pare-brise.

D. Les réseaux et la gestion des déchets

1. L'alimentation en eau potable

Captage d'eau potable

Source : Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)
Source : Site Internet du SIECCAO, consulté le 27/06/24

En 2022, étaient captés à Coye-la-Forêt 475 632 m³ d'eau destinés à l'industrie et aux activités économiques (hors irrigation, hors énergie) .

Il n'existe pas de captage d'eau potable au sein de la commune de Coye-la-Forêt. L'eau potable est approvisionnée à Coye-la-Forêt par le Syndicat Intercommunal d'exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise (SIECCAO). Le SIECCAO comprend 16 communes dont 9 dans le Département du Val d'Oise et 6 dans le Département de l'Oise :

- Pour le Département du Val d'Oise : Asnières-sur-Oise, Chaumontel, Luzarches, Noisy-sur Oise, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Viarmes, Villeron
- Pour le Département de l'Oise : Coye-la-Fôret, La Chapelle en Serval, Mortefontaine, Orry la Ville, Plailly, Pontarmé, Thiers sur Thève.

L'eau produite par le SIECCAO provient exclusivement de captages dans la nappe phréatique. Elle est prélevée à une profondeur située entre 30 et 35 m, via des forages.
Le SIECCAO exploite actuellement 7 forages situés à Asnières-sur-Oise et Noisy-sur-Oise. Une fois pompée dans la nappe phréatique, l'eau doit être traitée afin d'éliminer la pollution présente dans l'eau de la nappe. Le traitement se fait dans l'unité de traitement du SIECCAO.
Cette unité de traitement a été mise en service en 2006. Elle permet :

- D'abattre certaines pollutions à travers des procédés physico-chimiques ;
- Et d'assurer la désinfection de l'eau.

Le SIECCAO produit actuellement environ 4 000 000 de m³ d'eau par an, et a produit 3 478 856 m³ en 2022.

Prélèvements en eau potable de la commune d'Asnières-sur-Oise

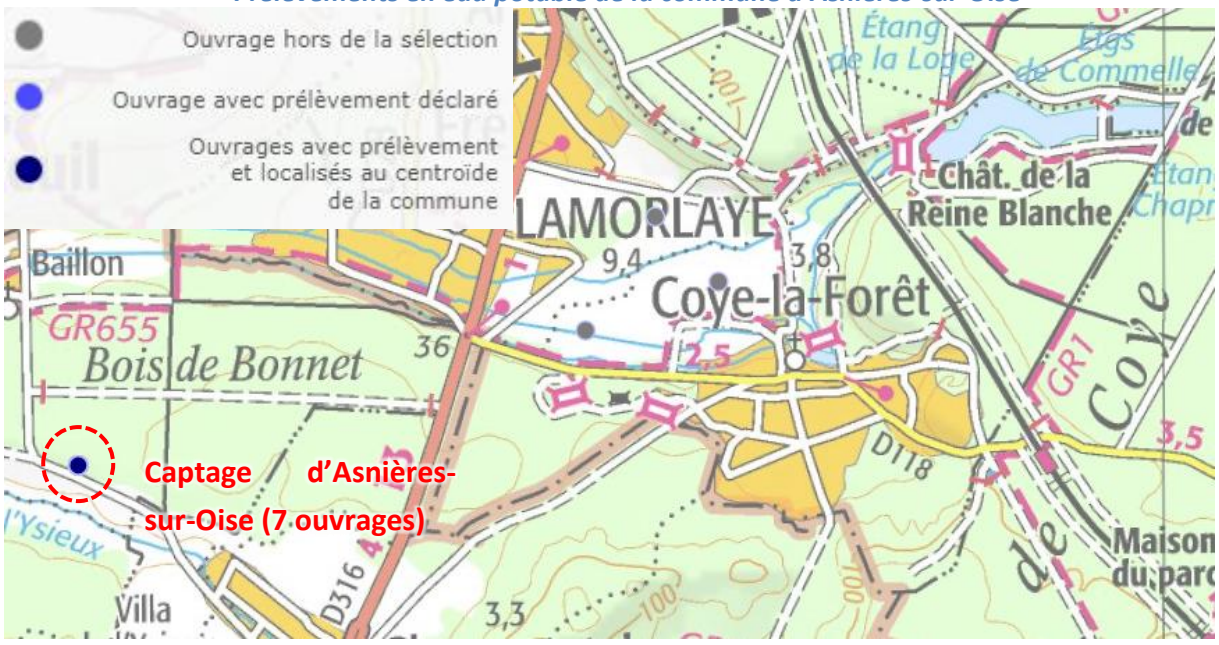

Source : Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)

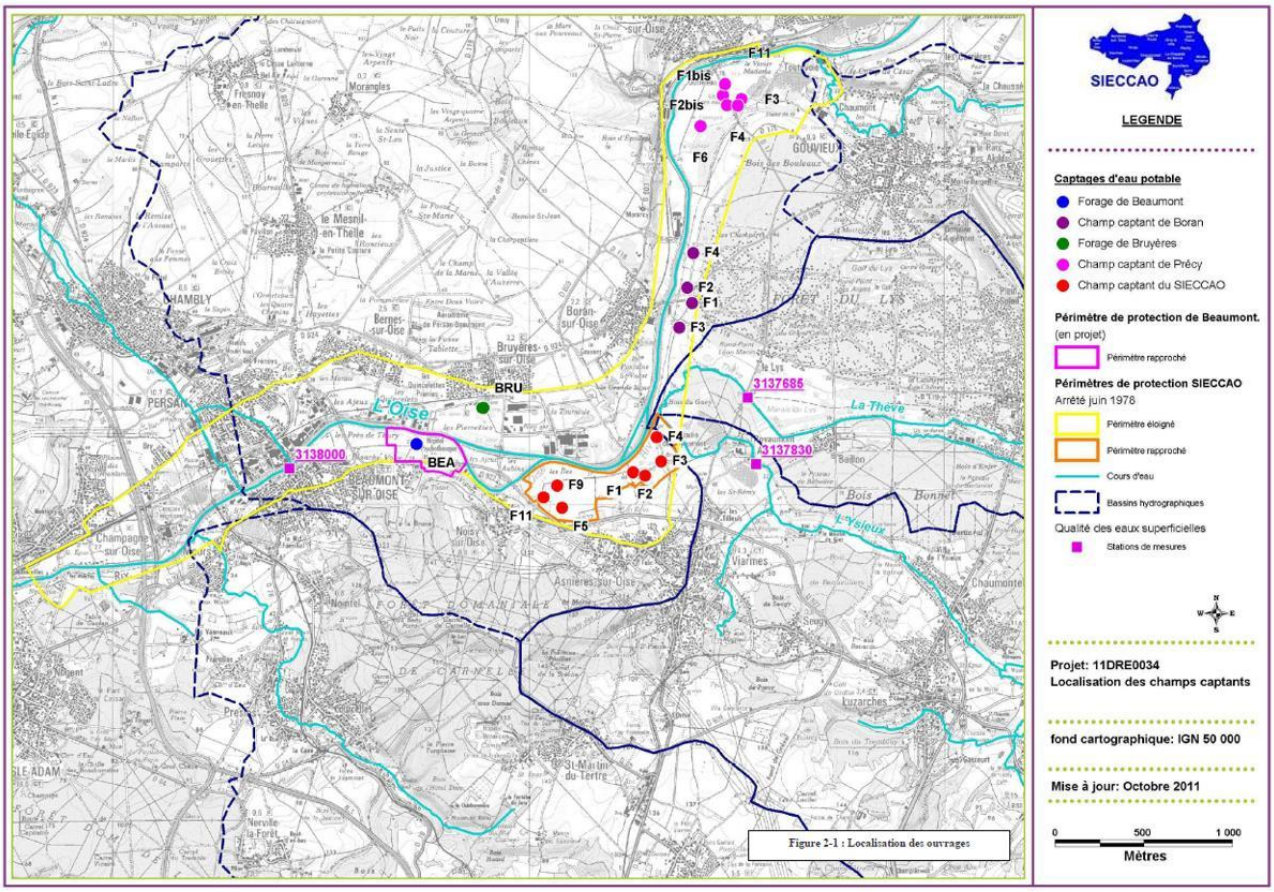

Source : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Le territoire communal est concerné par l'aire d'alimentation de captage AAC BEAUMONT – ASNIERES 1.

Aire d'alimentation de captage

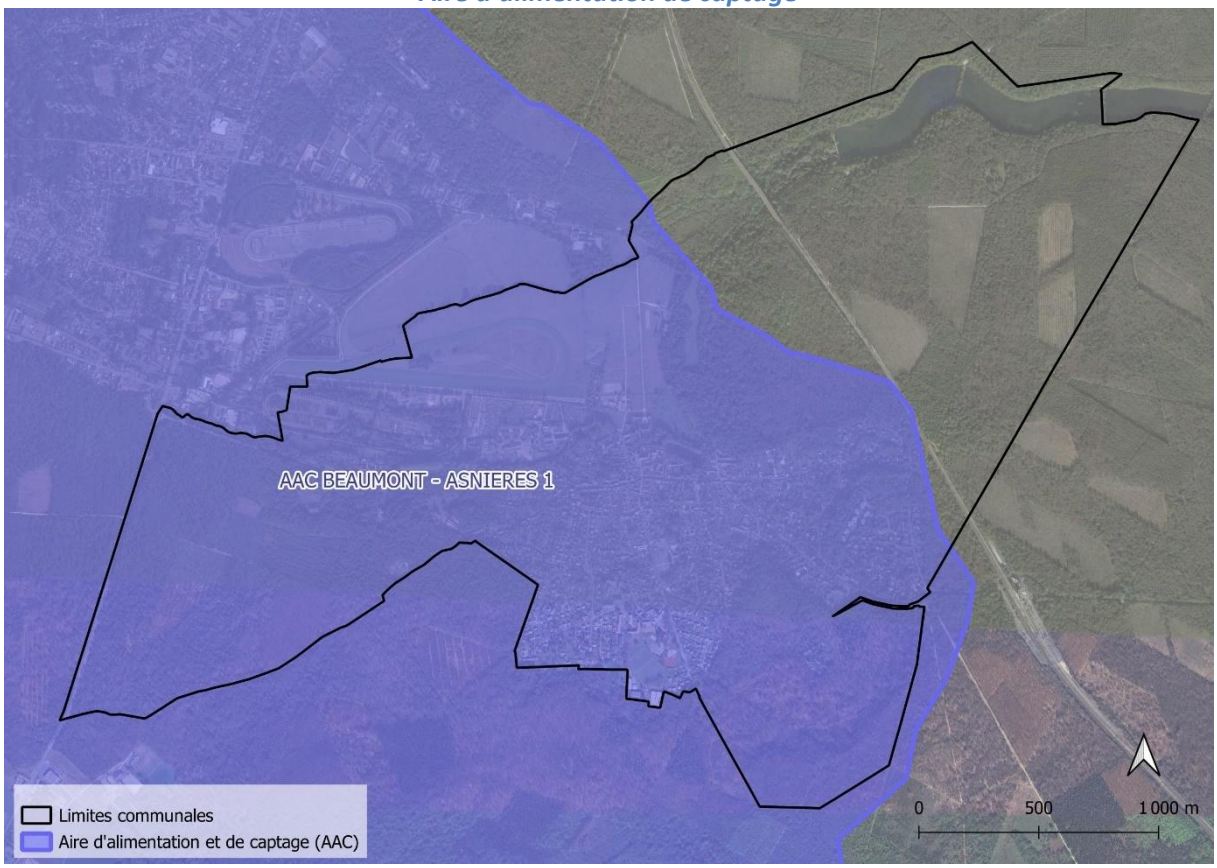

Source : Données aires-captages.fr – Montage SIG Ingespaces

Alimentation en eau potable

Source : Site Internet du SIECCAO, consulté le 27/06/24

Depuis le 1er janvier 2016, le service de distribution d'eau potable a été transféré par les communes au SIECCAO. Ce service public a pour objet la distribution de l'eau potable depuis l'entrée des communes jusqu'au compteur d'eau potable des usagers.

Le Patrimoine lié à la distribution d'eau potable comporte 9 réservoirs d'eau potable, situés entre 28 et 228 mètres d'altitude.

Le réseau de distribution d'eau potable est composé :

- Des canalisations de distribution, destinées à alimenter plus d'un usager ; ce réseau représente 320 km de canalisation ;
- Les canalisations de branchements destinées à n'alimenter qu'un seul usager.

Au titre de cette mission, le SIECCAO est chargé :

- De l'étude, la réalisation, l'entretien et le renouvellement des ouvrages de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage ;
- De l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de distribution d'eau ;
- De l'alimentation en eau potable des usagers de son territoire.

Le SIECCAO permet de desservir 41 875 habitants (*source : Sispea - Services Eau France*).

Qualité de l'eau potable

L'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le Ministère chargé de la santé ont établi une fiche d'information concernant la qualité de l'eau distribuée à Coye-la-Forêt en mars 2023. L'eau distribuée au cours de l'année est conforme aux limites de qualité réglementaires, fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés.

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Informations générales

Date du prélèvement	14/03/2024 10h15
Commune de prélèvement	COYE-LA-FORET
Installation	COYE LA FORET
Service public de distribution	COYE LA FORET
Responsable de distribution	SAUR FRANCE
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE COYE LA FORET

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	11 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Température de mesure du pH *	11,2 °C		
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,24 mg(Cl2)/L		
Chlore total *	0,28 mg(Cl2)/L		
pH *	7,5 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C *	890 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,050 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrites (en NO2)	<0,010 mg/L	≤ 0,5 mg/L	
Nitrates (en NO3)	35,6 mg/L	≤ 50 mg/L	

Source : Agence Régionale de Santé / Ministère chargé de la santé

2. L'assainissement

Source : Rapport annuel du service assainissement 2022 – SICTEUB Thève et Ysieux

La gestion de l'assainissement est déléguée au Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées des bassins (SICTEUB) de la Thève et de l'Ysieux 2020 (*source : Sispea - Services Eau France*). Le SICTEUB comprend 24 communes, dont 16 communes dans le département du Val d'Oise et 8 communes dans le département de l'Oise.

Le SICTEUB entretient environ 300 km de réseaux communaux gravitaires, 25 clapets anti-retour, 7 siphons, 1 bassin d'orage et 25,5 km de réseau gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 300 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient environ 7 km de réseaux gravitaires unitaires, deux déversoirs d'orage. En 2021 à Coye-la-Forêt, un filet a été installé sur l'exutoire du collecteur d'eaux pluviales situé Rue de l'Abreuvoir pour piéger les déchets issus du déversoir du DO place de la Mairie.

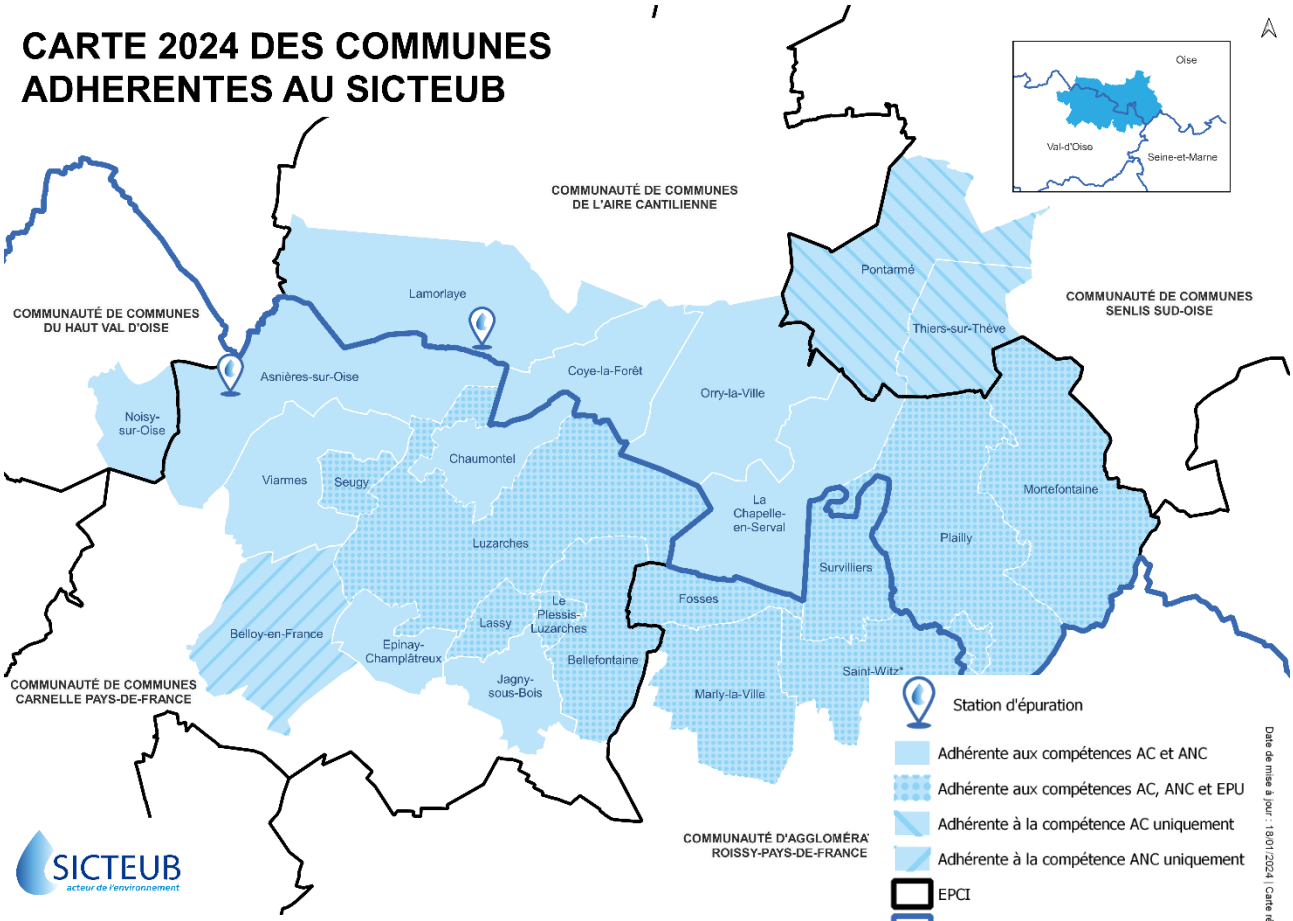

AC = assainissement collectif
ANC = assainissement non collectif
EPU = eaux pluviales urbaines

(Source : site Internet du SICTEUB)

Plan d'ensemble de la collecte des eaux usées (2021)

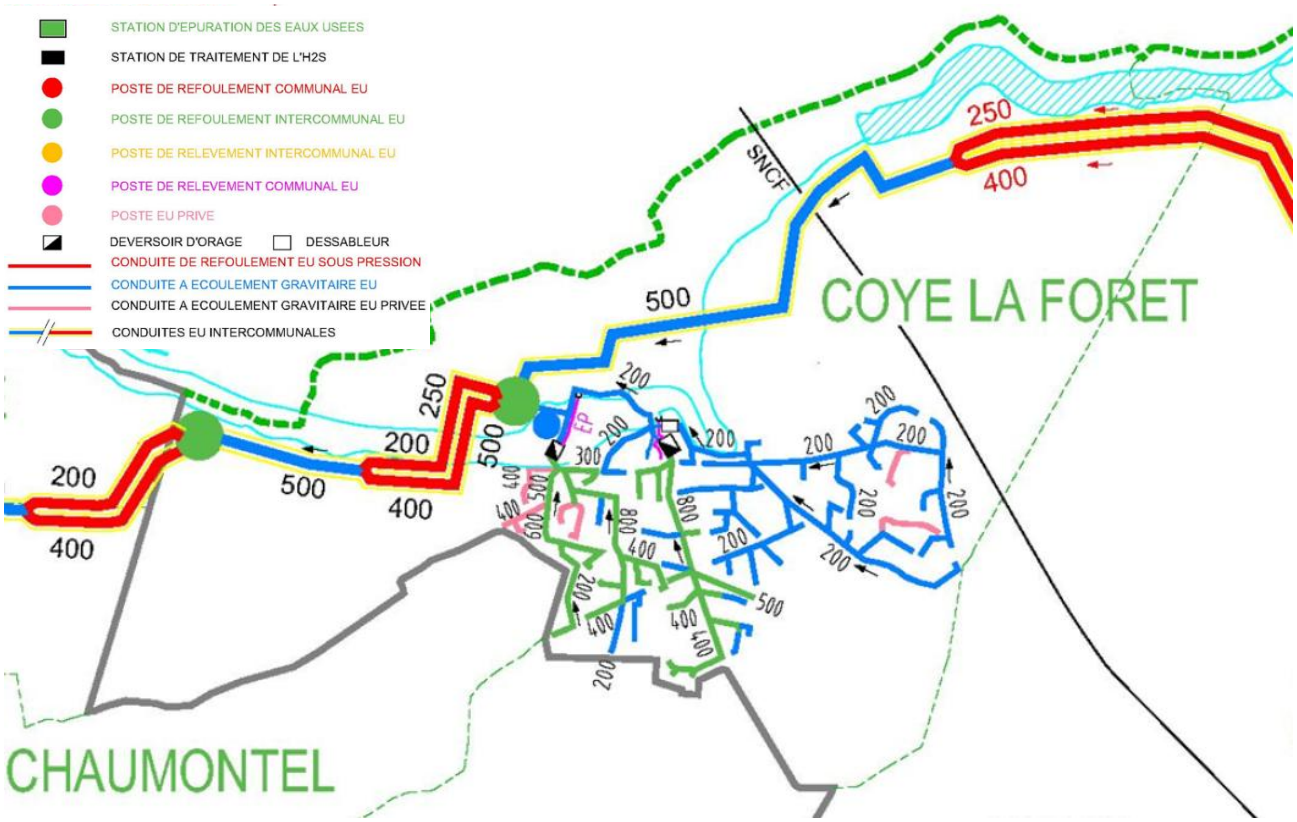

Source : SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux

La commune de Coye-la-Forêt est traversée par des conduites de refoulement EU (Eaux Usées) sous pression et à écoulement gravitaire EU. On trouve de plus deux postes de refoulement intercommunaux (Coye – Route des Princes et Coye – Chemin des Vaches) avec chacun six pompes.

Le réseau d'assainissement du secteur de l'Oise est en majorité séparatif. Seule la ville de Coye-la-Forêt dispose d'un réseau en partie unitaire (en vert sur la carte). Ce réseau est doté de deux réservoirs d'orage instrumentés (une mesure des dévesements pour le DO route de Lamorlaye et une alarme de déversement pour le DO place de l'Eglise) :

Nom	Rue	Classe	Instrumenté
DO Place de l'Eglise	Place de l'Eglise	<120 kg DBO5 /j	Oui
DO route de Lamorlaye	Route de Lamorlaye	<120 kg DBO5 /j	Oui

Il existe un bassin d'oage sur le réseau communal de Coye-la-Forêt en amont de son raccordement avec le poste de refoulement collecteur de la vallée de la Thève :

Nom	Rue	Volume	Débit de fuite
BO ancienne STEP	Secteur PR7 (Sente à papa)	830 m3 au TN 470m3 au FE d'arrivée	Pompage

De plus, un trop plein a été recensé sur le territoire en lien avec l'existence du poste de refoulement et du bassin d'orage :

Identifiant trop plein	Localisation du trop plein	Milieu récepteur	Charge Théorique DBO5	Instrumentation
TP n°5	Sur réseau EU	La Thève	94 kg DBO5/j	non

Zonage d'assainissement des eaux usées

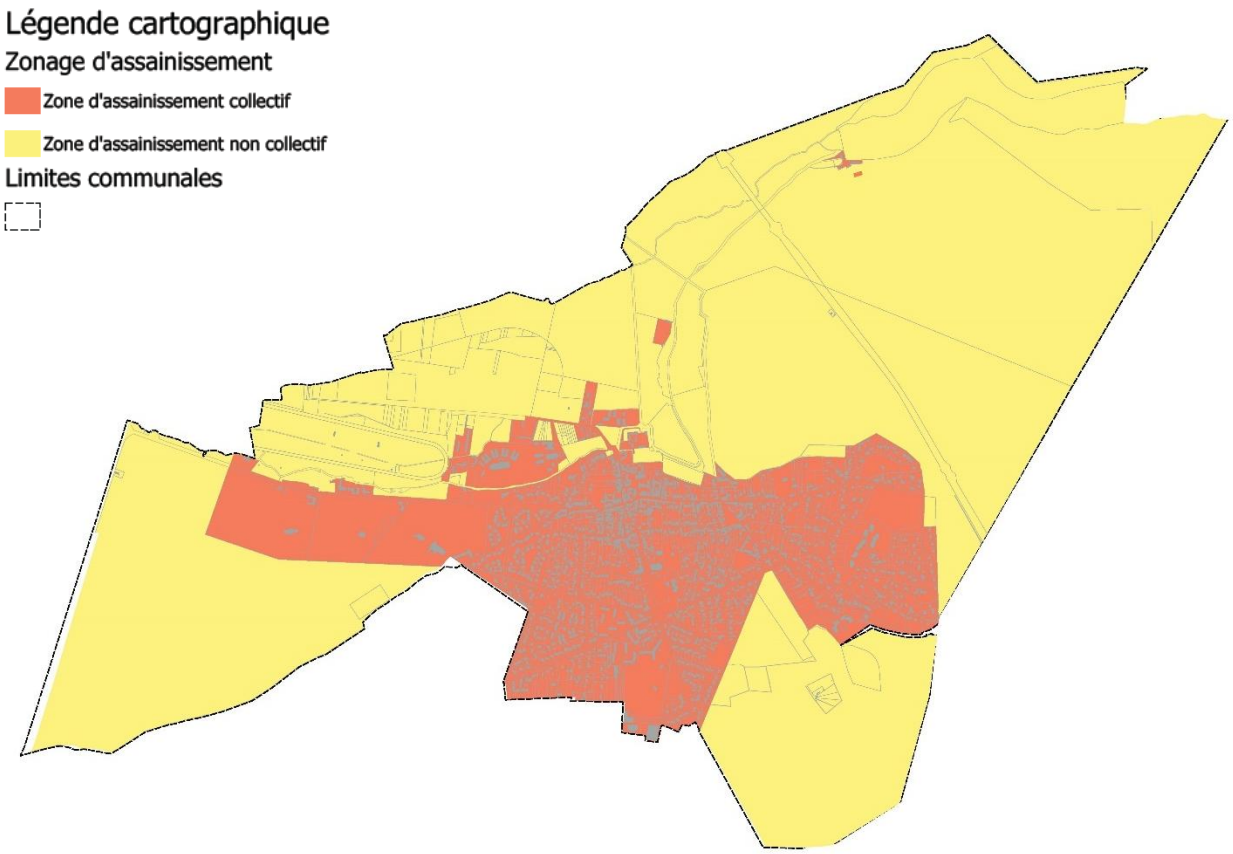

Source : EGIS eau, 2022

Coye-la-Forêt adhère au SICTEUB pour les compétences d'assainissement collectif et non collectif.

Assainissement collectif :

Les collectivités qui possèdent un assainissement collectif ont l'obligation de :

- disposer d'une autorisation préfectorale ou d'un récépissé de déclaration ; ce document fixe notamment les rendements de traitement à atteindre ;
- entretenir les ouvrages de façon à les maintenir en bon état de fonctionnement et tenir à jour un registre de maintenance ;
- évacuer les boues et autres sous-produits d'épuration selon des filières appropriées et autorisées ;
- surveiller le fonctionnement des ouvrages selon une fréquence réglementaire, et transmettre les éléments de cette surveillance au service de police de l'eau.

(Source : Site Internet des services de l'Etat dans l'Oise)
Les communes adhérentes à l'assainissement collectif ont transféré la totalité de la compétence assainissement au SICTEUB au 1er janvier 2014. Ce transfert implique la mise à disposition des réseaux d'eaux usées communaux. Le Syndicat assure leur entretien, leur renouvellement, mais n'en est pas propriétaire. En revanche, le SICTEUB est propriétaire de son réseau intercommunal. Ce réseau intercommunal relie les 21 communes à la station d'épuration du Syndicat, il est long de 24 km.
(*Source : site Internet du SICTEUB*)

Assainissement non collectif (ANC) :
Source : Site Internet des services de l'Etat dans l'Oise

Les installations individuelles d'assainissement constituent une source importante de risque de pollutions des milieux aquatiques.
La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a institué sur l'ensemble du territoire le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
Ce SPANC assure une mission de contrôle des installations individuelles afin de protéger les masses d'eau contre les pollutions d'origine domestique. Le maire a réglementairement la compétence SPANC, mais vu la complexité technique de la mission, il est préconisé de déléguer cette compétence à un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) comme une communauté de communes ou un syndicat intercommunal.

La station d'épuration d'Asnières-sur-Oise
Source : site Internet du SICTEUB

La station d'épuration a été entièrement reconstruite de 2009 à 2012 en lieu et place de l'ancienne qui datait de 1974. La station d'épuration d'Asnières-sur-Oise rejette ses eaux traitées dans l'Oise. Les performances de traitement auxquelles elle doit répondre sont définies au sein de l'arrêté inter-préfectoral qui lui est spécifique, et de l'arrêté législatif du 21 juillet 2015 régissant les systèmes d'assainissement.

Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)

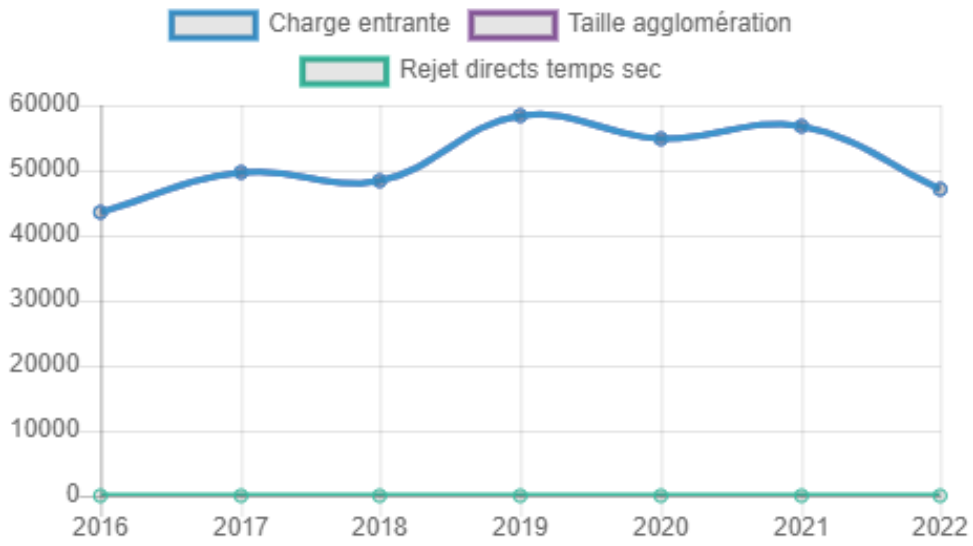

Source : Portail Assainissement collectif – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

En 2022, la charge entrante est de 47 169 EH, et la capacité nominale de 63 167 EH. La station est conforme à la règlementation en vigueur, pour tous les paramètres évalués. En 2021, 100% des boues sont destinées au compostage.

3. La gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont collectées par des grilles ou des avaloirs pour rejoindre le réseau. Le SICTEUB n'est à ce jour pas compétent en matière d'eaux pluviales (compétence pour les eaux pluviales urbaines dans les mains des communes).

Sur le territoire du SICTEUB, seule la commune de Coye-la-Forêt possède un réseau de collecte en partie unitaire, le SICTEUB en assure la gestion et l'exploitation. A Coye-la-Forêt, le réseau unitaire a une collecte de 7 280 mL et le réseau d'eaux pluviales de 5 907 mL.

Cartographie des réseaux d'assainissement pluvial et ouvrages associés

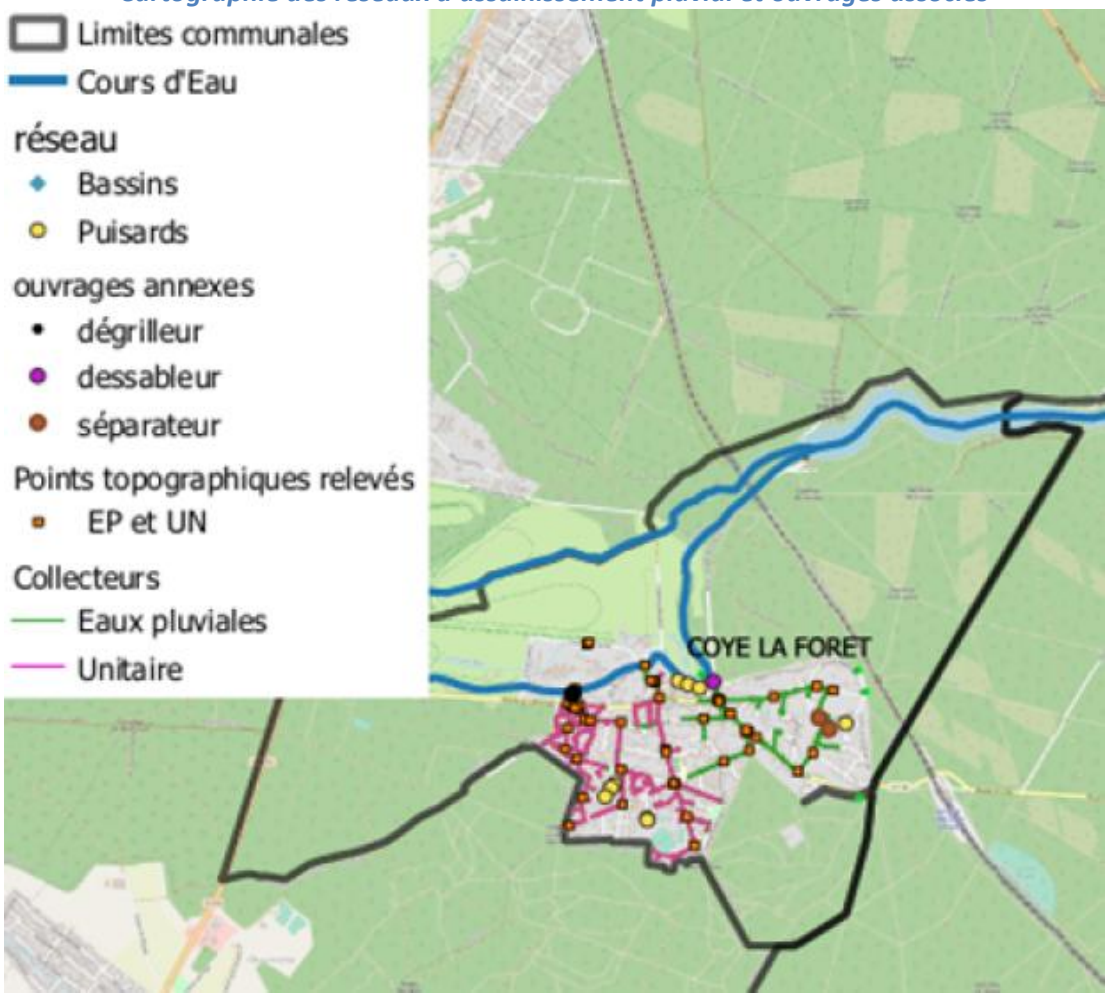

Certains désordres hydrauliques ont été constatés concernant le réseau d'eaux pluviales du SICTEUB. A Coye-la-Forêt, on observe une anomalie rue de la Gare : Mise en charge réseau avec soulèvement des regards lors d'orage important.

4. La gestion des déchets

Source : coyelaforet.com / smdoise.fr / aireauvert.fr

La collecte des déchets ménagers et des encombrants a été déléguée à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, qui fait partie du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Le SMDO est composé de 19 intercommunalités dont 3 agglomérations, il gère le traitement des déchets d'une population de plus de 790 638 habitants (en 2022).

Territoire du SMDO au 1er juillet 2022

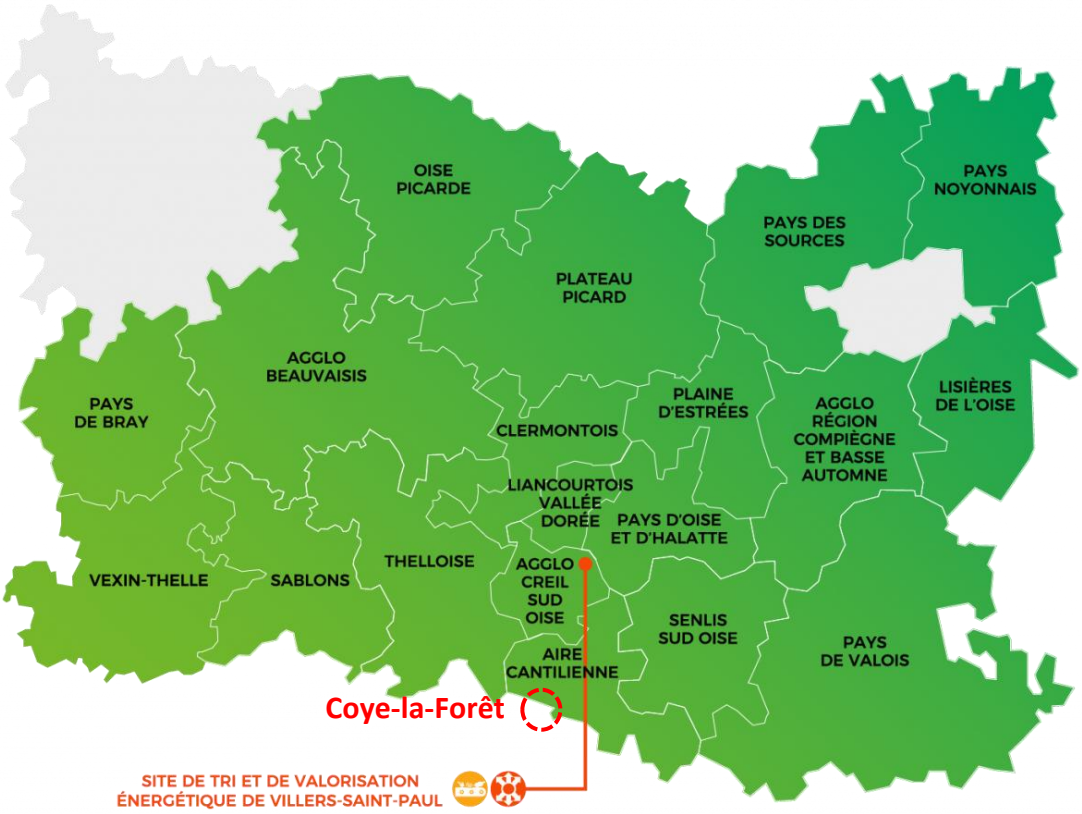

Source : smdoise.fr

La collecte

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne assure la collecte des déchets de façon séparative, après tri préalable par les usagers.

Le service est réalisé pour les déchets des ménages et peut être étendu aux déchets résultant des activités professionnelles et dans la mesure où la composition des déchets n'est pas susceptible d'entraîner des sujétions techniques particulières de traitement.

Le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation du réseau des déchetteries sont assurés par le Syndicat Mixte du département de l'Oise ou tout syndicat venant à s'y substituer, conformément à l'arrêté préfectoral du 26 Août 1998.

Les poubelles doivent être sorties la veille à partir de 17h.

Fréquence des ramassages :

- Ordures ménagères : collecte une semaine sur deux, le lundi les semaines paires.
- Déchets alimentaires : collecte tous les lundis matin.
- Déchets recyclables (bac jaune) : collecte une fois par semaine, le lundi.
- Déchets verts :

Déchets de jardin : forfait payant, service proposé d'avril à la mi-décembre. Collecte une semaine sur deux : le mardi des semaines impaires.

- Encombrants : collecte sur rendez-vous.

Les déchetteries du territoire :

- Eco-Station de Lamorlaye : ZAC de Lamorlaye – Route de la Seigneurie

- Déchetterie de Plailly : ZA du « Pré de la Dame Jeanne »

Les habitants ont également accès à l'ensemble des 49 déchetteries gérées par le SMDO.
L'accès aux déchetteries est gratuit pour les ménages du territoire. Elles accueillent les déchets triés en provenance des particuliers dans la limite de 4 m^3 maximum, tous produits confondus par foyer et par jour. Les foyers sont limités à 50 passages par an.
Le SMDO dispose d'un réseau de 51 déchetteries sur son territoire.

- 40 déchetteries gérées entièrement par le SMDO
- 11 déchetteries gérées par les collectivités adhérentes

Le transport et le traitement des déchets déposés restent à la charge du SMDO.
Pour avoir accès aux déchetteries, une carte d'accès est délivrée par le SMDO.

Carte des déchetteries du SMDO

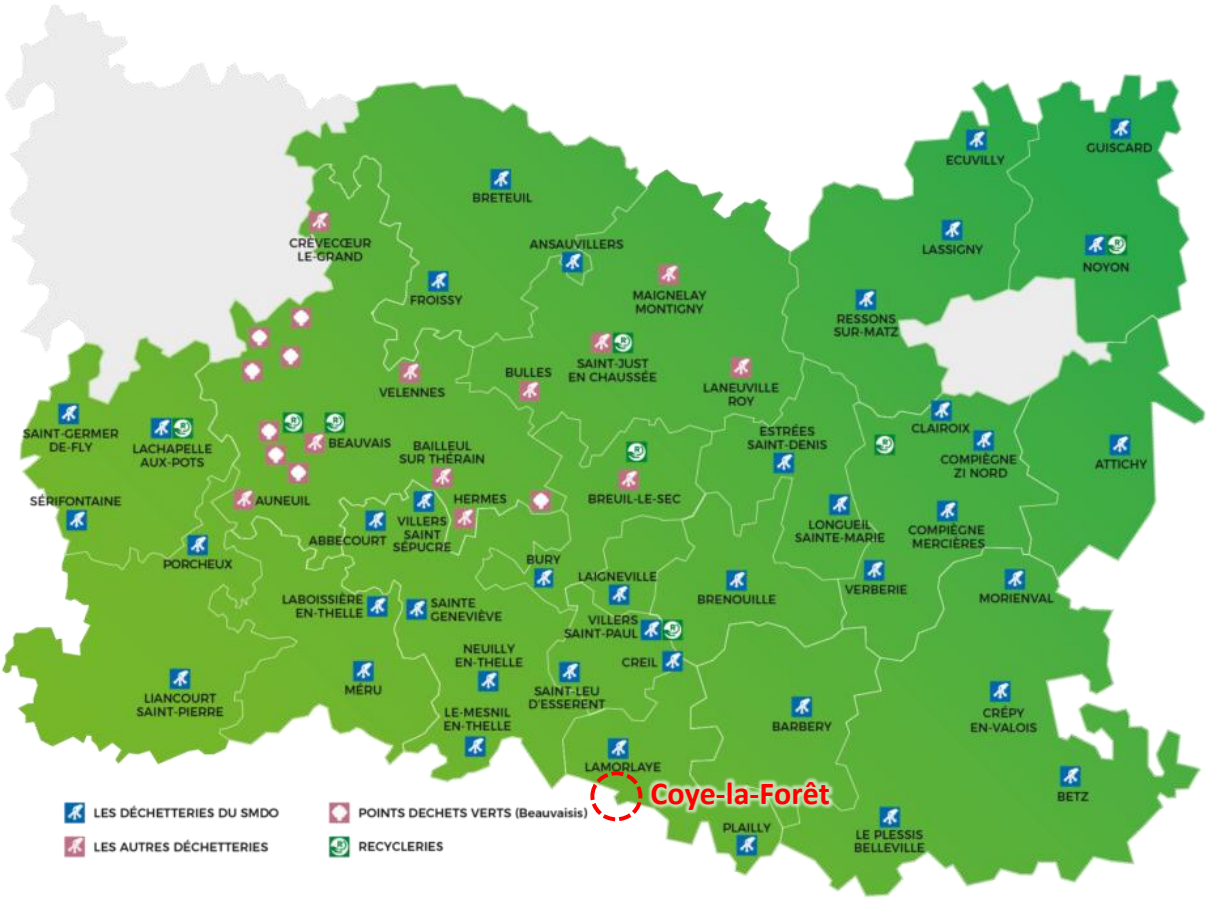

Source : smdoise.fr

Le traitement et la valorisation

<u>Le centre de tri de grande capacité</u>

Le centre de tri de Villers-Saint-Paul a été inauguré au printemps 2019.
Le centre de tri a une capacité maximale de 72 000 tonnes de traitement par an. Doté de performances uniques en France, il reçoit les déchets de près de 650 communes présentes sur les territoires du SMDO et du SMITOM (77).
L'exploitation est assurée par NCI Environnement – groupe PAPREC en partenariat avec L'Atelier du Compiégnois et de la Vallée de l'Oise (ACVO) pour garantir un volet insertion majeur et remarquable du projet.

Le centre de valorisation énergétique

Le Centre de Valorisation Énergétique (CVE) situé sur la commune de Villers-Saint-Paul, propriété du SMDO a été mis en service en 2004. Depuis 2018, il permet la valorisation énergétique des toutes les ordures ménagères et assimilés de tous les habitants du département et des déchets d'activités économiques d'industriels.

L'installation de Villers saint Paul dispose de deux lignes et d'une capacité règlementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés de 173 250 tonnes.

Le SMDO a confié l'exploitation de cet Unité de Valorisation Energétique à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU / NOVERGIE) par une Délégation de Service Public qui prend fin en 2022. Depuis cette date et toujours par Délégation de Service Public, l'exploitation du CVE est assurée par la société IDEX, pour une durée de 20 ans.

La combustion des ordures ménagères résiduelles, des encombrants de déchetteries ou collectés en porte à porte, et des déchets industriels banals permet par un procédé de cogénération de produire de l'énergie.

L'énergie produite est valorisée :

- Sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur ;
- Sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU
- Sous forme d'eau chaude pour alimenter un réseau de chauffage urbain. Cela permet ainsi de chauffer plus de 2 700 foyers de la ville de Nogent-sur-Oise.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du site de tri et de valorisation énergétique. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).

Les résidus de l'incinération (mâchefers et ferrailles) sont utilisés pour la construction des routes.

COYE-LA-FORÊT

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

COYE-LA-FORÊT

ANNEXE :
DIAGNOSTIC ÉTABLI AU REGARD DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

IngESPACES

Urbanisme, Environnement, Déplacements

Population

Evolution de la population communale

Années	Nombre d'habitants	Variation de pop.	Taux de variation annuel
1968	2509		
1975	3048	539	2,82%
1982	3094	46	0,21%
1990	3199	105	0,42%
1999	3516	317	1,06%
2009	3752	236	0,65%
2014	3861	109	0,57%
2020	3972	111	0,47%
2021	3950	-22	-0,55%

(Source : Insee, Recensement de la population 2021)

Evolution de la population de 1968 à 2021

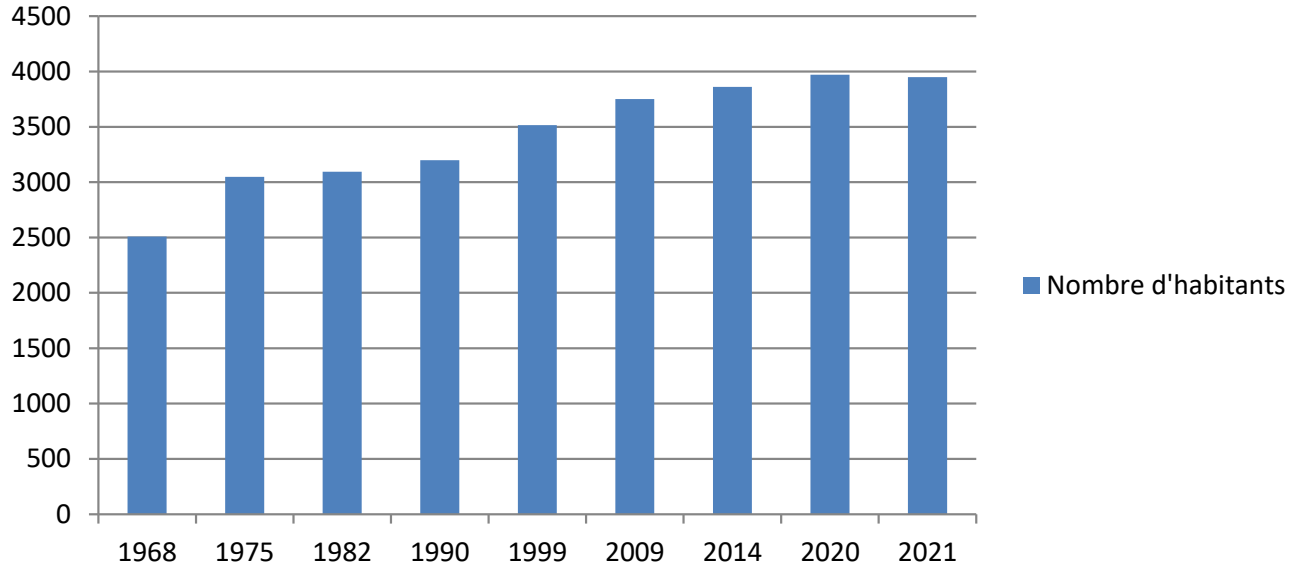

- **Population légale au 1er janvier 2021 (donnée INSEE 2024) : 3950 habitants**
- Une progression constante de la population entre 1975 et 2020 (environ +0,6% de variation annuelle, pendant 45 ans).
- Une diminution de la population entre 2020 et 2021 (-22 habitants) laissant présager une tendance à la stabilisation ou à la baisse pour les années à venir.

Population – Facteurs d'évolution

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Taux de natalité ‰	16,2	10,1	10,3	12,9	15,2	11,8	10,7
Taux de mortalité ‰	8,3	8,3	9,0	8,7	6,2	6,4	5,5
Taux var annuel (%)	2,8	0,2	0,4	1,1	0,7	0,6	0,5
dont :							
dû au solde nat (%)	0,8	0,2	0,1	0,4	0,9	0,5	0,5
dû au solde mig (%)	2	0	0,3	0,6	-0,2	0	0

Composantes du taux de variation à Coye-la-Forêt

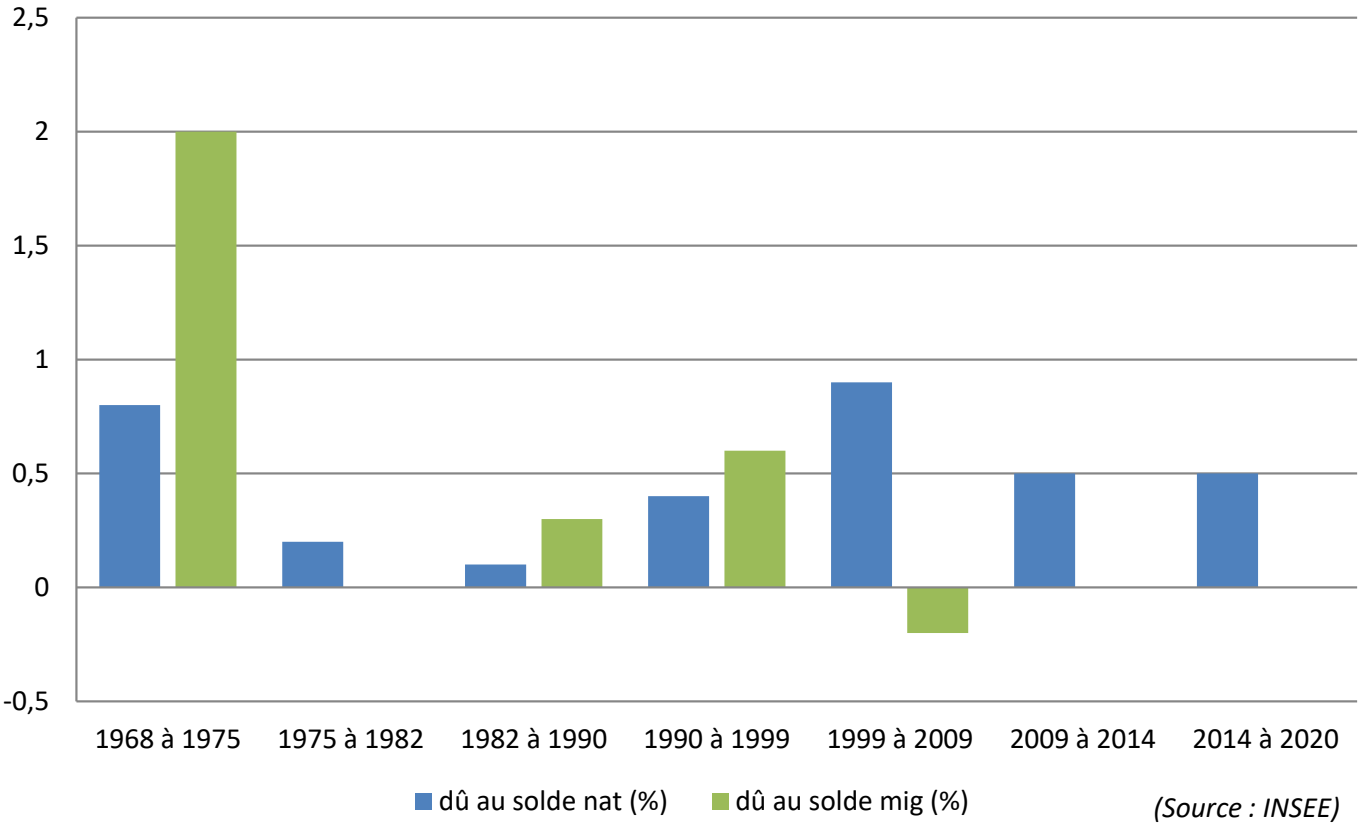

(Source : INSEE)

- Un solde migratoire négatif entre 1999 et 2009, puis nul entre 2009 et 2020.
- Entre 1968 et 1999, l'augmentation de la population s'est réalisée par un solde naturel important accompagné d'une arrivée de populations nouvelles sur le territoire. Depuis 1999, la démographie communale est en légère hausse uniquement grâce au solde naturel positif sur la commune.

Population – Structure démographique

(Source : INSEE) Répartition de la population par âge

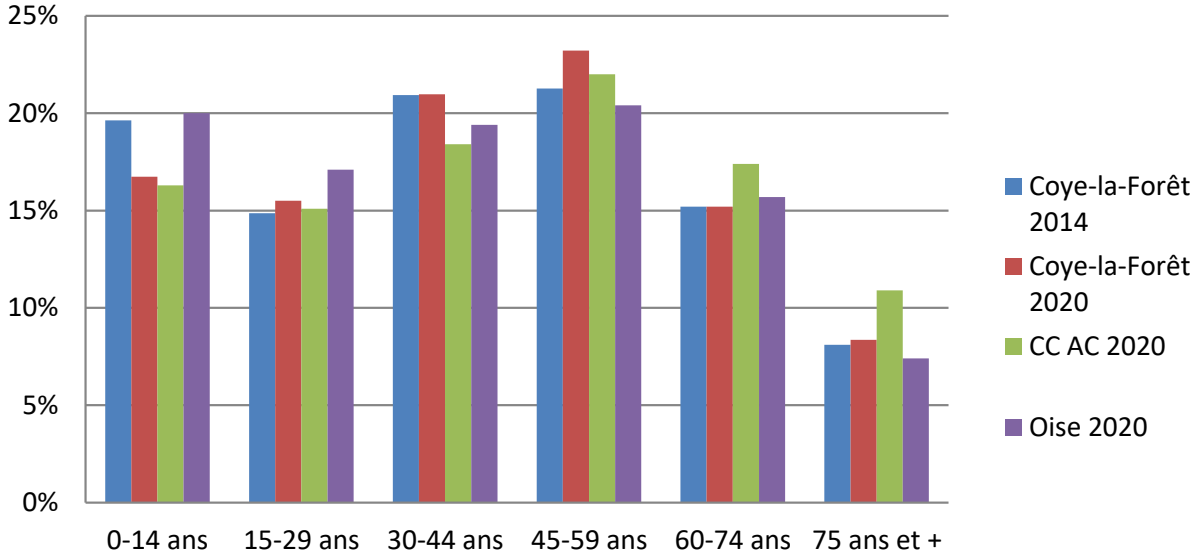

	Coye-la-Forêt		CC de l'Aire Cantilienne	Oise
	2014	2020	2020	2020
Moins de 20 ans	980	887	9679	217701
Plus de 60 ans	900	936	12615	191800
Indice de jeunesse	1,09	0,95	0,77	1,14

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune (+1 : dominante jeune // -1: dominante agée)

En 2020, la population communale est plus jeune que celle de la CC de l'Aire Cantilienne, mais plus âgée que celle du département.

Entre 2014 et 2020, un léger vieillissement de la population s'est opéré avec :

- une diminution des 0-14 ans (-2,9 points),
- une augmentation des 45-59 ans (+1,9 point) et des 75 ans et plus (+0,3 points).

Ce constat est confirmé par une baisse de l'indice de jeunesse de 0,95 en 2020, compris entre ceux de la CC (0,77) et du département de l'Oise (1,14).

→ **La population relativement jeune du territoire qui connaît un vieillement entre 2014 et 2020.**

Population – Structure démographique - Détails

(Source : INSEE)

Composition des ménages

Nombre de ménages		
	2014 (%)	2020 (%)
Ensemble	100	100
Ménages d'une personne	32	35,3
Hommes seuls	13,9	10,8
Femmes seules	18,1	24,5
Autres ménages sans famille	1,8	0,8
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	66,3	63,8
Un couple sans enfant	27,3	29
Un couple avec enfant(s)	30,9	27
Une famille monoparentale	8,1	7,8

- En 2020, 63,8% des ménages sont des familles, avec ou sans enfant. Ce taux est en baisse depuis 2014 avec -2,5 points au profit des ménages d'une personne (+3,3 points).

- Au sein des familles, les taux de couple avec enfant(s) et les familles monoparentales diminuent au profit des couples sans enfant.

Population – Ménages

Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

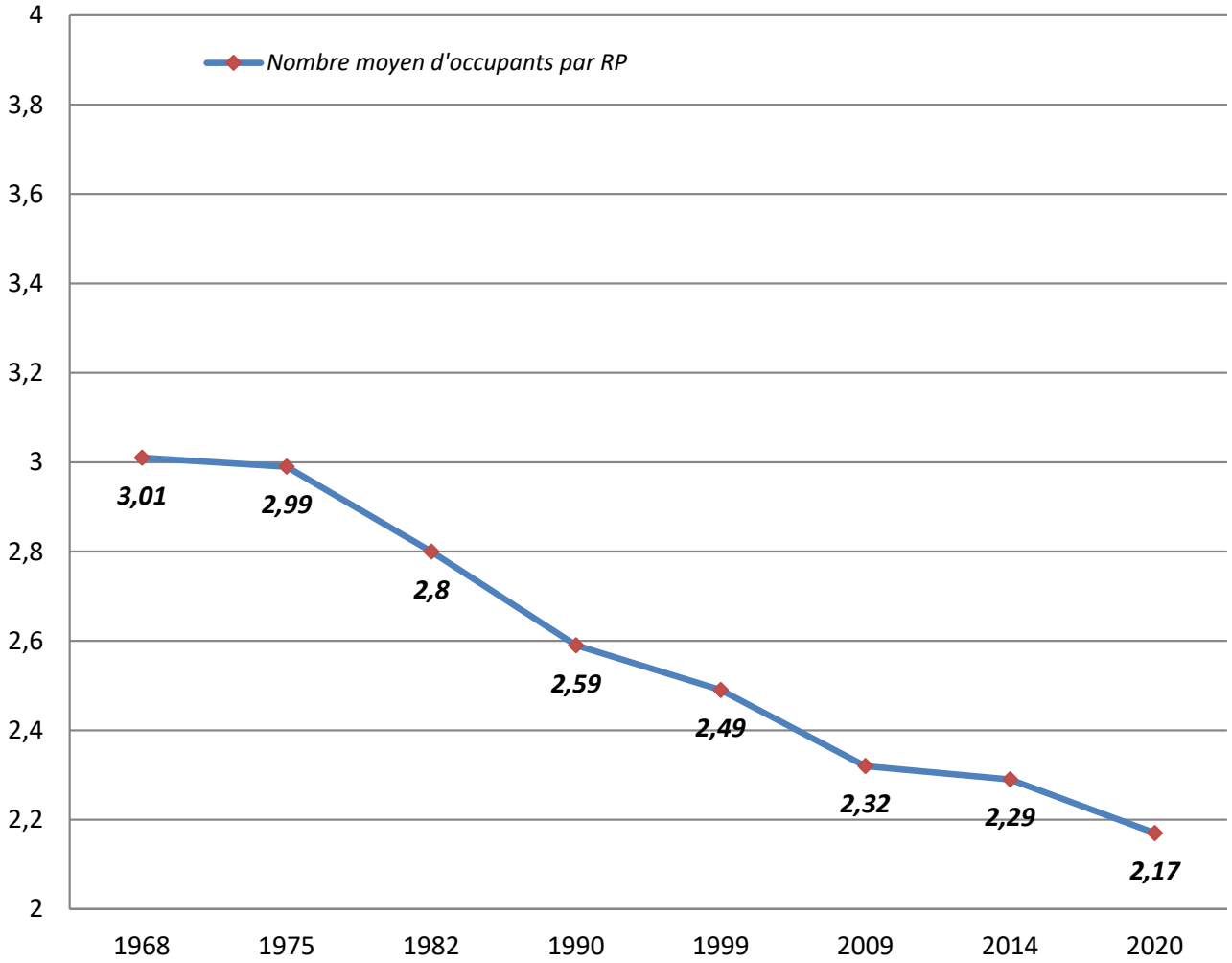

- La taille moyenne des ménages est en baisse depuis 1968, passant ainsi de 3,01 à 2,17 occupants en moyenne par résidence principale en 2020.
- Cette tendance se reflète également à l'échelle nationale : la taille des ménages en 2020 à Coye-la-Forêt est proche de la moyenne nationale (2,19).
- De plus, la population nationale connait un vieillissement, ce qui laisse présager une très légère baisse de la taille des ménages au cours des prochaines années.

***RP : Résidence principale**

(Source : INSEE)

Parc immobilier et son évolution

Rythme de construction

(Source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble de logements	1 043	1 244	1 295	1 417	1 620	1 838	1 892	1 994
Variation totale	/	201	51	122	203	218	54	102
Variation annuelle moyenne	/	29	7	15	23	22	11	17

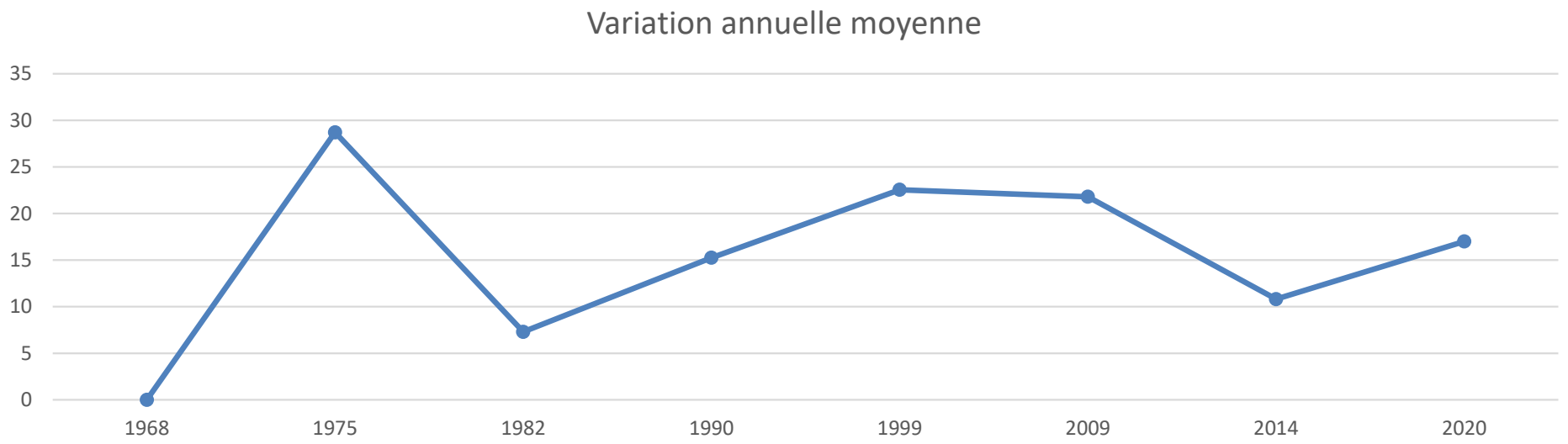

- Entre 1968 et 2020 : le nombre de logements a doublé (+ 951 logements) sur le territoire communal.

- Cette augmentation du nombre de constructions se traduit par une progression positive et relativement constante. Néanmoins durant les années 1975-1982 et 2009-2014, cette progression fut significativement plus faible.

Parc immobilier et son évolution

L'évolution de la composition du parc de logements depuis 1968

(Source : INSEE)

	1968		1975		1982		1990		1999		2009		2014		2020	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Ensemble	1 043	**100%**	1 244	**100%**	1 295	**100%**	1 417	**100%**	1 620	**100%**	1 838	**100%**	1 892	**100%**	1 994	**100%**
Résidences principales	813	**77,9%**	1 002	**80,5%**	1 100	**84,9%**	1 236	**87,2%**	1 413	**87,2%**	1 614	**87,8%**	1 685	**89,1%**	1 790	**89,8%**
Résidences secondaires et logements occasionnels	195	**18,7%**	166	**13,3%**	146	**11,3%**	112	**7,9%**	85	**5,2%**	54	**2,9%**	76	**4,0%**	65	**3,3%**
Logements vacants	35	**3,4%**	76	**6,1%**	49	**3,8%**	69	**4,9%**	122	**7,5%**	170	**9,2%**	131	**6,9%**	139	**7,0%**

- Un parc dominé par les résidences principales en 2020 (89,8 %, soit 1 790 logements). Le taux de résidence principale est en légère augmentation depuis 2014 (+0,7 point).

- Un taux de résidence secondaire à 3,3%, qui baisse globalement depuis 1968 (-15,4 points). Le nombre de résidences secondaires poursuit sa baisse passant de 76 résidences secondaires en 2014 à 65 résidences secondaires en 2020.

- Un taux de vacance en dents de scie depuis 1968. Ce taux est supérieur à 5%, ce qui démontre une absence de pression foncière sur le territoire communal.

Parc immobilier et son évolution

La typologie du parc de logements

	Coye-la-Forêt		CC de l'Aire Cantilienne	Oise
	2014	2020	2020	2020
Propriétaire	65,5%	66,1%	64,1%	61,4%
Locataire	32,7%	33,0%	33,4%	36,7%
dont locataire LLS	13,4%	14,9%	11,6%	17,8%
Logé gratuitement	1,8%	1,0%	2,5%	1,9%

Nombre moyen de pièces des résidences principales à Coye-la-Forêt *(Source : INSEE)*

-	2009	2014	2020
Ensemble des résidences principales	4,3	4,3	4,3
Maison	5,1	5,2	5,3
Appartement	2,6	2,8	2,8

	Coye-la-Forêt		CC de l'Aire Cantilienne	Oise
	2014	2020	2020	2020
Maison	61,9%	59,1%	55,7%	66,7%
Appartements	37,3%	39,5%	43,6%	32,3%
Autres (foyers, …)	0,8%	1,4%	0,7%	1,0%

- **Un parc majoritairement composé de maisons individuelles, occupées par leurs propriétaires**. Le taux de maison a diminué entre 2014 et 2020 avec -2,8 points au profit des appartements et des autres types de logements.
  En outre, le taux de propriétaire a augmenté entre 2014 et 2020 de +0,6 point et est supérieur au taux de la CC et du département.

- Les parts du locatif et des appartements ont augmenté depuis 2014. Il faut noter qu'en 2020 la part des appartements (39,5%) est particulièrement élevée pour une commune de cette taille, bien que cela demeure inférieur au taux intercommunal (43,6%).

Parc immobilier et son évolution

Le logement social à Coye-la-Forêt

Type de logement	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2023	Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2023	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2023
T1	4	10	0
T2	56	29	6
T3	117	16	10
T4	59	15	5
T5	1	2	0
T6	0	0	0
T7	0	0	0
T8	0	0	0
T9 et plus	0	0	0

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2023	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2023
O.P.H. OISE HABITAT	189	15
S.A. DEPARTEMENT DE L'OISE	48	6

(Source : demande-logement-social.gouv,fr)

- Au 01 janvier 2023, 237 logements sociaux, gérés par 2 organismes, sont présents à Coye-la-Forêt selon le site gouvernemental demande-logement-social.gouv.fr, représentant environ 13% des résidences principales.

Parc immobilier et son évolution

Prix au m² à Coye-la-Forêt

Le prix du m² à Coye-la-Forêt est parmi les plus hauts du département de l'Oise, toutefois cela s'explique de par sa proximité avec Paris et sa région (présence de la gare d'Orry-la-ville-Coye connectant ainsi les environs avec Paris via le RER D et le TER).

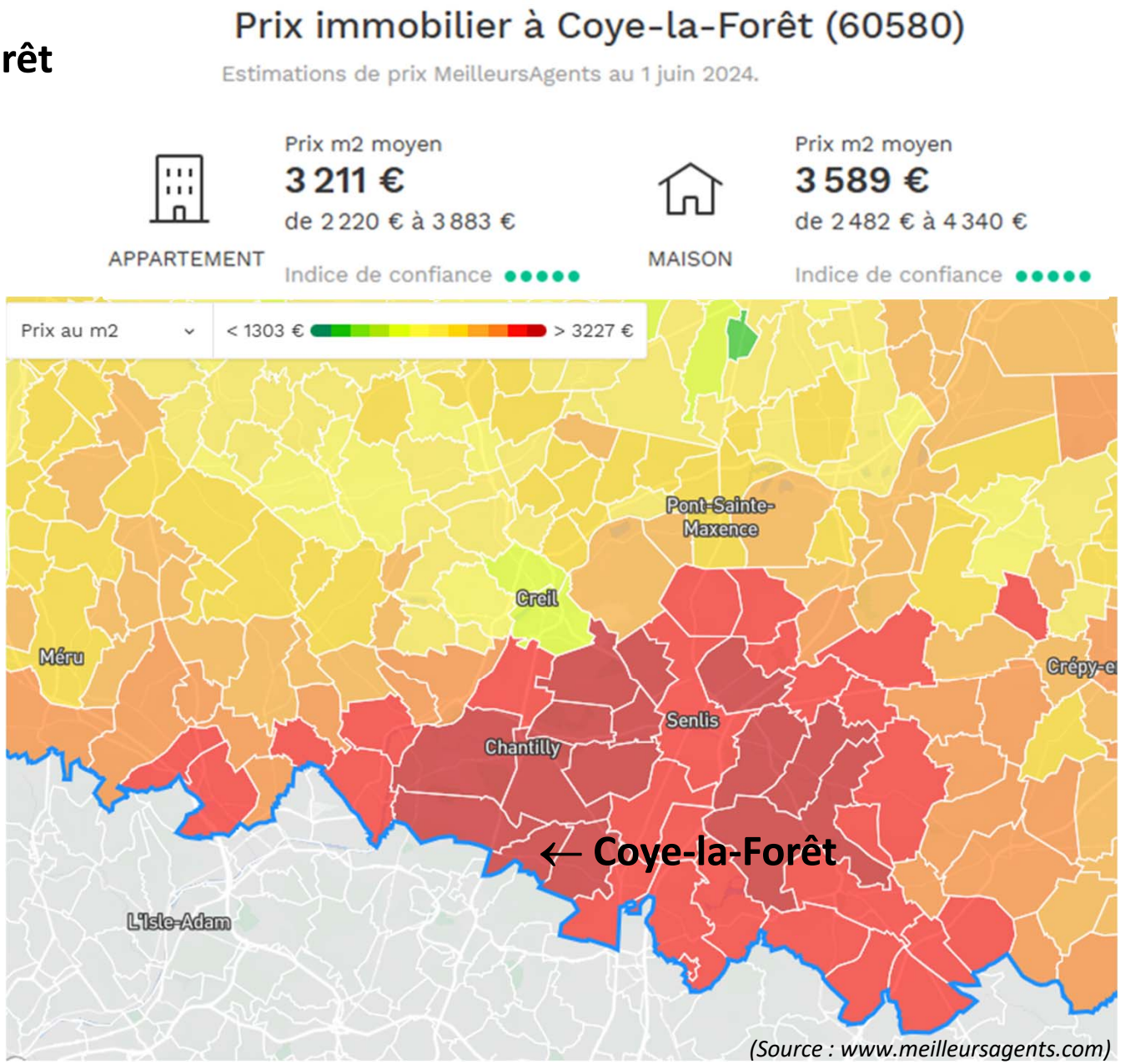

(Source : www.meilleursagents.com)

Contexte économique

La population active et le chômage

(Source : INSEE, RP2020)

	Coye-la-Forêt	CC de l'Aire Cantilienne	Oise
	2020	2020	2020
Population totale d'individus	3972	44588	829699
Population totale active	2580	27478	521446
Taux d'activité	79,6%	79,1%	74,9%
Taux de chômage (au sens du recensement)	9,6%	8,6%	10,5%

Evolution du taux de chômage (au sens du recensement) à Coye-la-Forêt entre 2009 et 2020

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	109	163	196
Taux de chômage en %	6	8,5	9,6

- Le taux d'activité de la commune est similaire à celui de l'intercommunalité et supérieur à celui du département.
- Le taux de chômage en 2020 à Coye-la-Forêt est supérieur à celui de l'intercommunalité, toutefois il est inférieur à celui du département. Ce taux a par ailleurs fortement augmenté depuis 2009, passant de 6% à 9,6%.

Contexte économique

Les migrations alternantes et le taux d'emploi

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

(Source : INSEE)

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 730	100	1 782	100	1 884	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	234	13,5	258	14,5	219	11,6
dans une commune autre que la commune de résidence	1 496	86,5	1 524	85,5	1 665	88,4

	Coye-la-Forêt		CC de l'Aire Cantilienne	Oise
	2014	2020	2020	2020
Nombre d'emplois dans la zone	496	436	13 841	270 179
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1782	1884	20 305	344 756
Indicateur de concentration d'emploi*	27,8	23,2	68,2	78,4

**L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.*

- 88,4 % des actifs occupés habitant à Coye-la-Forêt quittent la commune quotidiennement pour se rendre sur leur lieu de travail.
- En 2020, la commune accueille 436 emplois sur son territoire (pour 496 emplois en 2014). Cette diminution s'explique en partie par la fermeture du Domaine des Trois Châteaux dont l'activité était l'accueil d'enfants provenant de famille en difficultés (environ 60 emplois).
- 23,2 emplois pour 100 actifs sont disponibles sur la commune en 2020 (27,8 en 2014). Cet indice est largement inférieur (près de 50 points de différence) aux indices de l'intercommunalité et du département du fait de l'absence de zones d'activités économiques et de grandes entreprises sur le territoire.

Contexte économique

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020 *(Source : INSEE)*

	Coye-la-Forêt		Oise
	2020		
	Nombre	%	%
Ensemble	335	100	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	17	5,1	7
Construction	23	6,9	13,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	59	17,6	31,4
Information et communication	24	7,2	2,8
Activités financières et d'assurance	3	0,9	3,7
Activités immobilières	13	3,9	4,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	88	26,3	16,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	57	17	11,7
Autres activités de services	51	15,2	9,2

Selon l'INSEE, la commune accueillait 335 établissements sur son territoire au 31 décembre 2020.

Les établissements actifs, présents sur le territoire communal, appartiennent principalement :

- aux activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (26,3% des établissements),
- au commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (17,6% des établissements).

Les deux principaux secteurs d'activité à l'échelle du département sont similaires à Coye-la-Forêt, toutefois la part des commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration est bien plus grande (31,4%), tandis que les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien représentent seulement 16,8% du nombre d'établissement.

Coye-la-Forêt : les 3 principaux employeurs
Commune de Coye-la-Forêt
ASS Les très riches heures de la Thève
SOCOMELEC Industrie

Contexte économique

- Il existe une concentration de commerces et d'activités artisanales, notamment près de la mairie et le long des rues de la Gare, de la Charmée et de la Grande Rue.

Les commerces et les services à la population

- La commune dispose ainsi de commerces et services liés à la vie quotidienne des habitants. On recense une offre diversifiée, telles qu'une boulangerie, une pharmacie, une boucherie-charcuterie-traiteur, un bar-tabac, un bureau de poste.
- La commune est aussi bien dotée en service de santé avec la présence d'une maison médicale, d'un cabinet de kinésithérapie et de pédicure-podologue, et d'un centre bien-être et de santé.
- Les grandes surfaces (centres et galeries commerciales) les plus proches se situent à Lamorlaye (commune voisine à l'Ouest de Coye-la-Forêt).

Contexte économique

En outre, il existe un centre équestre prestigieux (à l'échelle européenne) à Coye-la-Forêt : le centre équestre Bernard DUMEIGE, proposant des services divers (pensions pour chevaux, cours théoriques et pratiques, activités sportives, …)

L'activité agricole – RGA 2020

Localisation des parcelles déclarées à la politique agricole commune (RPG 2022)

En 2020, selon le **recensement général agricole**, il n'existe pas d'exploitation agricole à Coye-la-Forêt. Le Registre Parcellaire Graphique 2022 n'identifie également aucune culture dans cette commune.

Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 17 postes) : Coye-la-Forêt *(Source : Agreste)*

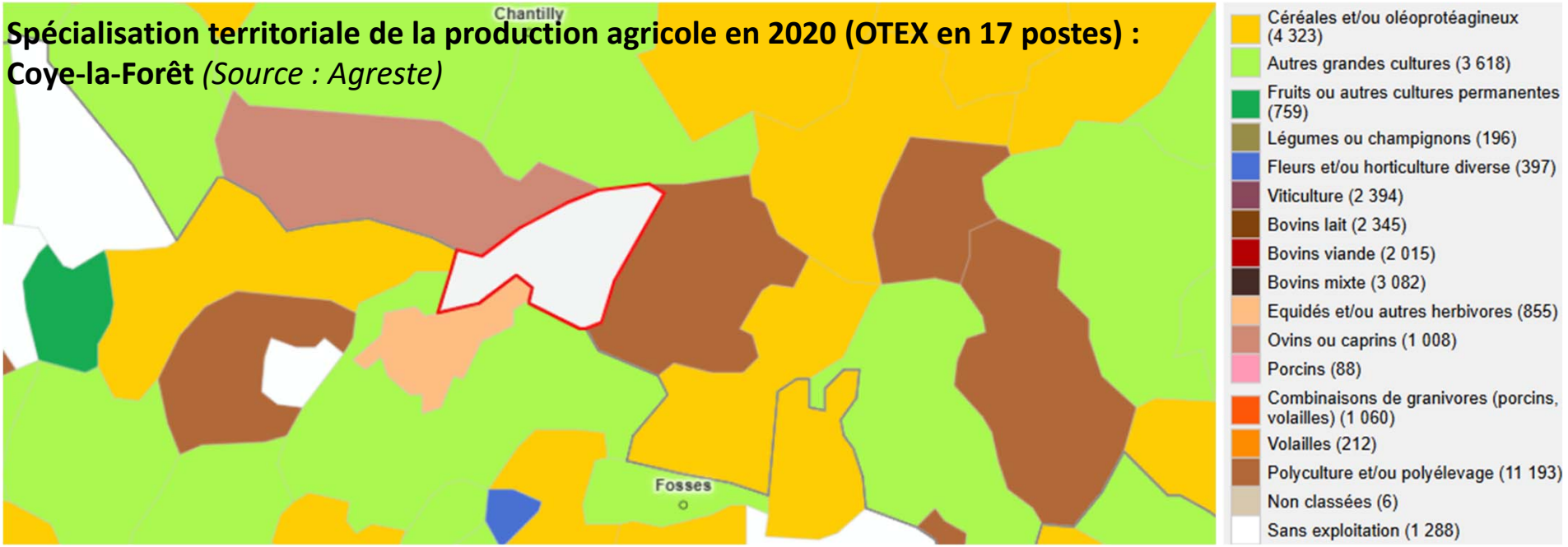

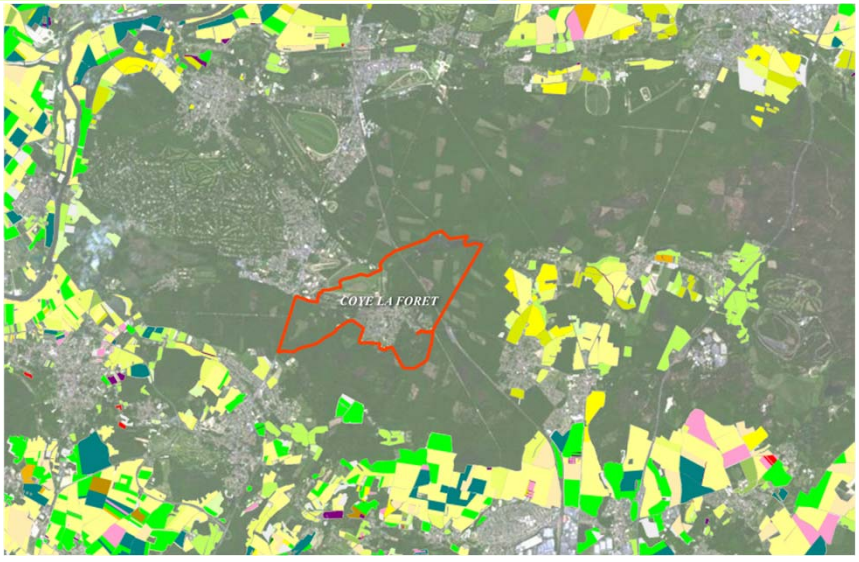

Registre Parcellaire Graphique 2022
(Source : IGN)

Tourisme et loisirs

Coye-la-Forêt possède une dimension touristique et de loisir exprimée par :

- Un centre-bourg historique, rural et typique de la région picarde
- La forêt de Chantilly
- Des monuments remarquables accessibles (notamment l'église Notre-Dame de Jeunesse, le pont de Thève, les lavoirs, le château du moulin des Bois, le pont Mandrou, le château de la Reine Blanche)

Château de la Reine Blanche

Église Notre-Dame de Jeunesse

Pont Mandrou

Château du moulin des Bois

Le lavoir

Équipements scolaires

➢ La commune comporte deux écoles :

- L'École des Bruyères (comprenant 5 classes en élémentaires et 5 classes en maternelle avec des doubles niveaux)
- L'École du Centre (comprenant 4 classes en élémentaires)

		2023-2024
PS	Effectifs	46
MS	Effectifs	45
GS	Effectifs	46
CP	Effectifs	48
CE1	Effectifs	39
CE2	Effectifs	46
CM1	Effectifs	37
CM2	Effectifs	43
Nombre de classe vide		0

➢ Il n'y a pas de classe de réserve à Coye-la-Forêt.

Équipements et services

Principaux équipements et services à Coye-la-Forêt

Il existe également des offres complémentaires à ces principaux équipements et services (naturopathe, vétérinaire, institut de soin et beauté, …)

Équipements et services

Concernant les équipements et services, 3 grandes centralités se dessinent à Coye-la-Forêt :

- Une centralité au Nord du bourg, réunissant notamment des équipements administratives importants (mairie, poste)
- Une centralité au centre du bourg, surtout de par la présences d'équipements de santé (cabinets et maison médicale)
- Une centralité au Sud du bourg, où entre-autres une grande quantité d'équipements et services sportifs se localisent

Principaux équipements et services à Coye-la-Forêt :

- La mairie
- Un espace partagé communal (espace de télétravail)
- École élémentaire du Centre, école maternelle et élémentaire des Bruyères
- Une bibliothèque
- Un Hameau des Clubs (4 salles pour les associations coyennes)
- Un centre culturel (6 salles)
- Un Villages des Enfants
- Un complexe sportif (salle de judo-danse, tennis couvert et sur courts extérieurs, padel, halle aux sports)
- Une maison médicale
- Un Kiné'Co (cabinets de kinésithérapie et pluridisciplinaire)
- Un centre de bien et de santé

Par ailleurs, il existe un grand nombre d'associations variées à Coye-la-Forêt (dont certaines participent aux services listés ci-dessus), ce qui témoigne d'un fort investissement social local.

On souligne que les dispositions des équipements, services et commerces à Coye-la-Forêts font de la Grande Rue et de la Rue d'Hérivaux des circulations particulièrement importantes dans la vie urbaine local.

Salle Claude Domenech au centre culturel

Communications numériques

Les antennes mobiles

4 antennes de téléphonie mobile sont localisées à Coye-la-Forêt, dont une antenne 5G dans le bourg.

Carte des antennes de téléphonie mobile

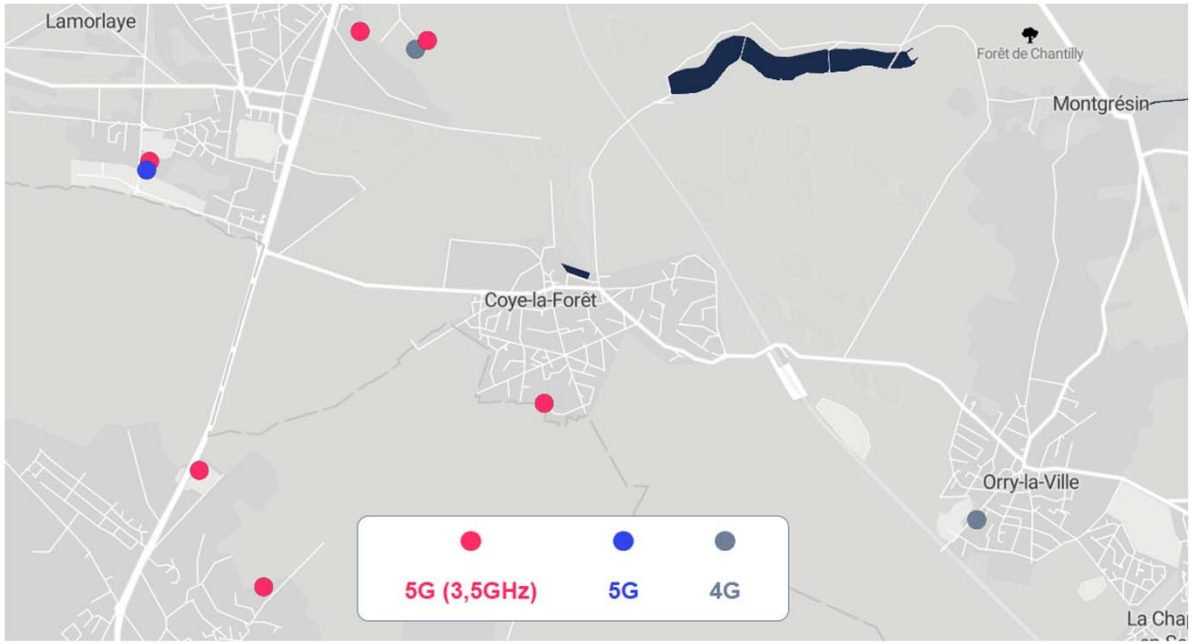

Réseaux mobiles

- Inconnu
- 2G
- 3G
- 4G - avec 1 opérateur
- 4G - avec 2 opérateurs
- 4G - avec 3 opérateurs
- 4G - avec 4 opérateurs

	ORANGE	SFR	FREE	BOUYGUES TELECOM
Antennes	1	1	1	1
dont 4G	1	1	1	1
dont 5G	0	0	1	0

(Source : Ariase.com)

Communications numériques

La fibre optique

« La fibre optique a commencé à être installée en 2016. La ville est située en zone peu dense où le déploiement de la fibre optique est assuré par un réseau d'initiative publique (RIP). Un opérateur s'occupe alors de créer un réseau très haut-débit unique et neutre pour le compte d'une collectivité locale, et sur lequel les opérateurs commerciaux proposent leurs offres de fibre aux particuliers et aux entreprises.

La fibre optique à Coye-la-Forêt concerne 2 093 locaux raccordables soit 2 de plus qu'au trimestre précédent. 2 points de mutualisation (PM) sont installés dans la ville pour desservir les foyers éligibles aux offres internet très haut-débit.
Les offres fibre des opérateurs Orange, Sosh, SFR, RED by SFR, Free et Bouygues Telecom sont commercialisées dans la ville de Coye-la-Forêt.

En revanche, le fournisseur d'accès OVH Telecom ne propose pas encore la fibre à Coye-la-Forêt et commercialise uniquement des box ADSL. » Source : Ariase.com

Evolution des locaux fibrés à Coye-la-Forêt

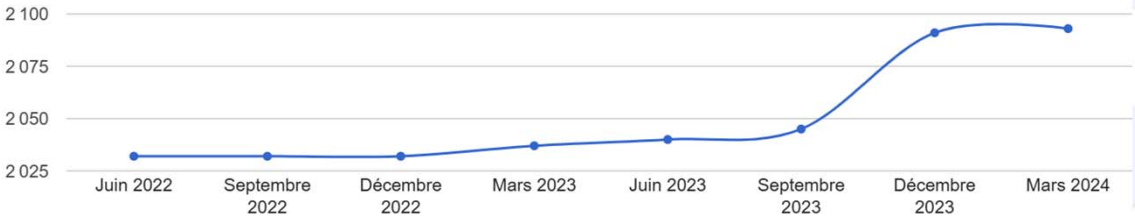

	2024	2023	2022
Locaux raccordables	2 093	2 091	2 032
Couverture	98%	98%	98%

Source : ARCEP

	+1 GB/S	100 MB/S	30 MB/S	8 MB/S	3 MB/S	512 KB/S	PAS D'ADSL
Nombre de locaux	2 088	0	40	0	0	0	0
Taux de locaux dans la commune	98%	0%	2%	0%	0%	0%	0%
Taux de locaux dans le département	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Source : Ma connexion Internet - ARCEP